Comité Algérien
des Militants Libres de la Dignité Humaine
et des Droits de l'Homme

LIVRE BLANC SUR LA REPRESSION EN ALGERIE (1991-1994)



Tome 1

HOGGAR





Comité Algérien des Militants Libres de la
Dignité Humaine et des Droits de l'Homme

L'ouvrage :

Le tome 1 du livre blanc sur la répression en Algérie, ou **l'histoire de la tragédie d'un peuple**, paraît à un moment difficile que traverse l'Algérie, meurtrie par une répression sanglante et sauvage.
Il comporte plus de mille cas de torture, sévices, exécutions sommaires et témoignages de déportation dans les camps de concentration et ce, depuis le coup d'état militaire du 11 janvier 1992 qui a frustré le peuple algérien de son choix libre et démocratique.

L'auteur :

Le comité algérien des militants libres de la dignité humaine et des droits de l'homme regroupe des hommes et des femmes en Algérie, de divers horizons, qui ont en commun de ne pas accepter la fatalité de la tyrannie. Ils se battent et risquent leurs vies à tout moment afin d'empêcher l'extermination d'un peuple " à petit feu", en silence.

Le lecteur :

Les hommes et les femmes qui croient à la dignité humaine et qui veulent et œuvrent pour qu'elle soit préservée partout dans le monde. Les individus et les organisations qui dénoncent et qui se battent contre toute atteinte aux droits sacrés de l'être humain. Enfin, la conscience humaine pour qu'elle soit témoin.

ISBN 2-940130-00-0

Comité Algérien des Militants Libres
de la Dignité Humaine et des Droits de l'Homme

Département Publications et Presse

LIVRE BLANC SUR LA REPRESSION EN ALGERIE (1991-1994)

Tome I

HOGGAR

www.hoggar.org
info@hoggar.org

ISBN 2-940130-00-0

Dédié

A la mémoire des victimes d'hier et d'aujourd'hui, mortes pour le noble idéal d'une Algérie souveraine, démocratique et sociale, dans le cadre des principes islamiques.

A toutes les victimes de la tragédie algérienne provoquée par la dictature militaire

« ... Et Nous avons honoré l'Homme ... »

Le saint Coran, XVII-70

« ... Ne cachez pas votre témoignage.
Quiconque le fait se rend coupable à l'égard de Dieu ... »

Le saint Coran, II-283

Ils ont dit…

« Nous sommes dans un état de non-droit. [...] La torture, quand elle est un acte politique, comme c'est le cas de l'Algérie, c'est la domination de l'homme par l'homme. [...] Nous avons le droit et le devoir de demander à la Communauté internationale de faire pression sur ceux qui sont au pouvoir en Algérie pour arrêter leur massacre. »

Maître Ali-Yahia Abdennour
Président de la Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme

« Les partisans du FIS durent subir une avalanche de qualificatifs injurieux, comme au bon vieux temps de la période coloniale où le dictionnaire français était mis à contribution pour dénigrer les combattants de la libération.

Boudiaf, tel Pharaon, ordonna aux forces de l'ordre de se déchaîner contre les élus du peuple. 800 maires, 150 députés, tous légalement élus, furent envoyés au bagne; 4000 conseillers municipaux et de wilaya furent arrachés à leur charge élective et transférés qui à Reggane, qui à Aïn Salah, qui à Ouargla. »

Abderrahmane Adjerid
Dans son livre Hogra, page 131.

« Que des autorités utilisent la torture comme moyen de gestion politique, exécutent des citoyens, pour essayer de terroriser la population, moi, je trouve ça indécent. [...] Il s'agit maintenant d'une véritable guerre entre, d'une part, un peuple opprimé, et d'autre part, un pouvoir dictatorial oppresseur. »

Salah Eddine Sidhoum
Chirurgien, Alger. Octobre 1994 (document BBC).

« Nous attendons des semaines avant de pouvoir voir les personnes arrêtées. Lorsqu'elles sont enfin présentées à la justice, pour un grand nombre d'entre eux, nous voyons encore les effets de la torture sur leurs corps. »

Mostefa Bouchachi
Juriste, Alger, Octobre 1994 (document BBC).

« Il y a trente ans, je dénonçais la pratique de la torture par la police et une partie de l'armée française en Algérie. Si on m'avait dit, alors, que la torture serait à nouveau utilisée contre les Algériens et par ceux qui se prétendent les héritiers de la révolution, quoique sans illusions sur les hommes, je ne l'aurais pas cru. Sans doute ai-je été naïf. [...] La torture est revenue, elle s'étend, elle prospère, elle s'institutionnalise. Nous n'avons plus le droit de garder le silence. »

Jacques Vergès, avocat.
Dans son livre "Lettre ouverte à des amis algériens devenus tortionnaires", Albin Michel, 1993, page 11.

« Nous constatons que la pratique de la torture tend à être systématisée. Il y a des exécutions extrajudiciaires, que les détentions semblent se prolonger au-delà des délais prescrits par la loi. Nous tirons donc la sonnette d'alarme. »

Pierre Sané.
Secrétaire général d'Amnesty International.
Dans une interview au journal Le Monde.

« Subsequently politics became largely a police matter: several thousands of arrests were made, followed by the erection of camps in the South of the country, and the generalisation and banalisation of torture, as well as the collective executions of members and sympathisers of the FIS. Pressure on and in some cases execution of their relatives or even their neighbours ensued. These were justified under the heading of collective reprisals. At the end of August 1994, the fairly credible semi-official balance of violent deaths totalled 28,000. »

François Burgat.
In Middle East Research Associates, October 1994.

Table des matières

PREFACE DE L'EDITEUR

L'Algérie a traversé au cours de son histoire bien des difficultés. Elle n'a cependant jamais été meurtrie par une crise aussi grave que celle vécue en ce moment. L'ampleur du désastre est consternante ; il prend la forme d'un véritable génocide. Le peuple algérien est, cette fois-ci, victime de ses enfants, censés le protéger et le défendre. Et comme l'a si bien exprimé le poète arabe : « l'injustice provenant des proches est bien plus meurtrière que le coup du sabre aiguisé. »

Il est triste de constater que le génocide d'un peuple, se perpètre, à l'ère de la communication, dans un silence quasi-total. C'est la volonté d'un pouvoir qui, aux dires de Me Ali Yahia Abdennour, « veut un règlement de compte à huis clos avec le peuple », donc sans images, sans témoins, sans traces. C'est aussi le choix de ceux qui veulent voir ce peuple « immature et têtu », « corrigé » dans le sang, et qui acceptent alors tous les abus. C'est enfin le désir de ceux qui préfèrent s'abriter dans le confort de l' « ignorance », refusant de voir, d'entendre ou de réfléchir.

Le drame algérien, dans ses douleurs et ses larmes, aura eu le mérite de jeter un éclairage nouveau sur le politique, l'intellectuel, le journaliste et le militant, pour découvrir leurs limites réelles.

Fort heureusement, au milieu de ce paysage sordide, rempli d'inconsistances, des hommes et des femmes, sincères et cohérents, fidèles à leur déontologie, se dressent contre l'indifférence et condamnent la compromission ; des voix se lèvent pour témoigner.

C'est le cas du Comité Algérien des Militants Libres de la Dignité Humaine et des Droits de l'Homme, qui nous livre ici le premier tome du Livre blanc sur la répression en Algérie, fruit de trois années de compilation de données et de témoignages, réalisé en Algérie dans des conditions extrêmement difficiles.

Par les plus de mille cas cités et les dizaines de récits d'arrestations arbitraires, de tortures, de disparitions et d'exécutions sommaires, ce document montre l'ampleur de la tragédie algérienne. Le nombre effroyable d'exactions : plus de 30'000 morts en trois années, sans compter les autres atteintes aux droits de l'homme, qui se chiffrent elles aussi par dizaines de milliers, fait de ce recueil un échantillon seulement de ce qu'endure le peuple algérien. Un deuxième tome de ce livre blanc est en voie de préparation ; la matière (malheureusement) ne manque pas. Il y a de quoi écrire une encyclopédie sur les horreurs que vit l'Algérie au quotidien.

Les différents témoignages montrent que les atteintes aux droits de l'homme en Algérie ne relèvent plus de la bavure, mais constituent, depuis l'arrêt du processus électoral en janvier 1992, une méthode d'intimidation dûment élaborée, utilisée à grande échelle pour taire toute contestation populaire. Toutes les techniques inventées depuis l'antiquité pour humilier la personne humaine sont pratiquées. Les innovations techniques apportées dans ce domaine, lors de la deuxième guerre et celles qui ont marqué la guerre d'Algérie ne sont point oubliées. On excelle dans l'imagination de nouveaux moyens plus efficaces, plus rapides. Le « génie du bourreau » est encouragé, son gain de « productivité de la douleur » récompensé, et l'on constate, par ces temps difficiles où tout en Algérie fonctionne au ralenti, que ces lieux de malheur que la population appelle communément « laboratoires » (centres de torture) sont les seuls endroits opérationnels et hautement performants dans le domaine de « la recherche macabre. »

L'analyse des données présentées dans ce recueil montre que le drame qui s'abat sur les Algériens n'est pas sélectif. Telle une machine infernale qui broie tout ce qu'elle rencontre sur son chemin, et comme un monstre affolé par la foule, la junte militaire au pouvoir à Alger frappe de malheur toute la population, sans distinction d'âge, de sexe, de rang social, ou de tendance politique.

Ceci remet, encore une fois, l'équation algérienne dans sa véritable forme, non celle de groupes terroristes qui affrontent les institutions de l'Etat, prenant ainsi la population civile en otage, mais celle d'un peuple qui confronte la volonté terrifiante d'une poignée de généraux qui ont accaparé le pouvoir et veulent s'y maintenir pour préserver des privilèges, même au prix de l'extermination d'une partie de la population. La plate-forme du contrat national, signée à Rome au début de cette année par l'ensemble des formations politiques représentatives de la société algérienne, n'est-elle pas là pour prouver que c'est le peuple algérien, dans toutes ses sensibilités politiques, qui, uni par ses valeurs civilisationnelles, fort de sa détermination, se dresse contre la tyrannie.

C'est pour nous un honneur d'éditer ce travail, combien utile, et qui, nous l'espérons, permettra de sensibiliser l'opinion nationale et internationale sur la gravité de la situation des droits de l'homme en Algérie et de l'alerter sur les événements inquiétants qui se déroulent dans ce pays. L'alerter sur les milliers de citoyens,

arrêtés, torturés et assassinés sommairement, et qui de surcroît sont passés sous silence, car s'agissant de citoyens de seconde zone issus de quartiers pauvres, donc insignifiants. Des citoyens qui naissent dans la misère et qu'on veut condamner à mourir dans l'anonymat.

Nous mettons ici à la disposition de tous ceux qui œuvrent pour la défense des droits de l'homme, organisations ou individus, un outil de travail, un document sur la base duquel ils pourront initier une réflexion, entamer une investigation, lancer une enquête et, nous l'espérons, formuler une condamnation.

Enfin, notre plus cher souhait est d'atteindre, ne serait-ce que partiellement, ces objectifs, et de contribuer ainsi à soulager ce peuple algérien, brave et généreux, qui n'a que trop souffert d'injustice, et qui mérite paix et salut.

Genève, le 1er mars 1995

PREFACE

Près de trois années après le coup d'Etat militaire du 11 janvier 1992 en Algérie, annulant les premières élections législatives libres, et la vaste répression sauvage menée contre la population, les violations des Droits de l'Homme se sont banalisées et institutionnalisées. Dénoncer les atteintes à ces Droits, aujourd'hui, en Algérie, est synonyme de subversion et est passible des tribunaux d'exception. Cette dérive extrêmement dangereuse, portant atteinte au Droit à la vie, objet d'une prescription particulière du Coran, et aussi de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, de la part du pouvoir militaire et dans la plus grande impunité, ne semble pas émouvoir certains gouvernements occidentaux si prompts à réagir quand il s'agissait d'autres pays comme la Pologne et le Chili, et ce malgré la mise au ban des nations civilisées de cette dictature abjecte par de nombreuses organisations internationales des Droits de l'Homme et à maintes reprises (Amnesty international, Human Rights Watch, Fédération internationale des Droits de l'Homme...).

Il en est de même de certains cercles d'intellectuels, particulièrement français, qui pratiquent une défense des Droits de l'Homme à deux vitesses, condamnant une certaine violence tout en taisant celle, barbare et ample du Pouvoir ou en dénonçant l'assassinat de certains intellectuels « du 1er collège » tout en se taisant quand il s'agit d'exécutions sommaires collectives de citoyens des quartiers pauvres et populaires ou de la déportation de centaines d'intellectuels « du 2ème collège », attitude qui enfreint à la règle élémentaire des Droits de l'Homme qui est le respect des principes d'égalité des victimes de la répression et de non discrimination. Cette attitude est d'autant plus suspecte qu'elle provient de certains intellectuels de la « Patrie des Droits de l'Homme ».

A nos yeux, rien ne peut ni ne pourra justifier la violence de la répression, les exécutions sommaires collectives, la torture systématique et les arrestations massives auxquelles se livre le pouvoir militaire et qui s'oppose à une volonté populaire de changement par le feu, le sang et la mort.

Le *Livre blanc sur la répression en Algérie* est le fruit d'un travail collectif d'intellectuels algériens musulmans, universitaires, médecins, juristes et journalistes, militants libres de la Dignité Humaine et des Droits de l'Homme sans exclusive, qui ont pris la responsabilité devant l'Histoire d'apporter un éclairage serein et objectif, en dehors de toute passion et de toute connotation partisane, à l'opinion publique nationale et internationale sur la tragédie algérienne et la répression sauvage provoquées par un Pouvoir illégitime et moribond.

Les centaines de cas rapportés dans le 1er tome du *Livre blanc sur la répression en Algérie* ne constituent que le quart des données en possession du comité, données colligées et vérifiées avec rigueur.

Nous laissons l'opinion publique aujourd'hui, en son âme et conscience et l'Histoire, demain, juger de la profondeur de la Tragédie provoquée par un Quarteron de généraux contre un peuple frustré de son choix démocratique.

Alger, le 1er novembre 1994
Le Bureau exécutif
Comité Algérien des Militants Libres de la Dignité Humaine et des Droits de l'Homme

INTRODUCTION

A l'heure où l'Algérie s'apprête à commémorer dans le deuil et les larmes, le 40ème anniversaire du déclenchement de la guerre de libération nationale du 1er Novembre 1954, des milliers d'Algériens nés libres, croupissent dans les geôles de la dictature militaire et d'autres sont torturés dans les centres spécialisés, quand ils ne sont pas simplement exécutés sommairement et en toute impunité, dans les ténèbres de la nuit et de l'arbitraire, à l'heure du couvre-feu.

L'Algérien d'aujourd'hui s'habitue à entendre à nouveau ce qu'il entendait hier durant la nuit coloniale. Il entend à nouveau un vocabulaire qui semblait à jamais enfoui dans sa mémoire en 1962.

Couvre-feu, arrestations, tortures, tribunaux d'exception, condamnations à mort et exécutions, terroristes, hors la loi, napalm sont des mots qui avaient habité son innocente enfance et qui semblent le rattraper après plus de trois décennies.

Parler des atteintes gravissimes des Droits de l'Homme en Algérie aujourd'hui nous amène à parler avant tout de la nature du régime politique mis en place au lendemain de l'indépendance et de la genèse de la violence d'Etat.

LA SITUATION POLITIQUE

Il s'agit d'un régime militaire né de la violence de coups d'Etat successifs et qui n'a d'autre référence et moyen d'imposer son illégitimité que la force. Il est caractérisé par un double pouvoir. L'un apparent, constitué de technocrates de service cooptés sur des bases népotiques, véritables marionnettes, et l'autre occulte mais réel et puissant, d'essence militaire qui constitue le principal centre de décision.

C'est lui qui décide de l'avenir de la nation et se répartit les privilèges et richesses, fruits du labeur du peuple.

Ce pouvoir occulte s'est retranché durant trente deux ans, derrière de multiples "légitimités", tantôt historique, tantôt révolutionnaire, dans la gestion chaotique du pays.

Parler d'Etat, au sens noble du terme, en Algérie, serait un non-sens. L'institution appelée Etat est, selon les constitutionnalistes, celle dont les pouvoirs, particulièrement exécutif et législatif, sont issus de la volonté populaire qui s'exprime à travers un corps électoral, par des élections libres.

Or, ce rôle dû à la volonté populaire n'a jamais existé en Algérie.

Les élections ont toujours été, depuis 1962, truquées par le système de parti unique, appelé pompeusement et frauduleusement FLN., salissant ces trois lettres qui avaient constitué la gloire et la fierté du peuple algérien durant la guerre de libération nationale et qui appartiennent à la mémoire collective de la nation.

Ces pratiques totalitaires et dictatoriales issues de coups de force militaires fermeront les portes à toute velléité politique autre que celle de l'unanimisme béat et interdira tout débat contradictoire façonnant la culture démocratique. Les complots et intrigues de sérail constitueront les seules formes de culture d'une médiocrité ravageuse.

C'est dans ce blocus politique que sont apparus les textes "institutionnels" fondamentaux (Constitution de 1963, Charte de 1964, Constitution et charte de 1976...). Le peuple marginalisé dans la conception et la décision, était appelé à cautionner par un "oui franc et massif" des parodies d'élections dignes de Naegelen*.

C'est cette nature de non-Etat et ses pratiques qui ont mené le régime militaire vers l'aventure dont la Nation algérienne récolte aujourd'hui les fruits amers.

Ce pouvoir de fait, imposé par la force et l'intrigue nous rappelle la célèbre sentence de Louis XIV : « L'Etat c'est moi ! ».

Le rôle fondamental joué par l'armée des frontières, encadrée par d'anciens officiers de l'armée française, devenue « Armée Nationale Populaire » et plus particulièrement par la sécurité militaire, dont l'appareil se confondait avec celui de l'Etat est indéniable. L'historien Mohammed Harbi disait à ce propos : « Si chaque Etat dans le monde a une armée, en Algérie, l'armée a son Etat ».

* Marcel-Edmond Naegelen, gouverneur général d'Algérie, décrit comme étant un socialiste autoritaire d'esprit national. Avant les élections à l'Assemblée algérienne de 1948, il fit emprisonner plus du tiers des candidats du MTLD (Mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques), et couvrit de son autorité les pires truquages électoraux. La fraude électorale devint sous son gouvernement une institution qui permit d'annihiler la représentation légale des nationalistes. Naegelen fut salué par les Européens (colons) comme « le proconsul de la confiance retrouvée ». Mais son action convainquit beaucoup d'Algériens encore hésitants qu'il n'y avait décidément pas d'autre voie que celle de l'insurrection. (Charles-Robert Ageron).

Cette situation politique, faite d'institutions préfabriquées et malléables au gré des clans au pouvoir, non issues de la volonté populaire et peu respectueuses des principes élémentaires de la démocratie, ne semble pas émouvoir les observateurs et instances officielles du monde occidental dit démocratique, dont certaines continuent à soutenir d'une manière inconditionnelle un régime utilisant la force et la violence comme moyens de gestion politique, en contradiction flagrante avec les principes universels démocratiques, à la base de la majorité des Constitutions de ces pays occidentaux.

L'Algérie a connu au lendemain de son indépendance des événements graves marqués par un coup de force sanglant ayant hypothéqué pour longtemps l'avenir politique du pays. Deux faits essentiels ont découlé de ces événements : le monopole du pouvoir et l'institutionnalisation de la violence politique.

La monopolisation du pouvoir a été le résultat d'alliances claniques et tribales (plus particulièrement frontalières) tissées déjà durant la guerre de libération nationale par les "maquisards" d'Oujda et de Ghardimaou, encadrés par les officiers-comploteurs de l'Etat-Major des frontières, plus connus à l'indépendance sous le nom du clan d'Oujda.

La stratégie de ce clan, réuni autour du Colonel Houari Boumédiène (de son vrai nom Mohamed Boukharouba) était axée sur le discrédit et l'élimination du GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne), instance exécutive en exil, reconnue sur le plan international par de nombreux pays. Une façade politique fut trouvée en la personne d'Ahmed Benbella, personnage surmédiatisé par la presse française et les mokhabarates égyptiennes (Services secrets) de Fethi Dib. Cette alliance contre-nature Ben Bella-Boumediène, constitua le point de départ des malheurs de l'Algérie et marqua le début de la violence politique postindépendance. C'est ainsi que la prise du pouvoir par l'Armée des frontières en août 1962 se solda par plus de 1500 morts dans les violents accrochages de Massena, Tiaret, Boghar, Sour-El-Ghozlane et Al-Asnam, ainsi que du Nord Constantinois.

Après quelques jours d'euphorie de l'indépendance, les libertés furent définitivement bâillonnées. Le sort de la Nation a été pensé à Oujda et scellé à Tlemcen.

L'institutionnalisation de la violence politique constitua un moyen efficace au régime militaire de se maintenir et se renforcer.

L'opposition politique puis militaire contre la dictature rampante se mettait en place. C'est ainsi qu'une résistance armée vit le jour en 1963 en Kabylie sous la direction du FFS (Front des Forces Socialistes) de Hocine Aït-Ahmed, résistance qui fut réprimée dans le sang avec plus de 400 victimes.

Cette résistance s'étendait au Sud algérien ou le plus jeune colonel de l'Armée de Libération Nationale (armée de l'intérieur) le colonel Chaabani Mohamed entra en rébellion pour dénoncer les pratiques dictatoriales du pouvoir. Là encore, comme en Kabylie, la répression fut sauvage de la part de "l'armée des frontières". Le colonel Chaabani fut arrêté, condamné à mort et immédiatement exécuté le 3 septembre 1964. La sinistre sécurité militaire œuvrait à l'élimination de toute velléité d'opposition. Mohamed Khemisti ministre des affaires étrangères inaugura le cycle des assassinats politiques le 11 avril 1964.

Même le président de l'Association des Oulémas, cheikh Bachir El Ibrahimi, âgé de plus de 80 ans, ne fut pas épargné par la répression. Il fut assigné à résidence pour avoir attiré l'attention du Pouvoir sur ses dérives socialo-communistes et son éloignement des principes islamiques. Il mourut quelque temps après, en 1965, privé de liberté.

Le coup d'Etat du 19 juin 1965 de Houari Boumédiène constitua le parachèvement de celui d'août 1962.

Un pouvoir de fait et de force, le Conseil de la Révolution, remplaçait un autre pouvoir de force. Une dizaine de manifestants furent fusillés à Annaba.

Les luttes claniques finirent par toucher le noyau même du Pouvoir : l'Armée. C'est ainsi que le Colonel Tahar Z'biri, chef d'Etat-Major et membre du Conseil de la Révolution fomenta un coup d'Etat en décembre 1967. Ses unités blindées furent stoppées à El-Affroun par des Migs pilotés par des instructeurs soviétiques. Près d'un millier d'Algériens, entre civils et militaires, trouvèrent la mort lors des accrochages.

La chasse impitoyable aux opposants continua, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

C'est ainsi que Mohamed Khider, ancien ministre d'Etat du GPRA fut assassiné le 3 janvier 1967 à Madrid, et Krim Belkacem étranglé le 18 octobre 1971 à Francfort.

Onze années après le coup d'Etat du 19 juin 1965, on décida de légaliser l'illégal en imposant une nouvelle Constitution, et un candidat unique du parti unique à la présidence de la république en la personne de l'auteur du coup d'Etat : Houari Boumédiène.

Cette mascarade institutionnelle amena quatre personnalités historiques du mouvement national

(Ferhat Abbas, Benyoucef Benkhedda, Hocine Lahouel, Mohamed Kheireddine) à réagir pacifiquement contre ces méthodes dictatoriales et les risques de conflit avec le Maroc, dans un appel en mars 1976. Cette prise de position leur coûta la nationalisation de leurs biens et leur assignation à résidence.

A la mort de Boumédiène en 1978, la succession se déroula au sein de l'armée sous le contrôle « éclairé » de la sécurité militaire qui imposa le colonel Bendjedid Chadli comme candidat.

Des velléités d'opposition réapparurent, malgré la chape de plomb, à partir de 1980. C'est ainsi que l'interdiction par des fonctionnaires zélés du parti-Etat d'une conférence de Mouloud Maameri sur la culture amazigh fut l'occasion pour la population de Kabylie en avril 1980 de poser le problème légitime de la culture, éludé depuis l'indépendance ainsi que celui des libertés démocratiques. Ce mouvement fut sauvagement réprimé.

En 1982, le mouvement de la Daawa islamique fut à son tour la victime de la répression et de la violence de l'Etat. Un sit-in devant la faculté centrale et la lecture d'une motion rédigée par les Oulémas et adressée au pouvoir, attirant son attention sur son éloignement des principes islamiques, valeurs civilisationnelles de la nation, fut le prétexte pour le pouvoir d'opérer de nombreuses arrestations dans les rangs des Universitaires islamiques et des Oulémas.

Le Cheikh Soltani Abdellatif, personnage âgé, fut assigné à résidence où il mourra, privé de liberté.

Cette répression sauvage contre une opposition pacifique entraîna inéluctablement la radicalisation de cette dernière. C'est ainsi qu'apparut le mouvement islamique algérien dirigé par Mustapha Bouyali, ancien maquisard de la guerre de libération nationale qui ne passa à l'action armée qu'après l'assassinat de son frère.

La nature tribale et clanique du pouvoir n'offrait aucune possibilité d'expression. Même les opposants les plus lointains n'étaient pas épargnés par la liquidation physique, moyen préférentiel de règlement politique. L'avocat Ali Mecili fut assassiné le 7 avril 1987 à Paris. Il était responsable d'une publication d'opposition, « Libre Algérie », et était à l'origine du rapprochement des deux « frères ennemis » Aït-Ahmed et Ben-Bella et de la déclaration de Londres en 1985.

La crise économique et la baisse du prix du baril de pétrole mirent à nu les carences du régime, longtemps couvertes par les pétrodollars. La nation vivait dans la plus extrême médiocrité alors que les galonnés de la nomenklatura véreuse faisaient grand tapage de leur prospérité.

La macabre manipulation du 5 octobre 1988 fut le nouvel échappatoire du régime militaire développé dans le cadre de sa stratégie de préservation du pouvoir. Empêtrés dans des luttes souterraines et sournoises de sérail, les piètres stratèges, dans leur aveuglement politique ignorèrent que manipuler une jeunesse bâillonnée et frustrée durant vingt six ans, c'était manipuler une poudrière.

L'explosion populaire qui échappa des mains des mauvais calculateurs, fut matée dans le sang. Plus de six cent (600) enfants et adolescents furent fauchés à la fleur de l'âge.

L'ouverture « démocratique » qui suivit ce désastre était en réalité une vaste supercherie. Si elle permit, grâce à l'article 40 de la nouvelle constitution de 1989 (calquée sur celle de la Vème république française), l'émergence de rares forces politiques saines (FIS, FFS,...), ayant un ancrage populaire certain, elle permit aussi la naissance de véritables monstres de la démocratie, procréés dans les officines de la Présidence, pour torpiller la démocratie.

N'avons-nous pas vu des tortionnaires de la sinistre sécurité militaire devenir d'impénitents démocrates ?

Par cette supercherie démocratique on a fait croire aux Algériens et au monde libre épris de justice, que le temps de l'unicité de pensée, de l'oppression et de la corruption était révolu. Le peuple algérien souhaitait un changement de système, le pouvoir imposait, pour la circonstance, un changement dans le système.

C'était aller vite en besogne quant aux réelles intentions de la caste au pouvoir qui avait réalisé au fil des décades une véritable et puissante oligarchie militaro-financière, aux ramifications internationales, brassant des milliards de dollars détournés.

Ce semblant d'activité politique apporta une lueur d'espoir à la population qui croyait à sa propre prise en charge à travers des représentants élus démocratiquement, mais c'était sans compter sur les malveillantes intentions du régime.

Les premières élections municipales et de wilaya, libres et pluralistes, eurent lieu en juin 1990. Elles se déroulèrent dans un climat serein et furent marquées par une large victoire du Front Islamique du Salut (FIS) qui emportera 853 municipalités sur 1539 et 32 wilayas sur 48.

Les premières provocations apparurent. Le système pernicieux et sa légion, s'attelèrent à empêcher ce mouvement politique à se

développer démocratiquement en limitant les prérogatives des municipalités sorties des urnes.

Une campagne de discrédit, pensée dans les coulisses du pouvoir et orchestrée par une certaine presse « indépendante »... du peuple, servile et attachée à des milieux d'affaires corrompus et douteux, tenta de jeter le doute sur le FIS en le présentant comme un ogre qui allait avaler la société, une fois au pouvoir. De gros enjeux financiers étaient en péril aux yeux du régime, et un pouvoir légitimé par la volonté populaire était un véritable danger pour son avenir, voire un suicide.

Une véritable action psychologique concertée (Pouvoir-« opposition » pseudo-démocratique) et relayée par des médias aux ordres, fut entreprise pour torpiller le parti majoritaire qui restait, malgré ses lacunes et ses insuffisances, ancré dans l'Algérie profonde, attachée à sa culture et à ses valeurs civilisationnelles.

C'est ainsi que plusieurs incidents furent provoqués, impliquant les « islamistes ». C'est le cas de l'affaire du jeune Guendouz de Constantine qui aurait été « kidnappé » puis « séquestré » par des militants du FIS. C'est le cas aussi de manifestations téléguidées par les services spéciaux sur les salles Harcha et Atlas où se déroulaient des concerts de chaabi et de musique kabyle.

L'opinion publique a en mémoire la triste affaire de la malheureuse citoyenne brûlée vive avec son fils à Ouargla par un désaxé, probablement manipulé. Toutes ces actions téléguidées avaient pour but de montrer à l'opinion publique nationale et internationale la nature « obscurantiste et intégriste » de ce mouvement populaire islamique qui « attentait » aux libertés individuelles et collectives des citoyens (!?).

Parallèlement à cela, certains partis politiques, auto proclamés « démocratiques », menaient une campagne acharnée contre le projet islamique.

La nature antidémocratique et putschiste de ces partis fut éloquemment illustrée devant des millions de téléspectateurs en juin 1990 par le secrétaire général du Rassemblement pour la Culture et la Démocratie (RCD), parti local d'essence ethnique face à Abassi Madani lors d'un duel télévisé : « Nous ne vous laisserons jamais arriver au pouvoir ! ».

Et cette sentence fut vérifiée au lendemain du 1er tour des premières élections législatives libres du 26 décembre 1991 et montra la réalité du complot « militaro-pseudo-démocratique » contre toute alternance politique issue des urnes et plus particulièrement islamique.

L'analyse objective du verdict populaire au lendemain du 26 décembre 1991 faisait ressortir deux faits saillants :

1- Le désir ardent de changement de système et non de changement dans le système.

2- L'indéfectible attachement aux valeurs civilisationnelles de la nation algérienne et la volonté de parachèvement d'une œuvre inachevée : une Algérie démocratique et sociale dans le cadre des principes islamiques et le respect de toutes les libertés fondamentales.

La mobilisation par la caste des généraux, affolée par la perte imminente de ses privilèges, de ses clercs et larbins, d'une pseudo-société civile fictive, aboutit à la création du « Comité national de sauvegarde de l'Algérie... des privilèges » afin de préparer le coup de force militaire du 11 janvier 1992. Au nom de la démocratie, des pseudo-démocrates nés dans les officines du pouvoir, mirent fin à la démocratie, empêchant le peuple de s'exprimer. Une minorité élitiste manipulée par une caste de généraux, s'imposa par la force à la majorité du peuple algérien.

Les cercles d'affaires et de finances, affolés par le verdict sans appel du peuple, s'organisèrent pour survivre. La sécurité militaire, officiellement dissoute en 1991, ne s'est, en réalité, nullement retirée du champ politique. Ses différents appareils se sont mis au service des différentes structures, claniques et tribales, du pouvoir. Elle a retrouvé sa force et son efficacité dans les intrigues d'un système déliquescent.

Le comité national de sauvegarde de l'Algérie... des privilèges (CNSA) cristallisa autour de lui tous ceux qui craignaient pour leurs privilèges mal acquis. C'était le « Parti de la peur ». Manipulé par les officiers généraux et autres potentats, il regroupait des gestionnaires corrompus de sociétés étatiques en faillite, des cadres d'une administration bureaucratique, des diplomates, des syndicalistes de carrière du parti unique et des « intellectuels » nostalgiques de la culture française, minorité déconnectée socialement et culturellement des réalités nationales, mais occupant des fonctions essentielles dans les rouages de l'Etat.

Les « démocrates » d'hier, sanctionnés par les urnes sont devenus les putschistes d'aujourd'hui, retranchés derrière les blindés pour protéger leur « démocratie », c'est-à-dire leurs privilèges.

Cet affolement et cette fuite en avant effrénée amena le régime militaire à des actes anticonstitutionnels, violant ses propres lois.

La « démission » du président de la République le 11 janvier 1992 aboutit à un véritable imbroglio juridico-politique créé volontairement

pour empêcher le président de l'Assemblée Nationale et le président du Conseil Constitutionnel d'assurer l'intérim.

La dissolution de l'Assemblée Nationale par le président de la République « démissionnaire » était en elle-même anticonstitutionnelle car il est clairement stipulé dans l'article 120 de la Constitution que le président de la République doit obligatoirement informer, avant toute dissolution de cette chambre, le président de l'Assemblée et le chef du gouvernement.

Or, le président de l'Assemblée n'a appris la nouvelle de la dissolution qu'à la télévision (interview *Es-Salem* du 14 juillet 1992).

Ces actes anticonstitutionnels ne sont en réalité, aux yeux de l'observateur averti des rouages du système politique algérien, qu'une illustration de l'illusion institutionnelle de façade, obéissant à l'oeil et au doigt à la caste militaire à travers des hommes de loi serviles et de service.

L'autre acte anticonstitutionnel a été l'intrusion dans la gestion putschiste du pays du Haut Conseil de Sécurité (HCS), institution consultative prévue par la constitution pour donner son avis sur des questions de sécurité nationale.

En effet et juridiquement, le HCS ne peut se réunir que sur convocation du président de la République. Or, ce dernier avait "démissionné". Ceci constitue la première entrave constitutionnelle.

Plus grave encore, cette instance consultative sur des problèmes de sécurité, a désigné une instance collective en remplacement du président de la République, le Haut Comité d'Etat (HCE), en violation de la Constitution et de la souveraineté populaire à travers le non-respect du corps électoral (article 68 de la Constitution).

L'instauration de l'état d'urgence le 7 février 1992 constituait un autre acte anticonstitutionnel.

En effet, son instauration nécessitait de la part du président de la République, la consultation préalable du président de l'Assemblée Nationale. Or, cette dernière était dissoute. D'autre part, cet état d'urgence, après consultation, devrait être proclamé par le président de la République, or, ce dernier avait « démissionné ».

Tous ces actes anticonstitutionnels, baignant dans l'illégitimité la plus totale, furent réalisés sous couvert d'une légitimité historique (encore une fois) importée du Maroc. Elle était représentée par un personnage historique, Mohammed Boudiaf, qui fut l'un des responsables du déclenchement de la guerre de libération nationale, « contre-révolutionnaire, réactionnaire et agent de l'impérialisme » aux yeux de la caste militaire, il y a quelques années seulement, et exilé depuis 28 ans.

A ce personnage historique, déconnecté des réalités sociales et étranger aux intrigues politiques du sérail, on endossa la responsabilité de décisions répressives gravissimes et qui resteront pour l'Histoire, les actes de la première violence de l'Etat : décret 44/92 du 7 février 1992 instaurant l'état d'urgence, ouverture des camps de concentration de l'extrême-Sud, arrestations arbitraires et massives, institutionnalisation d'une torture à grande échelle, violation délibérée des lieux de culte...

A ces actes s'ajouta la dissolution du parti majoritaire (FIS) et l'arrestation de ses dirigeants.

Boudiaf, trompé et utilisé fut finalement assassiné le 29 juin 1992, probablement par ceux-là mêmes qui l'avaient ramené.

Tous les acteurs et le décor furent mis en place : la tragédie pouvait commencer.

L'Algérie bascula dans le cycle effroyable de la violence et de la contre-violence de légitime défense d'une jeunesse qui refusa la misère individuelle et la décadence nationale.

LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME

1 - Les prisonniers politiques

Actuellement, près de 18 000 citoyens sont détenus dans les geôles de la dictature. La surpopulation carcérale nous amène à tirer la sonnette d'alarme sur les conditions de détention désastreuses. Les prisonniers sont entassés à dix (10) dans des cellules prévues pour deux à trois personnes durant la période coloniale. Aucun droit n'est accordé aux prisonniers politiques.

Dans certaines prisons et plus particulièrement à Serkadji où le directeur et son adjoint sèment la terreur, les conditions de détention sont celles d'un bagne. Les bastonnades sont régulières sous l'oeil approbateur et complice des deux responsables de l'administration pénitentiaire. L'isolement, comme punition, dans les cellules du sous-sol (cachots) est courant et pour le moindre prétexte (appel à la prière, lecture à haute voix du Coran, parfois le simple fait de regarder un gardien). Même les avocats ne sont pas épargnés par des geôliers zélés (voir témoignages).

2 - Les camps de concentration

Ils ont été institués par l'article 4 du décret présidentiel du 4 juin 1991 instaurant l'état de siège. Cet article est en violation de la Constitution et des Traités internationaux sur les

Droits de l'Homme, ratifiés théoriquement par l'Algérie, privant arbitrairement le citoyen de ses libertés fondamentales. Sur simple présomption ou délit de faciès, l'autorité administrative (et non judiciaire) peut placer un citoyen en détention administrative, c'est-à-dire le déporter dans les camps de concentration du Sud, sans inculpation ni jugement, pendant une période indéfinie.

C'est ainsi qu'une dizaine de camps ont été ouverts et plus particulièrement après le coup d'Etat du 11 janvier 1992. Certains d'entre eux sont situés à plus de 2000 km de la capitale. Ces camps sont ceux de Reggane, Ouargla, Aïn Salah, Aïn M'guel, El-Homr, Oued Namous, Tiberghamine, El Ménéa (ex-El Goléa), Bordj Omar Dris et Tsabit. Quinze mille (15000) Algériens ont transité par ces camps depuis leur ouverture. Actuellement, il persiste un seul camp qui est celui d'Aïn M'guel comportant 650 déportés.

L'écrasante majorité de ces déportés était constituée d'élus du peuple aux élections municipales, départementales et législatives.

De nombreux enseignants et universitaires figurent parmi eux (voir chapitre des témoignages des camps).

Trois cent (300) anciens déportés du camp d'Ouargla ont vu leur statut changer. De déportés durant deux années, ils sont devenus détenus politiques, poursuivis par les tribunaux d'exception (Cours spéciales-tribunaux militaires) suite à des chefs d'inculpation fabriqués de toutes pièces.

Certains déportés libérés, ont été repris par les services de sécurité, d'autres ont été égorgés par la sécurité militaire sous couvert de l'OJAL (voir témoignages).

3 - Les arrestations arbitraires et la torture

Ces arrestations sont le plus souvent nocturnes, durant le couvre-feu. Arbitraires, spectaculaires et brutales, elles laissent souvent des séquelles psychologiques chez les parents âgés et les enfants qui assistent à ces scènes, terrorisés par l'intrusion fracassante de personnes cagoulées et armées, gesticulant et proférant insultes et obscénités. De nombreux vols d'objets précieux (argent, bijoux,...), d'équipement électroménager et de vêtements accompagnent l'arrestation. Des destructions de meubles et de vaisselles sont le plus souvent signalées (voir témoignages).

La torture est systématique dans tous les centres de détention (commissariats de police, brigades de gendarmerie).

Des centres spécialisés avec des méthodes de torture sophistiquées existent à l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf, baptisée par les victimes « Ecole supérieure de torture », au commissariat central d'Alger-Cavaignac, et les centres de la sécurité militaire de Ben Aknoun et Bouzaréah.

La torture est institutionnalisée. Les méthodes sont pratiquement les mêmes, du petit commissariat de police de quartier à l'Ecole Supérieure de torture de Châteauneuf. Elles vont de l'épreuve du chiffon à la sodomisation, en passant par le courant électrique, l'arrachement des ongles, la bastonnade, les brûlures par mégots de cigarettes, chalumeau et fer à souder, l'épreuve de l'échelle, la suspension durant plusieurs jours par des menottes au plafond, flagellation et utilisation de la perceuse électrique.

Ces méthodes inhumaines et dégradantes, interdites théoriquement par la Constitution algérienne et condamnées par les Pactes internationaux, sont connues des hautes autorités du pouvoir.

Elles sont utilisées non seulement pour extorquer de faux aveux dans le cadre de scénarios préparés d'avance, mais aussi pour terroriser la victime.

Les tortionnaires, véritables cas pathologiques relevant de la psychiatrie, se comportent comme de véritables voyous, vomissant leur haine par des flots d'insultes et d'obscénités et usant d'une violence inouïe et incontrôlable. De nombreux témoignages signalent la présence de tortionnaires saouls durant les séances de torture, se défoulant sur la malheureuse victime. De nombreux citoyens sont morts sur la table de torture, assassinés par ces désaxés faisant fonction de policiers (voir témoignages).

Des anciens maquisards de la guerre de libération nationale, torturés par les soldats français mais aussi par leur « frères » en 1993 et 1994 sont formels : les Algériens manient aussi bien sinon mieux les électrodes que les « bérets rouges » de Bigeard et de Massu.

La garde à vue prolongée à 12 jours dans le cadre de la loi dite « anti-terroriste » n'est jamais respectée. La moyenne de la garde à vue est de 30 jours. Des témoignages rapportent des cas allant de 3 à 8 mois.

Le procès-verbal de police est un véritable scénario dicté sous la torture et orienté par des policiers en mal d'aventures, et que la victime récite malgré elle pour échapper aux affres du supplice. Il est ensuite signé, les yeux bandés.

De nombreux citoyens se retrouvent « impliqués » dans des actions « terroristes » fictives, du fait de dénonciations sous la torture.

De nombreux suppliciés ont dénoncé leurs pères, leurs frères, voisins et collègues de travail pour que les douleurs atroces cessent (voir témoignages).

En aucun cas, les responsables de ces actes inhumains, cruels et barbares n'ont été inquiétés. C'est cette impunité qui a encouragé les tortionnaires dans leur art macabre et bestial.

4 - Les tribunaux d'exception

La justice en Algérie a toujours servi d'alibi au régime politique. Après le coup d'Etat du 11 janvier 1992, la dérive de la justice-alibi allait atteindre les abysses. Des tribunaux d'exception appelés pompeusement Cours spéciales sont crées par décret « législatif » (03/92) relatif à la « lutte contre la subversion et le terrorisme ». Ces tribunaux sont selon l'avocat algérien Jacques Vergès, une copie conforme des « sections spéciales » du gouvernement de Vichy du 14 août 1941, pour lutter contre les résistants français durant l'occupation nazie.

Le décret instituant ces tribunaux d'exception est une véritable négation de la volonté du peuple algérien.

Il s'agit d'un texte d'exception prenant en otage la justice, au sens noble du terme. Il est caractérisé par :

1. L'aggravation des peines encourues.
2. La rétroactivité de la loi pénale alors qu'il est internationalement connu que la non-rétroactivité de la loi pénale fait partie des principes généraux du droit à caractère universel : « Nulla poena sine lege ».
3. De par l'article 42, les tribunaux d'exception n'appartiennent pas à l'ordre judiciaire.
4. Baisse de l'âge pénal à 16 ans, portant atteinte à l'article 19 du traité des Nations Unies sur les Droits de l'enfant, ratifié par l'Algérie en 1992.
5. Limitation des droits de la défense :
   - sanctions par le magistrat contre l'avocat, avec des peines allant de trois mois à une année de suspension.
   - l'avocat, pour plaider, doit recevoir l'agrément préalable du président du tribunal.
6. Les présidents des Cours spéciales sont anonymes. Toute divulgation du nom du magistrat est passible de sanctions.
7. Absence du droit d'Appel.

Le but de ces tribunaux d'exception n'est pas de rendre la justice mais de terroriser les citoyens.

Devant ces dérives, la justice ne confond pas l'accusé à partir de preuves irréfutables, mais à partir de procès-verbaux de police contenant de faux-aveux extorqués sous la torture et signés les yeux bandés.

Le plus souvent, les procès se déroulent à huis clos, en l'absence des parents de l'inculpé.

« Quand on viole les lois en proclamant qu'on les respecte, mieux vaut le faire à l'abri des regards indiscrets » écrivait Maître Vergès dans sa « Lettre ouverte à des amis algériens devenus tortionnaires ».

Devant cet affaiblissement, voire même l'absence totale de garanties judiciaires, nous pouvons aisément dire qu'en Algérie, il n'y a aucune protection du prisonnier politique :

a- En garde à vue, il est maintenu illégalement au delà des délais « légaux » de 12 jours et y est systématiquement torturé.
b- La procédure judiciaire est irrégulière car le plus souvent le dossier ne comporte qu'un procès-verbal de police contenant de faux aveux.
c- Le prisonnier ne passe pas devant une juridiction légale, mais un tribunal d'exception anticonstitutionnel.

Ces tribunaux d'exception ont condamné à ce jour plus de 1070 citoyens à la peine capitale dont une femme. Vingt six condamnés à mort ont été exécutés. L'observateur averti est scandalisé par ces condamnations à mort en série et iniques.

L'aveu télévisé constitue une variante de la justice-alibi au service de la dictature (voir témoignage).

L'opinion publique a toujours en mémoire les « aveux » des « auteurs » de l'attentat criminel et odieux de l'aéroport d'Alger d'août 1992 et plus particulièrement de feu Hocine Abderahim et feu Rachid Hechaïchi, présentés à la télévision, filmés à leur insu (voir témoignages), les visages tuméfiés avec des traces d'électrodes sur le front.

« L'Histoire dévoilera demain, les véritables auteurs de cette boucherie » lancera Abderrahim lors de la parodie de procès d'une justice qui les condamnera à mort et les exécutera la veille du Mawlid Enabaoui (anniversaire de la naissance du Prophète). Il fallait trouver des « coupables » à sacrifier sur l'autel de l'impératif sécuritaire.

Ces personnes, souvent innocentes et présentées à la télévision, sont condamnées avant d'être jugées. Peut-on parler de Justice quand on viole impunément ses règles élémentaires que sont la présomption d'innocence et le secret de l'instruction ?

Nous terminerons ce chapitre des dérives de la justice-alibi en citant un exemple assez concret et assez éloquent de la déliquescence judiciaire : c'est le cas du procureur local d'une juridiction d'exception (tribunal militaire de Blida) qui exigea

de superviser et de signer le permis de communiquer permanent des avocats des dirigeants du FIS incarcérés à Blida, permis délivré par le procureur général de la cour suprême, c'est-à-dire la plus haute autorité judiciaire du pays !?

5 - Les exécutions sommaires

Isolées au début, elles sont devenues fréquentes et collectives depuis mars 1994. Il s'agit le plus souvent de citoyens arrêtés au cours de rafles et de ratissages nocturnes dans les quartiers populaires.

Il peut s'agir le plus fréquemment de citoyens connus pour leurs sympathies islamistes on ayant un frère recherché par les services de sécurité et passé dans la clandestinité. Parfois, il peut s'agir de malades mentaux errants (voir témoignages).

Depuis quelques mois, ces exécutions sont réalisées en représailles à des actions perpétrées par la résistance populaire armée. De nombreux cas précis ont été recensés (voir témoignages) à Ténès, Larbaa, Les Eucalyptus, Kouba, Cherarba, Berrouaghia, Lakhdaria...

LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME EN ALGERIE

En Algérie, terre d'Islam, les Droits de l'Homme sont actuellement et en ces temps difficiles, en légitime défense. Le Pouvoir admet la violence d'une minorité élitiste mais refuse celle de la majorité. Défendre les Droits de l'Homme en ces moments tragiques, c'est s'exposer à perdre la vie ou au moindre des frais, perdre sa liberté. Malgré ces dangers, des militants libres, respectueux de la Dignité Humaine, continuent à défendre ces Droits, sans exclusive aucune. Toute goutte de sang qui coule en Algérie constitue pour ces militants une tragédie. Malheureusement dans ce monde manichéen, on assiste au développement d'une théorie des Droits de l'Homme à deux vitesses.

C'est au nom de cette idée erronée des Droits de l'Homme et la bénédiction de certains oracles et militants-potiches que l'on torture impunément au commissariat central d'Alger et à l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf, et que des centaines d'Algériens – toutes catégories sociales confondues – sont morts sur les bancs de la torture.

N'avons-nous pas entendu le Président de l'Observatoire national des Droits de l'Homme, cette « monstruosité institutionnelle » et appendice honteux du régime dictatorial, dire au sujet de la violence de l'Etat et de la torture :

« Lorsque l'Etat utilise son Pouvoir de contrainte pour assurer la sécurité des citoyens, nous nous refusons de considérer qu'il s'agit de violence. » (Quotidien *Liberté* du 2 septembre 1994).

N'avons-nous pas entendu ce même responsable dire en visant les véritables militants des Droits de l'Homme ; « Nous sommes à peine surpris lorsque nous entendons des pseudo-défenseurs des Droits de l'Homme plus habitués à faire des communiqués provocateurs qu'à présenter des rapports documentés, traiter d'une question aussi grave que la torture dans un but mesquin d'instrumentalisation partisane. » (sic).

La meilleure réponse à cet adepte de l'instrumentalisation de la contre-vérité est cette phrase de Maître Ali Yahia Abdenour, Président de la Ligue Algérienne de Défense des Droits de l'Homme : « Faire croire qu'il n'y a que quelques cas de torture comme le déclare l'Observatoire des Droits de l'Homme, c'est accréditer l'idée qu'il n'existe en Algérie que des sourds, des aveugles et des muets. »

Enfin, parmi les actes de « bravoure » de ce vaillant président d'un Observatoire... aveugle nous citerons pour l'Histoire, ses attaques calomnieuses contre :

- Amnesty International, organisation connue pour son sérieux et son impartialité dans la défense des Droits de l'Homme dans le monde.
- Le collectif d'avocats du procès de Blida de juillet 1992 qui refusa de plaider conformément aux mandats de leurs clients.
- Les avocats marocains venus plaider aux côtés de leurs confrères algériens lors du même procès.
- Maître Vergès, avocat algérien, connu pour ses prises de position dignes durant la guerre de libération nationale.
- Des magistrats intègres, accusés de complaisance et de laxisme dans les verdicts concernant des prisonniers politiques.

La Presse dite « indépendante » et plus particulièrement trois titres (*El Watan*, *Liberté*, *Le Matin*) a joué un rôle néfaste dans la dérive des Droits de l'Homme.

Ces titres diligentés par certains cercles occultes et financés par des milieux douteux, participent d'une manière efficace à l'entretien de l'incendie et à l'approfondissement de la tragédie, par leur déformation de la vérité, le traitement tendancieux de l'information en passant sous silence certains faits par rapport à d'autres, amplifiés, quand ils ne sont pas simplement travestis pour tromper l'opinion. Ces méthodes ne sont pas sans nous rappeler les sinistres journaux de la nuit coloniale qu'étaient l' « Echo d'Alger », « La Dépêche Quotidienne » et « Le Journal d'Alger ».

Ces adeptes d'une démocratie de la minorité et d'une liberté restrictive, véritables « mercenaires de la plume », provocateurs et spécialistes de l'inquisition et de l'exclusion sont à la solde de commanditaires du régime, confortablement installés à Paris et Tunis.

Peut-on parler de presse « indépendante » quand on dénonce la violence de la majorité en taisant celle de leur minorité et où le respect de la Dignité Humaine est fonction de la situation sociale et l'appartenance politique ?

N'avons-nous pas été souvent surpris par des articles calomnieux et des dénonciations d'honnêtes citoyens dont les noms ont paru dans les colonnes de ces journaux, traités de « terroristes » et de « fils de harkis »? Ne sont-elles pas des dérives dangereuses portant atteinte à la Dignité Humaine et un appel délibéré au meurtre ?

CONCLUSION

Ce rappel historique de l'indépendance à nos jours est indispensable à la compréhension de la situation que vit le peuple algérien et dont le seul et unique responsable reste la caste militaire à l'origine de la décomposition avancée de la société et de leur « Etat ».

Telle est la situation dramatique de la Dignité Humaine et des Droits de l'Homme, bafoués par une dictature moribonde et en fin de règne, mais féroce et sauvage, que soutiennent certains gouvernements occidentaux de manière inconditionnelle.

Le bilan de trois années de répression aveugle et bestiale que rien ne justifie, est peu éloquent pour le pouvoir militaire en place. Il se résume à plus de 20 000 morts, 18 000 prisonniers politiques, plus de 600 déportés, 1070 condamnations à morts dont une femme, une juridiction d'exception, un état d'urgence permanent, une situation de guerre et l'absence d'institutions légitimes, élues démocratiquement.

Cette situation de guerre, imposée par le pouvoir militaire, au lendemain du coup d'Etat du 11 janvier 1992, a amené la majorité du peuple frustré de son choix démocratique, à exercer son Droit de légitime défense pour résister à l'oppression de « l'Etat de la minorité » comme il a résisté hier à « l'Etat-colon ».

Ne dit-on pas que « quand un peuple est opprimé, la résistance constitue un Droit de l'Homme » ?

Les Droits de l'Homme, sans exclusive, en Terre d'Islam sont ceux qui respectent le Droit à la vie (sans exclusive également) selon le verset du saint Coran :

« Celui qui a tué un homme qui lui-même n'a pas tué ou n'a commis aucune violence est considéré comme s'il avait tué tous les hommes, et celui qui sauve un seul est considéré comme s'il avait sauvé tous les hommes. »

La valeur de la vie de l'individu, contrairement à ce qui se voit chez certains pseudo-intellectuels, ne dépend ni de son statut social ni même de la qualité de ses actes. Elle est un attribut inaltérable et sacré de Dieu.

Nous rappellerons aussi, en tant qu'intellectuels musulmans à ceux qui voudraient nous donner des leçons d'outre-Méditerranée, que les Droits de l'Homme en Terre d'Islam ont pour objet de conférer la Dignité et l'Honneur et à éliminer oppression et injustice. Ces Droits ne peuvent être restreints ni abrogés par les gouvernants.

Ils signifient aussi pour nous que tous les hommes naissent libres et égaux et il ne saurait y avoir de discrimination en raison de la race, de la couleur, du sexe ou de la langue.

Ces valeurs civilisationnelles de notre religion auxquelles nous croyons et pour lesquelles nous militons ne sont pas l'apanage de l'Occident seulement, mais des valeurs universelles.

L'Histoire en Algérie est en marche, certains voudraient freiner son cours mais jamais ils ne pourront l'arrêter.

Malgré l'ampleur de la tragédie et les malheurs de ce peuple musulman, fidèles à nos principes, nous veillerons pour que demain la vengeance ne bouscule pas la Loi, dans notre futur Etat de Droit, fondé sur le respect de la Loi et des Droits de l'Homme.

Avec Vergès nous dirons pour l'Histoire à ceux qui allient à merveille opportunisme politique et « larbinage » intellectuel que « malgré les heures tragiques que vit l'Algérie, le peuple aura toujours le dernier mot. »

Avec le poète tunisien AboulKacem Ach-Chaabi nous terminerons avec ces couplets d'espoir qui avaient bercé notre enfance durant la nuit coloniale :

« Lorsque le peuple veut la vie
Force est au destin d'y répondre
Aux chaînes de se rompre
Et au jour de se lever. »

1. TRIBUNAUX D'EXCEPTION, PRISONS ET CAMPS DE CONCENTRATION

1.1. CONDAMNATIONS A MORT PAR LES TRIBUNAUX D'EXCEPTION (LISTE NON EXHAUSTIVE)

Tribunal d'exception d'Alger, mai 1993.

- Abassi Ikbal
- Abassi Oussama
- Abassi Salim
- Achir Redouane
- Aït Haddad Abdelghani
- Azzi Djamaâ
- Azzi Djamal
- Bahlouli Lounas
- Bakour Mabrouk
- Benouis Abdelkader
- Boucherif Redha
- Boulesba Youcef
- Brahim Zikaoui
- Chami Ali
- Chebouti Abdelkader
- Drahmoun Ahmed Bey
- Fennouh Karim
- Guettaf Rabah
- Hechaichi Rachid
- Hocine Abdelhamid
- Hocine Abdelillah
- Hocine Abderrahim
- Imad Mohamed
- Lamali Mohamed
- Laskri Djamal Eddine
- Lounissi Djamal
- Manâa Mourad
- Mansouri Meliani
- Mechta Amer
- Mekhloufi Saïd
- Rabah Kebir
- Ressaf Djamel
- Soussene Saïd
- Tahri Belkacem
- Tchico Djamal
- Tchico Lyes
- Tchico Tewfik
- Titraoui Abdenasser
- Touati Achour
- Zaaf Kamel

Tribunal d'exception d'Alger, 1993.

- Azizi Abdelkrim
- Bennoui Tahar
- Berrabah Boualem
- Guendouz Abdelhakim
- Kermiche Boubekeur
- Khennouche Mourad
- Krika Hocine Menouar
- Krikou Hocine
- Lounès Abdelhakim

Tribunal d'exception d'Alger, 27 mars 1994.

31 condamnations à mort dont celles de :
- Hamzaoui abdelkrim
- Mustapha Belkacem

Tribunal d'exception d'Alger, 11 avril 1994.

- Bourayene Seddik
- Djebbari Abdeslam
- Dridi Nacereddine
- Harik Nourreddine
- Lamara Abdelwahab
- Salmi Rabah

Tribunal d'exception d'Alger, 24 avril 1994.

- Ali Benyahia Kouider
- Bouhdjar Abdelkader
- Chakendi Abdelkader
- Chekalil Abderrahmane
- Chibani Rabah
- Hamlaoui Bechergui
- Taghrourt Ahmed

Tribunal d'exception d'Alger, 15 mai 1994.

- Anik Abdelkrim
- Berrabah Abdelkader
- Mouissi Boualem
- Zeoumi Zahir

Tribunal d'exception d'Oran, 1993.

- Abded Abdelilah
- Abdelli Mohamed
- Boudouaya Laaredj
- Souhil Cheikh

Tribunal d'exception d'Oran, 9 avril 1994.

- Ferhat Abdelkader
- Guettaf Brahim Khallil
- Okkal Mustapha
- Touhami Fardaj

Tribunal d'exception d'Oran, 7 mai 1994.

- Benattou Elhadj Mohamed
- Chibout Mohamed
- Derbak Djelloul
- Guellil Mohamed
- Khaldoun Boualem
- Laakiba Ouchareb
- Lahmar Aouad
- Mezouar Amar
- Moulay-Bentaïba Guenoun

Tribunal d'exception de Constantine, 10 avril 1994.

• Chikha Djemoui
• Lezzar Ali
• Ziani Horr

Tribunal militaire d'Ouargla, mai 1993.

• Berrahal Mohamed
• Bouzidi Chenik
• Laazizi Lakhdar

1.2. LIEUX DE DETENTION ET DE CONCENTRATION DES DETENUS POLITIQUES

1.2.1. Camps de concentration

Appelés officiellement et pudiquement « camps de sûreté » et prévus par le décret présidentiel du 4 juin 1991 portant sur l'instauration de l'état de siège (article 4) permettant aux walis (préfets) d'interner administrativement tout citoyen sans jugement, ces camps de concentration et de la mort ont été exploités à fond après le coup d'Etat du 11 janvier 1992 et des milliers de citoyens y ont été déportés. Plus de 15 000 ont transité par ces lieux sinistres.

Ces centres se trouvent au Sahara, à une moyenne de 2000 km du Nord. La température y est de 45 à 50° à l'ombre dans la journée et de 0 à -5 ° la nuit.

Ils sont constitués de simples tentes sans infrastructures d'accueil ni de conditions les plus élémentaires d'hygiène et de survie.

Ces camps sont situés à :

- Aïn M'guel
- Aïn Salah
- Amguiden
- Bordj El Homr
- Bordj Omar Idriss
- El Ménéa (ex-El Goléa)
- Ouargla
- Oued Namous
- Reggane (ancien centre d'expérimentation nucléaire de l'armée française)
- Tiberghamine
- Tsabit

1.2.2. Centres de détention

Ces centres, qui sont à l'origine des prisons de droit commun, ont été utilisés pour les prisonniers politiques qui avaient été arrêtés massivement plus particulièrement après le coup d'Etat du 11 janvier 1992. Ces prisons sont actuellement caractérisées par leur surpeuplement (des cellules conçues pour deux personnes sont à l'heure actuelle occupées par huit à dix personnes) posant alors des problèmes de promiscuité et de salubrité. La détention préventive, limitée par la loi, est largement dépassée. Certains détenus attendent depuis plus de deux ans, sans jugement. Il est à noter que le centre de Serkadji (Alger) échappe à toutes les lois régissant les établissements pénitenciers. Des méthodes inhumaines et bestiales tiennent lieu de règlements. Cette prison a retrouvé depuis janvier 1992 sa vocation première, qui existait au temps de la colonisation française, celle d'un bagne.

En plus de la surpopulation carcérale, des conditions d'hygiène déplorables et de l'absence de couverture médicale, il est à noter que les mauvais traitements et bastonnades sont réguliers, tout comme la torture et les provocations de la part des gardiens. Il est souvent interdit de pratiquer la prière collective, la lecture du Coran, ainsi que l'appel à la prière. Le port d'une gandoura où d'une djellaba (habits traditionnels portés souvent au moment de la prière) est strictement interdit, tout comme la lecture de livres et de journaux.

Ces conditions sont plus drastiques au niveau de la prison de Serkadji et la prison militaire de Blida où les responsables ne semblent obéir à aucune loi si ce n'est à leur instinct bestial.

Les principales prisons et centres de détentions sont :

- Aïn M'lila
- Berrouaghia
- Boufarik
- Bouira-ville
- Chlef
- Djelfa
- El Harrach
- Ghardaïa
- Jijel
- Laghouat
- Lakhdaria
- Mascara
- El Ménéa (ex-El Goléa)
- Mostaghanem
- Saïda
- Serkadji
- Sidi bel Abbès
- Tazoult (ex-Lambèze)
- Tizi Ouzou
- Tlemcen

Les principales prisons militaires sont :

- Béchar
- Blida
- Constantine
- Oran
- Ouargla

1.3. LISTES DES DETENUS (NON EXHAUSTIVES)

1.3.1. Adolescents (mineurs) détenus à la prison d'El-Harrach

- Belkadji Ahmed, né le 23 février 1976, arrêté le 12 décembre 1993.
- Benazouz Mohamed, né le 5 octobre 1977.
- Boudjema Thani, né le 7 octobre 1977.
- Bouhit Abdelghani, né le 28 mars 1976, arrêté le 26 novembre 1993.
- Boutadja Amar, né le 22 décembre 1977.
- Brahimi Samir, né le 29 décembre 1976, arrêté le 22 février 1993.
- Djeghloul Hocine, né le 1er octobre 1976, arrêté le 9 octobre 1993.
- Hafid Farid, né le 26 juin 1976, arrêté le 17 octobre 1993.
- Hamadache Ali, né le 10 février 1976, arrêté le 17 octobre 1993.
- Harkat Abdelkarim, né le 19 septembre 1976, arrêté le 20 novembre 1993.
- Harouane Kamal, né le 24 janvier 1976, arrêté le 13 octobre 1993.
- Henni Rachid, né le 23 mars 1976, arrêté le 11 avril 1993.
- Laribia Farid, né le 27 août 1977.
- Machaâ Tewfik, né le 30 janvier 1976, arrêté le 16 décembre 1993.
- Meslem Krimo, né le 9 septembre 1976, arrêté le 25 novembre 1993.
- Mokhtari Youcef, né le 21 mars 1976, arrêté le 22 février 1993.
- Saadoune Abderrahmane, né le 31 décembre 1976, arrêté le 28 novembre 1993.
- Sahraoui Abdelwahab, né le 14 décembre 1977.
- Saîdai Rédha, né le 15 août 1977, arrêté le 12 decembre 1993.
- Yousfi Abdelkrim, né le 6 août 1977.
- Yousfi Nacim, né le 31 août 1976.

1.3.2. Médecins incarcérés

- Docteur Belmahdi Larbi, médecin résident en cardiologie à l'hôpital Parnet, Alger. Arrêté en décembre 1992 dans l'exercice de ses fonctions. Actuellement incarcéré à la prison de Serkadji.
- Docteur Bennada Housseim Eddine, médecin résident en chirurgie orthopédique à l'hôpital Selim Zemirli. Arrêté en avril 1993 à minuit dans l'exercice de ses fonctions, alors qu'il assurait la garde de traumatologie. Torturé à Cavaignac. Actuellement détenu à la prison d'El-Harrach.
- Docteur Briguen Ahmed, médecin généraliste à la polyclinique de Badjarah. Arrêté le 23 mars 1993. Torturé. Actuellement détenu à la prison d'El-Harrach.
- Docteur Chebine Boualem, médecin généraliste à l'hôpital de Thénia. Arrêté en janvier 1993. Torturé. Actuellement détenu à la prison de Serkadji.
- Docteur Mamèche Redha, médecin résident en chirurgie générale à l'hôpital de Belfort (El-Harrach). Arrêté en avril 1993. Torturé à Cavaignac. Actuellement détenu à la prison d'El-Harrach.
- Docteur Ouadah Smaïn, Chirurgien généraliste à l'hôpital de Meftah. Incarcéré à la prison d'El-Harrach.
- Docteur Sari Ahmed Mahfoud, Professeur agrégé en pédiatrie, exerçant à l'hôpital de Baïnem. Arrêté le 2 mai 1993 dans l'exercice de ses fonctions, au service de consultation du dit hôpital. Torturé à Cavaignac. Actuellement incarcéré à la prison d'El-Harrach.
- Docteur Temmar, Professeur agrégé en cardiologie exerçant à Blida. Arrêté en juillet 1992. Torturé à l'école de police de Chateauneuf. Actuellement incarcéré à la prison de Serkadji.

1.3.3. Citoyens incarcérés à la prison de Béchar (Sud)

- Abbas Ahmed, président du bureau de wilaya du FIS à Saïda.
- Aïfa EL Hadj, président de l'APC de Baraki, Alger.
- Aïssou Ahmed de Koléa (Tipaza), condamné à quatre mois de prison ferme au mois de septembre, a quitté la détention préventive le 8 septembre 1993.
- Akrouf Hocine, vice-président de l'APC de Baraki, Alger.
- Belhadj Taouche, Tiaret.
- Benaïssa Idris, Imam à Tlemcen.
- Benmalek Kamal, El Harrach.
- Benmoussa Toyumi, président de l'APW de Béchar.
- Boukahbar Mohamed Belkader, Mascara.
- Chaïbi Abderrahmane, président de l'APC Diar Echiakh, Aïn Defla.
- Djinel Kamal, vice-président de l'APC d'El Harrach.
- Ghozali Boualem, Mostaganem.
- Hami Slimane, Mostaganem.
- Khelil Djamal, Bab El Oued, Alger.
- Meddahi Mohamed, Mostaganem.
- Mohamed Cherif, Annaba.
- Si Ali Ali, Ténès, Chlef.
- Tabti Nadir, élu député daïra d'El Harrach.

1.3.4. Déportés du camp de Aïn-Mguel transférés à la prison militaire de Blida (mars 1993)

- Abed Abderahim
- Adda Nacer
- Aksa Abderezak (dit Djamal), secrétaire général de la ligue des imams algériens (indépendante)
- Alim Abdelaziz
- Alouani Khaled
- Assad Salah
- Belkebir Abdelmadjid
- Benali Saâd Mohamed
- Benmechiche Fawzi
- Bentobbal Nafaâ
- Bouazza Karim

- Bouchachia Tewfik
- Boudis Farid
- Chaou Tewfik
- Chemloul Ahmed
- Dahmane Athman
- Dhefaïri Abdelhalim
- Farès Abbas
- Gacem Nadir
- Guesmia Abdelhakim
- Guettal Rabah
- Hakoum Kamal
- Hamed Abdelkrim
- Hellali Youcef
- Kadri Abdelwahab
- Karbali Saâdi
- Karkouche Mustapha
- Kechida Adel
- Khiati Abdelkrim
- Laabi Kamal
- Lamraoui Kouider
- Laribi Lyés
- Laribia Saadi
- Latrache Abdellah
- Litim Ali
- Maariche Malek
- Mahdi Badri
- Mahieddine Rachid
- Messaoudi Mohamed
- Mezani Abdelfatah
- Moulay Hacène
- Naamane Abdenasser
- Ouared Saïd
- Ouargli Ali
- Oukali Djillali
- Saddek Bouziane Ahmed
- Salem Nabil
- Slimani Othmane
- Soltani Abderrahmane
- Tebbani Khaled
- Thour Adel

Ces déportés ont été bastonnés par des militaires au camp de Aïn-M'guel. Tous leurs effets ont été cassés et brûlés car ils revendiquaient des conditions de détention plus humaines.

Ils ont été transférés à la prison militaire de Blida avec comme chef d'inculpation :

- Destruction volontaire de biens d'Etat ;
- Désobéissance ;
- Atteinte à corps constitués (armée).

1.3.5. Déportés de Oued Namous transférés à Aïn Mguel (mars 1994)

- Abbar Toufik, 26 ans, Baraki Alger, Commerçant.
- Abbas Ahmed, 39 ans, Saïda, Professeur, Président APW.
- Abdekrim Mohamed, 42 ans, Chlef, Imam.
- Aber Sid Ahmed, 37 ans, Bir El Djir, Oran, Secrétaire général APC Bir El Djir.
- Achi Mokhtar, 39 ans, Tiaret, Président APC Tiaret.
- Adjrid Youcef, 34 ans, Ouled Moussa, Boumerdes, Professeur.
- Aguagna Ammar, 29 ans, Aïn Touila, Khenchela, Employé.
- Ahmed Ben Yahia Kadour, 35 ans, Aïn Defla, Employé.
- Aïfa El Hadj, 42 ans, Baraki-Alger, Enseignant-Universitaire,

Président A.P.C. Baraki.
- Aïssaoui Fayçal, 36 ans, Bab El Oued-Alger, Employé .
- Aït Menguellet Djillali, 32 ans, Oran, Membbre S.I.T.
- Akil Tayeb, 39 ans, Tiaret, Elu A.P.C. Tiaret.
- Akrouf Hocine, 41 ans, Baraki, Alger, 1er Adjoint A.P.C. Baraki.
- Alaouche Farid, 26 ans, Bir Mourad Raïs, Alger, Employé.
- Ali Maamar, 39 ans, Mascara, Membre B.E.W. Mascara.
- Alilet Djelloul, 35 ans, Saïda, Employé.
- Alimhidi Abdelkader, 40 ans, Oran, Ingénieur, Elu A.P.C. Aïn-Turck.
- Anania Mustapha, 25 ans, La glaçière, Alger, Universitaire.
- Aouiner Mokhtar, 34 ans, Saïda, Employé.
- Ayad Ahmed, 40 ans, Chréa, Blida, Président APC Chréa.
- Azzi Kamel, 25 ans, El Biar, Alger.
- Azzouz Rachid, 26 ans, Bab El Oued, Alger, Commerçant.
- Baghdadi Farouk, 26 ans, Bab El Oued, Alger, Employé.
- Bahih Saad, 32 ans, Sétif, Employé.
- Bakhbakh Mohamed, 29 ans, Djidjel, Employé.
- Bassioud Mohamed, 38 ans, Mostaganem, Membre APW Mostaganem.
- Beghour Mouloud, 40 ans, Guelma, Employé.
- Belamri Rabah, 28 ans, Bab El Oued, Alger, Employé.
- Belbenz Moulay Idris, 31 ans, Tlemcen.
- Belgherd Mohamed Bouaicbar, 37 ans, Mascara, Professeur Institut des Sciences Religieuses, Membre MCW Mascara.
- Belharchaoui Abdelhamid, 32 ans, Sidi Hadressa, M'sila, Professeur au collège.
- Belkacemi Mohamed, 29 ans, Belcourt, Alger, Commerçant.
- Belkadi Lamine, 29 ans, Meskiana, Oum El-Bouagui, Employé.
- Belmerka Hassan, 43 ans, Annaba, Ingénieur.
- BenAïch Rabah, 28 ans, Reghaia, Boumerdes, Employé.
- BenAïcha Mohamed, 44 ans, Oran, Imam, Elu Parlement Mbre, M.C.W. Oran.
- BenAïssa Idris, 40 ans, Tlemcen, Imam.
- BenAli Houari, 39 ans, Tiaret, Professeur.
- BenAllal Djamel, Koléa-Tipaza, Commerçant.
- BenAlou Abdenacer, 37 ans, Ouellili, Tiaret, Elu APC Ouled Lili.
- BenDjebbar Messaoud, 29 ans, Baraki, Alger, Professeur, Vice-Président B.E.W. Alger.

- BenGhalab Mohamed, 37 ans, Khenchela, Membre A.P.C. Khenchela.
- BenInal Kamel, 38 ans, Employé, Elu APC El-Harrach.
- BenMalek Kamal, 29 ans, El Harrach, Alger, Employé.
- BenMédioni Mohamed, 35 ans, Chlef, Enseignant Coran.
- BenOmar Touhami, 36 ans, Bouhnifia, Mascara, Employé.
- BenOuired Lahbib, 39 ans, Bouhnifia, Mascara, Fonctionnaire, Membre B.E.C. Bouhnifia.
- BenOumer Benkhelfallah, 42 ans, Bouhnifia, Mascara, Elu A.P.C. Bouhnifia.
- BenOuna Omar, 26 ans, Raïs-Hamidou, Commerçant.
- BenSaïd Nordine, 32 ans, Tissemsilt, Professeur au lycée.
- BenSelmane Boualem, 39 ans, Mostagnem, Président APC.
- BenTebbiche Rabah, 25 ans, Casbah, Alger, Employé.
- BenZiane Abdelhamid, 37 ans, Constantine, Professeur.
- Berbère Mansour, 23 ans, Thniet El Had, Tissemsilt, Commerçant.
- Berkache Abdelhak, 25 ans, Casbah, Alger, Employé.
- Berzouk Abdesselem, 38 ans, Saïda, Commerçant.
- Bessam El-Hadj, 24 ans, Bousmaïl, Tipaza, Employé.
- Bouabali Mohamed, 28 ans, Koléa, Tipaza, Employé.
- Bouabibsa Abdelmadjid, 29 ans, Mila, Employé.
- Bouadjina Abdelkader, Aïn Defla, Employé.
- Bouakkaz Nabil, 27 ans, Badjarah, Alger, Employé.
- Boualem Merah, 32 ans, Saïda, Pharmacien.
- Boualia Omar, 39 ans, Tlemcen, Employé.
- Bouanani Djemamâa, 32 ans, Saïda, Employé.
- Bouchakour Aïssa, 43 ans, Sétif, Inspecteur d'Enseignement.
- Bouchef Abdenacer, 28 ans, Bab El Oued, Alger, Employé.
- Boudaoud Ahmed, 26 ans, Diar El Djemaâ, Alger, Employé.
- Bouderbala Kadari, 33 ans, Tiaret, Enseignant Universitaire, Membre APC Tiaret.
- Boudjendara Abdelkader, 34 ans, Saïda, Commerçant.
- Bouguerra Abdelmadjid, 28 ans, Chebli, Blida, Commerçant.
- Bouguerra Abderrachid, 34 ans, Belcourt, Alger, Employé.
- Boukemiche Rafik, 28 ans, Raïs Hamidou, Alger, Employé.
- Boukra Abdelali, 29 ans, Aïn Touila, Khenchela, Imam.
- Bouktambache Kheireddine, 26 ans, Belcourt, Alger, Commerçant.
- Boumendjel Kheireddine, 34 ans, Annaba, Employé.
- Bouraldine Djillali, 26 ans, Boufarik, Blida, Employé.
- Bouras Djamel, 27 ans, Sétif, Employé.
- Bourezak Mouloud, 32 ans, Bab El Oued, Alger, Employé.
- Bouroubi Saïd, 29 ans, Casbah-Alger, Employé.
- Boutchiche Kaddour, 32 ans, Tlemcen, Professeur Lycée, Membre APC Tlemcen.
- Boutena Larbi, 26 ans, Jijel, Employé.
- Bouzdi Rachid, 27 ans, Aïn Defla, Employé.
- Bouziane Kadi, 28 ans, Aïn Defla, Employé.
- Brouaine Youcef, 29 ans, Baraki, Employé.
- Chafai Mohamed, 33 ans, Bab El Oued, Alger, Employé.
- Chahilita Tayeb, 41 ans, Blida, Professeur au lycée, Membre SIT.
- Chaïbi Abderrahmane, 32 ans, Aïn-Defla, Ingénieur, Elu APC Diar Chiakh.
- Charit Mohamed, 34 ans, Saïda, Technicien en batiment, Elu APC Saïda.
- Chebira Abdelghani, 29 ans, Constantine, Employé.
- Chorfi Salah, 26 ans, Alger, Employé.
- Chouaf Mohamed, 46 ans, Tissemsilet, Commerçant, Président B.E.W Tissemsilt Membre MCN.
- Choukri Lakhdar, 29 ans, La Glacière, Alger, Employé.
- Dadoune Ben Rabah, Tissemsilt, Employé.
- Dahdouh H'mida, 38 ans, Aïn Babouche, Commerçant, Membre Bureau APC Aïn-Babouche (Oum El Bouagui).
- Derardja Abdelkader, 30 ans, Khenchela, Employé.
- Derouiche Mohamed, 28 ans, Bordj El Bahri, Boumerdes, Employé.
- Difallah Marouf, 30 ans, Aïn Kercha, Oum EL Bouaghi, Militant "HAMAS".
- Difallel Mohamed, 28 ans, Kouba, Alger, Menuisier.
- Djabi Hassène, 34 ans, Setif, Universitaire, président MCW Sétif, Elu aux législatives.
- Djaihi Abdelaziz, 28 ans, Fontaine Fraiche, Alger, Employé.
- Djani Omar, 25 ans, Casbah, Commerçant.
- Djazairi Abdelmadjid, Hadjout, Tipaza, Professeur.
- Djenki Ramdane, 34 ans, Bechar, Professeur, Membre MCW Bechar.
- Djezzar Omar, 48 ans, Ouled Hadadj, Boumerdès, Elu APC Ouled-Hadadj.
- Douar Mohamed, 40 ans, Bab El Oued, Alger, Commerçant.
- Douida Mohamed, 38 ans, Hadjout, Tipaza, Employé.
- Elaida Kamel, 42 ans, Baraki, Alger, Fonctionnaire.
- Eulmi Saïd, 27 ans, Diar El Djemaa, Alger, Imam.
- Farhani Boualem, 32 ans, Fontaine fraiche, Alger, Employé.
- Feghoul Ahmed, 45 ans, Tiaret, Ingénieur, Elu aux législatives, Membre MCN.

- Ferchichi Mahrez, 22 ans, Birkhadem, Alger, Lycéen.
- Ferkous Moussa, 26 ans, Aïn Defla, Commerçant.
- Gabouchi Belkacem, 45 ans, Khenchela, Commerçant, Membre BEW Khenchela.
- Ghazil Abdelkader, 39 ans, Mascara, Président APW Mascara.
- Ghazli Boualem, 39 ans, Mostaganem, Fonctionnaire, Membre BEW Mostaganem.
- Ghedaouia Ben Rabah, 39 ans, Aïn Defla, Employé.
- Ghernaout Abdenacer, 35 ans, Bordj Ménaiel, Boumerdès, Employé.
- Ghozlane Mokhtar, 31 ans, Aïn Touila, Khenchela, Employé.
- Guamri Mohamed, 26 ans, Bordj El Kiffan, Alger, Commerçant.
- Guemaz Smaïl, 29 ans, Belcourt, Alger, Employé.
- Guermit Nachet, 42 ans, Tissemsilt, Président APC Tissemsilt.
- Hachoumi Ali, 30 ans, Saïda, Professeur au Collège.
- Haddi Toufik, 28 ans, La Glacière, Alger, Employé.
- Hadj Ahmed Ahmed, 34 ans, Mostaganem, Employé.
- Hadjal Tewfik, 25 ans, Koléa, Tipaza, Employé.
- Hakoum Ben Yahia, 43 ans, Bechar, Professeur.
- Halis Youcef, 26 ans, Bab-El-Oued, Membre BEC Bab-El-Oued.
- Hamara Messaoud, 30 ans, Sétif, Employé.
- Hamdi Abdelkrim, 25 ans, Maquaria, Alger, Commerçant.
- Hamdi Youcef, 25 ans, Maquaria, Alger, Commerçant.
- Hanifi Mohamed, 26 ans, Belcourt, Alger, Commerçant.
- Hantit Saïd, 29 ans, Taxena, Jijel, Employé.
- Haouat Azzedine, 29 ans, Oran, Enseignant, Membre BEC Oran.
- Harfouchi Mohamed, Bab El Oued, Alger, Employé.
- Hassiane Yacine, 22 ans, Birkhadem, Alger.
- Hmiham Abdenacer, 36 ans, Guelma, Commerçant.
- Ism Allah Yahia, 38 ans, Bordj Ménaiel, Boumerdès, Employé.
- Karkat Hacène, 22 ans, Raïs Hamidou, Alger, Employé.
- Kazoul Mourad, 23 ans, Reghaïa, Boumerdès, Commerçant.
- Kerkeb Mohamed, 33 ans, Guelma, Professeur au lycée.
- Khiar Saïd, 29 ans, Bab El Oued, Alger, Employé.
- Khoumi Slimane, 39 ans, Mostaganem, Fonctionnaire, Membre BEW Mostaganem.
- Kliouat Rabah, 30 ans, Blida, Employé.
- Ladja Mouloud, 36 ans, Larbaa, Blida, Employé.
- Laffendi Sidi-Mohamed, 40 ans, Mansourah, Tlemcen, Ingénieur, Elu APC Mansourah.
- Lakehal Abdelmalek, 29 ans, Baraki, Alger, Employé.
- Lakehal Yassine, 25 ans, Médéa, Employé.
- Lakhdari Chérif, 26 ans, Heraoua, Boumerdes, Employé.
- Larfi Rabah, 42 ans, Blida, Commerçant.
- Lazri Omar, 29 ans, El Harrach, Alger, Employé.
- Lout Mustapha, 34 ans, Saïda, Professeur.
- Maati Mohamed, 38 ans, Tiaret, Professeur.
- Madani Gasmi, 35 ans, Aïn Bia, Oran, Pésident APC Aïn-Bia.
- Makhlouf Youcef, 34 ans, Saïda, Professeur au collège.
- Mansouri Amar, 35 ans, Sétif, Employé.
- Mansri Brahim, 41 ans, Larbaa, Blida, Employé.
- Marou Mustapha, 35 ans, Khenchela, Employé.
- Mdaoud Salah Eddine, 26 ans, Ferdjioua, Mila, Employé.
- Meddahi Mohamed, 40 ans, Mostagnem, Employé.
- Medmeh Mohand, 29 ans, Reghaia, Boumerdès.
- Menad Fawzi, 28 ans, Boufarik, Blida, Employé, Président BEC Boufarik.
- Menri Abdelmalek, 38 ans, Bordj Bou Arreridj, Ingénieur.
- Merabet Mohand, 30 ans, Baraki, Alger.
- Merinas Salah, 24 ans, Diar-El-Djemaa, El Harrach, Commerçant.
- Mertil Belkacem, 29 ans, Lakhdaria, Bouira, Employé.
- Messaoud Larbi, 46 ans, Boudouaou, Boumerdès, Commerçant.
- Messaoud Mekki, 25 ans, El Harrach, Alger, Employé.
- Mezri Mohamed, 25 ans, Badjarah, Alger, Employé.
- Mikaka Mohamed, 29 ans, La Glacière, Alger, Employé.
- Miloudi Mohamed, 29 ans, Saïda, Employé.
- Mosnef Abdallah, 32 ans, Mila, Employé.
- Mouncha Ali, 43 ans, Arzew, Oran, Président APC Arzew.
- Mouslim Abdelkrim, 24 ans, Alger, Commerçant.
- Mouslim Kamel, 25 ans, Aïn Taya, Boumerdès, Universitaire.
- Nadjah Abdelkader, 35 ans, Tissemsilt, Employé.
- Nafi Abdelwahab, 33 ans, Mila, Employé.
- Naili Kamel, 34 ans, Khroub, Constantine, Employé.
- Naoui Abdenacer, 30 ans, Badjarah, Alger, Employé.
- Nati Bensaïd, 43 ans, Saïda, Membre APC Saïda.
- Nedjma Abdelmadjid, Kaïs, Khenchela, Commerçant.
- Neguaz hocine, Tissemsilt, Employé, Membre BEC Tissemsilt.
- Noua Yahia, 29 ans, Annaba, Employé.
- Nouari Benali, 32 ans, Saïda, Imam.
- Osmane Zine El Abidine, 29 ans, Alger, Fonctionnaire.

- Othmane Abdelhamid, 48 ans, Heraoua, Boumerdès, Employé.
- Ouahbi Smaïl, 35 ans, Béchar, Employé.
- Ouali Adda, 40 ans, Thniet El Had, Tissemsilt, Président APC Thniet-El-Had.
- Ouchefoune Abdenacer, 34 ans, Hamadi, Boumerdès, Employé.
- Ourahmane Hocine, 36 ans, Saïda, Professeur au lycée, Membre APC Saïda.
- Ouzina Messaoud, 38 ans, Aïn Taya Boumerdes, Médecin Spécialiste, Président APC Aïn-Taya, Suppléant aux législatives.
- Rachedi Azzedine, 39 ans, Mila, Commerçant.
- Rahmoune Saad, 36 ans, Djelfa, Employé.
- Rait Kamel, 45 ans, Ouled Yaich, Blida, Président BEW Blida.
- Ramoul Azouz, 48 ans, Constantine, Employé.
- Rebahi Mohamed, 29 ans, Blida, Commerçant.
- Saada Fayçal, 29 ans, Kouba, Alger, Employé.
- Sabri Abdenacer, 35 ans, Blida, vice-Président BEW Blida.
- Sahbi-Bellag Kamel, 32 ans, Bouhnifia, Mascara, Employé.
- Sahoul Larbi, 35 ans, Saïda, Employé.
- Saidi Lakhdar, 38 ans, Saïda, Employé.
- Salhi Djamal, 33 ans, Bouzareah, Alger.
- Sebsi Hassène, 25 ans, El Hanchir Toumgheni, Oum El Bouagui.
- Sediki Kamel, 25 ans, Belcourt, Alger, Employé.
- Sellam Mourad, 29 ans, El Harrach, Alger, Employé.
- Selmi Mohame Chérif, 29 ans, Annaba, Commerçant.
- Si Ali Ali, 35 ans, El-Harrach, Professeur, Elu aux législatives.
- Si Youcef Noureddine, 32 ans, Boudouaou, Boumerdès, Commerçant.
- Sikarna Sofiane, 26 ans, Larbaa, Blida.
- Slimani Mohamed, 32 ans, Blida, Employé.
- Smahi Larbi, 43 ans, Mellakou, Tiaret, Président APC Mellakou.
- Smail Khaled, 31 ans, Mascara, Professeur.
- Tabti Hassan, 25 ans, Casbah, Alger, Employé.
- Tabti Nadir, 43 ans, Mohammadia, Alger, Fonctionnaire, Suppléant aux législatives.
- Taibi El Hadj, 39 ans, Tiaret, Commerçant, Membre BEC Sougheur, Elu APW Tiaret.
- Taouch El Hadj, 48 ans, Takhmert, Tiaret, Président BEC et APC Takhmert.
- Terzi Fodil, 38 ans, Blida, Professeur au lycée.
- Tianti Mohamed, 43 ans, Nedroma, Tlemcen, Chef de Service, Elu aux législatives.
- Tinkicht Mokhtar, 26 ans, Bordj El Bahri, Boumerdès, Employé.
- Touati Azzedine, 29 ans, Aïn Kercha, Oum EL Bouaghi, Infirmier.
- Touchid Adda, 34 ans, Tiaret, Membre BEW Tiaret.
- Toumi Abdelkader, 38 ans, Frenda, Tiaret, Elu APC Frenda.
- Toumi Ben Moussa, 39 ans, Béchar, Ingénieur, Président APW Béchar.
- Tounsi Fethi, 27 ans, Meskiana, Oum El Bouagui, Employé.
- Toureg Larbi, 48 ans, Tissemsilet, Fonctionnaire.
- Yahi Ahmed, 34 ans, Chlef, Employé.
- Youbi Abdelkrim, 27 ans, Raïs-Hamidou, Employé.
- Zaklou Abdelkrim, 28 ans, Aïn Kercha, Oum EL Bouagui, Professeur.
- Zeghalem Tedj, 48 ans, Béchar, Employé.
- Zehafi Mahmoud, 32 ans, Alger, Employé, Président BEW Alger.
- Zelmat Djamel, 28 ans, Cité Diplomatique, Alger, Employé.
- Zerabib Rédha, 23 ans, Boudouaou, Boumerdes, Employé.
- Zeraibi Abdelmalek, 35 ans, Bord-Bou-Arreridj, Commerçant.
- Zergane Makhlouf, 27 ans, Hussein-Dey, Alger, Employé.
- Zerguine Abdenacer, 29 ans, Mouzaia, Blida, Fonctionnaire.
- Zerouati Kamel, 30 ans, Baraki, Alger, Commerçant.

1.4. TEMOIGNAGES SUR LES CONDITIONS DE DETENTION

1.4.1. Témoignage sur la répression sanglante et sauvage du 30 mai 1993 à la prison de Serkadji

Serkadji 30 mai 1993, 14 heures.

La sauvagerie et la bestialité avaient atteint leur comble, dépassant les limites de la tolérance et de l'imaginable.

AVANT LES FAITS

Les conditions de détention étaient à l'origine d'un malaise qui couvait depuis quelque temps dans le pénitencier. Je citerais entre autres :

- Les mesures draconiennes : Neuf (9) détenus dans chaque cellule alors qu'elle est aménagée pour trois (3) personnes seulement, mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'intimidation et la torture. Les prisonniers sont considérés comme des criminels et non pas comme des prévenus en cours d'instruction.

- Les jugements hâtifs et les condamnations à mort en série, plus particulièrement dans la parodie de procès de l'aéroport, ce qui a électrisé l'ambiance carcérale. Les condamnés, innocentes victimes d'une abominable machination étaient reçus à leur retour du tribunal d'exception par des « Allahou Akbar ».

- Le mépris d'un gardien de prison (connu pour ses positions anti-islamiques) vis-à-vis de la lecture du Coran par les détenus qui étaient immédiatement mis au quartier d'isolement.

Tous ces facteurs de provocation ont entraîné un mouvement de protestation avec manifestations et slogans contre la répression et ce, durant la nuit du 26 mai 1993. Cette manifestation bruyante a duré quatre jours avec non respect du silence à partir de 21 heures comme il était de rigueur dans le règlement intérieur de la prison et ce, dans la nuit du samedi 29 mai 1993.

Le Vendredi 28 mai, un détenu s'est mis à lire à haute voix un poème dédié au front islamique du salut, à partir de sa fenêtre de cellule. Puis brutalement la voix s'est tue. Nous avions compris que ce détenu venait d'être maîtrisé et bastonné par les gardiens.

Des clameurs et des applaudissements fusèrent des cours de la prison et des cellules et ce jusqu'à la haute Casbah. Cette situation a amené les gardiens à enfermer tous les prisonniers et à les priver de promenade le lendemain ainsi que de la visite des familles durant un mois. Ces mesures n'ont fait en réalité qu'aggraver la situation et le climat déjà hypertendu.

Le 30 mai, les clameurs reprirent vers 11 heures et durèrent une heure environ.

Du fait de la fatigue et des dures conditions de la vie carcérale, le mouvement de protestation commençait à montrer des signes d'essoufflement.

L'INTERVENTION SANGLANTE

La journée du 30 mai fut marquée par la présence d'une centaine de gendarmes cagoulés pour certains, masques à gaz pour d'autres, armés de longues matraques en caoutchouc d'environ un mètre. Ces gendarmes étaient renforcés par les gardiens de prison armés de matraques métalliques.

Certains d'entre eux commencèrent par vider les cellules de leurs occupants en les envoyant par groupes vers la cour où les attendaient gendarmes et gardiens armés de gourdins. Chaque détenu eut droit à une bastonnade en règle durant 15 à 30 minutes. Les gendarmes utilisèrent des grenades lacrymogènes pour faire sortir les détenus récalcitrants. Tout en frappant de toutes leurs forces et avec une haine féroce, ils empêchaient même les détenus de crier ou de gémir. Les coups étaient donnés sans distinction, à la tête, au dos, sur les organes génitaux avec hargne. Des cris de douleurs fusaient dans le ciel malgré les tentatives d'étouffement. Du sang giclait de partout. Des corps inanimés gisaient partout. Certains d'entre nous essayaient d'échapper à cette brutalité sauvage. Les murs étaient tâchés de sang tout comme le sol.

Les tortionnaires vomissaient leurs insultes et blasphèmes, sans discontinuer.

Des prisonniers pleuraient, d'autres criaient d'horreur.

Nous fûmes parqués ensuite dans les cours, obligés d'enlever nos pantalons et de nous mettre à plat-ventre, l'un à côté de l'autre. Des tortionnaires se mirent à nous bastonner de plus belle, et sans pitié.

Les cris attirèrent l'attention de la population avoisinante. Un cordon de sécurité sévère fut mis en place à l'extérieur empêchant la circulation aux environs de la prison. Plusieurs détenus perdirent connaissance. Ils furent traînés par les pieds par les tortionnaires et jetés dans les cellules.

A LA FIN DU MASSACRE

Les gendarmes se mirent à laver le sang qui entachait leurs mains et leurs tenues. Ils se mirent alors à interroger avec brutalité certains prisonniers pour tenter de connaître les meneurs. J'ai appris, mais je ne peux en mon âme et conscience confirmer cela, que certains gardiens avaient refusé de participer à cette répression sanglante et inhumaine qui dura près de trois heures. Nous fûmes remis en cellule. Les gardiens se mirent alors à nettoyer les cours à grande eau pour effacer toute trace de sang et les séquelles trop voyantes de cette répression sauvage. Des chaussures et des pantalons abandonnés par certains détenus dans leur fuite pour se réfugier, traînaient dans la cour.

Le soir, les gardiens, pour nous narguer, mirent une cassette de musique « RAI » à fond, nous empêchant de dormir.

LE BILAN

Certaines familles comprirent la gravité de la situation lorsqu'elles furent empêchées de rendre visite à leurs proches emprisonnés et lorsqu'elles virent l'armada de véhicules de gendarmerie encercler la prison. Certains avaient même entendu nos cris de l'extérieur.

Près de 500 prisonniers ont été victimes de cette répression sauvage et brutale. Il y avait parmi eux des personnes âgées et des adolescents de moins de 18 ans. La majorité de ces prisonniers jeûnaient (jour d'Arafat).

Nous ne pouvons pas dire avec précision s'il y eût des morts du fait de la brutalité des coups.

Quelque soit le degré de protestation ou de contestation des détenus, cela ne justifiait point une répression aussi sauvage et une telle boucherie et ce, comble de l'ironie, la veille de l'Aïd El Adha (fête du sacrifice).

L'opinion publique, à qui est adressé cet appel, doit condamner avec force cette boucherie qui est survenue le 30 mai 1993 et la dénoncer afin qu'une enquête puisse définir les responsabilités dans ce grave précédent.

J'ai été témoin de cette boucherie et des faits relatés ci-dessus. Il était de mon devoir, en mon âme et conscience, de dénoncer par cet écrit, ce crime collectif.

Avec cette boucherie du 30 mai 1993, la prison de Serkadji est devenue l'une des plus réputées du monde quant aux atteintes aux droits les plus élémentaires et à la dignité humaine. Les tortionnaires jouissent d'une impunité et d'une immunité que n'ont pas des parlementaires !

Un témoin oculaire de la tragédie du 30 mai 1993.
Prison de Serkadji. Juin 1993.

1.4.2. Témoignage sur la torture au pénitencier de Tazoult

La torture a été banalisée en Algérie, dans tous les centres de détention des services de sécurité.

Le pénitencier de Tazoult (plus connu sous le nom de bagne de Lambèze) est réputé par la dureté et la brutalité de son régime de détention.

Le témoignage que nous vous adressons de ce lieu de détention sinistre est adressé à l'opinion publique nationale et internationale afin qu'elle soit informée du sort réservé aux enfants libres et dignes de l'Algérie, par la dictature.

En novembre 1992 nous fûmes incarcérés à la prison Serkadji. Les conditions de détention étaient cruelles, la répression et la torture sauvages.

Devant l'arbitraire qui régnait et les conditions inhumaines et dégradantes dans lesquelles nous vivions en tant que prisonniers politiques, nous décidâmes, après 30 mois de détention sans jugement, de réclamer pacifiquement nos droits.

Cette action de protestation se déroula le 14 novembre 1992. Le lendemain, 26 détenus parmi nous furent sortis de leurs cellules avec brutalité, ligotés et mis dans un fourgon carcéral, sans autre explication. Nous avions compris qu'il s'agissait d'un transfert vers une autre prison. En cours de route, l'idée d'évasion germa dans nos esprits, car nous étions détenus arbitrairement depuis 30 mois, dans des conditions bestiales et nous étions décidés à vivre libres.

Nous étions aux environs de Lakhdaria (ex-Palestro). L'un des frères détenus pris un objet métallique et se mis malgré ses menottes, à briser les chaînes nous délivrant l'un après l'autre. Nous nous sommes entendus à ne pas agresser nos gardiens, qui étaient eux-mêmes, du moins pour la majorité, des victimes du système. Notre seul souci était de nous libérer et revoir nos familles.

Nous avons appelé tout d'abord un gardien, prétextant que l'un des détenus se trouvait mal. Il fut rapidement neutralisé par les frères, tandis que les autres s'occupèrent du chauffeur. Nous nous sommes emparés des armes et nous avons informé les gardiens du premier véhicule que nous ne leur voulions pas de mal. Quelques frères commencèrent à descendre du fourgon quand des gardiens venus de derrière, du second véhicule, se mirent à tirer. Il était dans notre possibilité de les mettre hors d'état de nuire en ripostant, mais nous ne voulions pas cela. Nous nous mimes à courir.

D'autres étaient encore à l'intérieur du fourgon au nombre de cinq. Les gardiens se mirent à tirer lâchement sur eux. Le frère Saad Saoud fut tué sur le coup et avec préméditation par l'un des gardiens qui s'est acharné sur lui car il s'avait que Saoud était le chauffeur de Ali Benhadj. Un deuxième détenu fut blessé grièvement au thorax et à la jambe.

Deux heures après notre tentative d'évasion, nous fûmes encerclés par les services de sécurité et nous nous rendimes. Nous fûmes transférés dans une brigade de gendarmerie. Au 3ème jour, tout le groupe fut pratiquement appréhendé.

Nous fûmes rapidement transférés, après les formalités d'identification, sur le bagne de Tazoult (Lambèze). Là commença le calvaire. Dès notre descente du fourgon cellulaire, nous fûmes impressionnés par le nombre important de gardiens qui nous attendaient avec des barres de fer.

Nous fûmes accueillis par cette « haie d'horreur » et les coups de barres de fer pleuvaient sur nos têtes. Du sang giclait de partout, une véritable boucherie. Je n'avais jamais pensé, moi qui ai vécu la misère, que des Algériens avaient emmagasiné tant de haine dans leurs coeurs au point de nous massacrer avec des barres de fer. De nombreux frères gisaient par terre, ayant perdu connaissance. Des corps étaient traînés, inanimés et sanglants, dans la poussière pour être jetés dans le hall central. Nous fûmes tous déshabillés puis jetés dans trois cellules.

Non contents du sang qui coulait et des coups assénés, les gardiens revinrent quelque temps après, avec des fils électriques et des nerfs de boeuf pour nous flageller.

Ouchbar Abdelkader fut blessé à la bouche et vomissait du sang.

Aouicha Mohamed fut blessé à la main qui s'infecta et échappa de peu à l'amputation.

Tomache Abdelaziz fut blessé à la jambe.

Boufas Mohamed, cardiopathe opéré du coeur ne fut pas épargné par les brutalités.

Boukoffa Ahcène fut grièvement blessé au crâne.

Amara Hamid fut sérieusement blessé au dos.

Abderezak Mekki, blessé de deux balles lors de la tentative d'évasion, ne fut pas épargné.

Quant aux frères Abdelaziz et Boussayoud Djamel ils furent blessés au visage.

Lekbir Nourreddine, Kacha Kamel, Bermouche Abderezak, Abdelaoui Zineddine et d'autres furent atrocement torturés. Cela me rappelait les scènes d'Afrique du Sud que je voyais à la télévision.

La vie carcérale dans ce bagne est horrible. Je ne souhaite pas à mes frères de vivre ce que nous vivons actuellement.

Nous occupons de minuscules cellules dont les murs suintent d'humidité. Les vêtements qu'on nous donne sont très fins et cela à dessein pour souffrir un peu plus de froid après nous avoir ôté les vasistas. La pluie, le vent glacial et la neige dans cette région meublent l'hiver.

L'alimentation se limite à un petit morceau de pain rassis et un bol d'eau vermicé par 24h, parfois par 48 heures.

Nous avons droit chaque jour à une séance de tabassage par les gardiens, manière pour eux de nous dégourdir.

Certains frères, dont nous tairons les noms par respect et humilité, ont été sodomisés par les gardiens, d'autres ont été castrés.

Nous avions dès notre arrivée, été privés de sortie de cellule et de visite pendant 96 jours et durant 40 jours sans alimentation. Nous étions en grève forcée de la faim malgré nous.

Nous avions maigri à vue d'oeil. Nous ressemblions aux malheureux éthiopiens qu'on nous montrait à la télévision.

Je jure par le Tout-Puissant que jamais cette idée d'injustice et de haine n'avait frôlé mon esprit. Je n'ai jamais pensé que des Algériens utilisaient autant de sévices contre leurs propres frères.

Témoignage adressé par les survivants de la tentative d'évasion du Bagne de Tazoult (ex-Lambèze). Novembre 1992.

1.4.3. Témoignage concernant la situation des prisonniers politiques au pénitencier de Serkadji

Ceci est un aperçu de ce qui se passe dans les centres de torture et plus particulièrement à la prison de Serkadji.

A l'issue de la torture sauvage que subit tout prisonnier politique qui tombe entre les mains des valets du régime, arrêté arbitrairement, la victime est contrainte de répondre comme le veulent les tortionnaires.

C'est mon cas et cela a commencé quand mon nom a été cité par l'une des victimes du terrorisme d'Etat, lorsque les tortionnaires lui ont ordonné sous l'horrible torture de les accompagner à mon domicile. Ceci s'est passé le 15 octobre 1993. Les services de la police politique ont envahi ma maison. Ils ne trouvèrent que les enfants qui étaient choqués de voir des personnages masqués et armés jusqu'aux dents occuper le foyer. Les enfants furent parqués dans la cuisine et observaient le « comportement » de ce qu'on appelle les « forces de l'ordre ». Ils fouillèrent la maison de fond en comble sans aucune pudeur ni respect de l'intimité du foyer et de ses occupants.

Ils jetèrent tous les objets (livres, vêtements, vaisselle) à terre, créant un désordre indescriptible, sous les yeux d'enfants ébahis par cet odieux comportement. Ils allèrent jusqu'à voler des objets de valeur qui tombaient sous leurs mains, ce qui était en réalité une tradition pour eux lors des perquisitions. Leur butin se résumait à 25 000 dinars et des bijoux de mon épouse.

Les enfants furent traumatisés par le comportement abject de cette horde d'envahisseurs masqués et armés. Ils en gardent encore des séquelles, ce qui a amené mon épouse à les présenter à un psychologue.

Lors de notre retour au domicile, après une visite familiale avec mon épouse, je trouvais ces valets du régime occupant mon domicile, terrorisant nos enfants.

La haine et le mépris sortaient de leurs bouches et de leurs gestes, d'autant plus qu'ils n'avaient rien trouvé comme preuves matérielles pour m'impliquer dans une hypothétique « affaire terroriste ».

Ils me mirent brutalement et sans ménagement les menottes après avoir vérifié mon identité, et me conduirent, veste relevée sur ma tête, vers un lieu qui s'avéra par la suite être l'école supérieure de police de Chateauneuf, sans aucune explication ni motif de mon arrestation.

Ils me conduirent de suite dans une salle qui était le lieu de torture. Des coups pleuvaient de toutes parts sur mon corps avec acharnement alors qu'on venait de me bander les yeux. Je ne m'attendais pas à cela, c'était inimaginable. De ma vie je n'avais reçu autant de coups. C'était l'hors d'oeuvre. On me demanda de leur raconter ce que je « savais »(??). Je leur répondis : « Que voulez-vous que je vous raconte ? La réponse brutale et cinglante vint sous forme d'une injonction : « Raconte ce que tu sais ! »

Par quoi vais-je commencer pour raconter ma vie alors que j'aborde la quarantaine ? J'ai passé toute ma jeunesse à étudier, dont huit ans à l'étranger et ce pour servir ma patrie, cette malheureuse Patrie que dirige l'ignorance et la force des blindés !

Si ce n'était pas mon amour à la Patrie, je ne serais jamais revenu, comme tant d'autres, heureux de vivre en terre étrangère, terre où on respecte la Science et les Savants.

Donc, après cet hors d'oeuvre fait d'une pluie de coups et d'injures obscènes, on me força à me déshabiller et on me ficela à un banc en ciment, de telle manière que je ne pouvais plus bouger. Ainsi commença le feuilleton de la torture. Il débuta par la séance d'électricité. On me plaça des électrodes aux points sensibles du corps (oreilles, mamelons, organes génitaux) et on actionna un appareil que je ne pouvais voir, le tout sous une flopée d'insultes et de blasphèmes. Tout le monde y passa dans ces insultes : Dieu, mes parents, mes enfants, les intellectuels... Mes tortionnaires maîtrisaient la langue de l'insulte et du blasphème. Ils ne pouvaient parler autrement sans mêler le langage ordurier et malsain.

A chaque décharge, ils me lançaient : « Raconte... raconte… »

Puis vint l'épreuve du chiffon. Cela consistait à mettre sur le visage un morceau de tissu sale et souillé, puis on obstruait les narines jusqu'à l'asphyxie et on versait alors de l'eau d'égout ou de W.C. mélangé parfois à du savon, selon le goût du tortionnaire, dans la bouche. L'opération se poursuivait ainsi jusqu'à ce que l'estomac soit plein et l'abdomen ballonné. On assène alors des coups de pieds et de poings sur cet abdomen afin de tout rejeter. C'était horrible. L'opération était répétée plusieurs fois. On voyait la mort défiler devant nos yeux. On nous poussait ainsi à répondre à leurs questions selon leurs voeux. C'est ce qu'on appelle l'extorsion d'aveux, impliquant la victime malgré elle. Cette première séance dura près de quatre heures.

Je restais ainsi attaché à ce banc en ciment durant 24 heures sous l'oeil vigilant des équipes de tortionnaires qui se relayaient de jour et de nuit. Tout mouvement ou tentative de mouvement se soldait par des douleurs atroces au niveau des poignets et des chevilles qui s'enflaient de plus en plus.

Je suis resté à l'école de police de Chateauneuf durant un mois avant d'être incarcéré à la prison de Serkadji. Durant ce mois j'ai vécu tous les types de torture physique et morale et j'ai vu beaucoup d'Algériens souffrir le martyre entre les mains de ces hordes sauvages. Dans les cellules étroites nous vivions dans des conditions bestiales.

Nous étions 30 personnes par cellule, nous dormions l'un sur l'autre, dans une atmosphère suffocante. Il y avait parmi nous des personnes âgées, des blessés et des traumatisés par la torture. C'était indescriptible. Dormir était un luxe.

Quant à la ration alimentaire, elle était constituée de résidus de repas ramassés sur les tables des tortionnaires. Nous trouvions souvent dans ce magma faisant semblant de repas, des mégots et des tiges d'allumettes.

La fin de la séance pratique de torture ne signifiait pas pour nous la fin de la torture. Souvent on nous ramenait en cellule et on attachait notre poignet par une menotte à un crochet surélevé et on nous oubliait plusieurs jours dans cet état. Pour ces valets du régime, la torture ne doit pas s'arrêter de jour comme de nuit. Il nous arrivait dans les moments difficiles de dépression et de souffrance de préférer la mort ou la prison à perpétuité plutôt que cette horrible torture. Beaucoup de prisonniers sont morts sur le banc de torture dans ce centre.

Dans la cellule et au contact de mes frères prisonniers qui m'ont précédé j'ai pu « apprécier » le degré de sauvagerie des tortionnaires. C'est ainsi que j'ai pu voir des citoyens à qui on a arraché des lambeaux de peau avec des pinces coupantes, d'autres avaient de multiples plaies linéaires sur leur dos et leur thorax provoquées par des coups de couteau et des lames de rasoir, plaies sur lesquelles les tortionnaires versaient du sel. D'autres me montrèrent des cicatrices de brûlures par chalumeau. J'ai pu voir un citoyen qu'on avait aveuglé, un autre me montra son abdomen et dont la peau était infectée. On lui avait versé de l'acide concentré qui l'avait brûlé. C'était horrible !

Quant aux prisonniers qui présentaient des fractures et des paralysies de membres suite à la torture, et ils étaient nombreux, ils étaient abandonnés à eux-mêmes et à leur sort. Certains prisonniers avaient perdu la raison.

Les poux nous avaient envahis. Ils tapissaient le sol et recouvrait nos corps du fait du manque

d'hygiène et de la saleté dans laquelle on baignait.

L'ouverture du portail de la cellule était en elle-même une torture. Les prisonniers appréhendaient ce moment cauchemardesque, chacun de nous s'attendant à être appelé pour le supplice.

Telle est la situation que nous avons vécu à l'école supérieure de police de Chateauneuf, haut lieu de la torture à laquelle n'échappe ni le sujet âgé, ni l'intellectuel ni l'analphabète ni les femmes.

Quant à ce qu'on appelle le procès-verbal de police, ou plutôt la fabrication des chefs d'inculpation, il s'agit d'une véritable parodie.

Tout citoyen qui passe par là sort au moins avec un chef d'inculpation passe-partout : « complot contre la sûreté de l'Etat ». Ce procès-verbal se fait par étapes, au rythme des séances de torture, des insultes et des coups de poing et de pieds.

La signature du procès-verbal truffé de contre-vérités et de mensonges des services de « sécurité » se fait sous la contrainte, parfois pour certains, les yeux bandés. Le prisonnier, pressé d'en finir avec les affres de la torture, dénonce n'importe qui et dit et signe n'importe quoi, pourvu que finissent les horribles supplices.

La manie des « services » est de nous coller des chefs d'inculpation en rapport avec des "affaires" connues du public et médiatisées et ce, pour plaire à leurs maîtres.

Après un mois de séquestration dans ces locaux de la police, dépassant de très loin « leurs » délais de garde à vue (qui sont de 12 jours dans leur loi terroriste), je fus présenté avec d'autres prisonniers au juge d'instruction. Nous fûmes conduits au palais de justice dans des véhicules banalisés, entassés comme du bétail, ligotés et les yeux bandés.

Même dans la cellule où nous fûmes enfermés au palais de justice, nous ne fûmes pas épargnés par les coups de pied et de poing et les intimidations des policiers et ce, à quelques mètres du bureau du juge d'instruction.

La parution devant le magistrat est individuelle. Personnellement, le juge, du fait de m'avoir écouté seulement, avait plus ou moins calmé mes appréhensions. Il était grandement étonné de la disparité entre les faits relatés devant lui et le contenu du procès-verbal créé de toutes pièces par la police. Il y avait de quoi rire et pleurer à la fois. C'est ainsi qu'il était écrit sur l'un des P.V. d'un compagnon d'infortune que son complice B. Omar était mort à la suite « d'un accrochage armé avec les services de sécurité » alors qu'en réalité il était mort devant nous, à Chateauneuf sur la table de torture. Cette présentation à la « justice » dura toute la journée, car nous étions nombreux, et ce, sans manger ni boire, menottes aux poings et les yeux bandés.

Au terme de cette journée au palais de justice, nous fûmes incarcérés à la prison de Serkadji, et ce, après un mois de garde à vue et de tortures atroces.

Je tiens cependant à rappeler, pour l'Histoire, ce qu'avait dit le juge d'instruction à l'un de nous qui s'amusa à demander une mise en liberté provisoire : « Il vaut mieux pour toi, en ces temps qui courent de rester en prison, car c'est un lieu sûr. Si je te libère, tu seras certainement repris par les services et je ne te garantis rien. » (sic).

Nous sommes arrivés à la prison de Serkadji en milieu d'après-midi. Les gardiens nous attendaient ainsi que le directeur, personnage mégalomane et imbu de sa personne. Il nous demanda de nous mettre au garde-à-vous devant... Sa Majesté, en nous traitant de « boucs du FIS », sans chercher à savoir pourquoi nous sommes là. Les gardiens, pour faire plaisir à leur maître, se jetèrent sur nous comme des enragés en nous insultant et en crachant sur nous.

Après cette drôle de cérémonie d'accueil, nous fûmes conduits à la douche. Quel bonheur ! Se laver après un mois de crasse et de saleté dans les cellules de Chateauneuf. Notre bonheur ne fut que de courte durée. A peine avons-nous commencé à nous laver que l'eau fut coupée et nous fûmes rassemblés pour nous répartir dans les cellules. Louange à Dieu, il y avait une couverture et on avait droit à une baguette de pain par jour, chacun. C'était le Paradis par rapport au sinistre centre de Chateauneuf.

Nous étions isolés de l'extérieur durant une semaine ou plus, en fonction de la gravité du chef d'accusation que les services nous avaient préfabriqué : pas de parloir ni d'avocats ni de contacts avec les autres prisonniers.

Après ce délai, nous fûmes à nouveau répartis dans d'autres cellules avec d'anciens prisonniers. Ces cellules étaient caractérisées par le froid et le courant d'air.

Tout était interdit en prison : pas de montre, ni de livres ni de journaux. Seuls les habits étaient autorisés, mais d'une manière très stricte selon le règlement intérieur du pénitencier.

Les médicaments étaient pratiquement inexistants et la présence de certains médecins à l'infirmerie superflue. Il était très difficile au malade d'accéder au médecin. En réalité, et pour

être franc, il était parfois préférable de ne pas le voir. Il était hautain et évitait de nous toucher, de peur de se « salir ». Il nous conseillait, d'un ton ironique, de boire de... l'huile (?). Le manque d'éducation et de conscience professionnelle constituaient les principales « vertus » de ce praticien qui semble avoir fait ses études plutôt dans des centres de torture, tant il faisait souffrir les malades, que dans une université. Il représentait, de par son comportement, le terrorisme d'Etat.

Grâce à Dieu, il y avait des médecins et des gardiens dignes dans cette prison, mais ils ne représentaient qu'une infime minorité.

Quand nous demandions la prescription d'une ordonnance qu'on donnait à nos parents pour l'acheter de l'extérieur, il fallait qu'elle passe par de multiples chemins bureaucratiques avant de nous parvenir, le temps de guérir ou de… mourir.

Pour revenir aux vêtements dont nous avons parlé plus haut, ils étaient réceptionnés par l'administration avec parcimonie et ce, malgré le froid glacial des cellules. Mais, grâce à Dieu, nous avons pu, malgré l'insuffisance des moyens, constater l'élan de solidarité et de générosité des prisonniers entre eux. Tous les nécessiteux d'entre nous étaient aidés et ne manquaient de rien, et ce, dans un cadre organisé de solidarité tel que nous l'enseigne notre religion.

Nous nous considérions tous sur le même pied d'égalité. Louange à Dieu.

Les vêtements pouvant faire évoquer une certaine « appartenance religieuse » aux yeux des valets du pouvoir étaient strictement interdits (gandouras, kamis, sarouals). Ils ne sont en réalité, et à nos yeux, que des tenues vestimentaires traditionnelles de nos parents. Le port de la barbe était strictement interdit. Le rasage se faisait, malgré cela, une fois par semaine avec une seule lame pour une dizaine de détenus, en violation des règles les plus élémentaires d'hygiène.

Le comportement des gardiens est des plus abjects. Ils étaient majoritairement analphabètes, ne pouvant même pas déchiffrer le numéro d'écrou des prisonniers. Par contre, ils excellent merveilleusement bien dans le langage ordurier et obscène. Ils ne ménagent ni le jeune ni la personne âgée ni l'universitaire ni l'ignorant, nous rappelant étrangement la guerre coloniale.

Les détenus étaient issus de toutes les catégories sociales. Il y avait des médecins spécialistes, des professeurs d'université, des enseignants, des ingénieurs, des techniciens, des commerçants... Il y avait aussi des familles entières en prison. C'est tout un peuple qui semble comploter contre sa Patrie et non contre le régime dictatorial. Tous les membres de la société sont devenus, aux yeux de la dictature, des terroristes, y compris les handicapés non seulement physiques mais aussi mentaux ! Même les femmes sont considérées comme des terroristes et occupent des cellules entières dans le quartier qui leur est réservé.

Tout ceci se passe au nom de la démocratie, de la restauration de l'autorité de l'Etat et de la lutte « anti-terroriste ».

Ou allons-nous et jusqu'à quand ?

Collectif des prisonniers politiques.
Témoignage adressé de la prison de
Serkadji, le 10 décembre 1993.

1.4.4. Témoignage d'un déporté du camp d'Oued Namous

Le camp d'Oued Namous est situé à environ 250 km au Nord-Est de Béchar. C'est une zone déserte non habitée. Du temps de la colonisation française, il servait de centre d'expérimentation des armements chimiques. Nous avons été transférés vers ce camp après la décision de la junte de fermer certains camps de l'extrême-Sud en raison de la pression de l'opinion publique internationale et des organisations humanitaires.

Le nombre de déportés était de 1100 au niveau d'Oued Namous. La promiscuité était telle que certains déportés dormaient dehors du fait du manque de places et de l'exiguïté des lieux.

Il y avait un seul médecin pour tous les détenus. Il s'occupait également des soldats malades. L'infirmerie était pratiquement inexistante du fait de l'absence de matériel et de médications de première nécessité.

Il n'y avait pas de dentiste malgré toutes nos protestations.

Il y avait un seul véhicule de type Landrover qui assurait l'évacuation de malades (500 km aller-retour sur Béchar !).

De très nombreuses entraves bureaucratiques empêchaient le plus souvent le transfert de malades vers l'hôpital de Béchar. Les procédures administratives étaient si longues que des cas urgents n'étaient transférés qu'au bout de plusieurs jours.

Telle est la situation que nous vivons dans l'Algérie dite indépendante, sous la bannière de la dictature.

Un déporté du camp d'Oued Namous, le 11 juin 1993.

1.4.5. Témoignage d'un déporté de Blida à Reggane

A notre arrivée au camp de Reggane et au bout de 10 jours nous étions exactement 2996 prisonniers.

Nous sommes restés près de 45 jours à dormir au clair de lune, sans tentes ni couvertures.

Nous étions dans le dénuement le plus total. Il n'existait pas de fosses septiques. Il s'agissait d'un simple terrain vague sablonneux clôturé de barbelés. Nous vivions dans des conditions de bestialité absolue. La température en moyenne était de 43° avec des pics à 50°. Du fait de l'absence de conditions minimales d'hygiène, une odeur nauséabonde enveloppait le camp et plus particulièrement lors des vents de sable violents qui étaient fréquents en cette période. Faire nos besoins naturels était un véritable drame pour nous.

Certains se retenaient jusqu'à la tombée de la nuit, d'autres, en particulier ceux qui présentaient une diarrhée ou une dysenterie les faisait devant tout le monde sous la risée des sentinelles.

Le manque d'eau compliquait encore plus nos conditions d'hygiène et plus particulièrement les premières semaines. Nous étions réduits à de véritables loques humaines par le régime.

Tel était le destin de ceux qui s'opposaient à la dictature. Mais Dieu est grand et notre Foi inébranlable.

Reggane, le 20 mars 1992.

1.4.6. Témoignage collectif des déportés au camp de Reggane au sujet du refus de recevoir leurs familles

Nous avons refusé de recevoir nos familles pour de multiples raisons :

- L'éloignement du camp de concentration, situé à 1400 km de la capitale d'où nous sommes en majorité issus.
- Les déplacements de nos familles étant très onéreux, d'autant plus que ces familles sont issues de milieux très modestes.
- L'absence de structures d'accueil hôtelières à Reggane.
- La visite des parents se faisant en un lieu éloigné du camp ce qui ne leur permettait pas de voir la réalité du drame que vivaient les déportés (nombre important, l'état des tentes, les conditions sanitaires etc.).
- Le contact entre les visiteurs et les enfants n'était pas direct. Il se faisait à travers un grillage (ce qui a été supprimé par la suite par l'autorité militaire).
- Enfin, à travers ce geste de refus de recevoir nos familles, nous voulions attirer l'attention de l'opinion publique nationale et internationale sur nos conditions de détention et l'arbitraire dont nous étions victimes pour nos opinions et nos idées.

Les déportés au camp de Reggane.

1.4.7. Témoignage d'un déporté à Reggane

Ce camp est situé à 3 km de la base aérienne qui était du temps de la colonisation française un centre d'expérimentation nucléaire.

Cette région est également connue pour son climat très dur du fait de sa situation dans le triangle chaud, ou triangle de feu, Adrar-Reggane-Aïn Salah !

Nous étions 2996 déportés répartis en 217 tentes, venant de 24 Wilayas (départements) du Centre et de l'Ouest. Il y avait parmi nous :

- 60 députés élus aux 1ères élections libres du 26 décembre 1991.
- 600 élus aux assemblées communales et de Wilaya.
- 120 imams
- 45 ingénieurs
- 450 agents administratifs
- plus de 600 enseignants
- 20 anciens maquisards de la guerre de libération
- 80 enfants de martyrs de la guerre de libération
- 11 médecins dont 4 chirurgiens, 1 biologiste et 4 généralistes
- 5 pharmaciens
- 800 commerçants et artisans
- 4 avocats
- 6 personnes mineures de moins de 18 ans dont 1 de 14 ans.
- 13 handicapés moteurs

Les détenus venant de Béchar ont été obligés de raser leur barbe et leur crâne par les gendarmes avant d'occuper le camp.

Un déporté a été ramené d'Alger dans un état physique déplorable avec une perfusion de sérum et a été jeté sur le sable chaud du camp, sans aucun égard au vu de son état de santé.

L'évacuation d'un diabétique insulino-dépendant a été refusée par les autorités du camp, malgré l'aggravation de son état. Il ne fut évacué qu'un mois et demi plus tard dans un état comateux.

Refus d'évacuation sur un service spécialisé de 2 déportés porteurs de valves cardiaques dont l'un était sous traitement anticoagulant.

Un déporté, résidant en Suède (où il poursuit ses études) a été arrêté et envoyé à Reggane, alors qu'il rendait visite à ses parents.

Il y avait dans le camp une famille de 5 frères et leur père.

Il y avait également au niveau du camp un universitaire, docteur d'état en physique, diplômé des USA, enseignant à Bab Ezzouar.

Reggane, le 2 mars 1992.

1.4.8. Témoignage d'un détenu à Oued Namous

Au matin du lundi 10 février 1992 à 2h30 retentit la sonnerie d'une manière continue, réveillant tous les membres de la famille. Des voix bruyantes se firent entendre au dehors, se faisant de plus en plus pressantes et menaçantes. Ces moments d'angoisse me rappelèrent mon enfance et les tristes nuits d'avant 1962. Ma famille se réveilla brutalement, inquiète de cette sonnerie qui ne voulait pas s'arrêter.

Dès l'ouverture de la porte, neuf (9) gendarmes envahirent mon domicile et me happèrent du couloir pour me fouiller avant de me pousser brutalement vers la rue où trois Toyotas attendaient, sous les yeux hagards et larmoyants de mon épouse et le regard à la fois innocent et ébahi de mes six (6) enfants qui ne comprenaient pas ce qu'il m'arrivait.

Je sortis du domicile familial fier et convaincu de la justesse de mes idées, mon seul crime étant d'être militant du premier parti politique d'Algérie, celui qu'a légitimité la volonté populaire à travers les élections législatives.

A 4 heures, je pénétrais encadré de gendarmes, à la brigade de la Daïra et je fus jeté dans une cellule après vérification de mon identité. Je retrouvais mes frères de religion et auxquels la Chahada m'unissait.

Il y avait dans cette cellule, des présidents d'APC (maires), des cadres et des membres élus aux exécutifs communaux et de Wilaya qui ont été, comme moi, arrachés, dans la nuit à leurs familles, d'une manière arbitraire.

Nous passâmes 24 heures dans cette cellule et nous étions 18 au total. Après l'interrogatoire et la prise de photos et d'empreintes comme de vulgaires malfrats, nous fûmes transférés à la compagnie de gendarmerie de la Wilaya de Boumerdès et, ce le Mardi 11 février à 4 heures du matin. Des représentants de la Nation, élus démocratiquement, des enseignants, des universitaires, des hommes libres se retrouvaient ensemble, enchaînés comme des criminels sous l'éclairage des projecteurs. Tout se déroulait de nuit, nos gardiens militaires tournaient autour de nous comme des chauves-souris. Il est vrai que nous sommes dans un "Etat de droit", tout baigne dans l'opacité !

A 7 heures, après l'appel à la prière du Fedjr, nous fûmes transférés, enchaînés, dans un bus de la gendarmerie vers une destination inconnue. Quelques heures plus tard nous nous retrouvâmes à l'aérodrome militaire de Boufarik, où nous fûmes embarqués dans un Antonov en direction du Sud.

A notre descente d'avion, nous apprîmes que nous étions sur l'ancien centre d'expérimentation nucléaire de Reggane qui était utilisé par les français durant la guerre de libération.

Nous-voilà au Triangle de la mort pour avoir été élus démocratiquement par notre peuple ! C'était le lieu de rencontre des Hommes libres d'Algérie.

Après avoir passé cinq mois de souffrances, de maux et de nuits cauchemardesques, nous fûmes transférés le 28 juillet 1992 à la prison militaire de Oued Namous et ce, officiellement "pour améliorer nos conditions de détention".

Nous fûmes entassés à 40 par cellule, dans des conditions d'hygiène et de vie que seul Dieu sait.

Malgré toutes les souffrances qu'on endure à ce jour, nous restons persuadés que notre cause qui est celle de notre peuple musulman est juste et que la victoire et certaine avec l'aide de Dieu.

A. B. demeurant à Boumerdès. Mars 1993.

1.4.9. Rapport concernant l'état des déportés à Oued Namous

Le camp comportait initialement quatre zones. Dernièrement, l'une d'elles a été vidée et nous sommes actuellement répartis dans les trois ailes restantes A, B, et C.

Le nombre de déportés au sein de ce camp est de 394 venant de tous les départements d'Algérie, répartis dans 24 cellules obscures de jour et de nuit, sans fenêtres ni orifices d'aération.

1- La zone A : comporte 13 cellules contenant 207 déportés avec une moyenne de 16 personnes par cellule ;
2- La zone B : comporte 5 cellules contenant 87 déportés et avec une moyenne de 17 personnes par cellule ;
3- La zone C : comporte 6 cellules avec 81 déportés et une moyenne de 14 personnes par cellule.

Le nombre exact actuel est de 375 déportés car :

1- Le frère Benaïssa Saïd, originaire de la wilaya de Tlemcen a été libéré en septembre 1993, après avoir subit une intervention chirurgicale pour un cancer du rectum.
2- Dix-huit déportés ont été transférés sur la prison militaire de Béchar avec les chefs d'inculpation fallacieux de menace de mort envers le directeur du camp (?), insultes envers les gardiens, subversion et troubles à l'ordre public, agression des gardiens?!
3- Cinq frères, poursuivis par le tribunal militaire de Béchar pour détention de "documents et de cassettes subversives" sont en liberté provisoire à Oued Namous. Ces documents subversifs touchant à la sûreté de l'Etat consistent en des cassettes de récitation de Coran, des livres du Coran et des ouvrages scientifiques.

Ces frères sont :
- Benaïcha Mohamed, député, élu au 1er tour à Oran.
- Laout Mustapha, professeur de lycée, originaire de la wilaya de Saïda.
- Moumnacha (ou Mouncha) Ali, président de l'assemblée communale d'Arzew.
- Tianti Mohamed, député de Nâdroma (Tlemcen).
- Ouziala (ou Ouzina) Messaoud, néphrologue et spécialiste de la transplantation rénale, président de l'assemblée communale de Ain Taya.

SITUATION SANITAIRE

Elle est caractérisée par une couverture médicale insuffisante et une absence de spécialistes. Les médicaments sont rares pour ne pas dire inexistants. Le médecin du camp est contraint de délivrer des ordonnances aux déportés qui à leur tour les donnent à leur parents qui les achètent à l'extérieur.

Toutes ces conditions contribuent à la dégradation de la situation sanitaire. C'est ainsi qu'à l'heure où nous rédigeons ce rapport, il existe 132 déportés malades.

La pathologie est très variée. On retrouve des hémiplégies, des affections psychiatriques, des ostéomyélites, des cas d'épilepsie, de diabète, d'hypertension artérielle, un cas de trouble du rythme (salves de tachycardies avec hypotension), et une rectocolite ulcéro-hemorragique. On observe également d'autres types de maladies comme la lithiase rénale, la dermatose, etc.

La pathologie dominante reste celle de l'appareil digestif, en raison des conditions alimentaires défectueuses qualitativement et quantitativement (ulcères, gastrites, hémorroïdes...)

PROBLEMES GENERAUX

- Refus du directeur du camp de recevoir les représentants des déportés qui voulaient lui exposer les problèmes vécus.
- Intimidations et menaces contre les visiteurs par la gendarmerie et interdiction de pénétration au camp des produits alimentaires, médicaments, effets vestimentaires, résistances électriques ramenés par les visiteurs.
- Interdiction d'entrée aux visiteurs au camp sans présentation d'une autorisation préalable après avoir réalisé des trajets de plus de 1000 km, parfois 1900 pour ceux venant de l'Est algérien.
- Il est à noter, dans ce cadre, que certaines wilaya refusent d'accorder l'autorisation de visite, prétextant que les déportés ont été « libérés » de ces wilayas, à savoir M'sila, Bordj Bou Arreridj, Sétif, Bouira.
- La visite familiale dure de 15 à 60 minutes selon l'humeur du jour des autorités du camp. La « visite » se fait à travers un grillage séparant le déporté du visiteur.
- Rareté de l'eau potable et insuffisance des citernes de réserve. Il est à noter également une insuffisance en draps et en couvertures, alors que nous approchons de la période hivernale et ce malgré les multiples réclamations.
- Refus du directeur du camp de transférer les malades gravement atteints vers l'hôpital de Béchar du fait de l'insuffisance des moyens médicaux locaux.

En conclusion, ces problèmes relatés ne sont qu'une partie des multiples problèmes rencontrés quotidiennement et continuellement par les déportés. Mais le problème majeur, et qui mérite d'être posé à nos yeux, est celui de savoir pourquoi nous sommes là après près de deux années de déportation ? De quoi sommes- nous accusés et quel est l'objectif de notre présence dans ce camp, alors que théoriquement un décret de fermeture des camps de concentration est paru en août 1992 (?!).

Oued Namous, le 7 octobre 1992.

1.4.10. Témoignage d'un ex-déporté au « camp de la mort » (Aïn M'guel)

Ceci est le témoignage d'un ex-déporté d'Ain M'guel, au coeur du Sahara. Il est de ceux qui ont vécu la cruauté de la nature et de l'homme. Nous le reproduisons tel quel et ce, à l'occasion du 2e anniversaire de la proclamation de l'état d'urgence et de la création des camps de concentration du Sud.

Nous vivions le premier jour du Ramadhan, en avril 1992. Nous étions trois amis à discuter dans le quartier avec de jeunes voisins qui passaient leur temps à jouer aux dominos, essayant de les convaincre de ne pas perdre leur temps à ce jeu.

Soudain, un véhicule de type Golf de couleur noire s'arrêta à notre niveau, et les occupants, en civil et arme au poing, nous intimèrent de monter avec eux.

En quelques minutes, nous nous retrouvâmes au poste de police, puis quelques moments après les « invités » du Haras El Djemhouri (garde républicaine) des Pins Maritimes (Bordj El Kiffan).

Nous passâmes une semaine dans une étable avec près d'une centaine d'autres détenus, angoissés, n'ayant d'autre possibilité que de nous armer de patience.

Certains avaient été brutalisés, d'autres attendaient leur tour dans un silence de mort.

Après une semaine, je me suis retrouvé avec 40 autres prisonniers désignés, embarqué dans un camion pour une destination inconnue. On devina rapidement notre destination à travers le trajet emprunté. Il s'agissait de la base d'aviation militaire de Boufarik. De là nous fumes embarqués dans un avion-cargo vers une destination inconnue, ignorant ce que nous réservait le destin. La route était grande ouverte vers l'inconnu.

Après quelques heures de vol, l'avion atterrit à Tamanrasset. Sans perdre de temps, les militaires qui nous attendaient avec leurs camions sur l'aire d'atterrissage nous emmenèrent vers une zone étrange, lunaire.

Nous étions dans une zone sans vie, entourée d'étranges montagnes. L'isolement nous accaparait. Nous arrivâmes finalement au lieu maudit, un paysage étrange où des compatriotes déjà sur place, prisonniers comme nous, nous souhaitèrent « la bienvenue à Ain M'guel ».

Il était 17 heures quand nous arrivâmes à Ain M'guel. Nous étions étonnés d'entendre ce nom étrange et que nous ne connaissions pas. La journée a été très astreignante en ce mois de Ramadhan. La chaleur était torride et suffocante. Il était, vu les conditions de détention et du point de vue religieux, légal de rompre le jeûne, mais nous n'avions pas le choix. Nous n'avions rien à manger ni à boire.

Quelques instants plus tard nous fûmes « conviés » à notre premier f'tour au camp. La chorba était constituée d'eau dans laquelle baignaient quelques filets de vermicelles. Des morceaux de pain rassis accompagnaient cette soupe. Quant au S'hour il était constitué de riz sec et dur. On donna à chaque prisonnier un litre d'eau par jour à la fois pour se laver et boire.

Au rythme des jours, la peur, la faim et la soif constituaient le lot de notre vie quotidienne.

Sur le plan alimentaire, nous nous habituâmes à une soupe d'eau et de pois-chiches ou d'haricots blancs.

On essayait de nous terroriser en tirant de temps à autre des rafales au dessus de nos têtes. C'était la seule musique que nous écoutions.

A chaque fois que nous revendiquions nos droits et une amélioration de nos conditions de détention, nous étions accueillis par une armada de militaires appelés en renfort des casernes avoisinantes.

Un jour, des militaires tentèrent d'empêcher un déporté de réciter le Coran. Quand il persista dans sa récitation, les militaires se mirent à tirer des coups de sommation de partout, créant une véritable pagaille dans le camp. La musique balistique dura près d'un quart d'heure.

Nous étions près de 1100 déportés. Quatre cent ont été libérés puis rapidement remplacés par quatre cent autres.

Nos familles nous rendaient visite de temps à autre, et ce malgré les milliers de kilomètres et les difficultés rencontrées dans la délivrance des autorisations. Ils nous ramenaient des aliments dont la quasi-totalité était rançonnée par les militaires. Ceci n'était rien devant les problèmes graves auxquels nous étions confrontés.

Nous emmagasinons la chaleur torride de la journée pour pouvoir affronter les nuits glaciales et à l'inverse, nous emmagasinons le froid nocturne pour affronter la chaleur suffocante de la journée.

Chaque tente était occupée par 10 à 15 déportés. Plusieurs d'entre elles étaient déchirées, en loques, du fait de l'action du soleil et du vent.

Nous étions contraints de creuser dans le sable de véritables tombes collectives pour pouvoir nous rafraîchir mais sans résultat. Il y avait de nombreux malades parmi nous, tant physiquement que mentalement.

Le cas le plus accablant était celui d'un jeune homme de 20 ans qui fut atteint de paraplégie, après que son état de santé se soit détérioré en l'absence de soins appropriés. Aucun soin ne lui fut prodigué par l'administration militaire du camp. Il ne pouvait plus se mettre debout sur ses jambes.

Un jour, on nous ramena des "tenues afghanes" (?) et on tenta de nous les imposer par la force. Nous refusâmes catégoriquement car nous comprimes leur stratégie et les arrières-pensées propagandistes qui en découlaient, pour pouvoir nous accuser d'être des « Afghans » aux yeux de l'opinion publique.

Nous commençâmes au fur et à mesure à nous organiser. Le centre fut transformé en école de la Daâwa où des cours religieux (Halqates) furent dispensés quotidiennement par des universitaires et ulémas déportés.

Nous nous réunissions à l'intérieur comme à l'extérieur des tentes pour écouter des conférences de droit musulman et d'exégèse coranique pour parfaire nos connaissances et nous cultiver.

Nous avions introduit clandestinement près de 20 postes de radio pour écouter les informations et ne pas rester coupés du reste du monde.

Des activités sportives tel que le karaté, le judo, le volley et le basket-ball étaient organisées. Notre passion était bien sûr le football et ce du fait de la présence parmi nous du prestigieux joueur international Salah Assad, déporté lui aussi et qui nous régalait de son style et de son art particulier de jouer, au point où même nos gardiens nous imitaient et organisaient entre eux des matchs.

Assad se distinguait sportivement mais aussi politiquement. Il dérangeait l'administration du camp par ses justes et perpétuelles revendications pour l'amélioration de nos conditions de détention. Cette attitude lui a valu beaucoup de problèmes et en particulier son tabassage et son transfert sur la prison militaire de Blida pour comparaître devant le tribunal militaire.

Un bon matin on nous rassembla et on appela 36 noms de libérables. Je figurais parmi eux.

Je ne pouvais être heureux et libre quand je pensais à l'idée de laisser des centaines de frères en captivité dans le camp de la mort.

On nous transféra à Tamanrasset et on nous lâcha dans la nature. Comment faire, alors que nous étions sans un sou ? Les discussions avec les gendarmes à l'aérodrome étaient vaines. Nous n'avons pu compter que sur la générosité de la population de Tamanrasset qui, au fait de notre libération et de nos problèmes, se solidarisa immédiatement pour nous acheter les billets d'avion pour pouvoir rejoindre la capitale. Cette population et à travers elle, ce Peuple humble, a brillé par sa solidarité, sa générosité et surtout sa Grandeur.

Que Dieu la protège.

Alger, février 1994.
Témoignage paru sur l'hebdomadaire
El-Hadeth No 8, février 1994

1.4.11. Rapport médical sur le camp de concentration de Reggane

1 - Présentation du Camp

Il est situé en plein désert à environ 1800 km au Sud-Ouest d'Alger et à 160 km de la localité la plus proche qu'est Adrar.

Ce camp est occupé de 217 tentes, dont chacune est occupée en moyenne par 14 personnes, chaque tente étant conçue normalement pour 8 personnes.

Le nombre de déportés dans ce camp est de 2996, dont :

- 9 personnes de moins de 19 ans (dont 1 de 14 ans) ;
- 70 personnes de plus de 60 ans ;
- 13 handicapés moteurs dont 2 amputés des membres inférieurs.

Notons que cette région est réputée pour la sévérité de son climat : vents de sable fréquents et intenses plus particulièrement en février et mars, chaleur torride, froid nocturne glacial.

2 - Situation socio-sanitaire

La commission médicale a recensé dès le début les pathologies suivantes :

- affections psychiatriques : 23 cas.
- diabète : 17 cas dont un diabète insulino-dépendant déséquilibré après son arrestation par manque de médicaments et de régime.
- cardiopathies : 59 cas dont 2 malades porteurs de valves et un double pontage coronarien.
- asthme : 43 cas.
- ulcères-gastriques : 60 cas.
- néphropathies : 1 cas.
- lombosciatalgies : 6 cas.
- hémiplégie : 1 cas.
- hernie inguinale douloureuse : 6 cas.
- glaucome : 1 cas.
- syndrome de Meunier : 1 cas.
- tuberculose pulmonaire et osseuse : 4 cas.

Au cours de notre séjour, d'autres pathologies sont apparues en rapport avec l'absence totale d'hygiène :

- gale : 30 cas.
- autres affections dermiques : 75 cas.
- pédiculose : 160 cas.
- constipation : majorité des déportés.
- conjonctivite et blépharite : nombre très important.

Et tout récemment, la fameuse épidémie de Dysenterie qui a semé le désarroi au sein du camp vu le nombre élevé de victimes (plus de 50 cas).

3 - Prise en charge des malades

Les deux opérés cardiaques porteurs de valves qui ont eu la chance, grâce à Dieu, d'être évacués sur Béchar, ont malheureusement été internés dans une cellule de sûreté, malmenés pendant huit jours puis réincarcérés à Reggane.

D'autre part, on a noté :

- l'absence totale de moyens d'investigations, malgré l'existence d'un nouvel hôpital, situé à 12 km de là.
- l'absence de table d'examen au niveau de la tente faisant fonction d'infirmerie.
- la consultation se limite à un interrogatoire, faute de moyens élémentaires.
- la distribution anarchique des quelques médicaments octroyés, insuffisants en quantité, souvent ne répondant pas à la pathologie suspectée.
- le refus catégorique d'évacuation de malades graves et présentant des tares sérieuses qui ne peuvent être traités au camp (hémiplégique avec début d'escarre, diabétique insulino-dépendant, tuberculeux, hypertendus).
- aucune mesure préventive de certaines maladies connues dans la région et dues aux variations climatiques et à la promiscuité n'a été prise (insectes, absence de fosses septiques).
- la négligence flagrante : malades perfusés à même le sol, réutilisation de seringues à usage unique.

4 - Situation sur le plan de l'hygiène

- manque d'eau potable : 1,5 l à 2 l / 24 h / personne.
- manque de douche jusqu'à ce jour.
- absence de fosses septiques.
- absence de poubelles.
- restriction de la surface du camp par l'installation d'un 2ème grillage situé à 20 m des tentes.
- absence d'ingrédients pendant plus de dix jours et distribution insuffisante (1 savon par semaine et par tente).
- absence de lingerie.
- pas de distribution de sous-vêtements.

5 - Alimentation

Elle est insuffisante, ne répondant pas aux normes de l'organisation mondiale de la santé, ni aux régimes qu'imposent les pathologies existantes.

Durant son transport par camion sur 3 à 4 km, cette alimentation est exposée à la poussière et aux mouches.

Après 23 jours de détention, on constate une chute pondérale importante chez tous les déportés, aggravée par l'apparition fréquente de dysenteries et de diarrhées.

Reggane, le 4 mars 1992.

1.4.12. Rapport adressé aux Organisations des Droits de l'Homme par les déportés de Oued Namous transférés de Aïn- M'guel

Nous tenons à attirer l'attention des Organisations des Droits de l'Homme sur la situation dramatique que nous vivons au camp de concentration de Aïn-M'guel après notre transfert du camp de Oued Namous.

1- Situation juridique

Nous avons été déportés depuis plus de deux ans. Notre situation juridique reste à ce jour opaque et notre destin incertain, suite au décret du 4 juin 1991 instituant l'internement administratif et dont nous avons été les premières victimes. Nous avons été arrêtés arbitrairement et déportés dans ces camps de concentration qui ressemblent aux camps nazis durant la 2ème Guerre mondiale et à ceux implantés par l'armée française durant la guerre de libération.

Nous avons été les victimes expiatoires d'une politique dictatoriale. Les autorités officielles ont menti à plusieurs reprises à l'opinion publique internationale en annonçant la fermeture de ces camps.

Le camp de Aïn-M'guel où nous nous trouvons actuellement après notre transfert de Oued Namous, rassemble 600 déportés. Nous rappelons à l'opinion publique que nous avons été arrêtés au lendemain de l'annulation des élections législatives et après le coup d'Etat du 11 janvier 1992 et ce, en raison de nos opinions et notre appartenance au parti politique vainqueur de ces élections.

Ces camps appelés pudiquement camps de sûreté sont en réalité des lieux d'insécurité où nous sommes braqués par les canons des fusils continuellement.

Des rafales d'armes sont souvent entendues pour nous intimider. Nous sommes souvent l'objet d'interrogatoires de la part de la sécurité militaire.

On a tenté de nous obliger à signer une « déclaration sur l'honneur » en nous promettant de nous libérer.

Cette situation de torture morale est une violation de tous les textes universels des Droits de l'Homme.

2- Situation sanitaire

Elle est catastrophique. Les déportés sont victimes de nombreuses épidémies et de maladies contractées depuis leur déportation : hypertension artérielle, maladies des yeux, ulcère duodénal, rhumatisme, dermatoses, cardiopathies, colopathies, néphropathies, infections urinaires, etc.

Ce qui aggrave notre situation, est l'absence de consultations médicales spécialisées et de médications adaptées. Le seul médecin du camp délivre des ordonnances en sachant qu'il est très difficile aux déportés de se procurer les produits pharmaceutiques du fait de l'éloignement (plus de 1000 km de la capitale) et de la rareté des visites familiales qui sont le plus souvent interdites par les autorités militaires.

Quant au dentiste qui ne dispose pas de fauteuil dentaire, il ne réalise que les extractions en demandant au déporté de se procurer le produit d'anesthésie (?!).

3- Situation sociale

Elle est aussi catastrophique que la situation sanitaire.

L'alimentation est insuffisante tant qualitativement que quantitativement.

L'eau est distribuée avec parcimonie. Elle est rationnée. Il n'existe pas de moyens de stockage.

Nous avons été contraints d'acheter avec nos propres moyens des jerricans qui restent cependant nettement insuffisants.

Nous n'avons pas reçu d'habits depuis plus de six mois et lors de notre transfert de Oued Namous nous avons été dépouillés de tout ce que nous possédions.

Les couvertures sont déchirées et sales. Les produits hygiéniques (savons) sont extrêmement rares.

Les tentes déchirées et étroites ne nous protègent ni du soleil torride de la journée ni du froid glacial de la nuit.

Les visites familiales sont théoriquement autorisées une fois par semaine. Elles sont contraignantes pour nos parents le plus souvent âgés, du fait de la distance éloignée et des moyens de transport pratiquement inexistants. Après de très longs trajets, de plus de 1000 km pour certains, la durée de la visite n'excède pas 15 minutes. Elle se déroule à travers un grillage. Il est à noter que de nombreuses familles sont refoulées sans voir leurs enfants et ce, en raison de l'absence d'autorisation, refusée par certaines wilayas.

Les affaires et aliments ramenés par nos parents sont sujets à des fouilles par les militaires qui n'hésitent pas à les voler quand envie leur en prend (vêtements, chaussures, livres, aliments).

Le courrier nous est distribué de manière irrégulière. Il est le plus souvent ouvert. Quant aux lettres que nous adressons à nos familles, elles n'arrivent jamais. Les colis sont systématiquement éventrés. Plus de la moitié de leurs contenus est volée par les militaires.

4- Situation sur le plan culturel et de l'information

C'est un véritable black-out qui nous est imposé sur le plan de l'information. Aucun moyen pour nous informer n'est autorisé. Les rares journaux et livres que nous ramènent nos familles sont saisis par l'autorité du camp.

Lors de notre transfert d'Oued Namous, tous nos livres ont été saisis.

Nous tenons également à vous signaler que nous avons reçu le 4 janvier 1994 la visite de trois membres de la « Commission Nationale du Dialogue » (Dr Khatib youcef, général Touati et Taha Tiar) alors que nous étions encore au camp de Oued Namous.

Ils contactèrent certains d'entre nous, promettant la libération des déportés en cas de leur participation au nom du FIS à la conférence nationale de « réconciliation ». C'était un véritable chantage de la part de ces personnes. Notre refus a été catégorique. Il n'était pas question de nous substituer à des hommes politiques habilités eux, à discuter.

Le résultat ne s'est pas fait attendre. On nous transféra au camp de Aïn-M'guel le 20 mars 1994 et ce, malgré la déclaration du ministre de l'intérieur du 19 janvier 1994, annonçant la fermeture des camps de concentration. Nous tenons à vous informer qu'avant notre transfert, les visites familiales furent interdites du 28 octobre 1993 au 20 mars 1994. Nous fûmes étonnés du transfert qui s'est fait dans des conditions difficiles et brutales : bastonnades, menottes, insultes, fouilles, saisie et vols d'effets vestimentaires et de livres...

Le prétexte de notre transfert qui frise l'hypocrisie était que nous étions dans une zone (Oued Namous) peu sûre sur le plan sécuritaire et que des « gens du pouvoir » pouvaient se venger et nous assassiner (?!), selon les dires de certains responsables du camp. Cela se passe de tout commentaire.

Les déportés de Oued Namous transférés au camp de concentration de Aïn-M'guel.
Aïn-M'guel, le 26 juin 1994.

1.4.13. Appel des détenus du centre de transit de Blida à l'opinion publique nationale et internationale

A un moment où l'Algérie traverse une phase extrêmement dangereuse marquée par du sang algérien qui coule et des tueries, résultat d'une politique faite d'exclusion et d'ouverture de camps de concentration de la part du pouvoir, à l'heure où la majorité parle de dialogue et de réconciliation, le pouvoir persiste dans sa politique répressive et les arrestations massives et nocturnes d'enfants de l'Algérie.

Au vu de cette situation, nous, enfants de ce peuple, arrêtés arbitrairement et incarcérés au centre de transit de Sidi Abdelkader à Blida, tenons à attirer l'attention de l'opinion publique nationale et internationale sur ce qui suit :

1- Nous avons été arrêtés durant la période allant de la mi-mai à début juillet 1992.
2- Les arrestations ont eu lieu à domicile, dans la rue et à la sortie des Mosquées.
3- Tous les détenus ont passé dans les cellules des périodes allant d'une semaine à deux mois et ceci, dans des conditions inhumaines et dégradantes : faim, privation d'eau, coups, tortures, atteinte à la dignité et à l'honneur, privation de sommeil.
4- Certains détenus ont été arrêtés pour la deuxième fois et leur libération des camps de concentration ne date que de quelques jours avant d'être arrêtés à nouveau.
5- Plusieurs familles sont sans nouvelles de leurs enfants arrêtés.

Face à cette grave situation, nous exigeons notre libération immédiate et l'arrêt des arrestations massives et arbitraires après que s'est avéré l'échec patent de la politique répressive et des camps de concentration. Que l'opinion publique nationale et internationale prenne ses responsabilités devant ces atteintes à la dignité du peuple algérien et à ses droits avant que la situation ne glisse vers l'irréparable.

Il y a parmi nous des détenus mineurs. Le nombre des détenus de ce centre de transit est de 60, venant d'Alger et de Larbaa.

Nous sommes quotidiennement sujets :

1- à des bastonnades.
2- à la privation d'aliments. Certains d'entre nous n'ont pas mangé depuis trois jours.
3- à l'inondation intentionnelle des cellules afin de nous priver de sommeil.
4- à l'absence de linge et de couvertures.
5- certains d'entre nous sont là depuis 60 jours.
6- à la privation de lecture de Coran et des visites familiales.
7- à la privation de certains détenus d'aller aux W.C., les contraignant à faire leurs besoins naturels dans la cellule même.
8- certains détenus sont enchaînés dans les cellules.
9- la majorité des détenus est incarcérée sans raison apparente.
10- certains ont été arrêtés pour avoir lancé des « Allahou Akbar » à la mort de Boudiaf (?).
11- l'un des détenus a été arrêté pour avoir bu de la limonade à l'occasion de la mort de Boudiaf (?!).
12- l'écrasante majorité des détenus a été arrêtée pour la simple raison qu'elle était barbue et portait des kamis (gandoura).
13- l'un des frères détenus a été arrêté pour avoir empêché un policier de lever le voile (nikab) de son épouse à un barrage de contrôle.
14- un autre a été arrêté, car il écoutait dans son véhicule une cassette d'Ali Belhadj. Le soir, son véhicule a été enlevé par des policiers pour travailler avec (?).

Centre de Transit de Sidi Abdelkader, le 15 juillet 1992.

1.4.14. Appel des déportés au camp de concentration d'Ouargla

La situation actuelle au camp d'Ouargla est caractérisée par une campagne de privations alimentaires et une chaleur torride telle, que nous avons l'impression d'assister à un génocide des 900 déportés.

Cette campagne dure depuis 15 jours. En effet, seules des pâtes plongées dans de l'eau (ce qui ne se donne même pas aux chiens) nous est servie sous la menace et l'intimidation. Ces pâtes nous sont jetées à 16 heures pour le déjeuner et à 18 ou 19 heures pour le dîner, sans pain. Depuis peu, le lait, ou ce qui rassemblerait à du lait, ne nous est plus servi le matin, remplacé par du thé sans sucre. Les déportés ne possèdant plus de réserves alimentaires du fait de la suppression des visites familiales depuis le 29 juin 1992, sous prétexte de deuil national (assassinat de Boudiaf). Cette suppression perdure depuis et bien après le délai de deuil. Des familles se sont déplacées, et après avoir parcouru des milliers de kilomètres, elles se sont vues interdire l'accès au camp et la remise des effets vestimentaires et autres médicaments aux déportés.

Des eaux usées, venant des caves, montent à la surface, envahissant la majorité du camp. Le camp, du fait de ces eaux usées stagnantes et de la chaleur étouffante est envahi de moustiques et autres insectes. Malheureusement, les autorités du camp ont interdit l'utilisation des produits insecticides ramenés par les familles.

Camp d'Ouargla, le 22 juillet 1992.

2. EXECUTIONS SOMMAIRES, ASSASSINATS, BLESSES, DISPARITIONS

2.1. LISTE DES EXECUTIONS SOMMAIRES (NON EXHAUSTIVE)

- Boubezou Djamal, 28 ans, demeurant à Hussein Dey, a été assassiné le Lundi 2 mai 1994 par des policiers à la cité Diar El Djemaa. Il a été rendu à ses parents après qu'ils aient signé que leur fils était un « terroriste ».
- Graâhia Zoubir, 25 ans, demeurant aux Sources (Birmandreis), a été tué le Mardi 3 mai par des policiers en civil à Kouba alors qu'il marchait dans la rue. Pour camoufler cet assassinat sommaire, il fut présenté officiellement comme étant un « terroriste abattu alors qu'il tentait de prendre la fuite ».
- Abdelali Hamdane, 18 ans, demeurant à El Merdja (Baraki), a été exécuté le Mardi 3 mai 1994 dans son quartier par des militaires. Il a été présenté comme étant un dangereux terroriste abattu par les « forces de l'ordre ».
- Boukrouche Ahmed, 26 ans, demeurant à la Glacière (Badjarah), a été froidement assassiné le 2 mai 1994 par des policiers en patrouille, pour délit de faciès.
- Achour Ahmed, habitant à la rue de l'Ecole à Oued Ouchaiah, a été éxécuté sur le pas de sa porte début mai 1994 par des policiers qui le suspectaient d'être un « terroriste ».
- ElKhier Abdelkrim, 29 ans, demeurant à la cité Dessolier à Bourouba, a été froidement exécuté par des policiers dans son quartier alors qu'il discutait avec ses voisins. Il a été présenté comme étant un dangereux terroriste en possession d'un... sabre (?!).
- Benhamouda Saïd, 38 ans, et Rachid Benhamouda, 33 ans, ont été exécutés sommairement par des militaires à Constantine le mardi 3 mai1994.
- Chouh Omar, 37 ans, a été assassiné le mercredi 4 mai 1994 par des militaires à Aïn El Ksar (Constantine). Il a été rendu à ses parents après qu'ils eurent été obligés de « reconnaître » que leur fils était un « terroriste ».
- Khellili Salem, 39 ans, a été assassiné le Dimanche 8 mai par des policiers en civil à la place du 1er mai. Il a été présenté comme étant un « dangereux terroriste recherché ».
- Hamoudi Boualem, 21 ans, a été exécuté par des militaires le Samedi 7 mai à Ouled Slama (Blida).
- Assal Nabil, 21 ans, demeurant à Meftah a été kidnappé par des militaires et exécuté le Lundi 9 mai 1994.
- Guessaoui Abdenasser, 30 ans, et Kerrarcha Mohamed, 30 ans, ont été assassinés par des militaires le Lundi 9 mai 1994 au quartier Bouakel (Batna).
- Mahmoudi Mohamed, 23 ans, a été exécuté sommairement le Lundi 9 mai 1994 au quartier R'mel (Rouiba) par des militaires en patrouille. Il a été remis à ses parents sous l'étiquette de « terroriste recherché ».
- Laïmèche Rabah, a été assassiné après son arrestation par des militaires le Lundi 9 mai 1994 à Sidi Daoud (Rouiba).
- Gharbi Ahmed, 27 ans, a été assassiné le Lundi 9 mai 1994 par une patrouille militaire à Ouled Allal (Sidi Moussa, Blida). Il a été présenté par la suite dans la presse comme étant un « terroriste ».
- Bouziane Ouadah, Ghali Salah, Larak Abdelkader et Annani Ahmed, demeurant à Oued Rhiou (Relizane), ont été retrouvés assassinés après avoir été arrêtés par des militaires en mai 1994.
- Mansouri Djamal, âgé de 24 ans, demeurant à Meftah (Blida) a été arrêté par des militaires dans la soirée du Dimanche 15 mai 1994 à 22 heures et a été retrouvé mort, criblé de balles, dans cette même localité. Il a été présenté par la presse comme étant un « terroriste » abattu au cours d'un accrochage.
- Djerrad Mohamed et Zenini Mansour, demeurant à Khemis El Kechna, ont été enlevés par des parachutistes au moment du couvre-feu le Dimanche 15 mai 1994 et ont été retrouvés assassinés à Boumerdès.
- Kheddache Kamal, 28 ans, et Debaghi Ahmed, 28 ans, ont été exécutés sommairement par des militaires le Samedi 14 mai 1994 au lieu-dit Haouch El Mekhfi (Réghaia).
- Layadi Rabah, 22 ans, et Boufessiou Boualem, 24 ans, ont été exécutés sommairement par des militaires le Samedi 14 mai 1994 à 18 heures à Khemis El Khechna (Boumerdès).
- Makhloufi Benyoucef, 20 ans, et Amichi Djamal, 19 ans, ont été lâchement assassinés par des « nindjas » le Vendredi 13 mai 1994 à Climat de France (Bab El-Oued).
- Younès Mesbah, 30 ans, a été exécuté sommairement par des policiers le Vendredi 13 mai 1994 à Boumerdès. Il a été présenté comme étant un « terroriste » s'apprétant à perpétrer un attentat contre un policier.
- Athmane Mohamed, 25 ans, a été assassiné par des policiers en civil le Vendredi 13 mai 1994 au quartier dit « La Faïence » d'El Harrach. Il fut présenté comme étant un « terroriste abattu au cours d'une opération de recherches ».
- Massacre à Cherarba (El Harrach). Des militaires ont encerclé le quartier de Cherarba dans la nuit du Jeudi 2 au Vendredi 3 juin 1994 durant le couvre-feu et ont commencé à

perquisitionner les domiciles et à faire sortir des citoyens, plus particulièrement des jeunes, qu'ils emmenèrent avec eux. D'après les recoupements faits auprès des familles, il y avait près de cinquante jeunes. Quelques minutes après le départ des militaires, des rafales d'armes déchiraient le silence du quartier. Du fait du couvre-feu, personne n'osa sortir.
Le lendemain, soit le Vendredi 3 juin 1994, quarante et un (41) corps gisaient tout le long des rues de Cherarba, ils avaient été exécutés sommairement par les militaires, en représailles. Neuf corps ont été identifiés à la morgue de Bologhine, les autres ont été enregistrés sous forme de X algériens. Les citoyens exécutés sommairement et identifiés sont :

- Bouchabou Hamou.
- Larachi Hacène, 43 ans.
- Hamioud Abdelghani, 18 ans.
- Azizi Ali, 18 ans.
- Benane Miloud, 22 ans.
- Djebbar Mustapha, 21 ans.
- Guahane Abdeslam, 34 ans.
- Karoune Farid, 23 ans.
- Chenal Merouane, 21 ans.

• Tair Mourad, 17ans, et Sakhri Kamal, 26 ans, ont été assassinés le Vendredi 3 juin 1994 à Blida par des militaires. Ils ont été rendus à leurs parents, les présentant comme étant des « terroristes » surpris dans une cache à Chréa et abattus.

• Achour Tewfik et Berkane Mohamed, demeurant à Blida, ont été exécutés par des parachutistes à Blida le Vendredi 3 juin 1994 et présentés comme étant des « terroristes recherchés ».

• Boukhadem Nourreddine, âgé de 23 ans, demeurant à El Harrach, a été froidement exécuté sur la route menant de Larbaa aux Eucalyptus par une patrouille blindée des forces spéciales le Mercredi 1er juin 1994 alors qu'il rejoignait son domicile. Son comportement était "suspect" selon les militaires (?).

• Kheddaoui Lyès, âgé de 28 ans, a été assassiné le Mercredi 1er juin 1994 à Blida par des policiers cagoulés. Il a été présenté comme étant un « repris de justice recherché ».

• Allache Ahmed, dit Ahmida, 23 ans, demeurant aux Eucalyptus, Cité Bilon, handicapé avec une monoplégie polio sévère, se déplaçant avec deux béquilles, a été fusillé le 4 mai 1993 à la décharge publique de Oued Smar avec deux autres citoyens, Adel et Ahmed par des gendarmes de la brigade de Baraki après deux mois de détention à la gendarmerie de Bab Ezzouar. Le jeune Ahmida avait une plaie sternale de 2,5 cm d'où on voyait le coeur. Ces trois citoyens ont été présentés par la suite comme étant des terroristes abattus après s'être cachés dans la décharge. Le malheureux Ahmida était armé de... deux béquilles.

• Saadadou Mourad, 16 ans, collégien, demeurant au douar Trakia, a été assassiné le 26 avril 1994 par un policier en plein centre-ville de Meftah (Blida) et devant de nombreux témoins après une course poursuite. La population fut scandalisée en apprenant le lendemain par voie de presse que le jeune Mourad avait été assassiné par des « terroristes ».

• Septembre 1993. Une Nissan de la gendarmerie passe près de l'arrêt de bus Rouiba-Boudouaou situé sur l'autoroute. Quatre gendarmes se mettent à tirer sur les citoyens qui attendaient devant l'arrêt. Il y avait beaucoup de jeunes, portant kamis et barbe. Belaala Rabah, âgé de 33 ans, employé à la Sonacome, a été mortellement blessé et laissé sur place pendant plus de quatre heures.

• Bouali Zakaria, 19 ans, demeurant à l'Arbaâ (Blida), a été arrêté à son domicile le 21 avril 1994 au moment du couvre-feu par des militaires cagoulés. Il a été découvert criblé de balles dans un fossé non loin de son domicile.

• Oukal Aiz Yamine, 22 ans, et Bourekta Rachid, 25 ans, ont été arrêtés par des militaires à Meftah le 23 avril 1994. Ils ont été découverts morts dans une rue de la ville.

• Azoug Salah, 26 ans, demeurant à El Madania, a été assassiné par des policiers au quartier "le Faïence" d'El Harrach le 24 avril 1994.

• Haya Lyès, 19 ans, a été arrêté à son domicile aux Eucalyptus (El Harrach) le 17 avril 1994 par des militaires. Le lendemain, il a été découvert mort, dans la rue, criblé de balles.

• Hamoui Abdelkrim a été exécuté sommairement par des policiers cagoulés à la cité universitaire de Ben Aknoun le 16 avril 1994. Il a été présenté comme étant un dangereux « terroriste » abattu lors d'un accrochage.

• Dimanche 13 février 1994. Diar El Djemaa. Quatre citoyens discutaient à l'intérieur de leur véhicule après la rupture du jeûne. Un véhicule banalisé de la police s'arrêta à leur niveau et des civils armés en descendirent et rafalèrent les quatre jeunes citoyens qui sont morts sur le champ. Il s'agit de Boularès Farid, 25 ans, Tayeb Yacine Lakhal, 25 ans, Abane Ahmed, 26 ans, et Azaz Tewfik, 23 ans. Après cet odieux assassinat ces policiers se mirent à tirer en l'air dans les rues d'El Harrach heureux de leur exploit comme au « Far West ». Les corps des malheureuses victimes sont restés six jours à la morgue de Bologhine avant d'être restitués aux familles. Le journal « *Le Matin* » no 653 du Mardi 15 février présenta les victimes comme de « dangereux terroristes abattus par les forces de l'ordre ».

• A Saoula, trois citoyens : Allali Nadir, 34 ans, demeurant à Birkhadem et employé à l'Onalait, Lahlouh Younès, 23 ans, et Mazouz Nabil, 18 ans, demeurant aussi à Birkhadem, ont été assassinés le 24 septembre 1994 à 7 heures 30 par des gendarmes après les avoir descendus d'un bus. Ils ont été présentés comme étant

des « terroristes abattus à la suite d'un accrochage ».

- Larbaa. Le 15 janvier 1994. Il est 16 heures quand prend fin le ratissage de l'armée. Des soldats descendent d'un véhicule blindé stationné près de la mairie et se mettent à tirer sur les passants. Mouhoub Hayat, âgée de 9 ans, et sa grand-mère Mouhoub Nadjat, 60 ans, sont mortellement blessées. Le citoyen Bourahla Mustapha a été blèssé au thorax et au bras.
- Madame Hareb Dalila, cardiologue à l'hôpital Mustapha, mariée seulement depuis une semaine, a été écrasée dans son véhicule par un char près de Chateauneuf, le 1er novembre 1993. Dans le P.V. de constat d'accident il est signalé que le médecin n'avait pas respecté la priorité (?).
- Tighelmamine Mohand Saïd, Lamzaoui Abdallah, Benchentouf Ali et Boutiche Messaoud ont été exécutés dans leur chantier de travail où ils résidaient à Boudouaou le dimanche 23 janvier 1994 par des militaires qui encerclèrent les lieux et sortirent les ouvriers des dortoirs à 20 heures. Selon le témoignage d'un survivant, les militaires étaient saouls ou drogués de par leur comportement étrange.
- Kramo Belkacem, 28 ans, a été assassiné par des gendarmes cagoulés à Chaâba (Koléa) en avril 1994. Son crime étant d'être le voisin d'un policier qui avait été tué la veille.
- Ouhiou Allali, demeurant au village Aït Ali, a été arrêté par des gendarmes à son domicile. Il a été retrouvé criblé de balles le 28 avril 1994 à Bouhimat (Bédjaâa).
- Khadjit Abdelhamid, demeurant à la cité des Anassers, et Zirek Chakir, de la cité Badr, ont été kidnappés par des « Nindjas » et retrouvés tués par balles le 28 avril 1994.
- Athmania Djamal, demeurant à Bazoul (Djidjel), a été assassiné le 29 avril 1994 et a été présenté comme étant un dangereux « terroriste » abattu au cours d'un accrochage.
- Osmane Ahmed, a été arrêté par des gendarmes à Arris (Aurès) et découvert assassiné par balles le 24 avril 1994.
- Beleulmi Rabah et Beleulmi Zine ont été exécutés par des militaires le Samedi 30 avril 1994 à Bouarifa (Batna) quelques jours après leur arrestation. Ils ont été présentés à la presse comme de dangereux « terroristes recherchés pour sabotages ».
- Djemai Brahim, 24 ans, Boussa samir, 20 ans, Boussa Hamid, 23 ans, Djemai Boualem, 26 ans, et Zekhrouf Boualem, 30 ans, ont été assassinés par des militaires après leur arrestation le Mercredi 27 avril 1994 à Ouled Ali (Bordj Ménaiel).
- Derrah Ahmed, 20 ans, demeurant à Birkhadem, a été tué par des policiers à la cité Ben Boulaid (Bourouba) le Jeudi 28 avril 1994 et a été présenté comme étant un « terroriste ».
- Benmohamed Boualem, 27 ans, a été froidement assassiné le 27 avril 1994 par des policiers à El Harrach. Pour les policiers il s'agissait d'un dangereux « terroriste » abattu au cours d'un accrochage.
- Zetiri Abdenacer, 27 ans, a été exécuté sommairement le Lundi 25 avril 1994 à la cité Boumaza (Hussein Dey) par des policiers cagoulés.
- Boutebba Mohamed, 35 ans, a été assassiné le Mercredi 27 avril 1994 à Constantine par des militaires.
- Beniahnèche yacine, 19 ans, Mérouani Mohamed, 19 ans, Bensaci Brahim, 22 ans, Bensaci Saïd, 25 ans, et Bensihamdi Salim, 21 ans, ont été froidement exécutés par des « Nindjas » au quartier Fedj Frih à Constantine le Dimanche 24 avril 1994.
- Kerboua Badreddine, 24 ans, a été exécuté le Dimanche 24 avril 1994 par des militaires à Constantine. Il a été officiellement présenté comme un « terroriste abattu au cours d'un accrochage ».
- L'enfant Bougandoura Djamal, âgé de 15 ans, a été mitraillé à sa sortie de la boulangerie de son village à Khemis El Kechna par des militaires le Jeudi 28 avril 1994. Il a été grièvement blessé à la cuisse avec section de l'artère fémorale. Une amputation du membre inférieur a été pratiquée en urgence. L'évolution s'est faite vers la septicémie et l'enfant est mort dans la nuit du 2 mai 1994 à l'hôpital d'El Harrach.
- Mezghiche Amar, âgé de 28 ans, demeurant à Oued Ouchaiah a été assassiné en février 1994 par des policiers.
- Miloud, voisin de Mezghiche, âgé de 26 ans et demeurant à Oued Ouchaiah a été tué au Commissariat du 14e et retrouvé sur la voie ferrée à Hussein-Dey.
- Boughezou Djamal, 30 ans, demeurant à la cité Mer et Soleil (Hussein-Dey), a été arrêté à son domicile puis torturé au Commissariat du 14e et froidement abattu à Oued Ouchaiah, simulant ainsi aux yeux de la population une mort à la suite d'un accrochage.
- Guetti Mouloud, âgé de 28 ans, a été assassiné en mai 1994 par des policiers à Bourouba.
- Djebbari Abderrahmane, âgé de 28 ans, demeurant à la cité Ain Naadja (Alger), a été arrêté par des policiers en civil puis assassiné au commissariat du 14e.
- Hadji Djelloul, âgé de 34 ans, domicilié à la cité d'Urgence (Bourouba), a été arrêté par des policiers puis assassiné au commissariat. Son cadavre a été jeté dans la ruelle de son domicile, faisant croire qu'il avait été abattu alors qu'il tentait de « fuir ».
- Boussoubel, demeurant à la cité PLM d'El Harrach, a été enlevé à son lieu de travail par des policiers. Il a été découvert 6 mois plus tard à la morgue de Bologhine.
- Hamida Sidali, Mouazia Hannachi, Djebbar Ahmed, Boughezoula Mahmoud ont été

exécutés sommairement dans la commune de Omaria (Médéa) par des parachutistes et présentés comme étant des terroristes abattus au cours « d'une opération de recherches ».

- Ali Rached Ahmed a été exécuté début juin 1994 par des militaires à Chlef.
- Bouhallal Mourad, âgé de 29 ans, demeurant à Belcourt a été exécuté sommairement le Vendredi 10 juin 1994 à la rue Belouizdad par des policiers et présenté comme étant un « terroriste abattu dans une baraque ».
- Allal M'hamed, âgé de 32 ans, a été assassiné par des militaires en patrouille sur la route de Bougara le Mardi 7 juin 1994.
- Cherif Lyès, 22 ans, Tamarane Hafidh, 18 ans, et Tchouk Boubekeur, 22 ans, ont été kidnappés le Lundi 13 juin 1994 par des militaires cagoulés à Larbaa (Blida) et exécutés sommairement. Ce crime a été maquillé en accrochage et les trois citoyens en « terroristes ».
- Raïni Boualem, Bouchenane Omar, Chater Saïd et Boucherit Fatah ont été arrêtés après une rafle réalisée par des militaires le Mardi 14 juin 1994 et assassinés. Leurs corps ont été retrouvés à Bordj Ménaiel (Boumerdès). Ils ont été présentés comme étant des « terroristes abattus au cours d'une opération de recherches ».
- Bakri Brahim et Bakri Moussa arrêtés à Dellys (Boumerdès) où ils demeurent le Mardi 14 juin 1994 ont été retrouvés criblés de balles à... Bordj Ménaiel (Boumerdès).
- Hansali Boualem, employé de banque, a été froidement assassiné par une patrouille de militaires à Bordj Ménaiel (Boumerdès) le 14 juin 1994.
- Bouchareb Abdelkrim a été exécuté sommairement par des militaires après son arrestation le 14 juin 1994 à Bordj Ménaiel (Boumerdès). Il a été présenté comme étant un « dangereux terroriste recherché ».
- Zidani Salah-Eddine, demeurant au 8 rue Ahmed Hassina (Bab El Oued), a été arrêté début juin par des policiers et son corps a été retrouvé criblé de balles le 17 juin 1994 dans... la wilaya de Boumerdès.
- Rabhi Abdelhak, âgé de 20 ans, a été froidement exécuté par des policiers en civil circulant dans un véhicule de type Daewo et ce, le Mardi 14 juin 1994 à El Madania.
- Bentorki Djamal, 21 ans, et Tarenti Djamal, 24 ans, demeurant à Bab El Oued, ont été exécutés sommairement par des policiers en civil circulant dans un véhicule banalisé le Jeudi 16 juin 1994.
- Zediri Toufik, 25 ans, et Djerfi Belkacem, 46 ans, demeurant à Drean (wilaya de Tarf), ont été arrêtés par des gendarmes et retrouvés morts, criblés de balles dans la même ville le 16 juin 1994.
- Docteur Taleb Abderrahmane, médecin, né le 17 octobre 1968 à El Harrach et demeurant à Larbatache (Khemis El Khechna), a été arrêté en avril 1993 par la police politique, torturé à Cavaignac puis incarcéré à la prison d'El Harrach durant sept mois. Il fut condamné par le tribunal d'exception d'Alger à 6 mois de prison avec un dossier vide, sans aucune charge crédible.

  A sa libération, il termina ses études médicales et décrocha son diplôme de docteur en médecine. Deux mois après l'acquisition de son diplôme, soit le 19 juin 1994, des militaires ivres ou drogués envahirent à minuit son domicile à Larbatache et il fut exécuté sommairement devant les membres de sa famille.
- Mabrouk Ahcène, âgé de 36 ans, a été assassiné le 12 janvier 1994 à 10h 30 au commissariat de police de Rouiba.
- Chasderi Mohamed, 35 ans, a été exécuté sommairement par des militaires le 21 février 1994 à 21h 40 à Haraoua (Bordj El Bahri).
- Rabah Mohamed, 39 ans, a été froidement abattu dans la rue par une patrouille de militaires le 23 février 1994 à 14h à Beni Merad (Bordj El-Kiffan).
- Hamani Ali, 35 ans, a été assassiné par la même patrouille militaire le 23 février à 14h à Beni Merad (Bordj El-Kiffan).
- Les frères Selfani, âgés respectivement de 17 et 18 ans, les frères Zerdakdji, âgés de 21 et 28 ans, Bourtina et Zedjar Abdelkader ont été kidnappés le 24 février 1994 à 21h 45 de leurs domiciles respectifs à Khemis El Kechna par des militaires et ont été retrouvés exécutés le lendemain.
- Rachid Sassi, 33 ans, a été exécuté sommairement par des policiers cagoulés le 28 février 1994 à 9h à Bordj El Bahri.
- Akrine yacine, 25 ans, et Goumiri Mustapha, 22 ans, ont été assassinés par des militaires le 30 mars 1994 à 17 h 05 à la cité militaire de bordj El Bahri.
- Benazziz Abdelhamid, 25 ans, a été assassiné par une patrouille de militaires le 31 mars 1994 à 10 h à Beni Mérrad (Bordj El Kiffan).
- Meftahi Mohamed, 48 ans, a été exécuté sommairement par des militaires cagoulés le 30 mars 1994 à 9h 10 aux Eucalyptus (El Harrach).
- Yousfi Nourreddine, 27 ans, et Douira Mourad, 25 ans, ont été exécutés sommairement par des policiers cagoulés le 1er mai 1994 à 9h 30 au Gué de Constantine (El Harrach).
- Les citoyens Kadem Mohamed, né le 3 février 1967, Guenane Azzeddine, Amrani Redouane, né le 15 novembre 1972, Médjadni Farouk, né le 9 juin 1967, Medjadni Mohamed, né le 4 mai 1973, Kerkar Allal, né le 24 novembre 1971, Azzouz Mohamed, né le 11 janvier 1968, Belaroussi Tayeb, Djaâdani Halim et Sellami Mahfoud ont été kidnappés de leurs domiciles par des militaires lors d' un ratissage effectué le 15 janvier 1994 à Larbaa (wilaya de Blida). Au départ des militaires, les corps sans vie de ces citoyens ont été retrouvés gisant dans une

marre de sang, le visage défiguré par les coups et certains d'entre eux avaient des membres fracturés.

- Ziani Tewfik, né le 13 février 1973, Bellal Rabah, né le 28 février 1969, El Aoufi Nourreddine, Berkane Mohamed, né le 3 novembre 1971, Yahia Mohamed, né le 5 octobre 1970, Othmane Sidali, né le 8 mars 1978, Zerfat Abdelkader et Bakir Mohamed, né le 7 janvier 1968, ont été kidnappés de leurs domiciles à Larbaa le 4 avril 1994 par des militaires aidés de policiers. Ils ont été atrocement torturés puis exécutés et jetés dans l'oued à la sortie de la ville. Les corps ont été remis plusieurs jours après aux parents, les présentant comme des « terroristes » abattus au cours d'un accrochage... fictif.
- Baouni Hocine, né le 1 septembre 1969, a été kidnappé de son domicile à Larbaa le 5 juin 1993 par des militaires, torturé durant 12 jours puis exécuté.
- Lerarouif Mohamed, né en 1956, a été arrêté le 4 juin 1993 par des policiers à Larbaa et exécuté.
- Kherroubi Hanafi, né le 1 juillet 1972, a été arrêté le 15 mars 1993 à Larbaa puis a été tué sur la table de torture.
- Mokhtari Mohamed, né le 9 mai 1971, a été arrêté à la sortie de la Mosquée de Larbaa le 13 septembre 1993 par des militaires puis exécuté.
- Matari Omar, âgé de 70 ans (né le 3 octobre 1924), a été arrêté par des militaires cagoulés le 26 février 1993 et retrouvé tué.
- Khaled Farès, né le 13 février 1973, a été exécuté sommairement à Larbaa le 4 avril 1994 par des policiers.
- Docteur Merabet Mohamed, né en 1964, spécialiste de la médecine du travail à la société DNC de Oued Smar, a été arrêté à son domicile situé à Meftah début mai 1994 puis exécuté par la police politique.
- Koula Mohamed, âgé de 44 ans, malade mental, sans domicile fixe, connu de la population de Baraki, a été froidement exécuté par des gendarmes en pleine ville de Baraki le 10 juin 1994 et présenté comme un « dangereux terroriste » abattu.
- Hamdoud Benyoucef, 26 ans, a été exécuté sommairement le 28 juin 1994 à Sidi Moussa (Blida) par des militaires. Il a été présenté à sa famille comme étant un « terroriste abattu au cours d'une opération de recherches ».
- Khamkhoum Chouaieb, 19 ans, a été assassiné le 28 juin 1994 à Beni Aziz (Sétif) par des militaires.
- Bouguandoura Ali, 26 ans, Nédjar Youcef, 30 ans, et Zouaki Abderrahmane, 23 ans, demeurant tous à Khemis El Khechna, ont été arrêtés le 23 juin 1994 par des militaires et ont été retrouvés le lendemain assassinés.
- Soukar Achour, âgé de 19 ans, et Mébarki Salim, âgé de 18 ans, ont été froidement assassinés le Vendredi 8 avril 1994 à Badjarah par des policiers, dans la rue, suspectés d'être des « terroristes » et présentés comme tels dans les journaux.
- Yacoubi Mahfoud, âgé de 51 ans, et Yacoubi Mohamed ont été exécutés sommairement par des policiers à la Glacière près du marché (rue du Génie) devant leurs voisins le 2 septembre 1994.
- Bouzidi Samir, 25 ans, a été assassiné le Vendredi 8 avril 1994 à Belcourt, par des policiers en civil.
- Belguedri Mohamed a été tué le Vendredi 8 avril à Amal (Boumerdès) dans un train par des gendarmes, sans aucune sommation.
- Legoug Ahmed, 22 ans, a été assassiné le 10 avril 1994 par des policiers à la Casbah.
- Chikhaoui Ahcène, 22 ans, a été tué le 10 avril 1994 par des policiers (Nindjas) à Oued Ouchayeh.
- Sallami Hamana, 45 ans, a été assassiné par des militaires des forces spéciales à Boumerdès le 10 avril 1994.
- Selmi Mohamed et Mafoudi Abderrazak ont été assassinés le 3 avril 1994 à Boumerdès par des militaires.
- Khamoudji Ahmed a été tué le 2 avril 1994 à Batna par des militaires et présenté comme étant un « terroriste ».
- Seddoud Said, Louz Nabil, Chelmouh Ahmed et Boutiche Yazid ont été arrêtés par des militaires à leur domicile à Saoula (Tipaza) le 28 mars 1994 à l'heure du couvre-feu et exécutés sommairement. Quelques jours plus tard ils ont été présentés comme des « terrorristes » abattus au cours d'un « accrochage ».
- Boumriche Brahim, 34 ans, Hirèche Karim, 18 ans, Dahmane Djamal, 26 ans, ont été arrêtés à leur domicile par des militaires cagoulés le 2 avril 1994 à Bordj El Kiffan et froidement exécutés le jour-même. Ils ont été découverts, gisant dans un fossé à quelques mètres de leur lieu d'arrestation.
- Menemdala Mohamed, 49 ans, a été assassiné par des parachutistes le 31 mars 1994 à Bouarfa (Blida) et présenté comme étant un dangereux « terroriste ».
- Bouziane Ahmed, 33 ans, a été assassiné le 29 mars 1994 à Milia (Constantine) par des militaires.
- Boumaza Abdelkrim, 31 ans, a été froidement tué le 23 mars 1994 à Garidi (Kouba) par des policiers en civil.
- Bourenane a été assassiné par des gendarmes cagoulés le 24 mars 1994 à Staoueli.
- Benyahia Abderrahmane, 30 ans, et Abdallah Hocine, 29 ans, ont été froidement abattus le 24 mars 1994 à Hennaya (Tlemcen).
- Aberrahmane Boualem et Charef Abdelkader ont étés assassinés le 24 mars 1994 par des militaires cagoulés à Boudouaou et présentés comme étant des « terroristes ».
- Houdane Tewfik, né le 11 septembre 1974, Othmane Azzeddine, né le 25 décembre 1972,

Toualit Kamal, né le 22 février 1974 et Izel abdelghani, ont été froidement assassinés dans la rue par des militaires à Larbaa (Blida) le 24 mars 1994, et présentés comme des « terroristes » abattus au cours d'un « accrochage ».

- Seghir Kamal et Ouldada Othmane ont été tués à Bédjaia le 23 mars 1994 par des gendarmes, sans sommation et présentés comme étant de « dangereux terroristes ».
- Mahieddine Abed a été froidement abattu le 22 mars 1994 à Ain Taghourt (Tipaza) par des gendarmes.
- Labzouzi Mohamed a été assassiné le 8 avril 1994 à Boumerdès, alors qu'il était au volant de son véhicule.
- Mahdid Omar, Draid Rédha et Masroun Mohamed ont été arrêtés le 6 avril 1994 par des militaires à Thaoubet (Boumerdès) et exécutés sommairement.
- Bouceta Rachid, 34 ans, a été arrêté le 4 avril 1994 à son domicile aux Eucalyptus à 22 heures 30 par des militaires cagoulés. Il a été découvert criblé de balles à quelques mètres de son domicile. Il était père d'un enfant et son épouse était enceinte.
- Boukhit Abdelkader, 28 ans, Kherbache Moamed, 26 ans, Djillali Slimane, 24 ans, Yamouni Abdelkrim, 23 ans, Baroud Abderrahmne, 30 ans, et Ouidir Sidali, 26 ans, ont été assassinés dans la nuit du Samedi 16 et Dimanche 17 avril 1994 à la cité universitaire d'El Harrach par des gendarmes. Ils ont été présentés le lendemain comme étant des terroristes armés tués lors d'un accrochage à l'interieur même de la cité (?!).
- Tagrit Mohamed, Imam et son fils, Tagrit Rabah ont été exécutés le 2 novembre 1993 à Ben Merad (Ain Taya) près de la Mosquée par des militaires.
- Dans la nuit du 12 décembre 1993 des gendarmes appuyés par des véhicules blindés ont encerclé le village de Benzerga et ont égorgé quatre jeunes citoyens du service national en permission dont l'un devant sa propre mère et ce, pour leurs sympathies islamistes. Ils perquisitionnèrent les maisons et sortirent les personnes ci-dessous pour les exécuter froidement dans l'oued avoisinant :
  - Merir Abderrachid
  - Talbi Abdelkader
  - Laouid Abdelhamid, âgé de 72 ans, et son petit-fils Laouid Nabil âgé de 20 ans.
  - Rich Boualem
  - Djelloul Youcef.
  - Sebti Djelloul
  - Selmouni Saïd.
  - Hattab Khaled (employé à la Sonacome).
- A Ouled Moussa (Boumerdès), Samedi 6 novembre 1993, des forces de la répression constituées de 7 camions militaires, 4 véhicules tout terrain de type Nissan tranportant des policiers cagoulés et deux véhicules banalisés bondés de policiers en civil ont investi un quartier de Ouled Moussa, ont arrêté les deux frères Rebai, Tahar et Menouar âgés respectivement de 26 et 21 ans et les ont conduits au lieu-dit des Quatre Chemins, en plein centre du village où des policiers en cagoules les ont fusillés. Ces policiers étaient ivres ou drogués selon les parents des victimes. Ces deux frères avaient été incarcérés à la prison d'El Harrach pendant une année puis traduits en justice et acquittés. Les corps furent remis aux parents par la gendarmerie. Ils étaient criblés de balles : Tahar en avait dix, et Menouar, quinze.
- Zouaoui Lyes, agent hospitalier, a été arrêté debut mars par la gendarmerie de Blida, a séjourné chez eux durant 24 jours avant d'être exécuté.
- Hadjadj Mansour, marié et père de 5 enfants, a été enlevé par la Sécurité militaire à son domicile à Bou Arfa et retrouvé assassiné, criblé de balles près de son domicile.
- BenArbia Ahmed, âgé de 50 ans, chargé de l'hygiène à la Mosquée Badr (Blida), se trouvait dans le bus au moment d'un contrôle militaire, alors qu'il se rendait chez lui. Il portait une barbe (un crime). Pour cela il fut arrêté et embarqué par des militaires. Trois jours plus tard, on le trouva mort au village Bensalah (Blida).
- Le nommé Souri, 53 ans, se trouvait dans son quartier lorsqu'une patrouille militaire à bord d'un véhicule de type Patrol surgit. Voulant rentrer chez lui en voyant ces militaires rôder dans le quartier, il fut cueilli par une rafale de kalachnikov et mourut sur le champ.

Blida. Février 1994.

- Le prénommé Mahdjoub enlevé par la Sécurité militaire a été retrouvé mort une semaine après, à cinq kilomètres de Blida. Il présentait des séquelles de tortures avec amputation des doigts et le visage tuméfié.
- Le prénommé Abderrahmane, âgé de 18 ans, demeurant à la cité Benboulaid a été retrouvé mort, après avoir subi des tortures atroces. Son corps présentait plusieurs cicatrices de coups et de brûlures.
- Le prénommé Djillali, dont le frère était recherché par la police, a été enlevé par la sécurité militaire. Quinze jours plus tard, ses parents furent avisés que leur fils était à la morgue de l'hôpital de la ville. Il était méconnaissable du fait des tortures qui avaient déformé son visage.

  Il est à noter que devant certains cadavres, il a été trouvé soit une cervelle sortant d'un crâne fracassé soit un organe enlevé. Pour chaque citoyen assassiné il y avait une pancarte où on pouvait lire « c'est le sort réservé à ceux qui encouragent les terroristes ».

  Parmi les mutilations retrouvées chez ces citoyens assassinés, on retrouvait le plus souvent des amputations digitales, des perforations par la chignole et des plaies de brûlures par chalumeau.

Enfin il est à signaler que la prétendue organisation dénommée OJAL (escadrons de la mort) n'est autre que la Sécurité militaire. Des sapeurs-pompiers affirmatifs nous ont informés qu'ils avaient reçu des ordres "d'en haut" de ne pas ramasser les cadavres avant huit heures du matin pour que la population puisse les voir entre-temps. Des coups de téléphone anonymes leur indiquaient l'emplacement des cadavres.
Au total, pour la seule ville de Blida, il y a eut durant le mois de Ramadhan 1994, 82 jeunes citoyens enlevés et assassinés par la Sécurité militaire.
Dans la wilaya de Ain Defla, plus de 80 citoyens ont été exécutés sommairement depuis le 13 mars 1994 par les forces dites "spéciales " de l'armée. Parmi ces innocentes victimes nous pouvons citer :

- Dans la ville d'Ain Defla, quatre membres d'une même famille ont été exécutés sommairement durant la même nuit au mois de Ramadhan (mars 1994). Il s'agit de Selmaoui Kamal, 22 ans, Selmaoui Samir, 20 ans, Selmaoui Mohamed, 26 ans, et Aggoun Mohamed, 25 ans. Il en est de même du citoyen Aggoun Mohamed, âgé de 24 ans et dans la même localité.
- A El Amra (Aïn Defla), Tayeb Abdallah, 38 ans, Ouyahia Rezki, 35 ans, et Mekki, 30 ans, ont été assassinés par des militaires après leur arrestation en mars 1994 à leur domicile. Ils ont été présentés comme étant des « terroristes ».
- A El Abadia, nous citerons les noms de Ghoualem Ahmed, 42 ans, Kerrouk Mustapha, 17 ans, et Aoumer Bouziane, 30 ans.
- A Arib, nous citerons le cas d'Allili Mohamed, 45 ans.
- Le jeune Aïssou Farouk, âgé de 23 ans, a été éxécuté sommairement le 20 septembre 1993 à 22h au lieu dit Chateau rouge aux Eucalyptus par une patrouille de militaires et vu jeté dans le jardin de l'hôpital d'El-Harrach devant les malades horrifiés.
- *El Watan*, journal « indépendant », rapporte dans son édition du 17 août 1993 qu'une fusillade aurait éclaté le Lundi 16 août 1993 à 12h30 à la Casbah (1, rue Mustapha Djouab) où trois individus auraient tué les jeunes Si Kaddour Boualem et S. Mohamed et blessé B. H. Il s'agirait toujours selon El Watan d'un règlement de comptes entre « terroristes ».
  En réalité, les trois individus étaient des policiers en civil qui traquaient dans les ruelles de la Casbah les enfants qui jouaient avec les pétards à l'approche de la fête du Mawlid Ennabaoui.
  Ils tirèrent à bout portant sur ces jeunes citoyens qui côtoyaient ces enfants !
- Trois citoyens (B. Mohamed, M. Laïd et B. Aïssa) tués au cours d'une fusillade à Makta Lazreg (Blida) ont été exposés publiquement le Mercredi 25 août 93 devant un café de la rue principale de Hammam Melouane pendant plusieurs heures par des militaires.
  Les cadavres furent ensuite jetés dans un camion de la voirie et emmenés vers une destination inconnue.
  Ces images rappellent étrangement la triste nuit coloniale et les mêmes méthodes, utilisées jadis par les Harkis et les Goumiers en exposant les cadavres des « fellaghas ».
  En réalité il n'y a rien d'étonnant, nous sommes toujours gouvernés par les ex-officiers de l'armée française.
- Baghdali Mustapha, 30 ans, technicien des travaux publics, demeurant au no 164, Djenan El Mabrouk, Badjarah. Voir témoignage de son frère Abdelkrim.
- Benani Mohamed, âgé de 22 ans, muezzin à la mosquée An-Nasr et demeurant à Bel Air, La Glacière (Bachdjarah, Alger), a été assassiné le Vendredi 12 mars 1993, suite à une tentative d'occupation de force de la mosquée pour perquisition. Ce jeune citoyen a été abattu alors qu'il avait les mains en l'air.

La majorite de ces citoyens executés sommairement seront presentés comme étant des terroristes et ne seront remis à leurs familles qu'après plusieurs jours d'attente.

2.2. TEMOIGNAGES SUR LES EXECUTIONS SOMMAIRES

2.2.1. Témoignage de citoyens de Ténès

Le 4 mai 1994, les populations de Ténès et de sa région (Wilaya de Chlef) découvrirent la brutalité et la violence inimaginables des hordes sauvages du sinistre Général Lamari qui ont assassiné 173 citoyens désarmés pour venger 16 des leurs, abattus dans une embuscade par la résistance armée dix jours plus tôt.

Les faits d'armes de la résistance armée :

- Le Lundi 25 avril 1994 à 10 heures, la résistance armée attire un détachement de l'ANP (Armée Nationale Populaire) dans un traquenard à une vingtaine de kilomètres à l'Est de Ténès sur la route d'Alger.
- L'embuscade s'est soldée par la mort de 16 militaires dont 1 capitaine et 1 lieutenant, ainsi que 20 blessés.
- En dépit du déploiement des hélicoptères toute la journée, les membres de la résistance ont regagné en totalité leur base sains et saufs, non sans avoir emporté les armes.

Les représailles :

- Le Mardi 26 avril, des renforts estimés à 3 bataillons furent dépêchés sur les lieux sous la protection de 5 hélicoptères.
- Des ratissages furent opérés dans un rayon de 30 et parfois 50 kms du lieu de l'embuscade.

Leurs opérations consistaient à fouiller les douars -Notons qu'ils ont toujours soigneusement évité les zones fortement boisées.

- Dans la même journée, à Ténès-ville, une équipe de la sinistre et lâche Sécurité Militaire (SM) se rendit à la maison de la famille Bouchareb dont le père et le fils sont recherchés.
  Avant de dynamiter la maison, toute honte bue, ils se sont emparés d'une économie familiale de 10 000,00 DA, de bijoux, de meubles et d'autres objets de valeur.
- Suite à l'échec des opérations de ratissage dans la campagne, les soudards du pouvoir sont passés aux arrestations massives. Dans la nuit du Jeudi 28 avril au Vendredi 29, à partir de 1 heure du matin, leurs victimes étaient arrachées de leurs lits.

La méthode de l'enlèvement :

Accompagnées de l'inévitable « Bouchkara », les équipes de la SM se sont distinguées par

- Leur déguisement : port de la barbe et de la Kachabia, bandeau au front où est écrit « La Illaha Ila Allah ».
- En frappant aux portes, ils disaient « Ouvrez, nous sommes les "ikhwas" ».
- Les perquisitions aux domiciles de leurs victimes se limitaient uniquement à rechercher l'argent, les bijoux et les objets de valeur qu'ils confisquaient systématiquent.

A la levée du jour et avec la fin du couvre-feu, il a été relevé la couverture de tous les murs de la ville par des affiches signées OJAL Section de Ténès. Ces affiches étaient collées de façon préférentielle dans les quartiers où ils ont sévi toute la nuit et de façon remarquable, sur les murs du lycée et de la cité qui font face à la caserne dont ils sont séparés par une rue très fortement éclairée et étroitement surveillée par trois sentinelles.

Ces affiches étaient des communiqués car ils annonçaient déjà textuellement « Le châtiment de la mort à quiconque a assisté les terroristes fut-il d'une goutte d'eau ».

Dans de telles conditions, reste-t-il une différence entre l'OJAL Section de Ténès et les hordes de la SM.

Le sort des victimes :

Pendant les journées qui suivirent, des informations aussi angoissantes les unes que les autres circulaient à travers la région et faisaient état d'arrestations massives parmi les populations ayant fait de l'Islam leur seul crédo de vie.

- Le Mercredi 4 mai 1994, les habitants d'El-Marsa, à 30 km à l'Ouest de Ténès, en même temps qu'ils remarquèrent le départ des hordes de l'ANP qui étaient cantonnées aux alentours, notèrent des rondes effectuées par les vautours dans les bois environnants.

- C'est ainsi que furent découverts des charniers composés chacun de 15 à 20 corps reliés les uns aux autres par du fil de fer et carbonisés à moitié.
  La plupart des victimes ont été rendues méconnaissables par des brûlures du visage savamment opérées.
- Des témoins habitant les forêts rapportent avoir vu et entendu les Chouhadas subire le supplice du feu. Leurs cris effroyables ne pouvaient être supportés même pas par leurs tortionnaires qui mirent fin à leur agonie en ouvrant le feu sur eux.
- D'autres suppliciés ont été découverts juchés sur les cimes des arbres. D'autres étaient embrochés dans des arbres qui se terminaient en pic.

Ces chouhadas ont été jetés du haut des hélicoptères.

Le bilan :

Le nombre des victimes qui fait l'unanimité des secouristes est de 173. La localité de Taougrit des monts du Dahra a été le plus éprouvée. Car les 65 prieurs arrêtés à la fin de Salat El Djoumouâ (prière du Vendredi) de 29 avril, ont tous été exécutés. D'autres villages avoisinants, Ouled Boudoua, Sidi Moussa, ont connu le même génocide.

Chouhadas de Ténès-ville :

- Bourahla Mérouane (60 ans)
- Déramchi Mustapha (26 ans)
- Chaouch Larbi (32 ans)
- Benhamama Bouaïssi (42 ans)
- Zidane Hadj (40 ans)
- Khermechene Hadj (26 ans)
- Kallaliz Ahmed (28 ans)
- Attatfa Abdelhafidh (22 ans)
- Baghdali Abdelhadi (26 ans)
- Bouzar M'hamed (40 ans)
- Boumeziane Mohammed (27 ans)
- Bessailet Omar (20 ans)

La liste aurait été plus longue si d'autres frères, plus avisés ne se sont pas enfuis.

A Tala-Aassa, petit village dans les monts de Dahra, faute de ne trouver celui désigné pour être assassiné, les tortionnaires se sont satisfaits du frère et du fils de 13 ans qui ont été retrouvés brûlés dans les charniers. Il s'agit des Bensari.

La liste est très longue pour qu'ils soient tous cités mais Dieu, Lui, connait ceux qu'Il a choisis pour la Chahada.

Témoignage recueilli auprès de la population de Ténès.

2.2.2. Témoignage de citoyens de Berouaguia

16 juin 1994

Depuis le début du mois de mars, nous assistons à de véritables boucheries humaines au niveau de notre wilaya, en totale contradiction avec le discours politique du pouvoir, appelant au dialogue et à la réconciliation, et plus particulièrement du général Zéroual et de son premier ministre Sifi. Des informations concordantes nous viennent de tout le territoire décrivant les mêmes atrocités subies par les citoyens de notre région.

Nous tenons à relater les faits tels qu'ils se sont déroulés à Berrouaghia.

Durant le mois de Ramadhan la sécurité militaire a adressé au nom du mouvement islamique armé une lettre aux tribunaux leur demandant d'arrêter toute activité judiciaire sous peine d'exécution.

La veille de l'Aïd (13 mars 1994), les mêmes services de la sécurité militaire, toujours au nom du mouvement islamique armé, ont diffusé un ordre de couvre-feu à compter de 21 heures.

Des hommes en civil ont commencé à partir de cette heure à se déployer sous couvert des militaires qui restaient en retrait, encerclant les zones d'opération. C'est ainsi que des dizaines de « civils » armés descendus de véhicules banalisés de type Mazda se mirent à perquisitionner les maisons sous le regard des militaires et ce, après avoir fracassé des portes et des fenêtres.

Ils se mirent à sortir des citoyens de leurs demeures et à les embarquer dans leurs véhicules sous les insultes et les coups de crosse et de poings. Les méres et les enfants criaient et pleuraient en voyant leurs proches arrêtés.

Il s'agissait d'un véritable « kidnapping » collectif, sous le regard amusé des militaires qui veillaient au bon déroulement de l'opération. En cette seule soirée, quarante citoyens avaient été enlevés.

Quelques jours après ce « kidnapping » collectif, des cadavres commençèrent à apparaitre à quelques kilomètres de là. Il s'agissait seulement d'assassinats ! L'horreur et la sauvagerie avaient dépassé le seuil de l'intolérable. Non seulement ces citoyens kidnappés avaient été assassinés mais en plus leurs cadavres étaient atrocement mutilés au point où certains étaient méconnaissables. Des pères n'ont pu reconnaitre leurs enfants, et des épouses leurs maris. Des orteils avaient été amputés, des abdomens éviscérés, des yeux arrachés, des nez coupés. Certains cadavres se limitaient à une masse de chair et d'os broyés. Deux corps avaient été jetés d'un hélicoptère.

Quarante cadavres ont ainsi été retrouvés éparpillés, certains en état de décomposition. A peine ces cadavres enterrés, les « civils » armés revinrent de nuit pour kidnapper un nouveau lot de suppliciés.

Ce même scénario s'est répété à Cherarba, Ténès, Lakhdaria et Aïn Oussara.

C'est ainsi que des cadavres jonchent les oueds, les routes, les forêts et les plaines de Berrouaghia. L'hôpital est sous haute surveillance et on ne permet pas aux médecins d'examiner ces cadavres qui sont généralement déclarés sous forme de « X algériens » par les services de sécurité.

Voici une liste non exhaustive de citoyens éxécutés par des « civils » armés sous l'oeil protecteur des militaires :

- Saad-Saoud Mohamed, 38 ans, père de 5 enfants, enseignant demeurant à Robaoa (Médéa), tué en mars 1994.
- Sihaoui Moussa, 48 ans, père de 7 enfants, ouvrier, habitant à Berrouaghia, assassiné en avril 1994.
- Bouchenafa Ahmed et Bouchenafa Méliani, employés respectivement à la Sonacome et à l'office des céréales, et demeurant à la cité des 800 logements de Médéa, assassinés en avril 1994.
- Zoulikha Mohamed, 36 ans, père de 4 enfants, directeur de l'école Chafii de la cité Mohamedi, éxécuté en avril 1994.
- Mansour Belkacem, 36 ans, père de 4 enfants, professeur au Lycée, demeurant à la cité de la gare, Berrouaghia, assassiné en mai 1994.
- Fertas Nadji, père de 7 enfants, employé à Sonacome, demeurant à la cité des 800 logements à Berrouaghia, éxécuté en mai 1994.
- Maddar Ali, 22 ans, infirmier, demeurant à la cité des 800 logements, assassiné en mai 1994.
- Lachmat, 60 ans, chômeur et son cousin, 65 ans, demeurant à ouled Dhabed (Berrouaghia), éxécutés en mai 1994.
- Ferrah, 22 ans, demeurant à la cité Hantabli, assassiné en mai 1994.
- Kheiter Salem, employé à la Sonacome, les frères Fattas dont l'un est infirmier, et Hadjri Mohamed, professeur de sport, exécutés à Zoubeiria en mai 1994.
- Benyahia Mahieddine, 46 ans, père de 7 enfants, employé à la Sonacome, demeurant au quartier no 9 à Berrouaghia, assassiné en mai 1994.

- MahmoudiI Mohamed, 55 ans, commerçant, demeurant à la cité des 800 logements (Berrouaghia), assassiné en mai 1994.
- Omar Saïd, 37 ans, père de 3 enfants, employé des PTT, demeurant à la cité des 800 logements, Benamar Abdelkader, père de 8 enfants, demeurant à la cité Aîn Amrane, Benaissa Aïssa et Bedjaoui, employé des PTT, assassinés début juin 1994.

Témoignage adressé le 18 juin 1994 par des citoyens de Berrouaghia au Comité Algérien des Militants Libres de la Dignité Humaine et des Droits de l'Homme.

2.2.3. Témoignage de citoyens de Lakhdaria

Mai 1994

Comment peut-on appeler un Etat qui bafoue la dignité humaine, qui baillonne les libertés et réprime sauvagement les enfants de son peuple ? Les atrocités vécues dépassent tout entendement. Après les arrestations arbitraires et la torture institutionnalisée voilà que nous assistons maintenant aux exécutions sommaires collectives. Nous assistons depuis le début du mois de mars à de véritables boucheries collectives, d'une sauvagerie indescriptible dont sont victimes d'innocents citoyens, kidnappés de nuit de leurs domiciles par des militaires et arrachés aux leurs pour toujours.

Notre conscience nous interpelle en tant que citoyens de ce pays ensanglanté, pour apporter notre modeste témoignage sur ce qu'a vécu récemment notre ville Lakhdaria comme atrocités de la part de l'armée.

Que s'est-il passé ?

A la mi-mai et durant une semaine débuta une campagne d'arrestations de citoyens à vaste échelle, sans distinction d'âge ni de couche sociale. Ce qui est étrange c'est que la majorité des citoyens arrêtés n'avaient aucune relation ni de près ni de loin avec le mouvement islamique.

C'est ainsi que le Lundi 23 mai 1994, on découvrit deux cadavres totalement nus et exposés dans la rue de la Gare qui est l'une des rues principales de la ville. Nous pûmes les identifier comme étant Kadi Farid, et Azergui Fatah, âgé de 24 ans, commerçant.

Cette découverte secoua les habitants de Lakhdaria et la rumeur de l'assassinat collectif des citoyens arrêtés à la mi-mai circula comme une traînée de poudre. L'angoisse s'empara des familles concernées. Des citoyens se mirent à courir dans tous les sens à la recherche de cadavres. Le spectacle était apocalyptique. On criait de partout. Des cadavres commençèrent à apparaître un peu partout dans la ville.

C'est ainsi que six (6) cadavres furent découverts dans un champ situé à la sortie de la ville. Ils avaient des membres coupés et le visage défiguré. C'était un véritable magma de chair et de sang.

Trois cadavres décomposés ont été rejetés par l'oued de Lakhdaria et ont été récupérés par des agents de la protection civile et dirigés vers l'hôpital. Ces trois cadavres n'ont pu être identifiés par les familles du fait de la décomposition avancée.

Deux autres cadavres furent découverts dans la décharge publique de la ville. Ils étaient tous deux égorgés.

Le spectacle était effroyable. Des cadavres étaient régulièrement découverts à chaque coin de rue. Aucun quartier n'était épargné. Il s'agissait d'un veritable plan diabolique planifié par les services spéciaux. Des cadavres sont éparpillés aux quatre coins de la ville pour instaurer un véritable climat de terreur au sein de la population.

Plus de 30 cadavres furent découverts en une matinée. Le chiffre peut être plus important car le nombre des arrestations est de loin plus important. Que sont-ils devenus, les autres ? Ont-ils été assassinés et jetés dans les villages avoisinants ou sont-ils encore vivants ?

Parmi les cadavres identifiés, il y avait :

- Les fréres Braiti demeurant à la cité de la Gare.
- Boudjema Abdelwahab, père de 2 enfants et employé dans une société.
- Messaoudi Mohamed, taxieur et père de 16 enfants.
- Moutadjer, 75 ans, commerçant.
- Les fréres Bairi de la cité Hamana.
- Djamal Mekhazni, étudiant.

Et la liste reste ouverte...

Ainsi est la triste réalité qu'a vécue notre ville de Lakhdaria durant la sinistre journée du 23 mai 1994. Ces assassins et charognards, responsables de cette horrible boucherie n'ont ni foi ni conscience. Comment parler de valeurs humanitaires aujourd'hui en Algérie quand des militaires qui sont sensés assurer la sécurité du citoyen et l'intégrité du territoire, égorgent un vieillard de 75 ans, vieillard à qui les mêmes militaires avaient deux mois auparavant tué le fils ? Et de quelle manière il a été éxécuté !

Son thorax et son visage ont été horriblement brûlés. Sa vielle épouse n'a pu l'identifier que grâce à un grain de beauté au niveau de sa

nuque. Comment peut-on expliquer ces comportements inhumains et bestiaux ?

Quelle sera la réaction d'une mère qui a perdu deux fils, sauvagement assassinés par la horde militaire ? On ne pourrait faire cela à son pire ennemi.

Telle est la situation dramatique de Lakhdaria et de l'Algérie toute entière. Terreur et sauvagerie sont les seuls moyens qui restent à la dictature sanguinaire pour pouvoir se maintenir.
Dans quel univers sommes-nous ? Le citoyen ne sait plus à son réveil s'il est vivant dans une cellule ou mort dans un tombeau !

Ce témoignage est porté à la connaissance de l'opinion publique pour l'Histoire, sur les crimes commis par la junte qui a tout perdu... tout de sa sinistre existence en pensant préserver le pouvoir au prix de milliers de victimes.

L'Histoire demain jugera !

Témoignage adressé le 27 juin 1994 au Comité Algérien des Militants Libres de la Dignité Humaine et des Droits de l'Homme.

2.2.4. Témoignage sur l'exécution de dix élèves du centre de formation professionnelle d'El Oued et leur professeur, par les services de sécurité.

La presse aux ordres a publié le Jeudi 14 avril 1994 et à la une, une information concernant une hypothétique tentative de sabotage du complexe sidérurgique d'El Hadjar (Annaba) par une bande de « terroristes ».

De quoi s'agissait-il en réalité ?

Après une année d'études théoriques au centre de formation professionnelle d'El Oued, il a été décidé d'envoyer 10 élèves-stagiaires sur un terrain de stage pratique afin de parfaire leurs connaissances. C'est ainsi que le complexe d'El Hadjar fut retenu comme site de stage. S'étant présentés sur les lieux avec leurs documents d'affectations, il leur a été signifié par la direction générale du complexe qu'ils ne pouvaient entreprendre ce stage sans la présence de leur enseignant-encadreur. Un rendez-vous fut pris à leur retour à El Oued avec leur enseignant pour retrourner à El Hadjar après l'Aïd El Fitr (13 mars 1994).

Le Samedi 12 mars ils furent kidnappés par les services de sécurité à leurs domiciles (El Oued), et leur enseignant, ingénieur, fut convoqué par les mêmes services.

Les services de sécurité vinrent informer leurs parents, le lendemain, correspondant à l'Aïd El Fitr, que leurs enfants ont été « libérés » et que des terroristes les avaient assassinés à leur libération (?!).

Cette machination macabre mit en émoi et scandalisa la population de la région dont sont originaires les victimes.

Puis vint l'information officielle, colportée par la presse aux ordres du Jeudi 14 avril 1994, soit un mois après le crime ignoble, signalant le « démantèlement d'un important réseau de terroristes à Guemmar, Tebessa et Annaba s'apprétant à détruire le complexe sidérurgique d'El Hadjar » et annonçant que des « terroristes » avaient été abattus après un accrochage à Oued Anab (Annaba). Ces « terroristes » n'étaient autres que les 10 élèves-stagiaires et leur professeur !

La triste réalité est que 10 jeunes citoyens, élèves du centre de formation professionnelle d'El Oued et leur professeur, ingénieur en électronique ont été sauvagement exécutés sommairement et présentés à l'opinion publique comme étant des « terroristes » s'apprétant à détruire El Hadjar. Telles sont les méthodes machiavéliques du régime dictatorial pour tromper l'opinion publique, sacrifiant ainsi 11 vies humaines afin de réaliser un montage macabre.

Ces innocentes victimes sont :

- Dahab Omar, né en 1963, ingénieur, demeurant à El Oued où il enseigne à l'école de formation professionnelle.
- Daouiche Abdelbassat, né en 1972, demeurant à El Oued.
- Rahal Abderrazak, demeurant à El Oued.
- Mahadda Salah, demeurant à Sahne.
- Aouinet Abdelkader, demeurant à Hassi Felifah.
- Djerad Abdelkader, demeurant à Zegm.
- Arhouma Saad, demeurant à Zegm.
- Maatallah Abdelbaki, demeurant à Debila.
- Nazli Abdelkamel, demeurant à Koufine.
- Saci Tahar, demeurant à Guemmar.
- Khouider Messaoud, demeurant à Bayadh.

2.2.5. Témoignage sur l'exécution sommaire de Hadj Omar Ahcène

Le 1er octobre 1994, Hadj Omar Ahcène, né le 11 septembre 1963 à El Harrach, commerçant, gare sa voiture devant chez lui à Hussein Dey et se rend à la mosquée « El Ourtilani » se trouvant à quelques mètres.

Le muezzin avait déjà appelé à la prière d'El Icha. Omar pénétre à la mosquée et se met en ligne avec les gens qui priaient.

Soudain un groupe de policiers, l'un habillé en « Para » et un bandeau autour de la tête, un autre en civil avec une barbe abondante et d'autres aux regards vitreux signes de personnes

saouls ou droguées, rentrent à la mosquée avec grand fracas, proférant des grossièretés et des insultes ; les fidèles sont choqués par cette intrusion, la prière est interrompue.

L'un des policiers pointe de son index certains croyants et toujours avec des grossièretés les somme de se mettre contre le mur les mains sur la tête.

D'autres sortent Omar dans la rue, il est à genoux en plein milieu de la route, le visage vers la mosquée. Le « para » pointe son arme automatique et en lançant des cris hystériques tire. Les crépitements des balles se font entendre dans tout le quartier.

Omar criblé de balles, s'affale sur la chaussée.

D'autres policiers accourent vers le cadavre et le traînent par les pieds jusqu'à l'égout.

« Comme ça le sang ne salira pas la chaussée » lancera l'un d'eux.

C'est avec une grande difficulté que les parents d'Omar réussiront à obtenir les papiers necessaires du procureur d'Hussein Dey pour son inhumation.

Il a été enterré, dans le plus grand anonymat au cimetière d'El Alia le Mercredi 5 octobre 1994.

2.2.6. Témoignage sur l'assassinat d'un enfant de sept ans

Vendredi 12 novembre 1993. Des parachutistes encerclent le quartier « Chahid Menouar » aux Eucalyptus (El Harrach) vers 17 heures. Des tirs de sommation fusent de partout. On se barricade chez soi. Une rafale détruit la canalisation de gaz de notre domicile. Une fuite de gaz est décelée. L'odeur de gaz commence à pénétrer dans le couloir et les pièces. Les enfants et les femmes s'affolent. Devant cette situation, mon frère et mon père sortent dans la rue, aux risques de leur vie, pour avertir les militaires du risque d'explosion. Ils furent reçus par ces derniers par des insultes et des grossieretés puis furent mis contre un mur, les mains en l'air.

A ce moment, devant l'angoisse de la famille et devant le risque d'explosion et de suffocation, mon neveu, Ouagougui Faouzi, âgé de 7 ans, sourd et muet, en traitement pour cet handicap et un retard psycho-moteur, est monté à la terrasse pour échapper à cette oppression provoquée par la fuite de gaz, échappant au contrôle de sa mère.

Au même moment, on entendit une rafale de kalachnikov. C'était l'enfant qui avait été cueilli par des parachutistes postés sur les toits et terrasses des voisins, pensant peut-être avoir affaire à un « terroriste ». La mere de Faouzi, affolée, courut ramener l'enfant pour le mettre à l'abri. Elle le trouva descendant les escaliers, en titubant. Il tomba dans les bras de sa mere, baignant dans le sang. Il était blessé au bras et à la colonne vertébrale.

Bravant le danger, elle sortit de la maison avec l'enfant ensanglanté et inconscient dans les bras. Dans la rue où les militaires excités, avaient le doigt sur la gachette, personne ne s'occupa d'eux. La grand-mere la rejoignit et constata le décès de l'enfant inanimé dans les bras de sa mere, perdant de plus en plus de sang. Un officier ordonna aux deux femmes de rentrer immédiatement. Le père, abasourdi, pleurant son fils lâchement assassiné par les soldats, fut menacé de subir le même sort s'il ne se taisait pas.

Impuissants devant cette tragédie et cette brutalité sauvage, il ne nous restait plus qu'implorer DIEU et sa Miséricorde.

Le lendemain, Le procureur de la République délivra un permis d'inhumer en concluant « à une mort accidentelle par balle perdue » alors que l'enfant, âgé de 7 ans, sourd-muet fut lâchement assassiné par des militaires embusqués sur les terrasses des voisins, le prenant peut-être, malgré son très jeune âge pour un « terroriste » potentiel.

Ci-joint le permis d'inhumer et les certificats médicaux attestant de l'handicap de l'enfant.

Témoignage recueilli le 20 novembre 1993 auprès de l'oncle de Taoufik
Les Eucalyptus. Quartier Chahid Menouar.

2.2.7. Témoignage d'un citoyen sur l'exécution sommaire de son frère

Mardi 4 juin 1991. Mon frère est sorti à 9 heures du domicile familial, à la suite d'informations disant que des manifestants ont été mitraillés durant leur sommeil par des gendarmes à la place du 1er mai. Il se dirigea précisement vers ces lieux pour secourir ses frères. Il passa la journée à aider les citoyens à transporter les blessés et les morts sur l'hôpital Mustapha.

A 17 heures, profitant d'une pause et d'un moment de répit, il s'accouda à un mur et discutait avec d'autres citoyens quand soudain un véhicule de type Golf de couleur noire s'arrêta brusquement devant eux, un civil sortit, armé d'une mitraillette, et tira sans discernement sur le groupe avant de remonter dans le véhicule et de disparaître vers la rue Hassiba Benbouali.

Mon frère ainsi que d'autres tombèrent, baignant dans une mare de sang. Mon frère mourut sur le coup, de nombreuses balles transpercèrent son

thorax. Le certificat de décès, délivré le jour-même au service de chirurgie thoracique de l'hôpital Mustapha, constatait le décès, suite à des blessures graves par balles des gros vaisseaux du thorax (voir le certificat de décès ci-joint).

Abdelkrim, frère de la victime.

2.2.8. Témoignage sur l'assassinat du jeune Abdou Samir

Vendredi 4 septembre 1992. Il était 10 heures 30, quand les premiers camions de gendarmerie et du groupement d'intervention arrivèrent à la mosquée El Bachir El Ibrahimi de Baraki afin de l'encercler, pour le 3ème Vendredi consécutif afin d'arrêter l'Imam.

A 14 heures, c'est la fin de la prière. Les services de sécurité n'arrivent pas à mettre la main sur l'Imam. Ils procèdent alors à des arrestations sur le tas, tout en tirant en l'air. L'un des gendarmes a été vu, à genoux, tirant à niveau de ceinture sur les fidèles en fuite. L'une des balles a mortellement blessé au visage le jeune Abdou Samir, âgé de 17 ans, demeurant au lotissement 481, Baraki ; celui-ci étant assis devant son domicile, mitoyen de la mosquée.

A son arrivée à la polyclinique de Baraki, en état de mort apparente, il présentait une plaie circonférentielle para-labiale supérieure gauche (orifice d'entrée de la balle) et une plaie au niveau de la nuque, latéro-cervicale gauche (orifice de sortie).

2.2.9. Témoignage sur l'exécution d'Ould Rabii Tayeb

Jeudi 18 mars 1993. Il était 15 heures, quand une patrouille de vehicules de police s'arrêta devant un groupe de jeunes qui discutaient en cet après-midi de week end. Un policier interpella l'un d'eux, lui demandant de s'approcher les mains en l'air. Il s'agit d'Ould Rabii Tayeb, 27 ans, agent à la Sonatrach, demeurant à la 4e rue, Djenane Mabrouk (Bachdjarah, Alger).

Celui-ci s'executa et avança lentement, les mains en l'air. Soudain, une rafale partit de l'arme du policier, à bout portant. Tayeb, touché par deux balles au cou et à l'abdomen s'afaissa sur le sol, tué sur le coup. Au même moment, un autre citoyen, Rezig Mourad fut blessé au thorax et transporté à l'hôpital de Mustapha.

2.2.10. Témoignage sur l'assassinat de Bouraine Rebiha

Dimanche 7 février 1993. Il est 17 heures. Des policiers ayant aperçu un véhicule suspect, sans immatriculation en stationnement au niveau du bloc no 1 de la cité Diar El Djemaa, se mirent à patrouiller autour après l'arrivée des renforts. Des écoliers, sortant au même moment de l'école et en voyant les véhicules de police se mirent à scander des slogans hostiles. Les policiers, affolés, se mirent à tirer sur les façades des immeubles de la cité. Une balle, pénétra au domicile de la famille Bouraine et blessa mortellement madame Bouraine Rebiha, âgée de 40 ans, mère de 6 enfants. La protection civile, appelée par des parents et des voisins, fut empêchée par la police de se déplacer. Madame Bouraine, touchée au cou, saignait abondamment. Les policiers ne voulaient pas se hasarder à l'interieur de la cité du fait de l'effervescence qui régnait. Ce n'est qu'au moment du couvre-feu (22 heures 30) que la malheureuse fut transportée, décédée, à l'hôpital pour... autopsie (?!).

2.2.11. Témoignage sur l'exécution de Guergas Noureddine

Vendredi 1er novembre 1992. Une manifestation eut lieu à Djenan El Mabrouk, où des jeunes citoyens, excédés par une répartition injuste des tables du nouveau marché, y mirent le feu. Des renforts de police (brigades d'intervention) arrivèrent et commencèrent à tirer en l'air. Guergas Noureddine, âgé de 40 ans, demeurant à la cité d'urgence (Djenan El Mabrouk), bloc no 6, était près de son domicile avec ses enfants en bas âge qu'il tentait de faire rentrer à la maison en raison des tirs. Un policier, stationné non loin de là, tira une rafale de mitraillette en sa direction, l'atteignant mortellement.

Le père de la victime se présenta à la police pour tenter de récupérer la dépouille de son fils. Celle-ci exigea de lui de signer un procès-verbal stipulant que Noureddine était un « terroriste » et qu'il avait été abattu en flagrant délit de fuite (?!). Ce n'est qu'au 3ème jour que le père, résigné, signa le document pour pouvoir récupérer le corps de son fils. Le jour de l'enterrement, plusieurs milliers de citoyens et près de 200 véhicules accompagnèrent le « terroriste » à sa dernière demeure au cimetière d'El Alia.

2.2.12. Témoignage sur les événements de Batna (Février 1992)

A la suite d'une manifestation pacifique, organisée à la suite de l'arrestation d'un imam d'une mosquée de la ville de Batna, les forces de la répression se déchaînèrent avec une rare violence contre les manifestants.

La manifestation dégénéra alors en un soulèvement populaire. La réponse des autorités fut des plus cruelles : encerclement de la ville par les soldats, utilisation d'armes de guerre (fusils d'assaut Kalashnikov, fusils mitrailleurs FMPK,

balles traçantes et explosives) contre des civils ayant pour seules armes des pierres...

Des dizaines de citoyens payèrent de leur vie ce véritable carnage, alors que des centaines d'autres furent arrêtées et torturées. Tel fut le cas, à titre d'exemple, de Omar Rebbouh, enseignant à l'Université de Batna et maire de la ville.

Voici la liste des personnes tuées entre le 4 et le 15 février 1992, lors de ces événements tragiques qui ont mis à nu la violence et la barbarie d'un régime qui n'hésite pas à assassiner sa population...

- Derghal Yamina, 60 ans.
- Khellaf Abdennabi, 27 ans
- Merzekane Lakhdar, 18 ans.
- Louchene Abdelmadjid, 18 ans.
- Chekabi Fawzi, 24 ans.
- Abdelmadjid Mohamed, 30 ans.
- Ibrahim Lotfi, 60 ans.
- Aouam Mahmoudi, 22 ans.
- Meddour Ammar, 22 ans.
- Yakhlaf Ibrahim, 18 ans.
- Achach Said, 15 ans.
- Deram Salim, 17 ans.
- Hamlaoui Lazhar, 11 ans.
- Benzeroual Samir, 20 ans.
- Benkezza Tarek, 14 ans.
- Bourenane Salim, 22 ans.
- 12 personnes non identifiées, agées de 13 à 45 ans, dont 7 enfants.

2.3. LISTE DES CITOYENS DISPARUS (NON EXHAUSTIVE)

- houkhi Tahar, demeurant à Ouled Moussa, a été vu pour la dernière fois à l'Ecole de police de Chateauneuf (El Biar). Les témoins oculaires l'ayant vu pour la dernière fois et actuellement incarcérés à la prison d'El Harrach sont :
  - Sassi Redouane
  - Bouteldja Nabil
  - Mahi Djamal

  demeurants à Chateau Rouge, les Eucalyptus (El Harrach).
- Bentoumi Abdelkrim, demeurant au quartier Meissonnier (Alger), a été vu pour la dernière fois après son arrestation à l'Ecole de police de Chateauneuf (El Biar). Les témoins oculaires l'ayant vu pour la dernière fois et actuellement incarcérés à la prison d'El Harrach sont :
  - Hirouche ahcène, demeurant aux logements des fonctionnaires EPG No37 Rouiba.
  - Chaachoua Djelloul, demeurant à Ain Defla.
  - Soumia Soufiane, demeurant au 214 bis rue Mohamed Belouizdad, Alger.
  - Benani Ramdane, demeurant à Benzerga (Ain Taya).
- Ikhlef Abdelkrim, demeurant à la Faïence (El Harrach) a été transféré de l'Ecole de police de Chateauneuf à la prison de Serkadji où il fut incarcéré durant 50 jours. Il fut à nouveau transféré sur l'Ecole de police de Chateauneuf et a depuis disparu.
- Chemani Ali, âgé de 27 ans, demeurant à Ain Defla et Othmani Abdelkader, âgé de 38 ans, ont tous deux disparu depuis leur arrestation par les services de Sécurité depuis six mois.
- Berbère Mohamed, Amari Kaddour, Dahri Abdelaziz, Tibaoui Saïd et Mansouri Smaïl avaient été traduits en justice et acquittés le 12 septembre 1993, après avoir purgé une année de prison à El Harrach. Ils ont été enlevés à leur libération le 13 septembre, à 11 heures, devant la prison par des policiers cagoulés. A ce jour ces citoyens n'ont pas donné signe de vie.
- Saadaoui Mohamed, 42 ans, père de 6 enfants, commerçant à Ain Bessem, a été enlevé le 23 février 1994 par des gendarmes de la brigade de Ain Bessem de son domicile puis a été transféré à la compagnie de Bouira le 26 février 1994. Il est, depuis cette date, porté disparu.

2.4. LISTE DE CITOYENS BLESSES (NON EXHAUSTIVE)

- Boussekine Mohamed, 23 ans, demeurant à la rue Fras, Larbaa (wilaya de Blida), a été blessé par balle le 2 juillet 1991. Fracture ouverte de l'extrémité supérieure de la jambe gauche.
- Bouguetaya Bachir, 24 ans, blessé par balle le 8 juin 1991. Plaie de la main et fracture ouverte de phalanges.
- Aït Tahar Ali, de Kouba, blessé par balle le 12 juillet 1991. Fracture ouverte de l'humérus.
- Djeddid Mohamed, de Badjarah, blessé par balle le 12 juillet 1991 à 16 heures au niveau de la cheville gauche avec fracture ouverte du pilon tibial.
- Ammam Rachid, âgé de 24 ans, soudeur de profession, blessé par balle le 12 juillet 1991 à la cité La Montagne, Bourouba, à la sortie de la mosquée. Fracture ouverte de l'extrémité inférieure du fémur.
- Saïdani Ouahchia, âgée de 60 ans, demeurant à Djenan El Mabrouk, a été blessée à son domicile le 12 juillet 1991 à 16 heures par une rafale de mitraillette, par des militaires entrés par effraction, alors que la dame roulait du couscous avec sa belle-fille, Amri Fatma-Zohra (voir cas suivant). Fracture ouverte comminutive de la jambe droite.
- Amiri Fatma-Zohra, âgée de 26 ans, demeurant à Djenan El Mabrouk, Badjarah, a été blessée par balle à son domicile en même temps que sa belle-mère Saïdani Ouahchia. Plaie des parties molles de la jambe droite. Cette femme était enceinte de 9 mois.
- Naït Chaalal Abdelkader, 26 ans, demeurant à Oued Ouchaïah, Badjarah, a été blessé par balle au niveau du genou droit ayant entraîné une fracture ouverte comminutive de

l'extremité supérieure du tibia le 4 juin 1991. Complications infectieuses et raideur du genou.

- Bouhdida Nadir, Boudiaf Hassane et Seddiki Ali ont été blessés par balles alors qu'ils manifestaient pacifiquement à Djenan El Mabrouk en juin 1991.
- Djenan EL Mabrouk, Badjarah, Vendredi 17 juillet 1992, manifestation pacifique à la sortie de la mosquée, après la prière du Vendredi, suite à la condamnation de Abassi Madani et de ses adjoints :
  - Toussena Farid a été blessé par balle au niveau de la cuisse.
  - Hirèche Faïçal, 13 ans, a été blessé par balle.
  - Lazazi Rachid et Boudjemline Saadi ont été blessés par balles.
- Meslem Tayeb, 32 ans, demeurant à Djenan El Mabrouk, a été blessé par balle au niveau du coude droit (extrémité inférieure de l'humérus), suite à une manifestation pacifique le 5 mai 1992.
- Tounsi Yacine, demeurant à Djenan El Mabrouk, blessé par balle.
- Lakhdari Rabah, demeurant à Djenan El Mabrouk, a été blessé par balle au niveau du thorax le 5 mai 1992 alors qu'il circulait à bord de son vehicule.
- Fatmi Mourad, 19 ans, sans profession, demeurant au quartier Benzerga-Doum, Bordj EL Kiffan, a été blessé par balle par des soldats de la garde républicaine, près de son domicile le 8 fevrier 1992. Il a été blessé au dos et au niveau de l'avant-bras avec section du nerf median.
- Khides Mohamed, 13 ans, écolier, demeurant à Larbaa, a été grièvement blessé au membre supérieur gauche par une rafale de kalachnikov tirée par un gendarme. Il présentait à son admission à l'hôpital, le 7 fevrier 1992, des fractures comminutives et ouvertes de l'humérus et des deux os de l'avant-bras avec une paralysie des trois nerfs.
- Aziz Abdenour, 18 ans, commerçant, demeurant aux Eucalyptus, El Harrach, a été blessé par balles le 7 fevrier 1992 dans son quartier. Plaie abdominale et de la main gauche avec fracas des os du carpe.
- Derrouiche Abdelkader, marié, 28 ans, demeurant à la Cité des frères Alliche à Larbaa, a été blessé par balle le 7 fevrier 1992. Fracture ouverte de l'extremité supérieure de l'humérus (épaule) avec hémorragie importante et état de choc. Hospitalisé en Réanimation.
- Bouaïchaoui Ahmed, a été blessé par balle au niveau de l'épaule, sans lésion osseuse, le 9 février 1992.
- El Arbi Mourad, 20 ans, a présenté une fracture ouverte sous-trochantérienne droite par balle survenue le 7 février 1992.
- Moussa Omar, 28 ans, demeurant à Larbaa, blessé par balle au niveau de la cuisse gauche, le 7 février 1992.
- Maouchi M'hamed, 27 ans, demeurant à Larbaa, a été blessé par balle au niveau de la cuisse droite le 7 février 1992.
- Kabache Abdelmalek, 26 ans, demeurant à Larbaa, a été blessé par balle au niveau du cou, le 7 février 1992.
- Fellah Mourad, 17 ans, demeurant à Ben Merad (Bordj EL Kiffan), a été blessé par balle avec fracture ouverte du fémur gauche et important délabrement musculo-cutané, le 7 février 1992. Etat de choc et hémorragie abondante.
- Aboud Tayeb, 28 ans, El Harrach, a été blessé par balle au niveau de la cuisse gauche, avec section de l'artère fémorale, le 7 fevrier 1992.
- Chennoufi Belkacem, âgé de 26 ans, demeurant à Badjarah, a été blessé par balle au niveau du genou droit le 29 janvier 1992.
- Henni Mohamed, âgé de 22 ans, demeurant à Djenan El Mabrouk, a été blessé par balle au niveau de la cuisse gauche le 29 janvier 1992 à 13 heures.
- Cherfaoui Amar, 40 ans, demeurant à la cité Dussolier, El Harrach, a été blessé par balle à bout portant par un policier, alors qu'il fermait son magasin le 17 juillet 1992 à 15 heures. Il présentait une plaie du coude gauche avec section de l'artère humérale et du nerf radial ainsi qu'une plaie pariétale thoracique avec état de choc.
- Mechad Mohamed, né en 1958, peintre, demeurant à Larbaa, a été blessé par balle au niveau de la jambe le 24 juillet 1992.
- Lemzari Amar, né le 1 décembre 1954, demeurant à Skikda, a été blessé par balle au niveau de la jambe droite avec fracture ouverte comminutive, la balle ayant traversé la jambe droite fracturée, est venue se loger au niveau de la jambe gauche.
- Daïche Chawki, né en 1967, demeurant à Baraki, a été blessé par balle au niveau de l'épaule, avec une fracture comminutive de l'humérus, le 7 février 1992.
- Merouane Salah, né en 1969, tôlier de profession, a été blessé par balle le 3 août 1992 à Bougara (wilaya de Blida), au niveau du pied gauche et de la jambe droite.
- Sekarna Smaïl, âgé de 2 ans, a été blessé par balle le 11 août 1992 au niveau de la cuisse droite.
- Ghodbane Salah, 22 ans, sans profession, a été blessé par balle le 18 juillet 1992 à El harrach, au niveau de la cuisse gauche.
- Semrani Saddek, 29 ans, demeurant au 82, rue du Genie-Bel Air, Hussein Dey, employé d'administration, marié et père d'un enfant, a été grièvement blessé par balle au niveau du cou alors qu'il circulait à Badjarah, le Vendredi 17 juillet 1992 à 15 heures. Plaie crânio-cervicale avec lésion de la carotide et de la jugulaire internes ainsi que du plexus brachial gauche et de l'oesophage. Coma pendant 17 jours.
- Rezig Mourad, âgé de 25 ans, a été blessé par balle, à bout portant, par un agent des

brigades d'intervention, au niveau du thorax et ce, le Jeudi 18 mars 1993 vers 15 heures, à Djenan El Mabrouk.

- Mansour Hocine, demeurant à Larbaa, a été blessé par balle le Mercredi 14 avril 1993 de la même manière que le précédent. Il présentait un fracas ouvert du coude.
- Djerrah Noureddine, 16 ans, demeurant aux Eucalyptus, El Harrach, écolier, a été blessé le 17 mars 1993 à 20 heures, par une rafale de mitraillette tirée par des militaires, au niveau de sa hanche droite avec fracture ouverte sous trochantérienne.
- Bouziane Lyès, 15 ans, demeurant à Sidi Moussa. Il jouait au ballon dans la rue le 10 juillet 1993 à 18 heures, quand un convoi militaire arriva. Des soldats se mirent à tirer sur les passants et blessèrent grièvement l'enfant à la jambe droite. Il fut amputé de cette jambe à son arrivée à l'hôpital.
- Assameur Ahmed, âgé de 31 ans, vulcanisateur à Bougara (Wilaya de Blida), est tombé en panne sur la route Larbaa-Bougara à 22h30, à 1 heure du couvre feu. Il a été surpris par une patrouille de militaires qui tirèrent sur lui sans sommations alors qu'il poussait son véhicule. Il a été blessé au genou occasionnant une fracture ouverte de la rotule.
- Cité Bilondon, Les Eucalyptus. Les jeunes Khalfi Mahmoud, 26 ans, et Ouaret Kamel, âgé de 17 ans, étaient assis près de leur domicile à 20h50 en cette soirée d'été du 21 juin 1993, quand une patrouille de militaires surgit et se mit à tirer sur eux sans raison apparente. Les deux malheureux s'en sortirent avec une fracture de jambe chacun.
- Bouadib Ali, 28 ans, tôlier, demeurant aux Eucalyptus a été surpris le 21 juin 1993 à 21 heures alors qu'il circulait dans son quartier, par une patrouille de l'armée qui ouvrit le feu à bout portant sur lui, le blessant grièvement au thorax. Il fut opéré en urgence et admis pendant 15 jours en réanimation.
- Amara Abdelhamid, âgé de 18 ans, malade mental, demeurant à Dar El Beida, a été grièvement blessé à la cuisse (avec fracture ouverte du fémur), par une patrouille militaire à El-Harrach, le 18 septembre 1993.

2.5. TEMOIGNAGES DE BLESSES

2.5.1. Cas de D. Ahmed

Je suis un jeune de 23 ans, membre d'une famille de sept enfants. Je suis sympathisant du mouvement islamique et plus particulièrment du FIS depuis sa création. J'ai participé à plusieurs marches pacifiques et meetings organisés par ce parti.

Je suis allé le Vendredi avec mes amis à la mosquée de Bordj El-Kiffan. Une fois arrivés, nous avons trouvé le lieu encerclé par des soldats de la garde républicaine qui nous ont empêchés d'assister à la prière du Vendredi. Devant ce refus nous avons commencé à crier « Allahou Akbar », ce qui a énervé les militaires qui ont tiré plusieurs rafales sur l'attroupement. Plusieurs fidèles tombèrent, les uns blessés, d'autres morts. Je suis alors retourné en compagnie de mon ami vers notre quartier qui se trouvait à 8 km environ de la mosquée. Dès notre arrivée, le même spectacle s'offrit à nos yeux. Une manifestation avait eu lieu en protestation à l'arrestation arbitraire d'un citoyen du quartier âgé de la quarantaine. La nuit était très agitée.

Le lendemain, en sortant de mon domicile je découvrais la route totalement bloquée par des blocs de cailloux et des troncs d'arbres l'obstruant totalement. Soudain, un groupe de soldats apparut, pénétrant dans les domiciles à la recherche de « barbus ».

Devant ce fait, et portant moi aussi une barbe, je décidais de ne pas rentrer chez moi et d'aller me réfugier à la mosquée, lieu sacré, pensant qu'il ne serait jamais profané par des musulmans. A mon arrivée devant la porte, la mosquée était bondée de gens qui sont venus se réfugier comme moi. Les soldats se mirent à tirer sur nous, suite aux clameurs et aux slogans contre le pouvoir. Je me suis caché derrière une murette, quand soudain surgit devant moi un lieutenant braquant sa mitraillette contre moi. Je bondis sur son arme pour dévier sa trajectoire afin d'éviter qu'il tire sur moi. Un adjudant qui le suivait tira alors sur moi à bout portant, pourtant j'étais en légitime défense. Je fus touché à la cuisse et je ne pouvais plus marcher, le sang coulait. Arrivé à mon niveau, il m'insulta et me traita de tous les noms. Il me traîna avec un autre soldat vers le bout de la route.

Heureusement qu'il existe encore des gens humains. Un soldat m'installa contre un mur et me donna un chiffon pour faire un garrot afin d'arrêter l'hémoragie, alors que d'autres, furieux et enragés voulaient m'achever. Au même moment, des citoyens les mains en l'air furent regroupés près de moi par les soldats. Le lieutenant demanda des ordres par walkie-talkie à son supérieur en disant, en parlant de moi, qu'il avait trouvé un blessé sur le bout de la route et que devait-il faire ? Le supérieur lui répondit de le laisser tomber là où il l'avait trouvé.

Le lieutenant en colère demanda s'il pouvait l'achever !

Finalement, il ordonna à ses hommes de me transporter dans le camion de troupes sous les sièges. Durant tout le trajet et chaque fois que je gémissais de douleur, les soldats me donnaient des coups de pieds en m'insultant.

Une fois arrivé à la caserne je fus descendu par les soldats d'une manière brutale alors que je me

tordais de douleur et que mon membre inférieur ballotait du fait de la fracture du fémur que j'avais.

Je fus à nouveau transféré dans une ambulance et emmené à l'hôpital militaire d'Aïn Naâdja où l'on refusa de m'admettre. Je dus attendre près de deux heures avec des douleurs atroces jusqu'à l'arrivée des pompiers qui me transportèrent à l'hôpital d'Hussein-Dey où on désinfecta ma plaie et mit une attelle plâtrée pour me soulager en me précisant qu'il fallait une intervention chirurgicale après avoir pratiqué une radiographie qui décela une fracture de fémur.

Je fus à nouveau transféré cette fois-ci sur le service de traumatologie de l'hôpital Mustapha où on devait m'opérer mais les gendarmes arrivés sur les lieux refusèrent.

Je fus à nouveau amené sur l'hôpital de Aïn Naâdja où je fus admis finalement à 22 heures alors que ma blessure par balles remontait à 11h30. Pratiquement plus de 10 heures de souffrances avec un membre fracturé. Durant la nuit, un infirmier du service me vola 800DA.

Au matin, je fus transféré dans une salle spéciale aménagée pour les prisonniers.

Je fus hospitalisé durant huit jours, menottes aux poings, sous la garde vigilante des militaires. Les infirmiers dans leur grande majorité étaient gentils avec nous, contrairement aux militaires qui nous insultaient.

Au 9ème jour, des policiers arrivèrent et nous ôtèrent les menottes. Ils nous amenèrent à trois au commissariat. Une fois arrivés, nous sommes restés dans le fourgon et les policiers se moquaient de nous, nous traitant de lapins et de poltrons.

Nous fûmes par la suite mis dans une cellule au sous-sol, sans traitement aucun, alors que nous venions tous d'être opérés huit jours auparavant. Nous fûmes privés d'aliments et quelques heures plus tard nous fûmes transférés sous les insultes et les injures à la direction générale de la sûreté nationale (DGSN) où on séjourna durant deux jours. Au 2ème jour nous fûmes réveillés et descendus dans la rue où nous attendaient des pompiers. En descendant les escaliers, des officiers nous crachèrent sur la figure. Je fus aidé par mes deux compagnons qui me soulevèrent, car je ne pouvais poser mon pied au sol.

Les pompiers, très corrects nous ont déposés près de nos domiciles respectifs. Les parents et frères que nous n'avions vu depuis onze jours, étaient heureux de nous revoir vivants. Des larmes coulaient des yeux de mes parents.

Par la suite, les médecins de l'hôpital de Aïn Naâdja qui m'avaient opéré refusèrent de suivre l'évolution de ma fracture. Je suis resté trois mois comme cela.

Grâce à Dieu, puis à des médecins courageux et honnêtes, je fus suivi jusqu'à la consolidation.

D. Ahmed, 23 ans.
Dergana, Bordj El-Kiffan. Février 1992.

2.5.2. Cas de trois adolescents aux Eucalyptus

Lundi 20 septembre 1993. Il était 22 heures 30. Les jeunes Salhi Riad, âgé de 15 ans, lycéen, Loumia Redouane, 19 ans, et Farès Ayachi, 16 ans, étaient assis près de leur domicile, attendant l'heure du couvre feu pour rentrer. Soudain, apparut une patrouille motorisée de militaires. Ces derniers descendirent et se mirent à hurler en s'adressant aux jeunes qui, surpris par ce comporttement anormal des militaires tentèrent de fuir. Ils furent rapidement cernés et brutalisés. Ils furent alignés contre un mur, les mains en l'air. L'un des militaires dans un état second (probablement drogué) se mit à uriner sur les trois jeunes citoyens en les insultant. Puis après avoir pris un recul de deux à trois mètres se mit à tirer sur eux avec sa Kalachinkov. Riad, Redouane et Ayachi s'affalèrent sur le sol, baignant dans le sang. Le militaire, toujours hystérique et vociférant, s'approcha des corps et remarqua que Redouane n'avait pas été blessé. Il lui tira une balle à bout pourtant dans la cuisse.

Ces trois adolescents furent ensuite transférés à l'hôpital d'El-Harrach.

Salhi Riad avait une fracture ouverte de jambe et une plaie délabrante du scrotum ayant nécessité une castration unilatérale.

Loumia Redouane présentait une plaie par balle de la fesse.

Farès Ayachi présentait une plaie de la cuisse par balle avec lésion partielle de l'artère fémorale.

Quelques heures après leur transfert sur l'hôpital pour les soins d'urgence, ils furent repris et transférés à l'hôpital-prison de Blida, spécialement aménagé pour les citoyens victimes de l'arbitraire, et ce pour tenter de camoufler ces horreurs.

2.5.3. Cas de Mitiche Ahmed

C'était le Vendredi 3 avril 1992, après la prière des Taraouih, pendant le Ramadhan, j'étais debout devant la mosquée du village agricole de Khemis El Khechna, quand subitement surgirent des gendarmes, armes au poing, dans deux vehicules qui s'arrêtèrent à mon niveau. Devant

cet effet de surprise, j'ai tenté de fuir, car à cette période, on arrêtait tous les citoyens qui portaient des barbes et on les transférait dans les camps du Sud. Dès que je me suis retourné pour fuir, les gendarmes ouvrirent le feu sur moi, m'atteignant au dos. J'ai senti des objets brûlants sortir de l'abdomen, c'étaient les balles qui me transpercèrent. Dans ma course effrenée et malgré l'atroce douleur qui venait du fond de mes entrailles, je réussis à me réfugier dans une maisonnette située à quelques mètres de là. Les gendarmes furieux et excités me cernèrent. L'un d'eux, vociférant, s'approcha de moi et mit son pistolet sur ma tempe me disant : « je vais t'achever, fils de chien ». Je fus ensuite jeté dans l'un des véhicules sans ménagement, à moité évanoui, et je me suis retrouvé sur un lit de l'hôpital de Rouiba où j'ai appris que je venais d'être opéré et que l'on m'avait reséqué une partie de mes intestins. J'avais une poche en plastique collée à mon abdomen (poche de colostomie) et un plâtre à mon bras gauche.

Je fus transféré le 22 avril à la prison d'El Harrach, non rétabli de mes blessures et toujours avec ma poche de colostomie. Les contrôles médicaux me furent refusés par l'administration de la prison malgré l'insistance des médecins. Cette situation m'a amené à observer une grève de la faim. Je suis resté sept mois et demi en détention préventive avant d'être traduit en justice pour être finalement acquitté.

J'ai failli mourir et j'ai été privé de liberté pendant sept mois d'une manière arbitraire parce que je suis Musulman!

Mitiche Ahmed, 23 ans, Khemis El Khechna.

2.5.4. Cas de Guettiche Mounir

Mercredi 14 avril 1993, il était 17 heures, je circulais sur l'artère principale de la ville à proximité de la poste. Les parachutistes étaient là depuis la veille, stationnés avec leurs blindés dans la rue. Les moteurs des camions se mirent en marche et on avait l'impression qu'ils allaient partir. Effectivement, le convoi s'ébranla lentement, quand soudain, l'un des militaires sauta du blindé et se mit à tirer, sans raison, dans tous les sens, au moment où cette rue grouillait de monde. Je fus blessé par une balle au niveau du genou droit. A mes côtés gisait un corps inerte, touché d'une balle à la tête. Je fus transféré à l'hôpital avec le jeune Mansour Hocine qui saignait de son coude.

Guettiche Mounir, 22 ans, sans profession,
Cité Kadem, Larbaa, Wilaya de Blida.

2.5.5. Cas de Samrani Saddek

Vendredi 17 juillet 1992. Il était 15 heures quand je m'apprêtais à rendre visite à mon fils âgé de deux ans chez son grand-père à la cité d'Urgence de Badjarah. En cours de route, il y avait une manifestation après la sortie de la prière du Vendredi. Des balles sifflaient de toutes parts. Soudain, je sentis un point chaud et douloureux au niveau de la gorge puis je voyais les choses tourner autour de moi et je perdis connaissance. Je suis resté plusieurs jours sans me souvenir de rien. Quand je me suis réveillé, je me suis retrouvé dans un lit d'hôpital. J'ai appris que j'ai été blessé par balle au niveau du cou avec :

- un traumatisme crânio-cervical
- une plaie de la carotide interne.
- une plaie de la jugulaire interne.
- une plaie du plexus brachial gauche.
- une plaie de l'oesophage cervical.

Actuellement je garde comme séquelles une atteinte des cordes vocales, une paralysie partielle et haute du plexus brachial, nécessitant une surveillance médicale régulière.

Samrani Saddek, âgé de 29 ans.
Demeurant au 82 rue du Génie à Bel Air-La Glaçière.
Employé, marié et père d'un enfant.

2.5.6. Cas de Djerrah Noureddine

17 mars 1993. Il était 20 heures. Je sortais de la maison après le F'tor (rupture du jeûne) pour prendre l'air. Des militaires étaient dans la rue, ayant placé un barrage de contrôle. L'un d'eux m'aurait interpellé et je ne l'avais pas entendu. Je poursuivais ma route, quand soudain une rafale crépita et je sentis brusquement une brûlure au niveau de ma hanche droite et je m'effondrais. Je me suis retrouvé quelque temps après à l'hôpital avec une traction au niveau de la jambe. Les médecins m'apprirent que j'avais une fracture du fémur. Je fus gardé sous traction pendant un mois et plâtré pendant un autre mois. Trois mois de scolarisation sont partis en fumée, pour rien.

Djerrah Nourreddine âgé de 16 ans, écolier.
Demeurant aux Eucalyptus, El Harrach.

2.5.7. Cas de Hachfa Mohamed

Hachfa Mohamed, 30 ans, sans profession, demeurant à Cherarba, malade mental traité à l'hopital psychiatrique Drid Hocine.

Il faisait de l'auto-stop le 29 mars 1993 à 22 heures au lieu-dit Château-Rouge sur la route de Larbaa, quand une patrouille de militaires arriva dans deux blindés. Ils lui tirent dessus le blessant sérieusement à la cuisse.

Il a été admis à l'hôpital Salim Zemirli d'El Harrah en état de choc avec délabrement de la racine de la cuisse droite, plaie de l'artère fémorale et fracture ouverte sous trochantérienne, ce qui a

nécessité une intervention chirurgicale d'urgence. Le lendemain, des gendarmes de la brigade de Baraki sont venus l'interroger à 11 heures, alors qu'il venait de se réveiller de l'anesthésie. Ils le frappèrent violemment dans son lit d'opéré avec la crosse du pistolet sur le front et avec la crosse de la Kalashnikov sur la plaie opératoire vasculaire, le prenant pour un « terroriste ». Dans l'après-midi quand ils surent qu'il s'agissait d'un malade mental traité au Largactil, ils quittèrent l'hôpital non sans l'avoir insulté. Même les malades mentaux n'échappent pas à la furia de nos despotes !

2.5.8. Cas de la famille Chatla

Jeudi 29 octobre 1992, un accrochage eut lieu entre un groupe armé et des gendarmes, à Baraki, au lieu-dit Ferme Touileb. Une perquisition eut lieu au domicile de madame Chatla Zohra, âgée de 60 ans, demeurant à la rue no1, Ferme Touileb, à la recherche du fils de cette personne. Cette dame âgée, ainsi que sa belle-fille furent arrêtées et deux véhicules leur appartenant (Peugeot 505 et Renault 4) furent saisis.

Le Dimanche 1er novembre, les gendarmes se présentèrent à nouveau au domicile avec un bulldozer et rasèrent la villa et ses annexes. Au moment où nous avons recueilli ce témoignage (1er décembre 1992,) madame Chatla et sa belle-fille étaient toujours détenues à la prison d'El Harrach.

2.5.9. Cas de Kiboua Lyès

Samedi 29 juin 1991. Il était 4 heures du matin quand je me dirigeais vers la mosquée El Mouminines, proche de mon domicile, afin d'accomplir ma prière d'El Fedjr. En cours de route, je rencontrais d'autres voisins se dirigeant eux aussi vers la mosquée, quand soudain surgirent des policiers embusqués et ouvrirent le feu sur nous, sans raison apparente. Je perdis connaissance et je me suis retrouvé à l'hôpital Mustapha, dans le service de chirurgie, opéré de l'abdomen et avec un plâtre au niveau du membre supérieur droit.

Le bilan médical (voir compte-rendu chirurgical détaillé) montrait :

- Des plaies par balles de l'abdomen avec atteinte du foie, du pancréas et du duodénum, ayant nécessité une exploration chirurgicale d'urgence avec sutures et hémostase.
- Une fracture ouverte du coude droit avec section du nerf cubital, ayant nécessité une réparation nerveuse chirurgicale secondaire après traitement orthopédique de la fracture.

Kiboua Lyès, chômeur, âgé de 20 ans. Demeurant au 20 rue Boualem Ferraoucène à Belcourt.

Kiboua Lyès mourra sous la torture en 1993. Voir le témoignage de Chaachoua Djelloul (§III.3.2).

2.5.10. Cas de Khides Mohamed

Vendredi 7 février 1992. Centre de Larbaa. Il était 14 heures 30 environ, quand les premiers groupes de fidèles sortaient de la mosquée. En face, de nombreux camions de gendarmerie étaient stationnés depuis 11 heures. Quelques citoyens commencèrent à scander des slogans contre le régime, quand des rafales d'armes se mirent à crépiter dans tous les sens sans aucun discernement. Le désir de tuer était là; disperser les manifestants ne les intéressait pas. Dans la panique générale les citoyens s'abritaient dans les halls d'immeubles. Ils étaient poursuivis par les gendarmes qui tiraient sur tout ce qui bougeait. Les enfants qui jouaient dans les ruelles adjacentes à la mosquée n'échappèrent pas à la folie meurtrière. C'est ainsi que l'enfant Khides Mohamed, âgé de 13 ans, écolier, demeurant au 42 rue Cheikh El-Mokrani à Larbaa, reçut une rafale de Kalashnikov au niveau de son membre supérieur gauche. A l'hôpital Salim Zemirli, où il fut évacué, on constata des fractures ouvertes de l'humérus et des deux os de l'avant-bras avec destruction des trois nerfs du membre. Khides Mohamed a été opéré à trois reprises, il a actuellement un membre paralytique qui risque l'amputation, du fait d'une destruction nerveuse totale.

2.5.11. Cas du Docteur Salah-Eddine Sidhoum

Le 18 juin 1992 eut lieu une agression à l'arme blanche contre un gendarme au pavillon des urgences de l'hôpital où j'exerce. Quelques minutes plus tard arrivèrent des renforts de gendarmerie qui encerclèrent l'établissement et commencèrent une chasse aux blouses blanches, sous prétexte que l'agresseur était un employé de l'hôpital. Des coups de « rangers » et de crosses pleuvaient sur les médecins et les infirmiers qu'ils trouvaient sur leur trajet. A titre d'exemple le Dr L. A. Bahir, chirurgien, a été rué de coups et embarqué à la brigade de gendarmerie de Bab Ezouar. Il présentait à sa libération dans l'après-midi, une ecchymose péri-orbitaire gauche et des ecchymoses au niveau de l'hypocondre droit ce qui a nécessité un examen échographique en urgence. D'autre part, le technicien laborantin Oussalah, du service de pédiatrie, présentait des hématomes rétro-auriculaires et du flanc gauche suite à des coups de crosse. Arrivé à l'hôpital une heure après les faits, et informé de la paralysie du service des urgences par les multiples arrestations de médecins et d'infirmiers, je suis allé voir le directeur de l'établissement, le sieur Boudiaf, qui

était terré dans son bureau, pâle et tremblôtant, pour protester contre cette chasse aux blouses blanches et pour qu'il intervienne afin de pallier aux arrestations du personnel, afin de réactiver le pavillon des urgences, en tant que premier responsable, car de nombreux traumatisés attendaient sans soins. Pour avoir agi ainsi en mon âme et conscience contre les brutalités des gendarmes et la paralysie du pavillon des urgences, je fus dénoncé à la gendarmerie par le directeur, Boudiaf Abdelmadjid, d'une façon lâche et calomnieuse. Je fus arrêté à mon domicile le 20 juin à minuit trente par des gendarmes armés jusqu'aux dents, dans six vehicules, terrorisant mes enfants, réveillés par leur intrusion. Je fus incarcéré pendant neuf jours (brigade de gendarmerie de Bab Ezzouar et prison d'El Harrach), jours durant lesquels j'ai observé une grève de la faim pour protester contre mon arrestation arbitraire et les chefs d'inculpation fallacieux qu'ils m'avaient « collés » : outrage à corps constitué et non dénonciation de l'assassin (rien que cela!!).

Cette épreuve modeste, devant ce que subissent mes frères comme tortures et emprisonnement, n'a fait que rafermir mes principes de défense des Droits de l'Homme et de la Dignité Humaine quelqu'en soit le prix et que nul droit ne se perd tant qu'existe un revendicateur.

Docteur Salah-Eddine Sidhoum,
chirurgien orthopédiste à l'Hôpital Salim Zmerli d'El Harrach,
Maître-assistant à la faculté de Médecine d'Alger.

3. TORTURE ET DECES SOUS LA TORTURE

3.1. LISTES DE DETENUS TORTURES (NON EXHAUSTIVE)

3.1.1. Personnes torturées à la brigade de Si Mustapha

- Anidjel Abdennour, écrou No64351.
- Baadji Salah, écrou No64353.
- Bedjaoui Abdelhamid, écrou No64350.
- Benhallal Tayeb, écrou No64354.
- Boucetta Ali, écrou No64352.
- Boudhar Mohamed, écrou No64349.
- Goulach Abdelhamid, écrou No64348.
- Hamadach Saïd, écrou No64337.
- Helati Mohamed, écrou No64346.
- Kefif Abdelhamid, écrou No64341.
- Kefif Boualem, écrou No64342.
- Khelifi Boualem, écrou No64344.
- Khelifi Ali, écrou No64345.
- Khiari Ahmed, écrou No64338.
- Lazib Mustapha, écrou No64340.
- Merabti Djamel, écrou No64339.
- Merah Amar, écrou No64343.
- Rebai Déradji, écrou No64347.

3.1.2. Détenus à Serkadji torturés par la police et la gendarmerie

- Aous Djilali
- Badri Ilies
- Bechar Mostafa
- Belhouari Sidali
- Benkahla Mohamed
- Benomar Mohamed El-Hachemi
- Bougoufa H'sen
- Djebrani Mourad
- Dressi Chenane
- Fellag Amar
- Chouchane Said
- Ghemri Mourad
- Guezzi Abdennacer
- Hamoudi Nadir
- Hechaichi Rachid
- Hocine Abderrahime
- Houhou Ahmed, né en 1962, bijoutier. Eclatement des tympans.
- Kacha Kamel
- Kebaili Ahmed
- Laalma Abdelaziz
- Laib Nacreddine
- Mekki Abderezak
- Metam Nacereddine
- Moussaoui Mohamed
- Nekkahe Ouilem Ramdhane, 18 ans, a été torturé pendant 19 jours, au commissariat central, suite à cela il a subi une castration.
- Oucher Abdelkader
- Reouabhi Mohamed
- Rezzak Ahmed
- Saad Saoud Abdelkrim, froidement tué au cours de son transfert à la prison de Lambèze par un gardien. Il est mort menotté, et eut droit à des coups de pied au visage lorsqu'il a demandé un peu d'eau avant de rendre le dernier souffle.
- Sahraoui Abderahmane
- Slimani Abdelkader
- Telaly Tayeb
- Tomache Abdelaziz
- Zoghbi Kamel

3.1.3. Personnes torturées à Chateauneuf

- Bennari Abdelkrim, gardien à la prison de Serkadji.
- Besri Abdelkader, gardien chef à la prison de Serkadji.
- Boukabous Mohamed, gardien à la prison de Serkadji.

Ces gardiens sont à la prison militaire de Blida, motif : "ils ont de bons rapports avec les détenus politiques".

- Temmar (Professeur en cardiologue) : Torturé à plusieurs reprises jusqu'à perte de connaissance, motif : "il aurait soigné des opposants politiques au régime".

3.1.4. Autres torturés

- El Kolli Mohamed Seghir, gendarme au groupement de gendarmerie de Chéraga, a été arrêté par ses collègues. Transféré à la brigade de gendarmerie de Birkhadem, mis à poil, roué de coups, et enfin son sexe à été brûlé à l'essence.
- Chetla Ahmed, arrêté, lui et sa mère. Après toutes les tortures physiques et morales, ils ont été transférés respectivement au tribunal militaire de Blida et à la prison d'El Harrach, Alger.
- Ramdani Zohra, les tortionnaires lui ont ôté le hidjab, puis l'on mise nue et l'ont menacé de violé
- Kaddour Kheireddine, détenu à la prison d'El Harrach pour soi-disant "détention de tracts". A subi 20 jours de torture à la sûreté de daira d'Hussein Dey, durant la nuit deux policiers ont essayé de le sodomiser, il a resisté avec force, et l'un d'eux lui à éjaculé son sperme sur le visage. Il dit aujourd'hui préférer la mort à la vie.
- Azzi, détenu à la prison d'El Harrach, Alger. Brûlé au sexe.
- Aït Mouhoub Yacine. Arrêté par la gendarmerie de Bouzaréah où il a été affreusement torturé, ensuite jeté dans un réduit minuscule où un gendarme lui urina sur le visage.

- Bouhrira Saïd, imam. Arrêté par la gendarmerie de Bouzaréah. On lui emmena deux mineurs et ont lui ordonna de les sodomiser, il a été frappé et menacé devant son refus.
- Guenoun Abdelkrim, agent à l'OFLA, arrêté par la gendarmerie de Birkhadem, Alger, torturé atrocement par l'introduction de manche à balais, en plus de menaces proférées à l'encontre de sa mère et de son épouse.

3.2. LISTE DES DECES SOUS LA TORTURE (NON EXHAUSTIVE)

- Aliouat Abdelhamid, Aïn Defla.
- Amrouche Mohamed, 27 ans, demeurant à Meftah, arrêté pour "aide à la resistance" et torturé à mort. Il a subi une éviscération. Son sexe a été coupé par les policiers, le corps a été remis éventré aux parents (estomac et intestins apparents).
- Baa Nasreddine et Boubaa Hakim, arrêtés par la police politique et gardés au secret pendant plus de 20 jours, sont morts sur la table de torture le 17 mars 1994 à Châteauneuf.
- Bayoud Rabah, né en 1968, est mort sous la torture à l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf.
- Belamri Lamri, demeurant à Beaulieu.
- Benaïssa Baghdad, Aïn Defla.
- Bendahmane Abdelwahad, né en 1960 à Douéra, commerçant de profession, est mort sous la torture alors qu'il était suspendu au plafond, et ce le 18 juillet 1994 à 4 heures du matin au centre de torture de la police de Tipaza.
- Bendjemline Hassan, né le 20 mars 1955 à Bouzaréah (banlieue d'Alger), transporteur public, a été arrêté le 5 septembre 1992. Mort sous la torture le 15 septembre 1992 au commissariat du 5ème arrondissement (Bab El Oued, Alger). Traumatisme du rachis cervical.
- Benzaoui Mohamed, 42 ans, enseignant détaché à la faculté centrale d'Alger, arrêté début mai par des policiers à son domicile, est mort sous la torture au commissariat central d'Alger. Des témoins déclarent que la malheureuse victime, attachée sur le banc de torture, avait le visage ensanglanté et vomissait du sang. Malgré son état d'agonie les tortionnaires continuaient à le frapper à l'abdomen et au visage. Il est mort sur le banc, restant ainsi attaché pendant plus d'une heure après sa mort pour terroriser les autres prisonniers qui défilaient dans la salle de torture.
- Bessas, commandant à la Marine Nationale, a été torturé mort à Chateauneuf.
- Boubaa Hakim, (voir Baa Nasreddine).
- Boudjellal Lazhari, 27 ans, Guen Belkheir, 40 ans, enseignant et Habib Ahmed Bella, 23 ans, arrêtés en janvier 1993 à Ksar El-Hirane (wilaya de Laghouat) à leurs domiciles. Ils furent torturés et jetés dans de l'eau bouillante puis transférés à la forêt d'El Bordj où ils furent criblés de balles, simulant ainsi un accrochage armé.
- Bounoua Mourad, âgé de 34 ans, demeurant à Kouba, est mort sous la torture à l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf.
- Boutari Abderrahmane, âgé de 18 ans, demeurant à Meftah, a été arrêté à son domicile pour "aide à la résistance". Mort sous la torture.
- Brahimi Ahmed, âgé de 32 ans, lieutenant d'aviation, militaire de carrière depuis 1982 et qui travaillait à la caserne d'aviation de Reghaia, a été arrêté en janvier 1993 pour "sympathie avec la tendance islamique". Mort sous la torture le 17 février 1993 et enterré le 3 mars seulement.
- Chorfi Zoubir est mort sous la torture au commissariat de police de la cité des Anassers le 16 juin 1994.
- Guen Belkheir, 40 ans, enseignant, (voir Boudjellal Lazhari).
- Daas Mohamed, 32 ans, demeurant à Beni Messous, est mort sous la torture à l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf.
- Foudad Azzeddine dit Lyès.
- Ghobrini Djelloul dit El Ferki.
- Habib Ahmed Bella, 23 ans, (voir Boudjellal Lazhari).
- Habbache Faïçal, Aïn Defla.
- Haddad Tahar, âgé de 56 ans, membre de l'ALN (1957-1962), cafetier à la cité Recazin de Baraki (café du Foyer), fut arrêté à son domicile sis à la rue Khelifa Boukhalfa le 3 janvier 1993. Pendant une semaine, la famille est restée sans nouvelles jusqu'à ce que les services de sécurité avertissent son épouse qu'il était mort le 10 janvier d'une "crise cardiaque" et que l'enterrement allait avoir lieu directement au cimetière.
  Les policiers refusèrent de remettre le corps à la famille. Seuls les proches étaient autorisés à assister à un enterrement sous haute surveillance. Seule sa femme a pu voir le visage de son mari qui portait un bandage ensanglanté au crâne. Tahar est mort sous la torture, à la brigade de gendarmerie de Baraki, Alger, une semaine après son arrestation arbitraire.
- Illoul Yacine, 21 ans, demeurant à Beaulieu (El Harrach) est mort sous la torture à l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf.
- Lakhal Boualem est un citoyen de 46 ans, père de 9 enfants demeurant à Bougara. Il a été opéré il y a quelques années (Hépatectomie partielle). Des éléments de la gendarmerie de la ville de Bougara (Wilaya de Blida) sont venus l'arrêter le Jeudi 22 juillet 1993 à minuit. Il a été sauvagement torturé pendant trois jours au groupement de gendarmerie de cette ville. Selon un jeune gendarme qui préfère garder l'anonymat pour des raisons de sécurité, toutes les méthodes ont été utilisées en particulier la strangulation par fil d'acier, l'épreuve de l'échelle et les électrodes sur les parties

sensibles du corps. Selon la même source, Boualem serait mort le Dimanche 25 juillet 1993 suite à l'épreuve de strangulation. Les gendarmes, et en particulier l'officier commandant le groupement, affolés, avaient décidé de déguiser cette mort sous la torture sous forme de "suicide" et c'est cette version qui a été donnée à la famille le Vendredi 30 juillet par les gendarmes.

- Lamameri Khaled, Aïn Defla.
- Larabi Rachid, âgé de 26 ans, demeurant à la cité Emir Khaled à Larbaa, wilaya de Blida, a été arrêté le Mardi 14 avril 1993 à son domicile pour "appartenance à une organisation armée". Il est mort sous la torture le 17 avril. Son enterrement a eu lieu sous haute surveillance policière le 19 avril 1993.
- Lounès Moussa, né le 22 mai 1974, muezzin à la mosquée de Meftah et employé à la mairie, a été arrêté par des gendarmes à son domicile le 22 mai 1994, puis torturé à la brigade de gendarmerie de Meftah. Au cours de la torture il fut blessé volontairement à la jambe par un gendarme qui lui tira une balle à bout portant. Il fut présenté et entendu au parquet de Boufarik(?) – au lieu de celui de Larbaa dont il dépend juridiquement – le 26 juin 1994, puis incarcéré à la prison de Blida, sans soins, malgré des graves blessures engendrées par la torture et la balle. Le juge d'instruction, malgré l'état de délabrement physique du détenu, ses plaintes et sa fièvre due à l'infection de sa jambe, n'a pas jugé utile de le transférer dans un hôpital. Le détenu est décédé le lendemain matin, soit le 27 juin 1994, suite à une gangrène de la jambe.
- Mahmoudi Yahia, Aïn Defla.
- Mannou Abdelkrim, âgé de 23 ans, demeurant à El-Harrach, a été arrêté le 7 septembre 1993 par la police à 1 heure du matin. Il a été torturé à mort. A son admission à l'hôpital d'El-Harrach il avait le crâne fracassé avec une fracture du rachis cervical. Il était à l'état de mort cérébrale. Il portait des ecchymoses et un hématome de la nuque. Décédé le 9 septembre 1993 à 8h30.
- Mékidèche Saïd, paisible citoyen, surnomé par tous les habitants d'El Madania, Alger, Mohamed Lamana, pour ses qualités de confiance et d'honnêteté.
  Arrêté par les gendarmes de Bouzaréah dirigés par l'adjudant chef "Ringo", et torturé jusqu'à la mort.
  Avant son enterrement le cercueil fut ouvert, malgré l'interdiction des autorités, le spectacle était horrifiant, son corps était mutilé de la tête jusqu'aux pieds, les membres coupés à la tronçonneuse.
  Son enterrement a eu lieu le Vendredi 10 mars 1993 en présence de près de 8000 personnes. Devant cette masse impressionnante qui s'étalait du ministère de la Santé au cimetière d'El-Madania, et les youyous des habitantes du quartier durant tout le trajet menant au cimetière, les services de sécurité affolés, se mirent à tirer en l'air pour dissuader les citoyens de participer à l'enterrement. Mais la population répondit par un sang froid et une détermination à accompagner Mohamed Lamana à sa dernière demeure. A leur sortie du cimetière, des centaines de personnes furent arrêtées, dont 46 furent traduits en justice pour "attroupement illégal" (!?).
- Mellali Mustapha, né le 8 décembre 1967, demeurant à Larbaa (Blida), a été arrêté le 19 mars 1993 et torturé à mort au commissariat de la même ville. Le décès a été constaté le 21 mars 1993.
- Mihoubi Nourreddine est mort sous la torture le 7 janvier 1993 à l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf.
- Miloudi Ahmed, médecin au centre de santé de Bathia (Aïn Defla), né le 31 janvier 1964, demeurant au 24 rue Bouamama à Aïn Defla, a été arrêté par la brigade de gendarmerie de Aïn Defla, entendu sur procès-verbal No. 833 du 17 juillet 1992. Mort sous la torture.
- Noui Mohamed, né en 1976, est mort sous la torture à l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf.
- Ouadi Abdenour, âgé de 23 ans, demeurant à Dergana (Bordj El Kiffan).
  Ce jeune citoyen, recherché, a été arrêté dans la rue. Il fut emmené au commissariat de police de la localité avec son ami âgé de 17 ans. Il fut torturé durant les 10 jours de détention. Son compagnon d'infortune raconte que Abdenour fut attaché à une table et brûlé au chalumeau. Puis il fut transféré à l'hôpital militaire de Aïn Naadja où il succomba à ses brûlures profondes.
  Les services de sécurité amenèrent son père qu'ils insultèrent et à qui ils apprirent le décès du fils. Ils lui demandèrent de creuser une tombe. La famille du défunt et ses amis attendirent 24 heures l'arrivée de la dépouille mortelle. L'enterrement eut lieu à 15 heures directement au cimetière, sans passer par le domicile et sous la garde vigilante des gendarmes. Ces derniers refusèrent à sa famille de le voir pour la dernière fois. Seul son père a pu le voir à la morgue de l'hôpital de Aïn Naadja, le visage noir, complètement défiguré par les brûlures.
- Ouatassou Omar, né le 10 novembre 1972, demeurant à Larbaa (Blida), a été arrêté le 15 mars 1993. Mort sous la torture le 21 mars 1993.
- Ould Saïd Moussa dit Kamal, Aïn Defla.
- Rahmouni Khaled, 17 ans, demeurant à Bourouba (El Harrach), est mort sous la torture à l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf.
- Sahnoun Abdelkader, Aïn Defla.
- Sefsat Rabah, né en 1966, employé à l'INFORBA de Rouiba.
  Arrêté chez lui, torturé à mort par les policiers du commissariat de Rouiba, puis jeté à quelques mètres de sa demeure où il a rendu

l'âme. Les parents et les voisins ont constaté des traces flagrantes de torture sur tout le corps.

- Selmane Nourreddine, Aïn Defla.
- Tafzi Sidahmed, Aïn Defla.
- Tafzi Rachid, Aïn Defla.
- Tahar Lakous Mourad, Aïn Defla.
- Tamessaoudat Youcef, Aïn Defla.
- Tazrout Mohamed dit Mansour, 23 ans, étudiant en 4ème année de licence de Droit à la faculté d'Alger, a été arrêté la 1ere fois à l'Aïd el Kebir et torturé durant 12 jours. Puis il a été arrêté une 2ème fois à un barrage à El Harrach où des policiers lui tirèrent dessus. Blessé à la jambe et au dos, il a été laissé sans soins. Il a présenté dans sa cellule une gangrène de la jambe avec septicémie. Malgré son état, il fut torturé à mort pour lui extirquer des renseignements concernant des personnes recherchées. Mort le 23 novembre 1993.
- Youcef Mounir, demeurant à la Casbah, est mort sous la torture en août 1993 à l'Ecole supérieure de police de Châteauneuf.
- Zait Mohamed, arrêté le 6 février 1993. Décédé le 11 février, à la suite de tortures à la sureté de daïra de Bab El Oued. Son cadavre a été transporté à la Casbah et déposé devant chez lui pour simuler un délit de fuite.
- Zerrouki Sidali, muezzin à Khemis El Khechna, fils de Boualem Zerrouki et de Kaceb Houria, a été arrêté le 26 novembre 1993 par la brigade de gendarmerie de Rouiba. Mort sous la torture le 2 décembre 1993, son tortionnaire et bourreau était le gendarme Amrani Ali (Alpha).

3.3. TEMOIGNAGES SUR LA TORTURE

3.3.1. Témoignage sur un décès

« ...Leur père est mort en chahid *(martyr), parce qu'il a revendiqué des droits que l'on a assimilés à des crimes... »*

C'est une mère meurtrie et complètement vidée que nous avons rencontrée. D. a 33 ans. Elle nous parle du grand malheur qui a frappé sa famille : "mon mari, dit-elle, était un militant du FIS ; après les élections de décembre 1991, vous avez vu ce qui s'est passé. La terre a tout de même continué à tourner. Mon mari recevait de temps à autre ses amis dans son magasin (il était commerçant), des militants du FIS comme lui, parfois des gendarmes, enfin des gens de toutes les tendances. A l'époque, les barrières n'étaient pas encore dressées. Nous vivions le plus normalement du monde."

"Un jour, le 29 février 1992, il était en train de réparer sa fourgonnette. Il me demanda alors de lui préparer du "khobz f'thir" pour le café, nous nous réunîmes pour la dernière fois autour de la "meïda" (table basse). Au moment de partir, sa fille aînée l'interpella : "père, n'oublie pas de m'apporter les grosses olives que j'aime tant".

Il lui répondit par un sourire. Le soir, j'entendis frapper à la porte, ce n'était pas lui, mais son neveu : "mon oncle passera la nuit avec ses amis", dit-il, le visage noir. "Ce n'est pas vrai, ton oncle n'a pas pour habitude de découcher, et de toutes manières, il me l'aurait dit. Ton oncle a un problème, n'est-ce pas?..."

" C'est vrai, ils l'ont arrêté."

Je m'effondrais en larmes, mais gardant tout de même espoir. Son frère a remué ciel et terre pour essayer de retrouver sa trace sans y parvenir. Au commissariat, on l'orienta vers la caserne de Blida, et à Blida, on l'orienta vers Boufarik et ainsi de suite. Nous sommes restés sans nouvelles pendant plus d'un mois jusqu'au jour où nous avons reçu un télégramme de mon mari nous apprenant qu'il était à Timimoun, dans un camp de sûreté. Son père est allé le voir à plusieurs reprises et nous nous écrivions assez souvent.

Quelques jours après l'assassinat de Boudiaf, il y eut alors interdiction de visites dans les camps de sûreté. La correspondance était le seul lien qui nous unissait.

Un jour, il nous annonça qu'il allait sortir prochainement, il nous a même envoyé ses vêtements.

Notre joie à tous, surtout celle des enfants, atteignait son comble ; enfin, il allait rentrer et la vie retrouvera son cours, pensais-je, sans me douter un instant du destin cruel qui nous attendait.

Ma grossesse arrivait à son terme et je me réjouissais de sa présence à mes côtés. Toutes les fois que nous entendions le ronronnement d'une voiture, nous dressions l'oreille, mes enfants et moi. Chaque coup à la porte était un supplice. Les bulletins d'informations, la presse ranimaient sans cesse notre espoir, des détenus ont été relâchés, disait-on.

Le 6 juillet 1992, nous reçûmes une convocation du commissariat de notre daîra (arrondissement). Mon beau-frère s'est présenté et c'est alors qu'on lui apprend froidement : "va chercher ton frère, il est décédé !"

Il rouspète : "c'est vous qui l'avez arrêté et c'est à vous de le ramener". Il reçoit pour toute réponse, des insultes. Il nous a fallu débourser plus de trois millions de centimes pour le ramener. De quelle manière est-il mort ? Mystère. On nous a dit qu'il s'était enfui, mais est-ce la vérité ?

On nous a donné un cercueil fermé. On nous a interdit de l'ouvrir. Pourquoi ? Il a été enterré le

jour même de son arrivée. Le choc était si fort que j'ai accouché le jour-même.

Aujourd'hui ma fille a un an. Son anniversaire correspond à celui de l'enterrement de son père. C'était un grand homme, je ne l'oublierai jamais et j'oublierai encore moins les tortures qu'il avait subies là-bas ; on lâchait sur eux, nous écrivait-il, des reptiles, c'est peut-être ainsi qu'il est mort.

Non, je ne l'oublierai jamais et j'oublierai encore moins ceux qui ont provoqué sa mort. Je continuerai à élever mes enfants sur les mêmes principes qu'il leur a inculqués. Leur père est mort en tant que CHAHID (martyr), parce qu'il a revendiqué des droits que l'on a assimilés à des crimes ; où est le crime ? Etre militant d'un parti, est-il criminel ?

Il n'a rien fait de mal, on l'a injustement condamné.

Moi, sa veuve, je garde la tête haute, mon mari n'a pas volé, n'a pas tué, c'était un homme honnête".

D. n'en pouvait plus ; elle éclate en sanglots. Puis elle reprend : "j'ai quatres garçons et trois filles, je ne les élèverai pas pour moi, mais pour servir la Patrie, dans l'espoir de justice, du juste. Les enfants attendent toujours le retour de leur père. A la veille de l'Aïd El Adha, mon fils cadet me dit : "je sais que mon père ne reviendra plus, tu nous caches la vérité". Quant à mon fils aîné, il a compris ce qui est arrivé à son père. Il suit avec interêt ce qui se dit pendant les informations".

Nous avons interrompu D. pour intervenir sur la question des assassinats de policiers et de journalistes. Elle affirme que parfois, il y a certainement des règlements de comptes, que ce problème la dépasse.

"Seulement, dit-elle, il faut se mettre à la place de quelqu'un dont on a injustement arrêté le fils, le frère ou le mari, ou qui est injustement torturé, tué. Il y a une certaine hargne qui les pousse à venger les leurs. Toutes ces injustices ont provoqué une haine de part et d'autre.

Nous sommes arrivés au règne du Pharaon et de ses guerriers et par conséquent, ceux qui barrent la route qui mène vers le Pharaon sont les premières victimes. Pour ce qui est de l'assassinat des journalistes, je ne crois pas du tout à la version des médias, surtout concernant Smaîl Yefsah, "El Ikhoua" ont démenti les accusations. Ce ne sont pas eux qui l'ont tué ".

Nous sommes, une fois de plus, intervenus pour aborder la question de l'attentat de l'aéroport qui a fait d'innocentes victimes, D. répond qu'elle ne croit pas que des musulmans puissent faire une telle chose.

Témoignage rapporté par l'hebdomadaire
El Haq No 33 du 14 - 20 décembre 1993
et recueilli par Nachida Benhamour.

3.3.2. Témoignage d'un jeune citoyen torturé

"...Je suis encore vivant grace à Dieu..."

J'ai été arrêté le Mercredi 31 mars 1993 à 17 heures 40 à la rue Belouizdad, près du ministère du commerce, en compagnie de Ouchène Mansour, un ami de Khemis Miliana. J'ai passé dans les centres de sûreté de la police 86 jours répartis comme suit :

- Centre de sûreté de la wilaya : 21 jours.
- Ecole de police de Chateauneuf : 65 jours

J'ai été incarcéré à la prison d'El Harrach le Mardi 22 juin 1993 à 17 heures sous le No d'écrou 67683 à la salle 1 bis. Je fus injustement et arbitrairement condamné par le tribunal d'exception d'Alger le 30 janvier 1994, à 3 ans de prison ferme avec privation des droits civiques durant 5 ans.

J'écris ce témoignage pour l'Histoire, pour montrer ce qu'a fait la dictature aux enfants de l'Algérie.

1- Description du centre de torture de Châteauneuf :

Situé à Ben Aknoun, près de la faculté de Droit, il est pris en charge par des doctrinaires du communisme qui portent une haine viscérale à l'Islam.

Ce centre est constitué de :
- 2 cellules de 4 m sur 2 m.
- 2 cellules de 1,40 m sur 1,40 m.
- Une grande cellule de 6m sur 5m.
- Des cellules secrètes.

Dans le premier type de cellules il y a entre 14 et 35 détenus, qui ne peuvent ni bouger ni dormir, du fait de l'étroitesse des lieux.

Dans le deuxième type de cellules il y a entre 4 et 7 prisonniers. L'une d'elles est utilisée comme lieu de torture.

Dans le troisième type, il y a entre 40 et 50 personnes.

Les tortionnaires qui viennent nous prendre des cellules portent des cagoules. Ils nous agressent continuellement par des coups et des insultes, plus particulièrement quand ils sont saouls.

Les WC se résument à un bidon dans chaque cellule.

2- Les différentes techniques de torture :

- Les bastonnades avec tous les moyens : barres de fer, fils électriques, tuyaux, matraques, etc.
- Asseoir le détenu sur une bouteille.
- Sodomisation.
- Technique du chiffon.
- Privation de manger et de boire.

Les techniques du chiffon et la gégène (électricité) sont les plus dangereuses, pouvant tuer la personne.

Il existe une salle spéciale de torture que les tortionnaires appellent "pudiquement" le laboratoire.

L'interrogatoire se fait dans une salle spéciale. Le prisonnier est entouré de plusieurs tortionnaires, dont un groupe s'occupe à poser des questions, l'autre à insulter, et un troisième à frapper et à torturer.

Le but de leur stratégie est d'arracher de faux aveux, tels qu'ils ont été préfabriqués par les "services" et de faire signer un P.V. sur mesure et sans la moindre possibilité de lecture et encore moins de contestation. Lors de l'interrogatoire on couvre le plus souvent d'un sac la tête du prisonnier pour éviter qu'il reconnaisse éventuellement ses tortionnaires.

L'interrogatoire peut durer 10 jours et plus.

Les tortionnaires s'interpellaient par des surnoms tels que : Omar 1, Omar 2, Omar 14... Pitch.

La garde à vue dépassait souvent les délais fixés par la "loi" anti-moudjahidines qui sont normalement de 12 jours.

Quant à ce que j'ai enduré comme souffrances entre les mains des tyrans, je vous le relaterais en quelques lignes.

Lors de mon arrestation je fus conduit immédiatement au commissariat de Belcourt où l'on me reçut par des coups de pieds et de poings, et des injures de toutes sortes. Je fus transféré quelques moments après au siège de la sûreté de daïra d'Alger, et ce dans la malle d'un véhicule banalisé type Renault 16 ; et là commencèrent les choses sérieuses avec l'atteinte à ma dignité et les pratiques sauvages, en plus de la torture morale durant 21 jours. Des choses que je n'oublierai jamais.

Je fus ensuite transféré vers l'enfer de Chateauneuf à Ben Aknoun le 20 avril 1993 à 20 heures. J'avais reçu un accueil "chaleureux" de la part des tyrans qui occupent ces lieux. Dès mon arrivée, je fus "convié" à leur chanter une chanson Raï, car ils savaient que j'étais originaire de l'Ouest. Je m'exécutais en improvisant.

En plus de cette torture morale, les tortionnaires m'obligeaient à assister aux tortures d'autres citoyens, jeunes et vieux. Je n'oublierais jamais les séances de tortures infligées à un enfant de 15 ans qui a failli perdre la raison, et celle d'un vieillard de 81 ans.

Je suis resté, par exemple, menotté, avec trois autres compagnons d'infortune, pendant 8 jours dans un couloir de 50 cm de large, sur un plan incliné, dormant et mangeant dans cette position. Nous allions aux WC ensemble, toujours enchaînés l'un à l'autre. C'est ainsi que j'ai assisté au décès de nombreux citoyens sous la torture. Parmi eux je citerais les noms de Kiboua Lyès, Hocine Kebbane, Bentoumi Abdelkrim, Samir Djillali.

Parmi les noms que je n'oublierais pas je citerais le frère Mihoubi Nourreddine, demeurant à Bachdjarah, qui a passé une année de "garde à vue" au centre de torture de Chateauneuf.

Finalement j'ai signé trois procès-verbaux.

Avec tout cela je reste encore en vie grâce à Dieu!

Chaachoua Djelloul
Prison d' El Harrach
Ecrou No 67683. Salle 1 bis.

3.3.3. Témoignage de Harik Noureddine, torturé durant sa garde à vue

"...Ils ont excellé dans l'art de torturer pour m'arracher de faux aveux..."

Je soussigné, inculpé Harik Noureddine, né le 29 août 1964 à Alger, universitaire, certifie aux autorités judiciaires la non reconnaissance des chefs d'inculpations qui me sont reprochés par la police et les services de la sécurité militaire, en dehors de mes déclarations faites devant le juge d'instruction au palais de justice, et lors de la deuxième instruction en prison et qui recoupent ce que j'avais déclaré initialement à la police. Tout ce qui existe sur le procès-verbal n'est qu'une pure invention de la police qui a utilisé tous les moyens abominables et inhumains de torture. Ils ont excellé dans l'art de torturer pour m'arracher de faux aveux.

Tantôt on me disait : "tu as tué un tel " et dès que je refutais ces accusations, j'étais soumis aux pires tehnique de torture. J'étais contraint, dans la plupart des cas, à admettre ces faux aveux pour échapper au supplice. C'est ainsi qu'il ont préfabriqué un procès- verbal sur mesure m'impliquant dans des faits extrêmement graves que j'ai pu découvrir par la suite chez le juge

d'instruction, en sachant que j'ai signé le P.V. sans pouvoir le lire et sous la contrainte.

Je vous citerais quelques méthodes sauvages de torture utilisées pour m'arracher de faux aveux : Après mon arrestation le 7 septembre 1993 je fus conduis directement au siège de la sûreté de daïra où je fus "accueilli" par une meute de policiers qui me jetèrent au sol et se mirent à me frapper par des coups de poings et de pieds au thorax et au visage jusqu'à tuméfaction du visage. Puis, ils m'attachèrent à un banc de torture, les poings liés sous le banc et les pieds attachés solidement par une corde. Ils installèrent un tabouret sur mes pieds et un tortionnaire s'assit dessus. On m'appliqua un chiffon sur le visage et on versa des litres d'eau sale dessus jusqu'à ce que je vois la mort devant mes yeux et je commençais à perdre connaissance; malgré cela, les tortionnaires continuaient à m'assener des coups de poings au visage et de pieds au thorax et à l'abdomen. C'est ainsi que l'interrogatoire sous la torture dura deux heures ou plus. Le lendemain, je fus ramené à nouveau dans cette sinistre salle et je fus sujet à de nouvelles tortures plus atroces que celles de la veille. Parmi celles-ci, je citerais :

1- Des coups de poings et de pieds au visage.
2- Des coups avec une grosse matraque aux coudes et aux genoux.
3- Utilisation de la technique du chiffon jusqu'à la perte de connaissance.
4- Privation de nourriture et de sommeil pendant plusieurs jours en restant enchaîné.
5- Menaces de sodomisation et versement de vin rouge sur le corps.

Après 17 jours de séquestration et de tortures je fus transféré vers les locaux de la sécurité militaire (selon mes tortionnaires). Là, je connus les pires sévices et souffrances que je n'avais encore jamais vus. Les tortionnaires de la sûreté de daïra étaient des anges devant ceux de la S.M. Dès mon arrivée je fus conduis à la salle de torture et allongé par la force sur un banc en ciment ; on m'attacha solidement à lui par les poings et les pieds après m'avoir déshabillé. Ils commencèrent par l'épreuve du chiffon et me versèrent des litres d'eau d'un seul coup jusqu'à l'asphyxie tout en me boxant le visage. Cette séance se répéta durant plusieurs jours. En plus de cela, j'ai eu droit :

1- A l'électricité sur les parties sensibles du corps comme les mamelons et les parties génitales au point où j'avais d'énormes difficultés à uriner pendant des semaines du fait des brûlures atroces que je ressentais. Cette gégène fut utilisée à plusieurs reprises sur moi.
2- Utilisation d'un gourdin sur ma tête. J'avais l'impression que mon crâne allait éclater. J'avais des douleurs atroces sur tout le corps suite aux multiples coups reçus avec ce gourdin. Je garde des séquelles à ce jour.
3- Utilisation d'une bouteille pour me frapper sur la tête et le thorax ainsi que d'un briquet pour brûler ma barbe.
4- On a placé un chien sur mon dos, après m'avoir déshabillé et on me menaça là aussi de me sodomiser si je ne reconnaissais pas les faits. Je suis resté plusieurs nuits enchaîné dans ma cellule.

C'est ainsi que j'ai passé ces journées entre la vie et la mort jusqu'à mon incarcération le 6 octobre 1993.

Harik Nourreddine

Nourreddine Harik a été jugé par le tribunal d'exception d'Alger le 12 avril 1994 dans le cadre du "procès des assassins d'intellectuels", procès entaché d'irrégularités, de contradictions et où tous les inculpés ont clamé que les faux aveux avaient été extorqués sous la torture. Il a été condamné à mort.

3.3.4. Témoignage d'un jeune citoyen torturé dans 5 commissariats successifs

Dieu seul sait les affres que j'ai subies sous la torture de mes "freres" algeriens.

Dans la nuit du Dimanche, à 3 heures du matin alors que je dormais avec les membres de la famille dans le calme et la paix nous fûmes soudain reveillés en sursaut par des coups à la porte d'entrée. Les murs de la maison tremblaient sous les coups. Mon père, réveillé en sursaut, se dirigea vers la porte pour voir. Tout se précipita. La maison fut envahie par des ombres armées. Je n'arrivais pas à réaliser, assommé par le sommeil. Un homme masqué se pencha sur mon lit me demandant si j'étais Faïçal Bougandoura ? Dès que je répondis par l'affirmative, une pluie de coups s'abbatit sur moi. Je n'avais pas le temps de protéger ma tête. On me sortit brutalement du lit et on me traîna jusqu'à l'extérieur. Je me retrouvais entouré d'une meute de personnes cagoulées et armées, face à un jeune, qui était mon voisin et mon camarade de classe. Il s'appelait Amara Salim. Un policier demanda à Salim s'il s'agissait bien de la personne concernée en me dévisageant. Il répondit par l'affirmative. J'étais surpris et je n'arrivais pas à comprendre ce qui m'arrivait.

On me passa les menottes et on me jeta dans la malle d'un véhicule dont je n'arrivais pas à distinguer la marque, sous des coups de crosse et de poings comme si j'étais un criminel. C'était abject et inhumain.

Je fus emmené au commissariat de Bachdjarah et reçu par une horde de personnes excitées qui semblaient nous attendre avec impatience. Des

coups de poings et de pieds accompagnaient leur langage obscène et ordurier. D'emblée, ils me questionnèrent sur mon voisin Fouad : que connais-tu sur lui, qui fréquente-t-il et où passe-t-il son temps ?

Je répondis le plus franchement qu'il était mon voisin mais que je ne connaissais rien quant à ses fréquentations et à ses habitudes, étant absorbé par mon travail à la Sonacome de 7 heures 30 à 16 heures 30.

Mécontents de ma réponse, ils s'acharnèrent sur moi en me frappant, m'insultant et me menaçant de tous les maux. Toutes les techniques de torture furent utilisées, du chiffon au courant électrique en passant par les bastonnades.

Devant les douleurs indescriptibles et atroces, je finissais par raconter n'importe quoi et des noms furent inconsciemment prononcés pour échapper à cette abominable torture. J'ai dénoncé presque la moitié des amis du quartier, que Dieu me pardonne.

Le matin je fus transféré au commissariat d'Hussein Dey où j'ai passé 18 jours dans une cellule avec les mêmes techniques de torture et les mêmes questions. Je voyais ainsi la mort devant moi et à plusieurs reprises, je perdais connaissance du fait de la faim et de l'épuisement. J'étais prêt à leur avouer que j'étais le responsable du tremblement de terre de Chlef en 1980, pour échapper au supplice, que Dieu me pardonne, et que j'étais le responsable de la mort de Boudiaf !

Après 18 jours de tortures et de souffrances, on me transféra à nouveau vers le commissariat d'El Anasser où j'ai passé 10 jours sous la torture. Les mêmes méthodes, les mêmes gestes et les mêmes techniques étaient pratiquées autant à Badjarah qu'à Hussein Dey qu'à El Anasser. Je ne savais plus si j'étais vivant ou mort, j'étais une véritable loque humaine qui a été transportée au commissariat du Vieux Kouba ; j'y ai passé 13 jours. Dans ce centre, on me promit de me libérer, mais sans illusion, bien qu'il n'y avait aucune charge contre moi. En réalité, le procès verbal confectionné par les soins de la police était lourd en charges, inventées de toutes pièces. On m'obligea de signer sous la menace le procès-verbal et on termina mon circuit par le commissariat central d'où je fus présenté au juge d'instruction avant d'être incarcéré à la prison d'El Harrach.

Telle est la situation que vit la jeunesse algérienne aujourd'hui. Près de 90% des détenus politiques rencontrés à la prison ont vécu les mêmes souffrances que moi, avant d'arriver là. Nous attendons, patiemment notre jugement. Quand aura-t-il lieu ? Dans un mois ou dans quatre ans ?

Telle est la situation d'injustice que vit la jeunesse algérienne.

Bougandoura Fayçal
Prison d 'El Harrach.

3.3.5. Témoignage d'un jeune citoyen torturé avec sa mère

"...Ma mère fut agressée et bastonnée malgré son âge et les interventions chirurgicales qu'elle venait de subir..."

Badjarah. 31 août 1993. J'étais chez moi avec mon ami Smaïl Kadi, quand ma mère rentra de Boufarik. Un quart d'heure après son retour, notre maison fut encerclée par des gendarmes et des policiers qui se mirent à frapper violemment à la porte. Au moment où j'allais ouvrir, je fus surpris par la présence de gendarmes devant moi. Ils avaient défoncé la porte. Ma mère me suivit et nous nous retrouvâmes entourés par des gens armés qui nous mirent le canon sur nos tempes. Ils m'ordonnèrent de me mettre à plat-ventre, chose que je n'ai pas accepté. On me sortit brutalement dehors en m'insultant et en me demandant si j'hébergeais un blessé à la maison. Je répondis qu'il n'y avait pas de blessé chez moi. On me jeta violemment sur le sol et on me reposa à nouveau la question en me demandant qui était la personne cachée chez moi. Je répondis qu'il s'agissait d'un ami. "Est-il armé ?" me demanda l'un d'eux ? Non ! Répondis-je. Furieux, ils me menacèrent de me tuer sur le champ. Leur chef ordonna à un gendarme de tirer sur moi s'il entendait des coups de feu.

Mon ami sortit pour éviter le pire, craignant le dynamitage de la maison. On nous jeta ma mère, mon ami et moi dans un fourgon type Peugeot J5, les poings liés.

On me demanda où se trouvait mon frère Samir ? Je leur répondis qu'il était au marché de Boudouaou. Ils jetèrent ma mère et mon ami dans des cellules du commissariat, et m'embarquèrent à la recherche de mon frère au marché. Il n'était pas au marché, et les policiers, furieux, me frappèrent de toutes leurs forces et me traitant de tous les noms. Alors que nous étions au marché à la recherche de Samir, ma mère fut agressée et bastonnée malgré son âge et les interventions chirurgicales qu'elle venait de subir. A notre retour je fus conduit dans une salle de torture. On m'ordonna de m'asseoir, on lia mes pieds à mes poings par derrière et on passa un gros bâton pour me suspendre ainsi. Des coups pleuvaient de tous les côtés, tout en me demandant qui avait ramené mon ami Smaïl à la maison? Je leur répondis qu'il était venu seul, comme d'habitude pour me tenir compagnie et discuter. On me plaça un morceau de chiffon mouillé sur le visage. Je n'arrivais plus à respirer

et on commença à me verser de l'eau sale dans la bouche. On menaça de me tuer si je persistais à ne pas répondre "correctement" à leurs questions. Devant les affres et les souffrances de la torture que je subissais, je finis par leur "avouer" que c'était mon frère Samir qui avait ramené mon ami Smaïl. On m'interrogea ensuite sur des "terroristes" que je "connaîtrais". Devant mes réponses négatives, je reçus une floppée de coups. On me menaça de me sodomiser si je continuais à nier les faits. L'un d'eux commença à toucher mon postérieur et l'autre voulut m'introduire un manche à balai dans l'anus. Le soir on me conduisit à mon quartier, Badjarah, pour leur montrer le domicile de Mohamed, un ami que j'avais dénoncé sous la torture, sans qu'il n'ait rien fait. Mohamed était absent de son domicile.

Les policiers se mirent alors à me rouer de coups. Je suis resté 16 jours au commissariat du quartier puis nous fûmes transférés, ma mère, mon ami et moi au commissariat central d'Alger. Là, nous sommes restés cinq jours sous les insultes et les menaces permanentes des policiers avant d'être incarcérés à la prison d'El Harrach le 21 septembre 1993.

Ramdani Rédha et sa mère Boudjema Malika
Prison d'El Harrach.

3.3.6. Témoignage d'un citoyen torturé et castré par une matraque électrique

Le Jeudi 4 novembre 1993, à 13 heures, alors que je me trouvais avec des amis du quartier, quatre individus en civil sont descendus d'une fourgonnette Renault Express blanche. Ils m'ont jeté à l'arrière du véhicule de façon violente et sauvage, ce qui m'a occasionné plusieurs blessures à la tête. Ils m'ont bandé les yeux et couvert la tête avec ma chemise. Ils se sont dirigés vers un endroit tout proche. A peine arrivés, un groupe de policiers s'acharna sur moi, en me portant des coups violents, coups de pieds, coups de poings, coups de matraque, en plus des injures et grossièretés proférées à mon encontre ainsi qu'à ma famille. Tout cela s'est déroulé dans la cour de cet endroit.

Ils ont voulu m'introduire dans une salle de torture mais elle était occupée par une autre personne. Ils ont donc profité de l'occasion pour se reposer et déjeuner et m'ont jeté dans une cellule.

Après un bref instant, les voilà de retour. Ils m'ont conduit dans la pièce de torture qui venait d'être libérée puisqu'il n'y avait plus de cris. Ils me jetèrent au sol, les yeux toujours bandés. Ils me déshabillèrent de force et toujours avec la même violence, m'ont fait asseoir sur un banc en ciment, m'attachant les mains en dessous de ce banc avec des menottes, et les pieds avec une grosse corde.

L'un d'eux s'est assis sur mes jambes, puis l'opération du chiffon commença par le versement d'une quantité infinie d'eau dans la bouche. Ne pouvant respirer que par le nez, ils me pincèrent ce dernier fortement. Je suffoquais et l'eau absorbée faisait souvent fausse route vers les poumons.

L'opération dura environ deux heures, puis on passa à l'interrogatoire. On me jeta ensuite dans une cellule ; le soir les policiers revinrent me reconduire à la salle de torture pour répéter la même opération et me faire subir les mêmes sévices. Après deux heures de tortures, on me reconduisit à la cellule dans un état subcomateux.

Les mêmes opérations durèrent sans relâche 4 jours, du matin jusqu'à midi (le temps de prendre leur repas) puis jusqu'au dîner, parfois jusqu'à des heures tardives de la nuit. Une seule séance de torture durait de deux à trois heures, et chaque tortionnaire était spécialisé dans une technique particulière, notamment :

- Le matraquage des points sensibles du corps à l'aide d'un instrument électrique, particulièrement sur le sexe. Le tortionnaire, usant de cette technique s'est tellement acharné sur moi que mes organes génitaux se sont tuméfiés d'où une impotence totale et définitive.
  Utilisation de ce même appareil sur les yeux, provoquant des hémorragies et une baisse considérable de la vue. Appliqué au niveau de la bouche, il provoque une tuméfaction des lèvres, des gencives et de la muqueuse buccale, entraînant une impossibilité d'alimentation pendant plusieurs jours.
  Cet instrument consiste en une matraque génératrice de décharges électriques, provoquant des douleurs atroces sur les points sensibles du corps, sans laisser de traces.
  Cependant, une application prolongée de cet instrument provoque la perforation de la peau jusqu'à la vue de l'os sur la jambe gauche.
- Brûlures à l'aide de cigarettes sur tout le corps et particulièrement sur les parties sensibles ; j'en porte des traces aujourd'hui sur la poitrine.
- Ils m'ont fait asseoir sur une chaise, attaché les mains derrière le dos à l'aide de menottes et ont commencé à me donner des coups sur le visage et sur la tête.
- Durant toute la période de torture, environ un mois, j'étais presque nu, ils avaient pris toutes mes affaires et m'ont remis un pantalon complètement déchiré et une chemise très fine. Ils me faisaient sortir dans cet état tôt le matin ou de nuit dans un froid glacial et me laissaient dans la cour sous la pluie, les mains liées.

En plus de cette torture physique, ils ont usé avec moi de différentes méthodes de torture psychologique comme des menaces de mort, des pressions, des intimidations et du chantage, par exemple de faire venir mes parents, les violer devant moi et les torturer, pour que je signe le procès-verbal préparé par leurs soins.

Le chantage n'était pas vain, puisque 10 jours après j'ai eu la douloureuse surprise de voir ma mère âgée de 45 ans ainsi que mon frère aîné amenés dans ce même centre de torture.

Après 15 jours de tortures, mon frère fut relâché et ma mère conduite à la prison d'El Harrach.
A maintes reprises, ils m'ont menacé de m'expulser vers le Maroc, ainsi que ma famille – parce que nous sommes de nationalité marocaine – ou de faire dynamiter notre maison.

A plusieurs reprises également, ils m'ont conduit chez moi, sous prétexte de perquisition. Ils saccagèrent tout ce qui était à portée de main. L'un d'eux mit un couteau sous la gorge de ma grand-mère pour la terroriser. D'autres ont battu ma mère sous les yeux de ses enfants. A chaque visite nocturne à mon domicile ils semaient la terreur et la panique.

Et à maintes reprises, la nuit, ils me sortaient de ma cellule ou de la salle de torture, me jetaient à l'arrière de leur véhicule, les poings liés et on roulait de longs moments et à chaque fois je sentais la mort roder quand ils me menaçaient de "m'abattre et de me jeter dans la rue comme un chien".

A la fin j'étais prêt à signer n'importe quoi, pourvu que ces souffrances cessent et que ma mère puisse sortir de cet enfer.

Le 8 décembre 1993, soit après 36 jours de garde à vue à Chateauneuf (j'ai su par la suite le lieu exact de ma séquestration) j'ai été transféré avec ma mère ainsi que d'autre citoyens vers le commissariat central d'Alger alors qu'ils m'avaient promis de relâcher ma mère dès que je signerais le procès verbal.

Arrivés au commissariat central, et croyant que le calvaire était terminé, me croyant être chez des gens civilisés, je fus conduit dans une cellule souterraine, les mains liées derrière le dos, abandonné, 2 ou 3 jours sans nourriture ni eau, portant les mêmes haillons. Je fus sorti à plusieurs reprises dans une salle avec un bandeau sur les yeux. Tous les policiers qui passaient me ruaient de coups, ce qui provoqua des douleurs atroces au niveau de la colonne vertébrale et du genou droit où j'avais été opéré. A ce jour, le bourdonnement des cris et des coups résonne dans ma tête et surtout les paroles de certains policiers qui répétaient que je devais me soumettre et signer sinon ils feraient venir ma soeur comme ils ont fait venir ma mère. Ils m'ont fait à leur tour signer, comme à Chateauneuf, un autre procès verbal avec probablement de nouveaux chefs d'inculpation.

Je suis donc resté dans cet état pendant un mois jusqu'au jour où on me présenta devant le juge d'instruction en m'ordonnant de reconnaître tous les faits reprochés sinon je serais reconduit au centre de torture pour... complément de torture avec ma mère. C'est ce que je fis malgré moi le 10 janvier 1994 pour échapper avec ma mère aux affres de la torture. Ce jour-là, je fus transféré à la prison d'El Harrach après 36 jours de séquestration à Chateauneuf et 30 jours au commissariat Central.

Aït Bellouk Mohamed
né le 29 avril 1960.

3.3.7. Témoignage d'un citoyen arrêté avec ses trois frères et torturé

"...On m'appliqua un appareil électrique qui envoyait des décharges sur tout le corps. Les fils étaient posés sur les parties sensibles et cela à plusieurs reprises..."

Nous, frères Rahmani, M'hand, marié, 4 enfants, mécanicien de profession ; Mohamed, employé, marié, 2 enfants ; Samir, célibataire, étudiant en technologie, et Ramdane, célibataire, avons été arrêtés à notre domicile à Kouba, le 7 novembre 1993 à 1 heure du matin par les "nindjas". Après avoir défoncé la porte, ils ont occupé la maison, fouillant partout, mettant les affaires sens dessus dessous. M'hand a été frappé et brutalisé. L'un des "nindjas" lui a mis la baïonnette de sa kalashnikov sur le cou et lui a dit : "où est la mitrailleuse"(?). Il a répondu qu'il n'avait rien. On le fouilla et on retira de ses habits qu'il avait mis à la hate 4500 dinars qu'ils ne lui ont plus restitué. Il dit au policier qui lui prit l'argent qu'il n'avait pas laissé un sou à la maison, il reçut comme réponse un coup de poing à la figure. On nous fouilla à notre tour et on nous jeta à plat-ventre dans un fourgon de type Peugeot J5. On resta dans cette position durant tout le trajet, sous les insultes, les grossièretés et les blasphèmes des "nindjas". On nous emmena à la sinistre école supérieure de police de Chateauneuf (El Biar) et on nous jeta dans des cachots. Au quatrième jour commença le supplice de la torture.

Témoignage de Rahmani M'hand :

J'ai été bastonné, puis je subis l'épreuve du chiffon. Des coups pleuvaient de toutes parts, certains me brûlaient avec des cigarettes. On m'appliqua un appareil électrique qui envoyait des décharges sur tout le corps. Les fils étaient posés sur les parties sensibles et cela à plusieurs reprises, si bien qu'aujourd'hui, après plus de 2

mois, je constate que j'ai un handicap sexuel (pas d'érection).

Au cours de l'interrogatoire, ils m'ont parlé de personnes que je ne connaissais pas. Ils m'ont accusé de les avoir hébergées, j'ai reconnu les faits, étant arrivé au bout de mes forces, sous l'emprise de la torture horrible.

Je "reconnaissais" également avoir remis un fusil-mitrailleur à Aït Bellouk. Ils voulaient par tous les moyens entendre celà. J'ai fini par leur "avouer" ce qu'ils voulaient. Je ne pouvais plus tenir. J'étais dans un état second sous l'effet de la torture.

On me dressa un procès-verbal que j'ai signé sous la menace et les yeux bandés. Malgré mes "aveux" et la signature du P.V. "reconnaissant" les faits, on me tortura à nouveau. Ils voulaient que je reconnaisse être en possession d'un lance-roquette RPG afin de réaliser un attentat aux Anassers (?). Aprés plusieurs heures de tortures, on me jeta dans ma cellule.

Nous avons été gardés un mois, ensuite nous fûmes transférés au commissariat central où nous sommes également restés près d'un mois, pour être ensuite présentés devant le juge d'instruction le 10 janvier 1994.

Mes trois frères n'ont pas été inquiétés durant la garde à vue.

Je précise qu'au commissariat central j'ai signé un autre P.V. dont j'ignore le contenu. La garde à vue a duré 65 jours.

3.3.8. Témoignage d'un chirurgien arrêté et torturé moralement

"...Certes, on ne m'a jamais torturé physiquement mais je n'oublierais jamais leur torture morale..."

J'ai été arrêté le 3 mai 1993 à mon lieu de travail, à l'hôpital de Meftah (wilaya de Blida) où je venais d'être affecté depuis deux mois seulement. J'étais ce jour-là en train de me préparer aux environs de 9 heures pour opérer une patiente qui était déjà anesthésiée sur la table d'opération quand on m'appela d'urgence dans le bureau du chef de service. Quatre policiers en civil m'attendaient en présence du directeur de l'établissement. Je fus conduit au commissariat central dans un véhicule banalisé de type Peugeot J9 en me rassurant qu'il s'agissait d'une simple formalité. En arrivant sur les lieux, commencèrent les questions, en se basant sur le fait que j'aurais soigné un "terroriste" à l'hôpital de Meftah, questions formulées de différentes manières. Ma réponse était négative et que je n'avais jamais vu de terroriste. Questionné à trois reprises par des personnes différentes, la séance dura environ trois heures avec des intervalles de 10 à 12 heures. J'ai été ensuite jeté dans une cellule avec un petit morceau de pain par 24 heures et de l'eau des W.C. comme boisson.

Certes, on ne m'a jamais torturé physiquement mais je n'oublierais jamais leur torture morale.

Je fus présenté le 16 mai au juge d'instruction qui m'a immédiatement mis sous mandat de dépôt à la prison d'El Harrach, après une brève instruction qui ne dura pas plus de deux minutes. En conclusion, j'ignore jusqu'à ce jour la cause de mon arrestation. Le fait d'être un chirurgien est-il un crime ? S'agit-il d'un cauchemard ou de la réalité ?

Je n'en sais rien.

Docteur Ouadah Smaïn, Chirurgien
Prison d'El Harrach, E/ 6Z300 S1/ 4 bis
Le 3 juillet 1993

3.3.9. Témoignage d'un citoyen kidnappé et torturé

"...L'un d'eux commença alors à me frapper en me disant que la chaise sur laquelle j'étais assis a fait parler tout le monde, "même Abderrahim a parlé" me dit-il..."

Boukhari Aïssa, âgé de 37 ans, marié et père de 5 enfants, arrêté par la police politique le 30 mai 1993.

Je fus kidnappé le 30 mai 1993 à 9 heures, à la sortie de mon domicile sis au 57 rue Arezki Abri à Hydra, par quatre individus qui se réclamaient de la police. L'un d'eux me menaça de son arme et me somma de le suivre sinon "au moindre geste j'étais un homme mort" disait-il. Ils me couvrirent la tête avec ma veste et me jetèrent dans la malle d'une Renault Express blanche. Ils me sommèrent de rester en génuflexion, le front contre le plancher de la voiture. Je ne comprenais pas ce qui m'arrivait, on ne me présenta ni mandat d'arrêt ni les raisons de mon arrestation.

Après un déplacement très court, cinq minutes environ, on me "déchargea" dans un endroit, la tête toujours camouflée, on m'enleva mes papiers et tout ce que je possédais comme objets personnels, puis j'eus droit à un lot d'injures, de blasphêmes et de grossieretés inqualifiables. Ensuite on me jeta dans un W.C., attaché par des menottes à un tuyau de robinet, avec ordre de me retourner contre le mur.

Je restais ainsi, dans cette position plus qu'inconfortable, toute la nuit.

A l'aube, j'entendis l'appel du muezzin pour la prière du *Sobh* ; je fis ma prière dans cette position, sans ablution. Ensuite on me conduisit vers des chalets en bois où on procéda à mon fichage, photos, état civil, etc...

On me reconduisit ensuite vers mon lieu de détention, les W.C. où nous étions cette fois-ci quatre personnes.

L'après-midi, un tortionnaire est venu me prendre pour la salle de torture, après m'avoir roué de coups et avec le lot habituel de grossieretés et de blasphêmes. Là, dans la salle, il y avait quatre bourreaux dont un lieutenant de police que j'avais déjà vu ; un homme trapu, avec des cheveux grisonnants travaillant dans la circonscription de Birmandreis. Ils commencèrent par m'insulter et me traiter de tous les noms, puis ils me menacèrent de mort si je ne leur livrais pas les noms des gens qui tuaient les policiers. Je leur répondais que je n'avais rien à voir avec ces gens-là et que je ne savais même pas pourquoi j'étais là. L'un d'eux commença alors à me frapper en me disant que la chaise sur laquelle j'étais assis a fait parler tout le monde, "même Abderrahim a parlé" me dit-il.

On me mit sur un banc en ciment, on m'attacha les pieds à l'aide d'un cable électrique, et les mains derrière la chaise par les menottes. Puis commença le supplice du chiffon. L'un des tortionnaires assis sur ma poitrine me versait de l'eau sale dans la bouche alors que l'autre sautait sur mon ventre. En même temps, un troisième tortionnaire me frappait la plante des pieds par un gros bâton. Ce supplice dura plus de trente minutes. Je hurlais de douleur. Je sentais que j'allais rendre l'âme d'un moment à l'autre, je délirais et citais pêle-mêle tous les noms que je connaissais.

Le jour suivant, ils me demandèrent de les conduire vers les gens que j'avais cités la veille. Je leur ai répondu que j'avais cité des noms au hasard et que ces gens étaient aussi innocents que moi.

Le troisième jour, on me conduisit à la salle de torture où on me fractura la mâchoire à coup de pied. j'ai pu distinguer de nombreux barbus parmi les tortionnaires.

Chaque fois j'avais affaire à une nouvelle équipe...

Je fus reconduit cette fois vers une cellule où nous étions entassés à 18. Nous dormions à même le sol, nous faisions nos besoins dans des seaux, devant tout le monde. Nous étions harcelés par les gardiens qui nous frappaient et nous insultaient sans arrêt. Tous ceux qui ont été arrêtés avaient des traces de tortures, de fractures, de brûlures, des amputations, certains avaient été castrés. J'ai rencontré Mihoubi Noureddine, incarcéré depuis 6 mois, il avait le dos complètement lacéré, tout le corps meurtri et coupé par des pinces. Deux d'entre nous sont morts. L'un, un militaire, la mâchoire fracturée, est mort par dénutrition et manque de soins, le deuxième, brûlé au chalumeau a succombé quelques jours plus tard.

Je suis resté dans ce lieu maudit pendant 40 jours. C'était un vrai cauchemard, quelque chose d'indescriptible.

Le 8 juillet 1993, c'est-à-dire quarante jours après mon arrestation, un vigile, cagoulé est venu me chercher de ma cellule en me disant "viens voir le Taghout, fils de harki "(mon père est un ancien condamné à mort de la guerre de libération). On me conduisit à la salle de torture, j'eus droit encore à l'épreuve du chiffon pendant une heure. On me plaça ensuite des pinces métalliques sur les oreilles et on me soumis à plusieurs décharges électriques. J'eus trois côtes fracturées. Je perdis connaissance. On me jeta ensuite dans ma cellule. J'avais uriné sur moi. J'étais mouillé, j'avais mal partout...

Ensuite le chef, qu'on appelle Omar est venu me voir. Il me dit que j'étais libre et qu'ils allaient me conduire dehors. Je demandais alors une justification pour mon travail. On me rétorqua "c'est l'Etat qui t'a incarcéré et c'est l'Etat qui te fera travailler"(?). On nous embarqua dans une Peugeot 404 bâchée blanche, moi et quatre autres, on nous jeta dans la forêt d'El Achour sans un sous. De là j'ai regagné mon domicile.

Mes ennuis ne sont pas terminés, car mon employeur refuse de me réintégrer si je ne justifie pas mon absence de plus de 40 jours. Je me suis rendu au commissariat de la Colonne Voirol comme on me l'a conseillé avant ma sortie du centre de torture. On m'accueilli par des insultes et la menace d'être déporté vers les camps de concentration du Sud, si je persistais dans ma demande. Je me rendis également au commissariat du Golf où un policier me répondit "vous avez conduit le Pays à la ruine et maintenant tu cherches du travail ?", "ceux qui t'ont arrêté, c'est à eux de te donner une justification".

Actuellement, marié et père de 5 enfants, je me retrouve en voie de licenciement, avec trois côtes fracturées, deux tympans percés et des séquelles psychologiques et morales profondes.

Que me reste-t-il à faire ?

Parler à tout le monde.

3.3.10. Témoignage d'un Professeur en médecine torturé à Cavaignac

"...Un tortionnaire me boucha les narines, l'autre me faisait ingurgiter de l'eau sale sans arrêt..."

J'ai été arrêté le 2 mai 1993, à mon lieu de travail, à l'hôpital de Baïnem alors que j'assurais ma consultation de cardio-pédiatrie.

J'ai reçu un appel téléphonique de la direction de l'hôpital me disant que j'étais convoqué au bureau du directeur. Là, je fus reçu par deux policiers en civil qui m'ont fait savoir que j'étais en état d'arrestation et qu'au "moindre geste inopportun j'étais un homme mort". Ce sont leurs propres termes. Après m'avoir fouillé de la tête aux pieds, ils m'ont demandé de les suivre. Je fus conduit vers un véhicule de type Peugeot 505 où deux autres policiers m'attendaient, armés de Kalashnikovs. Il était 10 heures environ.

Après celà, je fus conduit au commissariat de Cavaignac. Là, je fus remis à une meute d'inspecteurs de police qui m'accueillèrent par des insultes et des mots grossiers et orduriers. Des coups de poings pleuvaient sur moi. Après un bref interrogatoire, je fus conduit au cachôt où se trouvaient une dizaine d'autres personnes ; il y avait là un ami chirurgien, le Docteur Benadda Houssem Eddine et un étudiant en médecine, Saci Hichem.

Vers 2 heures du matin, je fus "recueilli" par un sinistre personnage trapu et grossier, masqué, qui m'ordonna de mettre une cagoule mouillée et sale sur la tête puis je fus conduis dans une salle où je fus accueilli par des coups de poings.

Puis je fus attaché à un banc, les pieds attachés par une corde, les mains menottées sous le banc, la tête attachée par le front.

Je fus soumis au même régime d'insultes, mes épaules étaient presque luxées. Après m'avoir "installé" commença l'interrogatoire. Un tortionnaire me boucha les narines, l'autre me faisait ingurgiter de l'eau sale sans arrêt. C'est ce qu'on appelle l'épreuve du chiffon. On répéta la manÏuvre jusqu'à épuisement. A la fin, j'avais un ventre de batracien et je me mis à vomir.

Par la suite, je fus arrosé d'eau froide, de la tête aux pieds. J'étais là sur le banc pendant 3 heures. Puis j'eus droit à une bastonnade.

Je ne cessais de hurler de douleurs. J'étais gelé. Vers l'aube, je fus jeté dans ma cellule. Le geôlier m'appris que j'aurais droit à d'autres séances. J'étais affolé et paniqué à l'idée de subir le même supplice, j'étais en proie durant toute la journée à une torture morale à la pensée de ce qui m'attendait. Je ne pouvais ni manger ni boire ni dormir.

La deuxième nuit, je fus réveillé par le même hideux personnage, mais cette fois en plus des techniques de la veille, j'eus droit à un simulacre macabre. Après m'avoir fait subir le même traitement que la nuit précedente, on me mit un pistolet sur le crâne et on se mit à manÏuvrer. Au cas où je n'avouerais pas, on me "ferait sauter la cervelle".

Par la suite j'eus droit à 2 autres séances. Après cette descente aux enfers, je fus conduit au commissariat central pour être fiché comme un vulgaire malfrat. J'ai passé la journée dans ce commissariat.

Le Samedi matin, je fus conduit chez le "juge" d'instruction. Il m'a menacé de me reconduire à Cavaignac si je ne disais pas la vérité. Sa vérité !

Après un bref interrogatoire, je fus mis sous mandat de dépôt et incarcéré à la prison d'El Harrach, le 8 mai, pour y végéter jusqu'à ce jour où je rédige ce témoignage.

Les faits qui me sont reprochés : j'ai remis une lettre d'introduction à un jeune étudiant en médecine, Saci Hichem, parent d'un voisin, pour une consultation en chirurgie orthopédique, chez un ami et ancien élève, en la personne du Docteur Benadda à l'hôpital Selim Zmirli. J'ai remis cette lettre, comme j'ai l'habitude de le faire pour des voisins et des amis pour leur faciliter l'accès.

Par ailleurs, tous les aveux du procès-verbal de la police m'ont été extorqués sous la torture et en plus, ce même procès-verbal a été signé, sous la menace et les yeux bandés.

Je tiens enfin à signaler que durant ma détention à Cavaignac, un jeune citoyen agé de 24 ans, originaire de Staoueli est mort sous la torture. Il a agonisé durant 2 jours et a rendu l'âme le Mardi.

Prison d'El Harrach le 16 juillet 1993
Docteur Sari-Ahmed Mahfoud
Professeur agrégé en Pédiatrie
Hôpital de Bainem. Alger.

Le Docteur Sari a été libéré le 26 octobre 1993 après avoir été acquitté par le tribunal d'exception d'Alger et ce, après 12 jours de torture et 6 mois d'incarcération à la prison d'El Harrach.

3.3.11. Témoignage d'un enfant torturé

"...J'ai failli m'évanouir devant le spectacle qui s'offrait à mes yeux. Des hommes nus étaient accrochés au plafond par les pieds. Un autre attaché à un banc sursautait à chaque fois qu'on lui mettait un fils électrique sur son sexe..."

Je m'appelle Bekkis Amar, né le 16 janvier 1978 à Bab El Oued. J'ai été arrêté le 2 octobre 1993.

Ce jour-là, à 2 heures du matin alors que je dormais, notre maison fut envahie par des policiers qui ramenèrent avec eux une personne cagoulée. C'est l'une de leurs mises en scène habituelles. Le prétexte de l'envahissement de notre domicile serait la prétendue présence d'un "terroriste", et ce terroriste n'est autre que moi selon ces envahisseurs. Ils m'arrêtèrent devant mes parents, me jetèrent dans l'un de leurs véhicules et me conduisirent au commissariat de Bab El Oued. Arrivés sur les lieux, ils prirent mon nom, ma date de naissance et se mirent à me poser des questions : "Est-ce que Abdelkader qui a été tué est ton frère ?" Je répondis oui. "Connais-tu les copains de ton frère ?" me demandèrent les policiers. Non, répondis-je. "Tu mens" s'écria l'un d'eux qui se mit à me gifler et à me donner des coups de poing. Les autres à leur tour se mirent à m'insulter et à me cracher sur la figure tout en me donnant des coups de pied. J'essayais de cacher ma tête pour éviter les coups. Ils voulaient par tous les moyens avoir les noms des amis de mon frère Abdelkader. Le chef ordonna aux policiers de me jeter en cellule et de me priver de nourriture et d'eau dorénavant. Le lendemain vint un officier de police qui me conduisit à son bureau. "C'est toi Omar" me dit-il. Oui, répondis-je. "Connais-tu les amis de ton frère" me demanda-t-il avec insistance. Non lui dis-je. "Veux-tu retourner chez toi, Omar ?". Oui ! Alors, dis-moi qui sont les amis de ton frère ? Si tu refuses, je te tuerais et te jetterais devant la porte de tes parents. J'insistais en jurant que je ne connaissais aucun d'eux. Il appela des policiers et leur dit de m'emmener dans un lieu désert et de m'exécuter. Je me mis à pleurer et à le supplier tout en m'accrochant à la table sans que je puisse leur inspirer pitié, leur coeur était de pierre. Ils me mirent une cagoule et me jetèrent dans une voiture banalisée de type Peugeot 505 et me conduisirent au commissariat du 1er arrondissement. En cours de route je pensais qu'ils allaient m'exécuter. Je me retrouvais dans une sorte de garage. On m'enleva la cagoule et l'un d'eux me dit : "regarde". J'ai failli m'évanouir devant le spectacle qui s'offrait à mes yeux. Des hommes nus étaient accrochés au plafond par les pieds. Un autre attaché à un banc sursautait à chaque fois qu'on lui mettait un fil électrique sur son sexe. Les murs étaient tachés de sang. Ma tête tournait, mes lèvres tremblaient, mon cœur battait très vite, voulant sortir de ma poitrine. Est-ce un film d'horreur ou la réalité ? Je me suis mis à crier : "je n'ai rien fait, je suis innocent". L'officier-tyran me répondit que c'est le sort réservé à ceux qui ne leur obéissaient pas. Des tortionnaires cagoulés se jetèrent sur moi, me déshabillèrent et me ligotèrent les pieds et les poings. On accrocha mes pieds vers le haut, la tête en bas. On m'appliqua un chiffon mouillé sur le visage et on me boucha les narines. L'un d'eux se mit à me verser de l'eau puante dans la bouche. Je n'arrivais plus à respirer, je suffoquais. L'eau était mélangée à de l'huile usée de vidange. Je n'arrivais plus ni à crier ni à pleurer. Mon seul souci était la mort rapide pour échapper au calvaire. Au bout de quelque temps on arrêta de me verser cette eau sale et l'officier-tyran me demanda les noms des amis de mon frère. Je répondis que je ne les connaissais pas. Il ordonna en vociférant de reprendre la torture. J'étais terrorisé d'être suffoqué encore une fois. Je n'en pouvais plus. "Arrêtez ! je vais vous conduire chez eux" leur dis-je pour échapper à cet enfer. L'officier ordonna l'arrêt des sévices et demanda à ses hommes de me reconduire au commissariat de Bab El Oued. On m'enferma dans une cellule. Il était environ 12 heures. J'avais une faim de loup. J'ai demandé au gardien de me ramener un morceau de pain et de l'eau. Il me répondit que c'était interdit. Ma faim devenait de plus en plus douloureuse. Je n'avais pas mangé depuis 26 heures. Au milieu de la nuit je perdais connaissance. Je me suis ensuite retrouvé à l'hôpital de Bab El Oued. Le médecin dit aux policiers qu'il fallait que je mange. Il examina ma plaie au niveau de la gorge due à la torture quand on m'ingurgitait de force de l'eau et de l'huile de vidange. Il me prescrivit une ordonnance. On revint au commissariat et je fus à nouveau enfermé dans ma cellule. Le policier déchira l'ordonnance et un autre me ramena un bout de pain et de l'eau.

Au troisième jour, en milieu d'après-midi, revint l'officier de police qui me sortit de cellule pour m'emmener à son bureau. Il me dit : "Tu sais maintenant ce qui arrive à ceux qui mentent? Tu as intérêt à me dire maintenant qui sont les amis de ton frère Abdelkader et où ils habitent. Je te promets de te libérer si on les arrête." Angoissé d'être à nouveau torturé je commencais à débiter des noms de personnes innocentes, pourvu que je ne retourne pas au sinistre garage. C'est ainsi que cette nuit-là à 2 heures, les policiers allèrent les arrêter. Ils étaient au nombre de cinq. L'officier de police me confronta à eux et me dit "qu'ont-ils fait ?" Je lui disais tout ce qui me passait par la tête, hanté par le cauchemar de la torture. Ils étaient innocents, les malheureux. Que Dieu me pardonne. A l'aube, on m'enferma dans ma cellule avec les cinq jeunes du quartier.

Au sixième jour, on vint me chercher de ma cellule pour m'emmener au bureau de l'officier de police. Celui-ci, souriant et bien cadré dans son fauteuil me dit : "je t'ai promis de te libérer en cas d'arrestation des amis de ton frère et je tiens ma parole, mais avant de te libérer je te demanderais de faire ce que je t'ordonnerais, sans aucune discussion sinon tu sais ce qui t'attend. En pensant au cauchemar que j'ai vécu

dans ce garage, je répondis sans hésiter "oui, je ferais ce que vous voulez".

L'officier continua :"Tu dois d'abord témoigner que ces cinq personnes ont fait telle et telle choses et que tu étais avec leur bande." Je n'avais pas le choix.

Au 13ème jour on me présenta des feuilles dactylographiées et on me demanda de les signer. J'étais heureux de pouvoir retrouver la liberté. Le lendemain on nous descendit avec mes cinq voisins que j'avais dénoncés, au commissariat central où on passa une nuit. Puis à nouveau, on nous embarqua dans une Peugeot 505 vers le tribunal d'Alger. On me prit a part et on me dit : "gare à toi si tu reviens devant le juge sur ce dont on s'est entendu, sinon c'est la torture qui t'attend." J'avais hâte de passer devant le juge, de reconnaître n'importe quoi pour pouvoir être libre et retrouver mes parents l'après-midi. "Tu es un enfant, tu vas être libéré et les autres vont aller en prison" me dirent-ils.

Devant le juge, j'avais dit tout ce que l'officier de police m'avait dit d'avouer.

A la fin de l'instruction, le juge, sévère dans son regard, me fixa dans les yeux et me dit : "tu vas rentrer en prison". Je sentis un frisson glacial et je n'arrivais plus à parler. La prison à mon âge ? qu'ai-je fais ? Mon frère a été tué par des policiers et maintenant moi je termine en prison ? Pourquoi tant d'injustice, mon Dieu ?

Les chefs d'inculpation retenus contre moi sont au nombre de sept :

- Cache de terroristes chez mes parents.
- Je soignerais des blessés par balles dans les hôpitaux.
- Cache d'armes.
- Agent de liaison.
- Passages fréquents dans les maquis.
- Transport d'armes à travers les barrages de police.
- Falsification de carte d'identité.

Bekkis Omar
Prison d'El Harrach.

3.3.12. Témoignage sur les tortures subies au groupement de gendarmerie de Reghaia

"...On ramena un fer à souder et on se mit à inscrire avec, les initiales M.O.C. (Mouloudia Club de Constantine) qui est un club de football, sur mon pied..."

C'était le 1er jour du Ramadhan, correspondant au 23 février 1993. Je revenais de mon travail après la prière du Dhor. A mon arrivée à la maison, mon épouse m'apprit que des gendarmes s'étaient présentés et avaient pris le livret de famille me laissant comme consigne de me présenter au groupement de gendarmerie de Réghaïa. Je me suis immédiatement présenté à la gendarmerie. Ils m'informèrent que j'étais en état d'arrestation pour distribution de tracts à l'étranger et trafic de devises (?).

On me garda durant trois jours dans une cellule, puis commença le supplice de la torture. On commença par les insultes et les obscénités accompagnées de coups de poing et de pied. L'un d'eux me fouettait avec un cable électrique.

On me déshabilla ensuite et on m'arrosa avec un tuyau d'eau froide. Je n'avais pas rompu le jeûne depuis près de 20 heures. La séance dura toute la nuit, sans relâche. Des équipes se relayaient. Je ne pouvais plus me relever, j'étais épuisé.

On me jeta dans une cellule et on m'oublia pendant trois jours. Puis on revint à nouveau. On me bastonna avec une canne et on me donna des coups de pied. On ramena une boîte en forme de tiroir et on mit mon sexe dedans et on referma violemment le tiroir. J'ai hurlé de douleur, tout en perdant connaissance.

J'avais atrocement mal et je ne pouvais plus marcher.

On m'appliqua ensuite un chiffon sur le visage et on me versa dans la bouche près de trois litres d'eau savonneuse mélangée à un désodorisant et à de la javel. Mon ventre tendu me faisait atrocement mal.

On ramena un fer à souder et on se mit à inscrire avec, les initiales M.O.C. (Mouloudia Club de Constantine) qui est un club de football, sur mon pied. Je perdis encore une fois connaissance et à mon reveil je me retrouvais avec des brûlures du pied qui me faisaient atrocement mal. Le gendarme tortionnaire qui me brûla le pied avec le fer à souder était originaire de l'Est et était un fervent supporter de cette équipe. Ces initiales existent à ce jour au niveau du pied.

On me menaça ensuite de ramener mon épouse et on me fit boire de force deux bouteilles de crésil. J'ai perdu connaissance.

Après ces journées et nuits de tortures, j'avais totalement perdu la notion du temps. Je ne savais plus quel jour nous étions.

Un matin on vint me chercher à nouveau. On m'emmena dans le bureau de l'officier qui me demanda de signer un procès-verbal après qu'il m'ait énoncé les chefs d'inculpation. J'ai failli encore une fois m'évanouir devant l'énormité des mensonges et la gravité des charges. Les chefs d'inculpation ne correspondaient pas du tout à ceux énoncés lors des séances de torture et qui

sont parus dans le journal El Moudjahid du 8 mars 1993.

J'ai refusé catégoriquement de signer. Un gendarme qui était derrière moi me donna un coup de baïonnette à la tête et à l'épaule, et le sang commença à couler abondamment. A ce jour les cicatrices de ces blessures persistent.

Ces tortures durèrent 16 jours, soit du 23 février au 10 mars 1993.

Je terminerais ce témoignage par 2 remarques :

- Concernant le chef d'inculpation de distribution de tracts à l'étranger je tiens à préciser que je ne possède plus de passeport depuis 1991.
- A mon incarcération à la prison d'El Harrach je fus immédiatement admis à l'infirmerie et traité par le psychiatre et la psychologue.

Benredjdal Slimane
No d'écrou : 66378. Salle 6 bis
Prison d'El Harrach.

3.3.13. Témoignage d'un citoyen arrêté arbitrairement et torturé

"...Je n'avais jamais pensé que des Algériens avaient une haine aussi profonde contre d'autres Algériens, moi qui avais échappé à la mort à la suite d'un attentat de l'O.A.S. me visant en 1962..."

Samedi 15 janvier 1994. Je sortais du travail avec mon collègue et nous nous dirigions en voiture vers notre quartier quand soudain un véhicule nous dépassa et nous bloqua en pleine autoroute. Trois hommes armés en sortirent et nous braquèrent. Nous sortîmes du véhicule, les mains en l'air. On nous fouilla et l'un d'eux qui semblait être leur chef nous intima l'ordre de remonter dans notre véhicule mais à l'arrière sous la surveillance armée de l'un d'eux alors que l'autre conduisait. Nous étions suivis par le 3ème policier dans son véhicule.

Après quelques kilomètres, on nous demanda de nous baisser et on recouvra nos têtes de nos vestes. On entra dans un local qui s'avéra par la suite être la sûreté de daïra d'Hussein-Dey. On nous fouilla et on nous enleva nos papiers d'identité ainsi que nos ceintures. On me mit dans un couloir sombre et étroit où je suis resté attaché par des menottes au radiateur pendant 48 heures.

Au 3ème jour, on me détacha et on me jeta dans une cellule, où l'on allait m'oublier pendant 5 jours. La cellule était exiguë de 3m sur 3m avec une porte à barreaux. Elle n'était pas éclairée, le seul éclairage venait du couloir. Dans cette cellule nous étions au nombre de cinq. Durant ces cinq jours aucun repas ne nous a été donné. Seule l'eau était disponible. Pendant les 2 premiers jours, on nous a interdit même les toilettes. Durant ces moments j'ai eu à connaitre d'une manière indirecte les affres de la torture à travers les récits de mes compagnons de cellule.

Mercredi 19 septembre 1994. Il était 15 heures quand un policier appela du 1er étage le gardien de la geôle lui demandant de me monter pour l'interrogatoire. Mes compagnons de détention conscients de ce qui m'attendait me regardèrent avec pitié et prièrent Le Tout Puissant d'alléger mes peines. On me sortit, menottes aux poings et la veste sur le visage. D'après les voix, il me semblait qu'il y avait 4 à 5 personnes dans cette salle d'interrogatoire.

J'étais debout et dès mon arrivée des questions commençaient à fuser de partout, me demandant en particulier où se trouvait H. Au même moment, je reçu des coups, sans pouvoir les parer car j'avais le visage recouvert par ma veste. Les insultes, les grossièretés accompagnaient chaque question, tout comme les coups. Deux coups de matraque à l'abdomen me firent plier en deux. Non satisfaits de mes réponses, ils passèrent à un degré supérieur dans la bestialité et la sauvagerie. Je n'avais jamais pensé que des Algériens avaient une haine aussi profonde contre d'autres Algériens, moi qui avais échappé à la mort à la suite d'un attentat de l'O.A.S. me visant en 1962. On m'attacha à un banc en bois, les poignets fixés par des menottes et les pieds ligotés par une corde. On éteignit la lumière et on me mit un chiffon sur le visage. Je ne pouvais plus respirer. L'un des tortionnaires me boucha les narines et un autre me versa de l'eau mélangée à du Sanibon (désinfectant) dans la bouche. C'était de l'eau utilisée par les femmes de ménage au commissariat. L'épreuve se répéta à trois reprises. Au même moment d'autres me donnaient des coups de pied et de poing. C'était atroce comme douleurs et je ne pouvais pas bouger pour parer les coups.

Cela dura près d'une heure. Pour moi, cela durait une éternité. Des questions concernant mon appartenance et mes activités politiques me furent posées. Je ne pouvais plus respirer, j'étais asphyxié. Puis on me détacha et on m'enleva le chiffon. J'ai pu happer une bouffée d'oxygène après une heure de calvaire. J'étais trempé d'eau. On me ramena ainsi à la cellule située à l'étage inférieur me demandant de réfléchir. On me laissa tranquille pendant une semaine. Dans la cellule c'était une véritable torture morale car à chaque fois qu'on entendait frapper où qu'une porte s'ouvrait à l'étage supérieur, chacun pensait que son tour était arrivé.

Lors de la deuxième séance, on me mit torse nu et on m'assena des coups au dos avec un gros bâton, et ce pendant près d'une demi-heure.

J'avais échappé cette fois-ci au supplice du chiffon et à l'asphyxie.

Tendu et endolori par les coups, je vivais aussi le supplice de mes compagnons d'infortune. C'est ainsi que l'un d'eux a été isolé dans un W.C., dans le noir, menottes aux poings, et ce pendant deux jours puis a été à plusieurs reprises torturé. La gégène (électricité) chère à Bigeard a été pratiquée sur plusieurs personnes dans ce centre. Des électrodes étaient placées sur le sexe et les mamelons.

Les tortionnaires de ce centre avaient une sorte de gourdin avec une boule à l'extrémité (qui avait une consistance de bois bien qu'on ne pouvait rien distinguer dans l'obscurité) avec lequel ils frappaient les organes génitaux.

L'un des co-détenus, à la 3ème séance, fut déshabillé et ligoté. On l'arrosa avec un tuyau d'eau froide et on ouvrit la porte pour créer un courant d'air et ce pendant près de deux heures. On entendait de notre cellule ses gémissements. Par son poids et la fatigue, les menottes avec lesquelles il était suspendu, crierent une véritable strangulation des poignets. Au bout de deux heures, un tortionnaire vint l'interroger en l'avertissant qu'en cas de réponses non satisfaisantes, il le laisserait ainsi suspendu durant deux jours. Il finit par le relâcher et lui demanda comme pour moi de réfléchir. Il était trempé jusqu'aux os. On le remit dans le W.C., attaché et isolé.

Il est à noter que lors d'une visite impromptue, le chef de sûreté de daïra, un certain Rachid surnommé "Yeux bleux", découvrit le malheureux dans cette position inconfortable et s'écria : "nous n'avons pas affaire à un sanglier, non ?". Le supplicié ne fut détaché qu'au 2ème jour et ce, malgré les "injonctions" de leur chef. L'un des geôliers lui sécha son linge par pitié.

A sa 2ème séance, après le chiffon, la gégène et les bastonnades, on lui donna un produit à boire. Il nous raconta par la suite, qu'en le buvant, il avait senti une sensation d'anesthésie de ses lèvres et de sa bouche. Il présenta juste après un malaise et s'évanouit. Ce n'est qu'après avoir vomi qu'il se senti relativement soulagé. Cette fois-ci on le mit dans une cellule. Je lui ai donné un peu de lait qui me restait et que mes parents ont pu me ramener avec l'accord tacite du geôlier. Depuis, il n'a plus été torturé jusqu'à sa comparution devant le juge d'instruction.

Il y a aussi un 2ème cas que je voudrais relater pour l'Histoire. Il y avait parmi nous un jeune citoyen de 24 ans qui était là depuis 23 jours. Je l'avais trouvé déjà à mon arrivée. Il était dans un état de délabrement physique et psychique inquiétant. Il présentait une plaie infectée de ses testicules, provoquée par les tortures subies. La plaie non seulement suppurait mais saignait aussi. Il s'agissait d'une véritable castration. On voyait l'un des testicules sortir avec son réseau veineux. L'un de nous, secouriste, a pris son courage à deux mains, a pu lui remonter le testicule et le maintenir avec un chiffon. On lui conseilla de ne pas bouger pour que la cicatrisation puisse s'opérer rapidement. Le soir, une fièvre avec frissons et sueurs le faisait grelotter. On le recouvrait avec nos vestes et nos pulls et on priait pour lui. Tout soin lui était interdit par les tortionnaires. Heuresement qu'il fut après celà, "dispensé" de torture. Il fut incarcéré un mois plus tard à la prison d'El Harrach.

Le 3ème cas que j'ai vu et que je voudrais porter à la connaissance de l'opinion publique est celui de B. Kamal, 23 ans qui a été arrêté à son domicile situé à Oued Ouchayah le 19 janvier 1994 après que des "nindjas" aient pris d'assaut son domicile tuant son cousin sommairement de deux balles dans la tête. Lui, a été blessé à la main gauche et ramené, pieds nus et sans soins malgré l'hémorragie vers deux heures du matin.

C'est nous-mêmes qui l'avons "soigné" dans la cellule avec les moyens de bord.

Dans la même semaine, malgré sa blessure non traitée et infectée il fut torturé à trois reprises. Son bras était oedématié et cyanosé. Ce n'est que dix jours plus tard que son état commença à s'améliorer, mais sa main restait inutilisable et déformée. Il a été incarcéré à Serkadji le 9 février 1994.

Personnellement j'ai passé 51 jours en garde à vue au même lieu. On m'a fait signer un P.V. la veste sur la tête et à genoux, en me mettant un stylo entre les doigts et en guidant ma main. J'ai seulement paraphé en écrivant mes initiales.

Lors de mon passage chez le juge d'instruction alors que je m'attendais à être incarcéré, on me dit que j'étais libre !

Y. Bachir
El Madania le 12 mars 1994
Pour l'Histoire.

3.3.14. Témoignage du Docteur Noureddine Lamdjadani Chargé de programme de prévention au ministère de la santé, torturé.

"...La torture est pratiquée systématiquement, à la recherche d'aveux forcés. Le calvaire dure jusqu'à ce que le torturé invente un scénario plus ou moins suggéré par les tortionnaires, ou résiste parfois jusqu'à la mort..."

Arrêté le 17 mai 1994 à Alger, détenu dans les locaux de la police politique durant 60 jours.

Nous sommes le 17 juillet 1994, jour de ma présentation par les services de police au juge d'instruction de la cour spéciale d'Alger.

Je suis presque content d'aller en prison car pour moi c'est la fin d'un cauchemar qui aura duré deux mois jour pour jour.

C'est en effet le 17 mai 1994, répondant à une convocation de la 7ème Brigade de répression du banditisme, que je me rends au commissariat central du boulevard Amirouche, et c'est là que je vais être sequestré et torturé sans motif apparent. La torture est pratiquée systématiquement, à la recherche d'aveux forcés. Le calvaire dure jusqu'à ce que le torturé invente un scénario plus ou moins suggéré par les tortionnaires, ou résiste parfois jusqu'à la mort.

Le supplice du chiffon m'a été appliqué dès les premières questions de l'interrogatoire. Menotté, les mains derrière le dos, j'ai été attaché avec un cable d'acier sur un banc de bois ; puis on m'a baillonné avec mon tricot de corps et obligé à ingurgiter d'importantes quantités d'eau. Pendant cet affreux supplice qui a duré presque deux heures, les coups de baton sur la tête et les deux pieds pleuvaient pendant que quelqu'un d'autre tirait sur les menottes avec un baton. Les pieds gonflés d'oedème, les vomissements répétés, l'estomac gonflé comme une outre, les douleurs généralisées n'étaient qu'une première étape.

Le torturé, pour échapper à la torture, va inventer un scénario plus ou moins cohérent où il va s'empétrer et dont il ne pourra plus sortir de peur d'être de nouveau torturé. Un véritable cercle vicieux va s'instaurer car, après ces premiers aveux "spontanés", l'interrogatoire va s'interrompre pendant plusieurs jours et les menaces de mort et séquestration sans fin.

Les séquelles physiques entraînées par les coups reçus vont de la simple perte de sensibilité de la peau au niveau des mains due aux menottes serrées, aux hémorragies, plaies et douleurs liées aux fractures. Dans mon cas, les coups de poing sur les yeux ont entraîné des douleurs occulaires et une baisse de l'acuité visuelle, des hémorragies nasales et des plaies multiples. Des douleurs costales gauches dues aux coups de pied sur les côtes, m'empêchant de respirer, ont persisté pendant plus d'un mois.

Au niveau des geôles du commissariat central, j'ai eu connaissance de cas de tortures qui dépassent l'imagination : un jeune homme a eu le tibia découpé à la baïonnette; un autre, attaché à une échelle et précipité à terre à plusieurs reprises jusqu'à avoir le crâne fêlé, d'où s'écoulait un liquide visqueux, d'autres encore avaient reçu des coups de ciseaux à la tête.

La nuit du troisième jour de détention j'ai été transféré vers un autre centre de torture dépendant de la sécurité militaire (Chateauneuf). Transporté dans la malle d'une voiture, menotté et la tête recouverte, on m'a fait croire que ma dernière heure était arrivée et qu'on allait me liquider.

A l'arrivée, je fus isolé dans une cellule pendant 20 jours.

Dès le lendemain, interrogé sur des personnes que je ne connaissais pas, je fus à nouveau torturé par le supplice du chiffon. De ma cellule j'entendais distinctement des cris et lamentations des personnes torturées, de jour comme de nuit, et surtout les bruits impressionnants des intsruments de la torture. J'entends encore résonner à mes oreilles la perceuse et la scie électrique, les bruits de chute de corps menottés que l'on balance sur les murs. La nuit, les tortionnaires ivres "s'amusent" avec les prisonniers en les frappant avec des bâtons et en les injuriant.

Le nombre des cellules étant réduit par rapport au nombre de prisonniers, la plupart des individus étaient attachés dans les couloirs, aux portes des cellules ou sur des chaises, mains menottées derrière le dos, un seul W.C. pour tout le monde, occupé en permanence par deux individus qui ne le quittaient jamais, et, selon l'humeur du gardien, chacun avait droit à quelques minutes pour se soulager, en présence de ces deux prisonniers.

Se couvrir la tête était obligatoire, car les gardiens l'exigeaient expressement. Aucun soin, même si la personne était gravement blessée, (par balle par exemple), n'était prodigué. Bref, tout cela fut un cauchemer et un calvaire permanent. Le 20ème jour, ayant demandé à voir le colonel auquel j'expliquais que toute cette histoire n'était qu'un scénario imaginaire monté de toutes pièces.

Aux brimades des gardiens de cellules s'ajoutent des conditions désastreuses de détention. En effet, aucune literie sauf le sol glacé en ciment des cellules où règnent le froid et l'humidité. La saleté de l'endroit ne fait qu'empirer nos conditions de garde à vue, le savon est proscrit et l'eau rationnée, la nourriture est parfois réduite à un crouton de pain.

Pendant les 60 jours de détention, le corps envahi par les poux, je n'ai jamais eu l'occasion de me laver ne serait-ce que le visage ou les mains. Les lésions de grattage, ajoutées à la saleté qui nous envahissait, ont fait que ma peau était recouverte de plaies suintantes.

Atteint d'une fissure hémorroïdaire, affection nécessitant une opération chirurgicale en

urgence, je demandais au gardien de signaler mon cas, il me fut répondu que je ne méritais que la mort et que la cellule serait ma dernière demeure.

Pour des raisons inconnues, on nous frappait avec des bâtons et, voulant profiter de notre présence dans les geôles, on nous questionnait sur n'importe quoi.

Mon sort devenait incertain, surtout lors de ces instants où on nous torturait ou lorsqu'on nous menaçait de nous égorger avec "le couteau d'un kalashnikov" ou lorsqu'on me disait que je ne valais pas la valeur d'une balle.

Le ridicule atteignait son paroxysme, lorsque, non seulement on m'auditionnait les yeux bandés, mais aussi lorsqu'on me demandait de signer le procès-verbal, les yeux bandés aussi.

Avant de quitter mes tortionnaires, le 60ème jour, je demandais mes lunettes de vue, ma montre et la somme de 8000 DA ainsi que mes papiers que j'avais déposés en entrant. Il me fut repondu que je n'avais rien en dépôt.

Fait à El-Harrach, le 9 août 1994

3.3.15. Témoignage du Professeur Moulay Saïd, Doyen de l'Institut de Mathématique à l'Université d'Alger, torturé.

"...Mais en fait, quelle différence quand meurt aujourd'hui sous la torture comme auparavant des Moudjahidines mouraient aussi sous la torture..."

Professeur Saïd Moulay, directeur (Doyen) de l'institut de mathématiques de l'Université de Bab-Ezzouar, député élu au premier tour dans la wilaya de Bouira, arrêté le 19 juin 1994 à Alger, détenu dans les locaux de la police politique à Chateauneuf trente (30) jours.

1. Description de l'arrestation

Le Dimanche 19 juin, jour férié, je suis sorti de mon domicile vers 13h30 pour aller accomplir la prière du dohr. J'avais demandé à mes enfants de me joindre au niveau du garage où stationnait ma voiture pour aller en promenade juste après le prière. Une fois celle-ci accomplie, je me suis installé dans ma voiture avec mes deux enfants, Mouad (4ans) et Hamza (9ans) qui m'ont rejoint. Dr Lafri m'a appris, plus tard, qu'il était à ce moment avec plusieurs voitures de la Sécurité militaire embusquées au niveau du tribunal d'El-Harrach, situé à quelques mètres de mon domicile et guettaient ma voiture. A mon passage au niveau du tribunal d'El-Harrach, Lafri était obligé de me signaler, et j'étais alors poursuivi, à mon insu, jusqu'au niveau du cimetière El-Alia sur la route dite moutonnière. Là j'étais immobilisé, et l'un des agents me somma de me pousser vers le siège droit avant. Un autre agent prit place, arme à la main, sur le siège arrière avec les deux enfants. J'ai compris que j'étais kidnappé sans savoir par qui, puisque les gens étaient en civil. J'ai crains alors que mes deux enfants subissent un traumatisme psychologique sous les regards menaçants de la pointe des armes. Aussi, j'ai demandé qu'on les dépose à mon domicile ou plus simplement chez leur tante dont le domicile était à quelques pas du chemin emprunté.

On me répondit qu'il y aura un entretien avec moi pendant une heure et qu'après je pourrais retourner à mon domicile avec mes enfants.

A l'instant où nous avons emprunté l'autoroute sud au niveau de Oued Semmar, on m'ordonna de passer au siège arrière, d'enfoncer ma tête entre les jambes de l'agent, mes deux enfants aussi ont été sommés de baisser la tête sous le siège, et à partir de là la voiture avançait à une très grande vitesse.

De temps à autre des secousses nous faisaient sursauter violemment et toute mon attention était concentrée sur mes deux enfants qui, atterrés, observaient un mutisme complet et retenaient péniblement leurs larmes. Quelques minutes après, nous nous sommes arrêtés dans un endroit, probablement le PCO de Chateauneuf. On me banda alors les yeux et on enveloppa ma tête avec ma chemise.

Au moment de ma séparation de mes enfants qui ont senti la gravité de la situation, Mouad crie de toutes ses forces Baba ! Il est rappelé avec arrogance à l'ordre, l'autre était comme terrassé et gardait jusqu'à sa respiration.

A partir de là je m'en suis remis à Dieu pour tout se que j'allais subir, ma famille et moi.

2. Déroulement des tortures

La torture est de deux sortes : morale et physique.

Tous les moyens sont utilisés pour l'arrachement d'aveux, le plus souvent imaginés pour échapper quelque peu aux supplices.

En ce qui me concerne, j'ai été séquestré et isolé dans une cellule pendant trente jours. La cellule est très humide, le sol toujours mouillé, se trouvant au sous-sol, avec un W-C dans lequel deversent deux tuyaux : l'un de la cuisine centrale et l'autre des toilettes ; ces deux eaux coulent à longueur de journée avec un bruit strident.

Le 19 juin 1994 :

Dés mon arrivée à la centrale, je fus dirigé vers une cellule se trouvant au sous-sol, les yeux bandés. Là, je fus entouré d'au moins cinq à six agents de police. On me demandait de raconter ma vie depuis les études universitaires, ce que je fais depuis ma rentrée de France en 1989.

A partir de là, on me demande de citer des rencontres et réunions. J'ai cité la Rabita, le Tadhamoune, le Bina', des rencontres avec quelques personnalités politiques telles que A. Taleb, B. Benkhedda. Ce n'est pas cela qui les intéressait et je n'avais rien d'autre à leur dire.

A ce moment là on entame pour moi le supplice de l'eau et du chiffon. Violences, souffrances, mots grossiers à mon encontre et à l'encontre de ma famille et ma mère. Je n'en pouvais plus, je sentais même la mort approcher et on me sommait de raconter les rencontres et les réunions secrètes ainsi que les relations avec de prétendus groupes terroristes. Le supplice du chiffon ne s'arrêtait que si je bougeais mes mains pour leur signifier que je parlerai. Là, j'étais obligé d'inventer des scénarios pour échapper aux supplices (scénario avec Youcef, on me force de parler de Djebaïli et autres, j'invente que j'ai commandité à Youcef, scénario de la rencontre à la mosquée de la cité la montagne...).

On me laisse ensuite dans la cellule, le corps gonflé d'eau, des douleurs atroces au niveau des jambes à cause des câbles qui me serraient très fortement, au niveau des mains à cause des menottes très étroites et au niveau des épaules. Je passe la nuit, en souffrances, sans manger.

Le 20 juin 1994 :

Le lendemain on me répète le supplice de l'eau et du chiffon deux fois dans la même journée et pendant des durées encore plus longues. Injures, mots grossiers, coups de poing au visage et dans les yeux ; on me menace de ramener ma femme et de faire d'elle l'inimaginable devant moi si je n'invoque pas d'autres réunions. J'invente alors un autre scénario avec Laribi, Takhnouni, Aïssat et je les mets fictivement en relation avec Redjam, Youcef et Mohamed Saïd puisqu'à chaque fois on me sommait de parler d'une certaine réunion d'unification des factions armées. Après de longues souffrances on me libère des cables qui m'attachaient au banc sur lequel j'étais allongé, et des menottes qui me liaient par l'arrière les deux mains. On me laisse, gisant sur le sol mouillé de la cellule et on me demande de réfléchir très sérieusement, car demain ils reviendront avec d'autres méthodes de supplice encore plus atroces et que cela continuera même si cela devait durer pendant une année sans répit.

Je m'allonge alors quelque peu sur le sol, puis je me relève difficilement pour effectuer les offices de prière de la journée en appliquant la règle de réduction des prosternations et celle du rassemblement des prières. Quelques instants plus tard j'entendais des frères appeler depuis plusieurs cellules à la prière du Maghreb. J'ai compris alors que je n'étais pas seul. J'appelai Dieu de toutes mes forces et de toute mon âme pour relever l'injustice et les tortures dont nous faisions l'objet constamment.

Le 21 juin 1994 :

Le lendemain j'étais plongé dans état de psychose continue puisqu'à chaque fois que j'entendais un bruit ou à l'occasion de l'ouverture de la porte, je pensais que je devais passer au supplice.

En fait les agents de police ne se sont pas présentés ce jour, me laissant dans un état d'attente et de psychose continue.

Le 22 juin 1994 :

Ce jour, un agent de police faisant partie du groupe, paraissant calme et connaisseur en psychologie, avec deux ou trois personnes du même groupe, s'entretient avec moi pendant de longues heures. Il m'explique la déviation du FIS, le vide politique de son programme, "l'expansionnisme néfaste" du Wahabisme d'Arabie Saoudite, qui, selon lui, a engendré la Hidjra et Takfir, les visées de domination à l'échelle planétaire des Juifs sur les plans politiques économiques... Selon lui, les Juifs ont trouvés des gens comme "nous" pour détruire l'Islam et les pays musulmans.

On me quitte en me demandent de bien réfléchir aux choses non encore révélées.

Le 23 juin 1994 :

Ce jour, c'est encore la psychose puisque je devais les attendre à tout moment. Je revoyais en permanence tout ce que j'avais raconté sur la torture afin de pouvoir les répeter pendant les aveux. Car en les niant ou en les oubliant c'est le supplice qui m'attendait de plus belle.

Le 24 juin 1994 :

Cette journée fut pour moi une journée interminable de tortures par la technique de l'eau et du chiffon ainsi que les coups de poing partout et surtout au visage et dans les yeux.

J'ai repris le scénario avec Youcef en déclarant fictivement que j'ai avoué à celui-ci les noms de Djebaili, le recteur, et ceux de deux enseignants de tendance gauchiste de l'institut de Math: Boulares Driss et Amar Khodja.

Je reprends le scénario avec Laribi ; Belaidi, Takhnouni et Aissat en avançant que ces gens sont en étroite relation avec Youcef, Redjam et Mohamed Saïd.

J'invente que ce dernier m'adresse une lettre dans laquelle il affirme que le dialogue avec le pouvoir est inutile. Comme on me parlait de la réunion de l'une des Djamaat, j'invente que ces gens m'ont affirmé la préparation de cette dernière mais que je ne savais pas où elle se déroulait.

Tout cela ne suffisait pas pour arrêter les supplices qui duraient, duraient encore. On me somme d'évoquer toute réunion. J'évoque alors une réunion avec Ali Djeddi chez Benhalima Youcef. J'évoque une réunion amicale avec Bellahrèche et Lamdjadani à l'invitation de Bellahrèche dans une villa de ses parents.

On m'accuse alors d'espionnage au profit des américains dans la mesure où la villa en question était mitoyenne avec une entreprise Américano-Algérienne. J'évoque une invitation d'un ami, rencontre très banale, à Hussein-Dey. Rien de tout cela n'arrêtait les supplices. A ce moment précis, on m'annonce que quelqu'un va venir et parlera et je dois me taire. La personne en question était le Docteur Lafri K. qui affirmait que j'ai participé à une réunion chez cherfaoui en 1994 et à plusieurs réunions avec lui et Sidhoum, Hami, en vue d'actions terroristes.

Une foi Lafri ressorti, j'affirme que tout cela est faux et j'ai compris que depuis le début des supplices, on voulait me faire parler des réunions que venait d'invoquer le Dr Lafri ; On me somme de très bien réfléchir, sinon je devais me préparer me mettre sous la torture. On me laisse seul pendant un quart d'heure. Je me sentais très épuisé et je gémissais en silence en invoquant Dieu Le Tout Puissant.

Juste après, on revient à moi, on me détache et on me laisse souffrant dans ma cellule. On m'annonce que le colonel avait assisté à la séance et que demain, ils reviendront avec d'autres méthodes pour arracher les aveux. C'était le soir, la fin d'une journée qui me semblait très, très longue !

Les 25 et 26 juin 1994 :

Deux longues journées de souffrances et d'attente interminable. A chaque bruit, je pensais que c'était eux qui venaient me chercher pour d'autres tortures. La lecture du Coran et la prière apaisaient mes souffrances c'est bien en Dieu l'Unique que je trouvais refuge et c'étaient des moments où le sentais très proche de moi. Une idée revenait très souvent à mon esprit : l'arbre de l'Islam doit avoir ses racines bien profondes et bien ancrées; c'est dans les sous-sols et les caves, c'est à travers des invocations de Dieu et des prières d'une rare sincérité qui s'élevaient des bouches des croyants dans le silence et dans le noir, c'est à travers des cris semblables à ceux de Bilal qui répétait "Ahad, Ahad"; c'est à travers des larmes, des souffrances de toutes sortes, les gémissements et les âmes rendues sous la torture, que finalement l'arbre de l'Islam consolidait ses racines dans les mêmes geôles où nos parents, pendant la nuit coloniale, avaient tant souffert jusqu'à rendre leurs âmes.

Le 27 juin 1994 :

C'est une journée de tortures encore plus longue que du 24 juin 1994. Cette fois-ci les techniques de l'eau et du chiffon, des coups de poing de la flagellation au niveau de la plante des pieds, son combinées.

Tout ce que j'avais imaginé ne suffisait plus. J'ai finalement compris que depuis le début des tortures, ils voulaient des aveux sur les réunions fictives dont avait parlé le Dr Lafri.

On me dit que je suis bloqué psychologiquement, que j'ai peur des conséquences en parlant des réunions (fictives) évoquées par le Dr Lafri. L'agent de police qui me paraissait calme, gentil et psychologue me demande de lire le verset coranique "Ayat el koursi" afin de me "libérer". Je lis ce verset et j'implore mon Dieu. Toutes les personnes autour de moi se posent la question pourquoi suis-je ainsi bloqué psychologiquement. Pour me "libérer", on me ramène de nouveau le Dr Lafri et on lui demande de me donner des détails sur les réunions (fictives) qu'il a évoquées. Il me raconte alors que :

- J'ai assisté avec lui à une réunion en 1994 au domicile de Hadj Cherfaoui en présence de Mohammed Saïd, Hadj Hami, Mustapha Brahmi et bien d'autres.
  Dans cette prétendue réunion, Mohammed Saïd prend la parole et annonce que les factions armées vont s'unir en une seule force. En sorte, c'est là qu'aurait eu lieu la préparation de la réunion de "l'unité" des factions armées.
- J'ai assisté à quatre réunions dans son cabinet avec Hadj Hami et Sidhoum pour décider des personnes intellectuelles à abattre, comme Djebaïli...

Là, on le somme de se taire et de ne pas citer les intellectuels dont il avait donné la liste auparavant. On me demande alors de répondre à Lafri. Je lui dis pourquoi tu mens alors que tu me vois sous la torture ; il me dit si, tu as assisté chez moi, dans me cabinet avec les personnes citées, Je lui dis "Crains Dieu" et ne ment pas. Là, on accentue pour moi la torture, car pour eux, je continuais à leur mentir.

On fait sortir Lafri et on revient vers moi pour des tortures très longues afin de m'arracher des aveux concernant les réunions fictives évoquées par le Dr Lafri. J'étais presque convaincu que j'allais rendre mon âme pendant ces moments. J'ai répété, pour échapper aux supplices, ce qu'avait raconté Lafri.

Mais ça ne suffisait pas, car on me demandait encore des détails sur ces réunions et on me laisse finalement attaché et souffrant pendant un long moment.

J'ai appris plus tard par le Dr Lafri qu'ils sont revenus à lui et lui ont demandé de dire la vérité et qu'ils ne lui feraient aucun mal. Là, il leur affirme que rien de tout cela n'a eu lieu et qu'il a tout simplement imaginé celà pour échapper aux supplices. On revient de nouveau vers moi, on me détache et on m'annonce que demain ils reviendront à nouveau. Je passe la nuit en souffrance et en invoquant Dieu Le Tout Puissant.

Le 28 juin 1994 :

Le lendemain, de longues discussions ont lieu avec deux ou trois agents de police, sans tortures mais avec des menaces de temps à autre.

J'explique entre autre que :

- S'agissant de la réunion chez Cherfaoui, rien de tel n'a eu lieu puisque je me suis rendu chez Cherfaoui pour la dernière fois depuis plus d'une année, et que ce dernier a changé de domicile.
- S'agissant des réunions dans le cabinet de Lafri, j'ai expliqué qu'avec Sidhoum, on n'a jamais pu être ensemble chez Lafri.

Le 29 juin 1994 :

Nouvelle technique de torture et pendant presque toute la journée : flagellation à coups de bâtons et de tuyaux de caoutchouc sur la tête, le dos nu, les cuisses, les genoux, les jambes, les bras et les mains. Une pluie de coups très durs pendant une longue journée et sans pitié. Je pensais encore une fois que j'allais rendre mon âme. On voulait de moi des aveux sur la "Djaz'ara" que j'ignore et la position (fictive) que j'occupe en elle. On me fait parler du Bina' El Hadari, de sa composition, sa structure et ses objectifs.

A la fin de la journée, on me donne une tasse de café et du pain. J'avalais difficilement le pain avec le café. On me laisse enfin, gisant sur le parterre de ma cellule.

Le 30 juin 1994 :

Cette journée est semblable à la précédente : même technique de torture et pendant une journée qui me semblait encore plus longue. Cette fois-ci je garderai de la flagellation beaucoup de traces sur tous le corps dont certains resteront indélébiles. A la fin de la journée, les tortures cessent et on me donne deux morceaux de pain avec des petits suisses.

On m'annonce que la première partie des interrogatoires est terminé et qu'il reste la deuxième. Je n'ai plus rien d'autre à faire qu'à m'en remettre à Dieu Le Maitre de l'univers.

Le 1er juillet 1994 :

Rien de spécial. Ma chemise et mon pantalon, déjà très sales, puaient le sang qui coulait des multiples blessures sur mon corps.

Le 2 juillet 1994 :

On me fait monter aux étages supérieurs pour la signature d'une première partie du P.V. On me donne un tricot et un pull pour pouvoir me changer et laver mes vêtements. Pas de soins, bien que je les ai demandés.

Le 3 juillet 1994 :

Longue discussion autour de l'espionnage entre les Russes et les Américains (façon de me préparer pour le prochain interrogatoire).

On me taxe à la fin d'espion en me précisant que la rencontre avec Bellahrèche et Lamdjadani dans une villa à El-Mouradia était une réunion d'espionnage au profit de la C.I.A. On me demande de réfléchir encore sur des réunions éventuelles que je n'ai pas encore révélées.

P.S. : J'ai oublié d'évoquer une confrontation avec Benhalima dans laquelle j'ai affirmé qu'il n'était pour rien (la semaine passée).

Le 4 juillet 1994 :

Je lave ma chemise et mon pantalon très difficilement avec un petit peu d'omo que m'avait remis le policier "calme et gentil". Je demande un peu de javel pour aseptiser mes plaies. Ce n'est que deux jours après qu'un gardien m'ayant remarqué dans un état piteux me remet un tout peu de javel qui sera le seul "médicament" à ma disposition.

Mon état général commence à se dégrader sérieusement, je suis très affaibli avec beaucoup de souffrances; écoulement nasal purulent, plaies infectées suite aux traumatismes provoqués par les coups et les blessures, douleur occulaire aigue et baisse de la vision de l'oeil gauche suite

aux coups de poing sur les orbites occulaires, bourdonnement d'oreilles et baisse de l'audition suite à la pénétration de grandes quantités d'eau dans mes oreilles lors des supplices du chiffon, anesthésie du dos des mains suites aux constrictions des menottes, insomnies dûes aux douleurs permanentes au niveau des os et des articulations à cause du sol en ciment de la cellule.

La meilleure consolation que j'avais pendant ces moments de mon existence était l'invocation du Seigneur, Maître des mondes, que je sentais très proche de mon âme. La lecture du Coran est un remède indéniable. Je priais Dieu de toutes mes forces et en larmes pour que cesse l'injustice et l'escalade des tortures à mon encontre et à l'encontre de tous les croyants.

Le 5 juillet 1994 :

C'est la fête de l'indépendance.

Aucune nouvelle de ce qui se passe dehors. Vers 10 heures (probablement) du matin, les gardiens font monter à l'étage au dessus tous les détenus dans les cellules du sous-sol, dont moi-même. Nous montons en file indienne, les yeux bandés. Nous sommes à peu près une dizaine, on nous enferme dans une cage de 2 à 3 mètres carrés avec des fenêtres grandes ouvertes, faisant apparaitre à travers les batisses un morceau de ciel. J'étais heureux de respirer quelques bouffées d'air pur bien que nous étions entassés pêle-mêle.

J'aperçois le Dr Lafri que je reconnais difficilement, tant il a changé. Pardon, Said, me lance-t-il; c'est sous les tortures que j'ai imaginé un scénario: Je me suis rappelé de mes anciens camarades de lycée comme toi et Sidhoum, et c'est ainsi que je vous ai impliqués tous les deux dans les activités terroristes qui n'ont jamais existé. Il m'apprend aussi que c'est lui qui s'est déplacé avec la brigade spéciale, contraint et forcé, le 19 juin 1994 auprès de mon domicile et c'est ainsi que j'ai été kidnappé avec deux de mes enfants vers 14 heures. Il m'a affirmé qu'il a, par la suite, nié plusieurs fois, mais en vain. C'est là que j'ai réalisé l'acharnement de mes tortionnaires qui voulaient donc à tout prix que je confirme les déclarations de Lafri, mais, comme j'ignorais celles-ci, je n'avais d'autre choix que d'imaginer d'autres déclarations encore plus fausses pour échapper aux tortures.

Je reconnais un autre ami : Lamdjadani N. spécialiste en épidémiologie travaillant au ministère de la santé; il souffre des hémorroïdes, ne mange rien et sans aucun médicament évidemment. Un informaticien raconte qu'il est à son 80ème jour d'incarcération et de torture, qu'il a échappé à la mort et qu'il a vu dans un autre endroit, des gens mourir d'une mort atroce sous des tortures inimaginables, scie, chalumeau, étranglement, technique du chiffon, etc...

D'autres racontent des techniques de tortures encore plus horribles ! Mon Dieu ! Tous ces crimes et ce génocide se déroulent en silence dans les caves et les cellules au niveau des brigades, des commissariats, etc.

Enfin, tard dans la soirée, chacun regagne sa cellule du sous-sol. Solitude, odeurs nauséabondes,... Je ressens cela avec plus d'acuité.

Le 6 juillet 1994 :

Le matin, on me fait monter au dernier étage, ou à l'avant-dernier peut-être, pour la suite du procès-verbal. Je ne dois rien nier sinon les tortures reprennent aussitôt. L'un de mes tortionnaires, à la voix grave, celui qui m'avait donné des petits suisses à la fin d'une longue journée de tortures, me voyant souffrant de douleurs de toutes parts, me pose la question suivante :

- Ton père est bien un chahid n'est-ce pas ?
- Oui répondis-je.
- Il a bien été torturé par les Français me demande t-il ?
- Evidemment lui dis-je.
- Qui de toi ou de ton père, a été le plus torturé, me demande-t-il encore ?

J'hésite avant de répondre, car je pense qu'il n'y a pas de grandes différences, mais je lui dis quand même :

- Je crois que c'est mon père qui a été le plus torturé.

- Tu vois, rétorque-t-il, voulant dire que les tortures actuelles sont nettement moins virulentes.

Mais en fait, quelle différence quand meurt aujourd'hui sous la torture comme auparavant des Moudjahidines mouraient aussi sous la torture. Je me souviens alors de la lettre de Maître Vergès qui résume parfaitement le drame Algérien : "Lettre à mes amis Algériens devenus tortionnaires".

Du 7 au 12 juillet 1994 :

Je suis maintenu dans ma cellule jour et nuit. Je m'occupe tant bien que mal de mes blessures qui me font de plus en plus mal. Je souffre surtout d'un coup très dur à la tête, de l'oeil gauche dont la vue a fortement baissé, de la main droite que je ne peux plus replier et du dos.

Le 13 juillet 1994 :

Nous sommes quelques personnes, détenus, à monter pour achever le P.V. Plusieurs déclarations extorquées sous la torture ne m'ont pas été reposées. Je signe le P.V., comme auparavant, les yeux bandés. Plus tard, l'avocat m'apprendra que tous les points précédents ont été reproduits de manière encore plus amplifiée.

Souffrant beaucoup de mes blessures, un des agents me nettoie les plaies et me met du mercurochrome. Après quoi nous retournons vers nos cellules.

Les 14, 15 et 16 juillet 1994 :

Je suis maintenu dans ma cellule, souffrant de plus en plus de mes blessures. Le soir du 15, nous sommes quelques personnes à passer devant le photographe. On nous prend aussi les empreintes digitales.

Nuit du 16 au 17 juillet 1994 :

En principe, je m'attendais à partir le lendemain pour la présentation devant le juge d'instruction. Mais voilà qu'on vient de me faire monter au dernier étage pour une discussion avec les chefs. J'ai nié les déclarations extorquées sous les tortures, mais là on me répond que j'ai parlé librement. Alors, de peur de retourner aux tortures j'ai redit ce que l'on m'a fait dire auparavant. Après quoi on me fait retourner dans ma cellule.

Quelques instants après, vers minuit probablement, on ouvre la porte de ma cellule. Je suis ahuri. J'imagine qu'on va peut-être me conduire vers un autre endroit pour d'autres tortures ; je suis à vrai dire pétrifié.

On m'installe à l'arrière d'une voiture et celle-ci demarre. Je ne comprends rien. Après un quart d'heure, on me fait descendre, les yeux toujours bandés, jusqu'à ce que l'on rentre dans un bâtiment : On parle d'une fiche médicale à m'établir et je comprends alors que je suis dans une salle d'urgence pour les soins, probablement d'un hôpital. Je respire profondement, soulagé de n'avoir pas été conduit dans un lieu de torture. Une dame se présente. Cellle-ci soigne ma main droite en fermant par plusieurs points de suture la déchirure profonde. Elle préfère que les blessures de la tête soient d'abord examinées par un neuro-chirurgien. Celui-ci tarde à venir et on me dit qu'il est trop tard pour opérer les déchirures au niveau du crâne. Mes tortionnaires me ramènent de nouveau dans ma cellule du sous-sol.

Le 17 juillet 1994, je suis présenté devant le juge d'instruction auprès de la cour spéciale d'Alger où je suis mis sous mandat de dépot et incarcéré à la prison d'El-Harrach.

3.3.16. Récit de torture d'un fellah de 60 ans

"...Je n'ai jamais pensé que des Algériens se comporteraient d'une manière aussi barbare à l'encontre de leurs frères..."

Je m'appelle Fekar Saïd, né le 27 novembre 1934. Je suis paysan (fellah) demeurant à Cap Djinet (Bordj-Ménaïel) et je suis père de 11 enfants.

Mes malheurs commencèrent le 18 juin 1994 à l'heure de sortie de la mosquée de mon village soit vers 14 heures. Je fus surpris par l'encerclement de ce lieu de culte par des gendarmes et des militaires. Deux d'entre eux s'approchèrent de moi, me demandant mon identité. Dès que je l'ai déclinée, je fus bousculé et projeté au sol. D'autres soldats me frappaient avec les crosses de leurs fusils, avec une force et une barbarie inimaginables, ne tenant même pas compte de mon âge. On m'emmena vers mon domicile qu'ils fouillèrent avec brutalité et sans ménagement, cassant tout ce qui était à leur portée. Ils me demandèrent de leur indiquer une cache (?). Devant mon étonnement, ils me rouèrent de coups. Ils fouillèrent à nouveau.

Il n'y avait point de cache.

Je fus alors conduit à la brigade de gendarmerie de Bordj-Ménaïel, laissant ma famille dans le désarroi et une profonde inquiétude.

Au 2ème jour de mon arrestation, je fus amené dans une salle d'interrogatoire, la nuit. On me donna un ultimatum d'une heure pour tout "avouer"... des faits fictifs. Devant mon refus de reconnaître ces faits imaginaires, pensant avoir affaire à des êtres humains ayant un coeur, je fus brutalement transféré dans une pièce lugubre, au sous-sol et on m'attacha à une table basse, des pieds et des mains, on me versa dans la bouche, tout en mettant un chiffon sur le visage, de l'eau sale, savonneuse ainsi que de la javel jusqu'à gonflement de mon abdomen.

On se mit alors à me frapper violemment sur le ventre. J'étais asphyxié. L'eau ressortait en jet de ma bouche. Je devenais incontinent. Je ne retenais ni mes urines ni les matières fécales.

J'étais dans un état second, j'étais dans l'antichambre de la mort. Je ne discernais plus rien. Lorsque je repris mes esprits, on me menaça de mort si je ne reconnaissais pas les faits, tels qu'ils le désiraient.

Au 3ème jour, c'était un Lundi, Ils me sortirent de la cellule, et me dirent qu'ils allaient

m'exécuter. On m'emmena hors de la brigade de gendarmerie, dans une forêt avoisinante et durant tout le trajet c'était une pluie de coups et d'insultes qui pleuvaient sur moi. Mon heure était arrivée, d'autant que certains gendarmes se mirent à manoeuvrer leurs armes. Je récitais, en tremblant la "CHAHADA" en attendant l'heure du destin. C'était finalement une simulation d'exécution pour me terroriser. Je n'ai jamais pensé que des Algériens se comporteraient d'une manière aussi barbare à l'encontre de leurs frères. Finalement, on me ramena à la cellule et on commença à m'interroger :

"Combien de terroristes as-tu abrité chez toi ?"
"Quelles armes possédaient-ils ?"
"Où se cachent-ils ?"
et beaucoup d'autres questions.

Je répondais toujours par la négative car j'ignorais tout de ce qu'ils invoquaient.

On me menaça de me tuer puis on m'annonça qu'on allait ramener ma femme et mes filles pour les violer devant moi.

Mon sang se glaça devant cette image ignoble.

On s'acharna sur moi avec un bâton et un câble électrique. je reçus plus de 200 coups.

A la fin de l'interrogatoire, ils décidèrent de me suspendre par les menottes à un tuyau situé au plafond de la cellule. Je restais suspendu ainsi, touchant le sol seulement avec la pointe des pieds. Dès que je tentais de mettre le talon à terre mes menottes serraient mes poignets déclenchant des fourmillements digitaux puis une douleur électrique atroce. Je suis resté suspendu ainsi pendant 12 jours, sans manger ni boire. Mes poignets saignaient puis du pus commença à couler.

De temps à autre, un gendarme rentrait dans la cellule et m'assenait des coups de bâton à la tête, augmentant du fait des mouvements brutaux, mes douleurs aux poignets.

Après 12 jours de suspension, on me détacha et on me jeta dans une autre cellule avec d'autres prisonniers qui me prirent en charge, et me soignèrent avec des moyens rudimentaires.

Je ne pouvais plus bouger mes membres supérieurs, je ne les sentais plus. Ils étaient engourdis.

De nombreuses séquelles persistent à ce jour :
- oedème au visage
- plaies infectées des deux poignets
- hématurie
- baisse de l'acuité auditive gauche
- paralysie totale de la main droite
- paralysie partielle de la main gauche
- douleurs aux deux épaules
- plaies des pieds.

Après 23 jours de garde à vue à la brigade de gendarmerie de Bordj-Ménaïel, je fus présenté au juge le 9 juillet 1994 dans un état de délabrement physique prononcé ce qui n'inquiéta nullement le magistrat qui m'incarcéra à la prison d'El-Harrrach.

Fekar Saïd
Prison d'El-Harrach. Ecrou no72289
Le 13 août 1994.

3.3.17. Témoignage concernant le kidnapping de 25 citoyens et leur torture au commissariat de Bourouba

"...Je sentais des décharges brutales qui me faisaient sauter malgré que j'étais attaché..."

Le 15 juillet 1994. Il était minuit passé. Je dormais avec ma famille quand nous fûmes réveillés par de violents coups de pieds et de crosse à notre porte. Mes parents, dans un premier temps refusèrent d'ouvrir la porte. Devant la persistance des coups, mais aussi des menaces et des insultes, ma mère se décida d'ouvrir. Une horde d'ombres armées et vociférantes envahit la maison. Il s'agissait de véritables bêtes sauvages. L'un d'eux prononça mon nom. Ils étaient à ma recherche. Je déclinais mon identité et un groupe se jeta brutalement sur moi et m'assena des coups de pieds et de crosses.

Des insultes et des obscénités pleuvaient devant ma famille, sans aucune honte ni retenue pour des agents dits de "l'ordre". On me mit les menottes derrière le dos et ils me mirent un sachet-poubelle sur mon visage et m'emmenèrent avec une brutalité et sans aucune explication. J'étais paralysé par la peur tout comme ma famille qui ne comprenait pas ce qui lui arrivait. Ma mère pleurait et suppliait ces intrus de me lâcher. On me jeta dans une camionnette apparemment, car je ne voyais rien du fait du sac-poubelle sur ma tête. Je n'ai jamais imaginé que des Algériens se comporteraient avec une telle barbarie vis-à-vis d'autres Algériens.

Près d'une heure à peu près, car j'avais perdu, du fait de la peur, toute notion de temps, on me jeta dans une petite pièce d'un batiment apparemment.

J'étais toujours menotté et le visage couvert. Je suis resté ainsi durant une semaine sans que personne ne s'inquiète de mon sort. Mes parents ne savaient pas où j'étais. Chaque soir, on me descendait au sous-sol pour me faire subir des supplices atroces. Sur fond d'insultes et d'obscénités, on m'appliqua la technique du

chiffon. On fixait à une table en m'attachant les pieds avec un câble et les poignets sous la table par des menottes. On m'appliquait un chiffon sur la bouche et on se mettait à verser de l'eau usée (des W.C.) dans ma bouche alors que l'un d'eux m'obstruait les narines pour m'obliger à ouvrir encore plus la bouche. L'un d'eux s'assit sur mon ventre en gesticulant. Mon estomac était distendu d'eau et j'avais l'impression qu'il allait exploser.

On menaça de me sodomiser si je ne reconnaissais pas les faits, ou de m'égorger. On me reprocha d'avoir brûlé des camions et d'avoir cambriolé des bijouteries ainsi que le siège du Pari Sportif Algérien (PSA). Une confrontation avec des propriétaires de ce dernier a eu lieu et cette personne avait dit à la police qu'il ne me reconnaissait pas comme étant l'auteur du vol. On continua à me frapper. L'un des policiers me donna un violent coup de pied à mon sexe. Je voyais la mort devant moi et chaque fois je m'évanouissais.

On m'inventa un tas de faits dans lesquels on voulait m'impliquer. C'était simple, à tout citoyen qui tombait entre leurs mains, il fallait lui inventer un scénario selon leurs fantasmes.

C'était ahurissant. Après une semaine de supplices, on me jeta dans l'une des cellules du sous-sol où je retrouvais 24 jeunes dans un état de délabrement physique inquiétant, sans manger ni boire. Les conditions d'hygiène étaient dramatiques. Nous faisions nos besoins naturels sur place. L'air était irrespirable. Il s'agit de conditions plus que bestiales.

On vint me chercher par la suite à cinq reprises et m'emmena dans un véhicule dans des coins lugubres (forêts) pour simuler mon exécution. On me plaça à trois reprises des électrodes à mes pieds.

Je sentais des décharges brutales qui me faisaient sauter bien que j'étais attaché.

• Il y avait parmi nous un jeune citoyen de 22 ans, prénomé Rédha, demeurant à Badjarah. Je l'ai laissé à ce jour (le 8 août 1994) au commissariat de police de Bourouba (Badjarah), devenu centre de torture.

C'était un étudiant de l'université de Bab-Ezzouar on lui appliqua à plusieurs reprises l'épreuve du chiffon et l'électricité pendant trois jours consécutifs.

Il a failli mourir, on l'a ramené dans la cellule dans un état de pré-coma.

Une semaine après, on le ramena à nouveau dans la salle de torture at après l'avoir attaché sur un banc, on se mit à lui jeter une bouteille de gaz butane sur le thorax et l'abdomen.

Il garde des sequelles indélébiles sur le corps. Je ne sais comment il a échappé à la mort.

• Un autre citoyen prénomé Nadir, âgé de 19 ans, était étudiant lui aussi à Bab-Ezzouar, demeurant à Bachdjarah. Lui aussi a subi l'épreuve du chiffon et l'électricité durant deux jours. Il a été sodomisé de force à trois reprises.

• Chérif âgé de 20 ans et demaurant à El-Harrach, lui aussi a "goûté" à l'épreuve du chiffon et aux bastonnades. Il a été isolé durant une semaine, poignets ligotés, yeux bandés sans boire ni manger dans une cellule.

• Agoun Amine demeure à Bourouba. Il est âgé de 17 ans. En plus des épreuves du chiffon, de l'éléctricité et des bastonnades, il a été suspendu à un tuyau durant toute une journée, tout en le fouettant avec un câble.

• El hadj est âgé de 54 ans. Il a subi l'épreuve du chiffon et les bastonnades malgré son âge.

• Il y avait également un groupe d'étudiants qui ont été kidnappés de la cité universitaire Bouraoui d'El-Harrach et qui ont subi les mêmes supplices que nous.

Telle est la situation que nous avons vécue au commmissariat de police de Bourouba avec 24 autres citoyens qui avaient été kidnappés sans aucune explication, laissant leurs familles angoissées et sans nouvelles durant 34 jours avant d'être présentés devant un juge pour être incarcérés.

Boulagroune Samir, 21 ans
Prison d'El-Harrach. Le 8 août 1994

3.3.18. Témoignage de Sadat Mohamed, Chef de section administrative à Air Algérie (Aéroport d'Alger)

"...Pendant la torture on m'a brisé mon avant-bras avec une chaise..."

J'ai été arrêté le 7 septembre 1994 aux environs de 10 heures, alors que je venais de quitter le centre médical d'Air Algérie à proximité de mon lieu de travail, accompagné de ma petite fille âgée de 7 ans venue consulter le dentiste. Je fus séparé de mon enfant qui fut emmenée dans la voiture de service d'Air Algérie que j'avais garée à proximité du centre médical. J'ignore jusqu'à présent le sort de ma fille.

On m'a emmené directement dans une caserne (Châteauneuf) et je fus immédiatement roué de coups et insulté, on a enlevé tous mes vêtements et on m'a allongé sur un banc en ciment et ligoté

les jambes et les cuisses, les mains liées par des menottes très serrées sous le banc de façon que je fus entièrement saucissonné sans possibilité de bouger. On commença alors une torture atroce dénommé "chiffon", un chiffon mouillé sur le visage sur lequel on verse continuellement de l'eau tout en bouchant les narines avec les mains, le résultat est tel que la respiration est entièrement coupée, je commence alors à avaler l'eau; au bout d'un moment lorsque le ventre s'arrondit, on monte sur mon ventre pour me faire vomir, puis c'est au tour de l'électricité (400 volts) accompagnée de coups assenés avec les poings et un gourdin (casse tête muni d'une visse) qui blesse en même temps la peau. Puis ils recommencèrent de nouveau avec le chiffon et ainsi de suite. Cette torture durait environ 12 heures par jour.

A la fin de chaque séance de torture ils sont obligés de me porter dans la cellule d'isolement, étant incapable de marcher et souffrant de douleurs atroces sur tout le corps et en particulier au niveau des épaules. Ils me jettent dans la cellule, tout nu, et ils recommandent à tous les gardiens de me priver de toute nourriture.

Le lendemain, toute l'opération recommence dans ces détails ; ils me disent à chaque fois, tu vas mourir aujourd'hui, et si tu ne meurs pas sous la torture on te mettra deux balles dans la tête et on te jettera devant chez toi. Ils m'ont menacé à plusieurs reprises de faire venir ma femme et de la faire violer par tous les soldats.

Cette situation dura 18 jours en entier où je fus systématiquement torturé chaque jour pendant 12 heures et jeté nu dans la cellule d'isolement.

La dernière séance fut la plus atroce : on me cassa le bras en me frappant de toute force avec une chaise alors que j'étais ligoté sur le banc de ciment, l'officier qui me frappa avec la chaise, (c'est lui qui supervise toutes les opérations de torture depuis le début), pressa sur mes yeux avec ses pouces de toute ses forces dans le but de me faire éclater les 2 yeux et ce, pendant plus de 15 minutes. En même temps, le supplice de l'électricité, les électrodes furent branchées sur mes orteils, puis sur mes parties génitales, tout cela ajouté à l'étouffement par l'eau et les coups qui ne s'arrêtaient pas.

Les coups intenses sur la crâne et la face ont entraîné un Ïdème important du visage, des yeux et du cuir chevelu d'où l'impossibilité d'ouvrir les yeux ou la bouche, les tortionnaires ricanaient de me voir aussi enflé qu'une outre.

En me faisaient monter et descendre de ma cellule, les soldats m'assenaient des coups et faisaient éteindre leurs mégots sur ma peau (le nez, le ventre et les oreilles).

Actuellement interné à la prison d'El-Harrach, j'ai été plâtré pour fracture de l'avant bras droit confirmé par radiographie pratiquée à l'infirmerie de la prison le 3 octobre 1994.

Je vous signale aussi que l'on a menacé de détruire la villa où j'habite avec mes parents et ma famille.

Avec un bras cassé et presque aveugle, ma vue est très trouble depuis la torture, beaucoup d'ecchymoses sur la peau, des séquelles psychologiques, ma survie est un miracle. Jusqu'à la dernière minute ma vie était menacée et jusqu'au jour de ma présentation devant le juge d'instruction de la cour spéciale d'Alger, jour où j'étais roué de coups et menacé d'être à nouveau torturé si je récusais le procès-verbal de la police, cela c'était passé devant le bureau du juge dans le couloir du 5ème étage du tribunal d'Alger.

SADAT Mohamed
chef de section administrative à Air Algérie, Aéroport d'Alger
marié, 3 enfants, âgé de 39 ans.
El Harrach, le 4 octobre 1994

3.3.19. Témoignage sur la torture à la brigade de Saoula et de Aïn Bénian

"...Devant cette sauvagerie, je compris qu'il n'était pas question de leur tenir tête..."

Samedi 18 décembre 1993. Il était 6 heures du matin quand une horde de gendarmes envahit mon domicile.

Après une floppée d'insultes et la perquisition, ils m'arrêtèrent et me conduisirent à la brigade de gendarmerie de Saoula où on me jeta dans une cellule où il y avait d'autres frères et ce, jusqu'à 15 heures. Puis je fus transféré au groupement de Chéraga, avec d'autres. Là, nous sommes restés huit jours dans une cellule étroite, sans aération. Nous dormions, à même le sol glacial, sans couverture.

Au 9ème jour, on nous banda les yeux et attacha les poignets pour nous transférer à la brigade de gendarmerie de Baba Hassen (Wilaya de Tipaza).

Là, nous fûmes accueillis par des coups de poings et de pieds et jetés dans une cellule, les poignets ligotés au dos. Cette cellule était étroite, glaciale, sans aération et il se dégageait une odeur nauséabonde, car les prisonniers faisaient leurs besoins sur place, faute de W.C.

Nous sommes restés cinq jours pour l'interrogatoire, trois sans manger ni boire.

On m'emmena à la salle de torture, les poingts liés et les yeux bandés, sous une pluie de coups de poings. Ils voulaient "entendre" ce qu'ils voulaient eux, selon le scénario, qu'ils avaient déjà préparé. Mes réponses étaient orientées selon leurs désirs. Les coups de poings et de pieds pleuvaient de toutes parts, je ne pouvais y parer car mes yeux étaient bandés et mes mains liées.

Au 4ème jour, on revient me chercher à nouveau pour la torture. Je subis d'atroces épreuves, du chiffon à la bastonnade. Je saignais de partout et je me suis évanoui à plusieurs reprises. A chaque réveil, je me trouvais trempé d'eau. Devant cette sauvagerie, je compris qu'il n'était pas question de leur tenir tête, car il s'agissait de voyous, de malades mentaux qui ne refléchissaient point. Leur seule logique était la force bestiale.

Je "reconnaissais" tout ce qu'ils voulaient et "avouais" tous les faits qu'ils me racontaient et ce, pour échapper au supplice.

Dans la nuit, nous fûmes réveillés dans notre cellule par des cris de gendarmes qui envahirent notre geôle en nous insultant et en nous frappant et ce, pendant près d'une heure en nous menaçant de leurs armes et de ramener nos femmes.

On nous enchaîna les poignets et les pieds.

Au 5ème jour, on nous banda les yeux et on nous transféra au groupement de gendarmerie de Aïn Bénian où on nous affama en nous privant de nourriture. Nous fûmes jetés dans une cellule de 2m x 2m alors nous étions 15 personnes enchaînées par paires. Nous sommes restés dans cette cellule et dans cet état d'enchaînement durant 18 jours. Nous dormions à tour de rôle. C'est ainsi qu'à chaque fois, quatre personnes dormaient durant une heure, puis quatre autres et ainsi de suite.

Nous faisions nos besoins naturels sur place, enchaînés à nos compagnons d'infortune.

Nous fûmes présentés au juge le 18 janvier 1994 et les gendarmes nous menacèrent de mort au cas où le juge nous relâchait éventuellement.

Djarmouni Abdelkader
Prison d'El-Harrach. Le 20 mars 1994
écrou No 70330 salle 4bis.

3.3.20. Témoignage d'un officier de police torturé.

"...Mon seul crime étant d'avoir quitté la police..."

Recruté au sein de la sûreté nationale au mois de septembre 1987, après un stage un stage à l'école supérieure de police et à l'institut national des finances de koléa, je fus nommé officier de police, vérificateur-comptable.

Je fus dans un premier temps affecté à la sûreté de wilaya de Blida puis à l'école supérieure de police comme économe. Au mois d'avril 1993, je fus muté à la sûreté de Daïra d'El-Affroun et plus précisément à la section judiciaire, sous la responsabilité de Mr Daci Nacereddine qui deviendra chef de la sûreté de Daïra.

En mars 1994, Mr Daci, alors commissaire m'ordonna de réaliser des arrestations au niveau de la population d'El-Affroun avec mes collègues et d'organiser des embuscades, chose que j'ai refusée catégoriquement, ne pouvant arrêter arbitrairement de jeunes citoyens et encore moins de tuer des gens. J'ai alors demandé mon congé annuel que j'ai obtenu le 6 avril 1994. Je suis parti au Maroc, à Casablanca plus précisément où je me suis rapproché du bureau du Haut Commissariat aux Réfugiés, là, j'ai déposé un dossier pour obtenir le statut de réfugié politique. Malheureusement, quelque temps après, je fus interpellé par la police marocaine à Rabat et on m'a prié de quitter immédiatement le Maroc, m'expliquant que du fait de ma fonction de policier mon dossier de réfugié fut rejeté par le H.C.R.

Je suis retourné au pays et j'ai repris mon travail à l'expiration de mon congé. Après 15 jours d'exercice, je décidais de remettre mon arme et ma carte professionnelle en refusant de travailler au sein de la sûreté nationale. Le commissaire m'a entendu sur P.V. et j'ai quitté le siège de la sûreté de Daïra. Je suis allé chez ma mère à Tlemcen durant quelques temps puis je revins à ma ville El-Affroun où je fus convoqué au commissariat où on me notifia mon licenciement et ce, en juillet 1994. Vers le 20 du même mois alors que je me préparais à vendre ma maison pour aller chez ma mère à Tlemcen et y vivre paisiblement là-bas, des ex-collègues de la sûreté de Daïra m'arrêtèrent à mon domicile, vers 13h.

Après un interrogatoire, je fus fouetté à l'aide d'un fil électrique sur diverses parties du corps et notamment sur le dos. On me jeta alors dans une cellule, ligoté durant 48 heures, sans manger ni boire.

Après cela, des éléments de la brigade de répression et du banditisme (BRB) de Blida, sont arrivés et on me transféra sur Blida, en me jetant dans la malle.

Je fus emmené immédiatement, menottes aux poings dans une salle située au 1er étage de la police judiciaire. Le commissaire, nommé Tigha Mohamed, ordonna à ses hommes de me faire subir l'épreuve du chiffon. On me plaça un chiffon sur le visage et on commença à verser de l'eau dans la bouche après l'obstruction de mon

nez. je ne pouvais pas bouger, étant ligoté des mains et des pieds. Quand mon ventre se remplit d'eau au point de vouloir éclater, deux agents et le commissaire se mirent à appuyer dessus avec leurs pieds. J'étais totalement asphyxié par le reflux d'eau venant de l'estomac puis je m'évanouis. A mon réveil, j'étais complètement nu et trempé, assis face au commissaire. Ils m'ont suggéré de tout "avouer" mais je répondis : "au sujet de quoi ?". Ils me citèrent de nombreux noms et affaires dont j'ignorais tout.

On me ramena, devant mon étonnement, à la salle de torture. Mes poignets saignaient du fait de la traction sur les menottes. Du sang coulait de mes jambes. Malgré mon état, les policiers et ex-collègues me répétèrent le même supplice du chiffon. Je voyais la mort devant moi. L'un des agents m'assena un violent coup de poing aux parties génitales. Je m'évanouis de douleurs, c'était atroce. Ils me crachaient sur le visage et me déversaient un flot d'insultes et d'insanités de voyous. Un autre coup de pied à la bouche me fit tomber deux dents du maxillaire supérieur.

Après 12 jours de supplices à Blida je fus transféré à l'Ecole de Chateauneuf où j'ai connu la torture à nouveau avec l'électricité.

Mon seul crime étant d'avoir quitté la police. Tout un scénario fut monté contre moi et ils m'ont obligé de signer le P.V., les yeux bandés, sans prendre connaissance de son contenu et sous la menace d'être "exécuté sur le champ". Je fus présenté devant le juge de la cour spéciale d'Alger le 16 août 1994 et incarcéré à la prison d'El-Harrach.

Prison d'El-Harrach, le 2 septembre 1994
Mr Ouandjela Abderrahmane
ex-officier de police

3.3.21. Témoignage d'un brigadier de police torturé

"...On me conduisait à l'interrogatoire, le visage caché par une cagoule et on m'ordonna de signer le P.V...."

En 1978, j'ai été recruté au sein de la police communale d'El-Affroun et en 1984 j'ai été intégré au sein de la sûreté nationale (El-Affroun).

Un certain jour d'avril 1994 le commissaire Daci Nacereddine me demanda d'opérer des arrestations dans certains quartiers de la ville, ville où j'habite et où je suis respecté par mes concitoyens. Cette opération que me demandait le commissaire n'était pas dénuée d'arrière-pensées, car c'était un moyen de se débarrasser de moi. Devant ce danger, je demandais, comme un certain nombre de collègues qui refusaient l'arbitraire, mon congé.

Il me fut refusé. Je pris alors un congé de maladie de 10 jours qui fut considéré par le commissaire comme étant un certificat de complaisance.

Je fus suspendu sur le champ. Je suis parti alors avec un collègue au Maroc et on a demandé le statut de réfugié politique auprès du H.C.R. de Casablanca. Non seulement notre demande fut refusée mais aussi nous fûmes expulsés par la police marocaine.

Je me suis alors réfugié à Oran ou j'ai trouvé un emploi de crémier à Aïn-Turk. Puis je suis resté une quinzaine de jours à Tlemcen chez les parents de mon ami Abderrahmane, ex-collègue de travail.

Le 30 juillet 1994, après mon retour depuis quelque temps à El-Affroun, je fus arrêté vers midi par des ex-collègues de police à mon domicile.

Je fus gardé 48 heures au commissariat d'El-Affroun sans boire ni manger. Mes ex-collègues étaient gênés. Puis je fus transféré vers Blida (P.J.) où je fus sauvagement torturé, sans pitié, en me collant des accusations sans fondements ni preuves, et ce durant 11 jours. Je fus ensuite transféré à l'ONRB de Chateauneuf d'Alger dans des conditions difficiles où j'ai passé 7 jours dans une geôle souterraine. On me conduisait à l'interrogatoire, le visage caché par une cagoule et on m'ordonna de signer le P.V., les yeux bandés, sans savoir de quoi j'étais accusé, et sous la menace de me torturer à nouveau en cas de refus.

Je fus présenté au juge d'instruction le 16 août 1994 et je fus incarcéré à la prison d'El-Harrach.

Ykrelef-Abdesssamad Mazari
ex-brigadier de police
Prison d'El-Harrach, le 26 août 1994

3.3.22. Rapport de torture durant l'interrogatoire à la gendarmerie de Baba Hassen (Wilaya de Tipaza)

"...On tenta vainement de me faire asseoir sur une bouteille de limonade..."

Les gendarmes se sont présentés à mon domicile le Samedi 18 décembre 1993 et m'ont immédiatement arrêté sans motif ni explications. Ils m'ont amené à la brigade de gendarmerie de Baba Hassen et m'ont jeté dans une cellule en me disant : "tu appartiens à un groupe terroriste !". En m'introduisant dans la cellule ils m'enchaînèrent et me bandèrent les yeux tout en m'insultant en me frappant sauvagement.

Au 4ème jour, on me sortit de la cellule. Je fus pris, d'une crise d'asthme, en raison d'absence d'aération et des odeurs nauséabondes dues à nos excréments car il n'y avait pas de toilette. On me fixa, malgré ma crise, sur la table de torture et on commença à me frapper à coups de poings puis avec un câble. Un gendarme prit une pince et tenta de m'arracher l'extrémité d'un doigt, un autre m'écrasa mes mollets avec ses grosses chaussures "rangers". On me cracha sur la figure et dans ma bouche, en la maintenant ouverte.

Puis on me détacha et on m'enleva mon pantalon. On tenta vainement de me faire asseoir sur une bouteille de limonade en essayant de m'introduire le goulot dans l'anus. Après tous ces supplices, on m'expliqua que si je ne parlais pas du "groupe terroriste", ils m'introduiraient la grande bouteille. Je disais n'importe quoi pour que cesse la torture. On m'a dit que le chef s'appelait Hamoui, j'ai dit oui, alors que je n'ai jamais entendu parler de ce nom. J'ai tenté de leur expliquer, dans les moments d'accalmie, rares certes, que je n'appartiens à aucun parti politique, ma seule activité se réduisait à mon travail au garage pour subvenir aux besoins de ma petite famille.

Devant ces "aveux", ils m'emmenèrent dans un bureau et un gendarme se mit à taper à la machine, mon "récit" tel qu'ils voulaient.

"Tu es mécanicien, donc tu as démonté des voitures", me questionnaient-ils ! De peur de retourner à la salle de torture, je disais systématiquement oui.

On me ramena à manger et ce, depuis 4 jours puis on m'amena à nouveau dans ma cellule et on m'attacha à une table avec des menottes et ce, pendant 7 jours.

On me transféra alors à Saoula puis à Aïn-Benian, nous privant de nourriture. On me ramena à nouveau à la brigade de Baba Hassen on me tortura à nouveau et on me laissa durant 5 jours sans nourriture, attaché à une chaise dans la cellule. Au 6ème jour, on me sortit dans la cour de la brigade et on m'attacha à un piquet métallique durant toute la journée, grelottant de froid et sous une pluie battante.

Quant aux 4 derniers jours de mon séjour, on me mit dans une cellule relativement propre, en me détachant de mes menottes. On me demanda alors de leur, réparer leur véhicule en panne (!?). Après cette réparation et en récompense, on me donna à manger et à boire.

J'avais perdu toute notion de temps jusqu'au jour où l'on m'a amené au tribunal.

Durant tout le trajet, le brigadier en chef de menaça d'une mort certaine si le juge me lâchait éventuellement.

Bada Yahia
Prison d'El-Harrach. Ecrou no70317
Juin 1994.

3.3.23. Récit d'un enseignant d'Anglais

"This is the report of my arrest: "A real nightmare""

I have been asked by my friends to write this report to inform whom are concerned of human rights throughout the world about what is happening in Algeria since 1991.

I write this report of my arrest by the Algerian army to leave to history a concrete and material proof of the barbaric behaviour of the Algerian regime, and also to be, through my story, a witness of the genocide that is committed in my country.

The first day. Sunday, April 3rd 1994 :

In the night from Saturday to Sunday, and exactly at 2 o'clock a.m., a combined force of army and police surrounded my house, creating a climate of horror and war, and a short time after, they got into my house by force. I couldn't resist, I have been bitten and insulted in front of my family. They started their barbaric search, breaking the furniture. Fifteen minutes later, they stopped their search and decided to arrest me. They didn't give me enough time to put my jacket on; it was very cold. They took me to the police station without telling me the real reason for this arrest. I have been bitten and insulted during all the way. Once there, I have been left in a tiny and frozen cell.

The next morning nothing happened, I spent all the day alone. Late in the afternoon, an army officer opened the door of the cell and asked me to get out. After he checked my identity, he took me out of the police station for the army basement in the East of Dellys. Once there they got me off the car and told me that the purpose of my transfer to that basement was to kill me.

Few minutes later, seven army and police officers gathered around me and started asking questions in disorder. I was continually insulted and bitten by iron bars. I started feeling pains in all my body, and lost my mental concentration.

The situation went worse when the officers doubted in my answers. They decided then to go further far in torture, using unbelievable and cruel methods, I was electrochocked, and exposed to different other kinds of torture.

The nightmare of torture continued for two hours, and at the end of it I couldn't even move my hands and my legs. Injuries and hurts covered all my body, the blood covered my face. I was really suffering. "I am unable to express this felling". They left me in a very deteriorated physical and mental state.

Afterwards, those officers took me back to the police station, back to that tiny frozen cell where I have been left for all the night. I couldn't sleep from pain and hunger.

The second day. Monday, April 4th 1994 :

Early in the morning, the same army officer got me out the cell. Few minutes later they decided to send me to the military security basement in Blida, fifty kilometres South-West of Algiers. The trip lasted three hours and on the way I received death threats from three officers.

Once there, they detached me and got me into an office where were many officers. They began asking questions :

- "What's your name?" the captain said
- "Omar Khider" I answered
- "Your job?"
- "English teacher"

Listen to me, he claimed. You are in military security basement, therefore any resistance from you is useless. You have to tell us all what you know, if you want to save yourself, otherwise you will die.

After this short dialogue I really felt in danger, a danger of death. Those people were able to commit any horrible crime. They were free to do whatever they wanted, there were no limit to their actions.

To my surprise, I was accused to be an element of a terrorist group. I had to give them names and addresses, but I refused to accept this interpretation of the facts. The second question was about my friend Gharbi Ibrahim. They wanted to have details about his personality and movements, in particular about his political views. They asked me to show them the way to arrest him. I accepted it. After this, they left me in peace for a while. I spent that night hearing screams of people who were under torture.

The third day. Tuesday, April 5th 1994 :

Early this day, I was taken by an officer out of the basement for Algiers. There, we kept in the car for two hours and a half waiting for Gharbi, but in vain. We went back to the basement where I was accused of giving them wrong information. Afterwards, they took me to the torture room which was dark, frozen and horrifying; there were blood spots on the walls and on the flock which smelt turned human meat.

My body started shivering, my heart beating fast and I couldn't remember anything, death was everywhere.

They took off all my clothes and put me on a wooden table (made in France); they attached me and started beating me by iron bars. They used water in the beginning and passed to electricity. They finally attached my sex with a strong line, then an army officer began pulling it up with all his force. I lost my consciousness. When I woke up few minutes later, they started again asking questions and continued the torture. They didn't give me a moment to gather my thoughts, at last I pronounced some names, so they stopped their work and put me back in cell, I spent the night screaming and having nightmares.

The forth day. Wednesday, April 6th 1994 :

Early this day, I was taken back to my town (Dellys); they wanted to arrest some of my friends. They began the operation as soon as we arrived there. I spent a very difficult day, in the military forces company. At night they took me back to the basement East of Dellys. There, I saw two of my friends, Rabah Amri and Malik Bentouati. They were crying and screaming; in a very bad state. I spent the night there, without eating or drinking for the forth day.

The fifth day. Thursday, April 7th 1994 :

It was very cold and raining when we left the basement for the security military basement in Blida. I was in a van with three of my friends, Amri, Bentouati and Berrached. They were so close to me that I could see the marks of torture on their faces; they were really exhausted.

Once there, another session of interrogatory began under insults and death threats, I assisted to my friend's torture and suffering. It was a very long, an endless day, full of suffering. I couldn't bear more hurts, I was at the limit of despair.

I was left there, in a tiny and filthy cell, hearing screams and having nightmares all the night. I was in a critical mental state, very sad.

The twelfth day. Thursday, April 14th 1994 :

I was taken again in a small car. The destination was Dellys. On the way I noticed the presence of another car. Two hours later we reached Tadmai town, eighty kilometres East of Algiers. We entered a military basement were we spent the night in very bad conditions, missing the basic requirements for a decent human life.

During the night, I felt the presence of my friends in the room where I was.

The thirteenth day. Friday, April 15th 1994 :

Early in the morning, they left the basement, in a huge convoy, for a small village in order to arrest a whole family. Once there, they didn't find anybody to arrest. Before we left the village I saw the van where my fiends were. I didn't know that I would assist to a horrible crime. To my astonishment I saw my fiends taken off the car and shut down by the soldiers. They killed two of them by automatic weapons; I couldn't believe what I was seeing. It was cruel. They left behind them in that village two dead bodies, but the slaughter didn't stop there. When they reached the main road they stopped their cars, took the two other men off the van and began shooting them by automatic weapons. It was just horrible.

Few minutes later, after this crimes committed in front of me, I was taken back to Blida, where I was kept in bad conditions. I spent there twenty four days; my heart broken and full of sorrow and despair. Where was I? who were those people? These are some questions that came up to my mind all the time. It was another world, a world of crime and horror.

I began asking myself questions and answering them at the same time. I could not believe that such things could exist. Where were Human Rights Organisations and the free and democratic countries? Why all this silence? Nobody moved his finger to make an end to this barbary. We have been left alone facing death and extermination.

Let me confirm that history is our witness against whom are concerned about our freedom and well-being, but even so, it is not too late to do something for this oppressed people.

The thirty seventh day. Tuesday, May 10th 1994 (the last day in the security military basement) :

At 9 o'clock a.m., they took me out of the cell and we went to the van. To my surprise, I found my friends Gharbi and Tamert inside. The van left the basement to an unknown destination. It was not difficult to recognise the " car of death ". The bad souvenirs of the killing of my four friends were still fresh. We really thought that it was our last day in life.

One hour later we were in another basement. It was an "anti-terrorist" police basement. There, a new kind of trouble and suffering began.

We arrived to that basement at 10 o'clock a.m.. We were set down on the floor, our hands attached behind our back, facing the wall in a tiny corridor. We were left there until 8 o'clock p.m., exposed to policemen cruelty and hatred.

The thirty eighth day. Wednesday, May 11th 1994 :

They took me to an office and began filling a file. This operation continued until Saturday 14th of May. Then, I was left in a cell for more four days.

The last day. Wednesday, May 18th 1994 :

That was the end of our nightmare. They took us to the judge's office, and then to prison.

This is my sad story with the Algerian army and police. I did not tell all what I have suffered from, for the only reason that I am still in prison. I don't feel in security. We still need help and support.

Omar Khider
El-Harrach Prison - Algiers
Wednesday, October 5th 1994
Address : 3 Les Jardins, Dellys, Algeria.

3.3.24. Témoignage d'un citoyen torturé et menacé du viol de son épouse et de sa fille

"...On m'a menacé à plusieurs reprises de ramener mon épouse et ma fille pour les violer devant moi..."

Des violations aux droits de l'Homme ont été commises contre ma personne depuis mon kidnapping et à l'interrogatoire de police et ce durant 30 jours de garde à vue.

J'ai été kidnappé le 18 juin 1994 alors que j'étais près de mon domicile sis au 37 rue Boumaza à El-Harrach. Plusieurs véhicules surgirent d'où sortirent les hommes armés, en civil. Ils se jetèrent sur moi et me poussèrent brutalement dans l'un des véhicules sans que je sache ce qu'ils voulaient, ni leur identité. J'ai été emmené au centre de police de chateauneuf où j'ai passé deux jours puis j'ai été transféré au commissariat central d'Alger où j'ai passé 28 jours.

La torture a été morale et physique.

J'ai été insulté ainsi que les membres de ma famille par les policiers. C'étaient des obscénités indignes. On m'a menacé à plusieurs reprises de ramener mon épouse et ma fille pour les violer devant moi. J'ai été menacé de mort. On m'avait jeté dans une cellule froide et sombre sans aération. J'avais perdu la notion de temps. J'avais les yeux bandés en permanence par un plastique qui serrait fortement ma tête.

Quant à la torture physique, dès le 1er jour après mon kidnapping on m'a descendu dans une cellule du sous-sol où ils pratiquaient la torture (à

Chateauneuf). J'ai reçu des coups de pieds et de poings de toutes parts sur tout mon corps, de la tête aux pieds. Puis on se mit à me bastonner avec un bâton et un tuyau en caoutchouc. Un câble électrique a même été utilisé.

Puis j'ai été suspendu par mes pieds au plafond, ma tête en bas. Je suis resté dans cette position durant toute la journée.

Au 2ème jour on m'a appliqué l'épreuve du chiffon avec de l'eau sale. J'ai été transféré au commissariat central d'Alger où j'ai passé 28 jours. J'ai été torturé durant toute cette période, sans arrêt.

Je souhaitais mourir pour échapper aux affres de ces supplices.

On a utilisé là aussi l'épreuve du chiffon, les bastonnades avec un bâton et un tuyau caoutchouc. Les tortionnaires m'attachaient ensuite mes poignets à mes chevilles et je restais ainsi recroquevillé durant toute la nuit, les yeux bandés.

J'ai été accusé gratuitement de faits avec lesquels je n'avais rien à voir. Ils m'ont fait avouer sous la torture, des choses que les policiers voulaient que je dise. J'ai signé le procès-verbal sous la menace de reprendre les supplices, les yeux bandés.

J'ai été présenté le 17 juillet 1994 devant le juge d'instruction de la Cour spéciale, qui m'a incarcéré, sans autre explication, à la prison d'El-Harrach.

Belhamri Messaoud. Né en 1951
Responsables des travaux mécaniques, société EVSM
Sidi-Moussa (wilaya de Blida)

3.3.25. Témoignage d'un jeune étudiant torturé

"...Le but était de m'accuser d'une tentative d'assassinat qui a eu lieu dans mon quartier..."

Je m'appelle Benbellil Samir, âgé de 21 ans. J'ai été arrêté chez moi à Réghaia le 10 août 1994 à 4 heures du matin, par la brigade d'intervention de Boudouaou, qui ont tout saccagé à mon domicile, puis m'ont emmené à demi-nu, m'empêchant de m'habiller, menottes aux poignets, derrière le dos.

Arrivé au poste, j'ai subi des sévices, dans le but de me faire avouer des faits que j'ignorais totalement. Le but était de m'accuser d'une tentative d'assassinat qui a eu lieu dans mon quartier. Mais j'ai résisté jusqu'à la limite de mes forces. J'ai été séquestré pendant 32 jours aux postes des brigades d'intervention de Boudouaoua et de Boumerdès. Pendant ces journées, j'ai subi le pire des calvaires. J'ai été frappé sur tout le corps à l'aide d'une barre de fer. Du sang coulait de partout.

N'ayant pas voulu reconnaître les accusations, j'ai subi la gégène. On m'a asphyxié avec de l'eau sale tirée des W.C. J'ai été brûlé sur la poitrine, les cuisses, les parties génitales à l'aide d'une poudre noire après avoir y mis le feu. Je suis un jeune étudiant. Lorsque j'ai été arrêté il n'y avait que ma mère et mes soeurs, mon père étant travailleur émigré. Je suis innocent de tout ce qu'on m'accuse.

Je suis détenu à la prison d'El-Harrach depuis le 10 septembre 1994 (no d'Ecrou 73352)
Benbellil Samir
Cité DNC Bt E2 no, Réghaia.

3.3.26. Témoignage de Hocine Abderahime

"...Notre histoire avec les services de sécurité, dans les centres de torture et pendant nos interrogatoires ressemble à la fable du loup et du lapin (le loup et l'agneau ?), a part que ces derniers sont des animaux et nous, des êtres humains..."

Remarque : Les "services de sécurité" nous ont filmés et enregistrés à l'intérieur même des locaux de torture. Ils savaient très bien que s'ils nous avaient présentés en direct à la télévision, nous aurions fait échouer leur mise en scène et démontré leur machiavélisme. Concernant les cassettes audio et vidéo, celles-là même qui ont été enregistrées à l'intérieur des locaux de torture, toutes n'ont pas été enregistrées directement. Il est des enregistrements qui ont été effectués à notre insu, comme cela s'est passé à la caserne de la sécurité militaire d'Hydra. Pendant qu'un officier était en train de nous interroger, une caméra cachée nous filmait.

Au moment où nous parlions à cet officier, un commandant selon ce que nous avons entendu dire, nous regardions la mort en face. La torture était matérialisée devant nos yeux.

Au deuxième jour de mon arrestation, ils m'ont fait entrer chez le grand responsable du Centre, le commissaire "El-Hadj" Kraa. A côté de lui se trouvait une caméra.

Sa première question fut : "Qu'est-ce que tu sais ? Parle-moi de l'affaire de l'aéroport !". J'ai été étonné par cette question. Je lui ai dit qu'à part ce que j'avais lu dans les journaux et vu à la télévision, je ne savais absolument rien d'autre sur cette affaire. J'ai été extrêmement peiné lorsque j'ai su qu'une bombe avait explosé à l'aéroport, causant la mort de plusieurs personnes. J'ai tout de suite pensé que cela ne pouvait être l'oeuvre d'Algériens.

Dès le début j'ai dit au commissaire, à l'instar de ce qu'avait déclaré Bélaid Abdesselam, le chef du Gouvernement, que ce sont des mains étrangères qui sont derrière cette opération. La caméra était en marche. Tout ce que j'ai dit a été enregistré. Et lorsque le commissaire Kraa s'en est apperçu, il s'est retourné et a lancé au cameraman : "Qui est-ce qui t'a dit d'enregistrer. Qui est-ce qui t'a dit de travailler ?". De toute évidence, cette réaction s'explique par le fait qu'il n'était pas satisfait par mes réponses. Il ordonna donc au caméraman de cesser d'enregistrer, et il continua à me parler en termes de menace. Il disait qu'il allait utiliser d'autres moyens... J'ai juré d'avoir dit la stricte vérité. "D'ailleurs, vous avez certainement entrepris une enquête sur cette affaire", lui ai-je dit, "Je suis maintenant entre vos mains. Si vous êtes en possession de la moindre preuve, ou s'il y a un témoignage contre moi, je suis prêt à toute confrontation !".

Il m'a alors dit : "Je suis convaincu que tu n'as pas ordonné cette opération et que tu n'y es mêlé ni de près ni de loin, mais je ne te crois pas quand tu me dis que tu ne sais pas qui est derrière cette afffaire".

La question qui se pose est la suivante : Pourquoi le commissaire Kraa a refusé l'enregistrement de ce dialogue ? Pourquoi ne pas avoir passé ces propos à la télévision.

Est-ce parce que cela n'aurait pas servi la manigance qui a été présentée à l'opinion publique...

La première semaine, et plus exactement le vendredi, aprés la prière d'El-Asr, ils m'ont fait entrer dans le bureau du commissaire. J'y ai trouvé le directeur général de la Sûreté nationale, M. Tolba. Ce dernier m'a posé la même question concernant l'affaire de l'aéroport. Je lui ai répété ce que j'avais dit auparavant au commissaire Kraa. Là aussi, je ne fus ni filmé, ni enregistré. Parce que, de toute évidence, mes propos ne servaient pas le scénario qu'ils avaient préparé.

Le directeur général de la Sûreté ne me répondit pas. Il ordonna qu'on me fasse sortir du bureau. Et je rejoignis ma cellule.

Au lendemain de cette entrevue, le samedi matin, un officier nommé Talhi est venu en compagnie d'un groupe de tortionnaires et m'a dit : "C'est terminé, les discussions philosophiques avec les responsables ! Maintenant, c'est avec nous que tu dois parler. Nous sommes des militaires... des caporaux, et nous nous fichons de Dieu, de la politique, et de la religion. Si tu n'avoues pas, nous allons te torturer comme jamais tu ne l'as été. S'il est nécessaire de te tuer, nous allons le faire. Tu ne seras ni le premier ni le dernier... Et nous allons commencer par t'arracher les testicules, comme ça tu ne pourras pas avoir de relations avec ta femme.

Ses propos ont été ponctués des pires grossièretés. Ils m'enmenèrent ensuite de force à la chambre des tortures. Ils me ligotèrent les mains derrière le dos avec des menottes, m'enchaînèrent le corps entier avec des cordes très épaisses, et recouvrirent ma tête. Ils me firent ensuite ingurgiter de l'eau à l'aide d'un chiffon. Je continuais à clamer mon innocence et crier à l'injustice. L'officier me dit alors : "Meurs comme un chien. Et si cela ne te suffit pas, nous allons passer à l'électricité", et d'ajouter à son collègue : "Fais fonctionner les 380 Volts !".

J'ai vu la mort devant moi. Après d'insupportables souffrances, je leur ai inventé le scénario de l'affaire de l'aéroport et j'ai mentionné des noms de frères innocents afin que l'on cesse de me torturer. Effectivement, une heure après, on me délivra de mes chaînes et on me présenta au commissaire Kraa, qui me demanda de lui répéter ce que j'avais dit sous la torture, tout en ordonnant au cameraman de m'enregistrer. J'ai commencé alors à parler comme si j'avais effectivement participé à l'affaire. Là, j'ai cité les frères Mohamed Aimat, Djamel Ressaf, et BenToumi, tous innocents. Mais le commissaire Kraa ne fut pas satisfait du scénario que j'avais inventé et qui a été intégralement enregistré sur caméra.

Il m'a dit : "Tu mens ! Il n'y a aucune cohésion entre ce que tu dis et les informations",- "Pourquoi ne pas vous en servir pour la recherche de la vérité ? Et pourquoi alors nous torturer ?". Ensuite, on me reconduisait à ma cellule.

Un ou deux jours après, ils sont revenus de nouveau pour me torturer, après m'avoir donc forcé à faire de faux aveux et à citer des personnes innocentes.

Ils m'ont frappé à la tête avec un instrument qui ressemble à une chignole.

Mon crâne était sur le point de se briser, et ils m'emmenèrent à l'hôpital de Ain Naâdja, où on me soigna dans des conditions atroces. Le médecin a eu beaucoup de mal pour coudre ma blessure à la tête puisque j'étais enchaîné. Je fus ensuite conduit à l'infirmerie du Centre de torture. Deux ou trois jours après l'incident, l'officier est venu et m'a conduit au bureau du commissaire Issouli où, tous deux, m'interrogèrent au sujet de l'affaire de l'aéroport. Lorsque je leur ai dit que j'étais innocent, l'officier Talhi me frappa à la tête malgré ma blessure et l'enflement de mon visage. Les points de suture n'y ont pas résisté et le sang gicla de

ma tête avec abondance. Il se mit à me secouer la tête et me dit: "Bois ton sang!". J'ai commencé à crier et à demander du secours.

J'ai été ensuite conduit, une deuxième fois, à l'hôpital de Aïn Naâdja où je fus traité de la même manière qu'auparavant. Après, ils me reconduisirent au Centre de torture, et je fus jeté dans une chambre. Ils m'enchaînèrent à un lit et me forcèrent à faire mes besoins dans des bouteilles en plastique. Un ou deux jours plus tard, ils sont revenus et m'ont reposé la même question. J'avais d'horribles maux de tête. Je leur ai redit que je ne savais rien de l'affaire de l'aéroport.

Ils m'ôtèrent alors les chaînes et me torturèrent de nouveau en utilisant le procédé de l'eau et du chiffon. Lorsque je n'en pouvais plus, je leur ai inventé une autre histoire, un autre scénario différent du premier mais tout aussi imaginaire.

Après m'avoir enregistré, ils me dirent : "Tu continues à mentir!".

A travers leurs questions, ils pouvaient évidemment savoir si j'étais en train de mentir ou non. Quand ils m'ont demandé après, la forme et la couleur de la valise qui contenait la bombe, une fois j'ai répondu qu'elle était verte, une autre fois j'ai dit qu'elle était rouge. Et à chaque fois, ils me rouaient de coups.

Comment aurais-je pu savoir la forme et la couleur de la valise alors que je suis innocent.
Le dernier vendredi de notre présence au Centre de torture; à 13 heures précises, on me fit entrer au bureau du commissaire divisionnaire Kraa qui me dit : "Il est temps pour toi d'avouer!".

J'ai dit : "Entends-tu l'appel à la prière du vendredi... Je jure devant Dieu que je n'ai aucun lien avec l'affaire de l'aéroport".

Savez-vous ce qu'il m'a répondu... Il m'a dit : "Je suis convaincu que tu n'as participé à cette opération ni de prés ni de loin. Mais je ne te crois pas lorsque tu dis que tu ne sais pas qui l'a planifiée..."

Je lui ai dit : "Je suis innocent. Vous êtes en train de me torturer. C'est injuste !" Il se tut et ordonna qu'on me fasse sortir de son bureau.

Le dimanche d'après, juste après la prière d'El-Asr, je fus entouré par près de 20 policiers.

Ils me couvrirent la tête jusqu'au niveau du nez, me jetèrent sur une table en bois, m'enchaînèrent les mains derrière le dos et ligotèrent tout mon corps par les cordes. Ils me firent ensuite boire de l'eau de force jusqu'à ce que j'en faillis mourir. En même temps, ils m'interrogeaient au sujet de l'affaire de l'aéroport tout en sachant que le premier enregistrement avait déjà été présenté à la télévision comme étant, soi-disant, la vérité. Devant l'atrocité de la torture, je me surpris à citer des noms de personnes qui n'avaient rien à voir ni avec l'affaire de la bombe de l'aéroport, ni avec le mouvement armé. Tel le frère Hechaichi Rachid, le commandant de bord.

Lorsque j'ai fait mention de l'heure, de l'endroit et du moment de l'appel téléphonique concernant la bombe, ils m'ont dit : "Nous n'avons pas besoin de ces informations. Tu les as lues dans les journaux ! Nous voulons, par contre, des noms!..."

C'est alors que je leur ai inventé une troisième histoire, toute aussi imaginaire que les deux premières. A la suite de quoi, ils m'emmenèrent en compagnie de quelques frères à la caserne de la sécurité militaire d'Hydra. Ils me mirent face à un officier, un commandant à ce qu'on dit, qui m'ordonna de lui raconter la toute dernière histoire que j'ai inventée sous la torture, et qui est différente de celle qui a été enregistrée sur la bande vidéo qu'ils ont fait passer à la télévision. Au moment, une caméra cachée était en train de me filmer à mon insu.

Et lorsque nous sommes revenus au Centre de torture de Ben-Aknoun, le commissaire m'a ordonné et forcé à parler face à la caméra, de telle sorte que je paraisse naturel. (Pour faire passer cela comme des aveux.). Ils m'avaient donné un "Kamis" et une "Chéchia" neufs. Parce que mon "Kamis" était maintenant plein de sang. Le commissaire Issouli m'avait préparé ce que je devais dire, sous la menace de me renvoyer à la salle de torture. (Il m'a menacé de torture et de mort.) Je lui ai alors dit qu'il y avait, en ce qu'il m'ordonnait de dire des propos que je n'ai même pas tenus sous la torture. Tels ceux relatifs au Soudan, à l'Iran, et ceux mettant en cause les Cheikhs Ben Azouz et Méliani. (Ce sujet m'est d'ailleurs complètement inconnu), ou ceux relatifs à notre soi-disant planification pour la "destruction des institutions économiques", y compris l'aéroport, ainsi que l'imaginaire collusion du Front Islamique dans tout cela !

De même, il fallait que je demande pardon au peuple pour apparaître comme étant le responsable effectif de l'affaire de l'aéroport !

Mais j'étais capable de leur indiquer, s'ils me l'avaient ordonné, le lieu de la tombe d'Hitler, tellement j'étais traumatisé par l'atrocité de la torture que j'avais subie. Malgré cela, je ne savais pas que cet enregistrement était destiné aussi à la télévision. Ils m'avaient affirmé qu'ils allaient le conserver comme archive. Mais leur machiavélisme consistait de me placer devant le fait accompli : Présenter ces propos au peuple ! Grâce à Dieu, le peuple a été à la hauteur. Parce

qu'il connaît parfaitement la véritable nature des services de sécurité et ce dont ils sont capables de faire. Et il connaît tout aussi bien la nature de la télévision algérienne. C'est pour cela que le peuple a vite compris qu'il fallait rechercher la vérité ailleurs que dans un enregistrement effectué dans des conditions plus que suspectes, et qu'il s'agissait, en fin de compte, d'une grande mascarade.

Nous avons donc été torturés, un mois durant, jusqu'au dernier instant. Ils ne nous ont pas laissés le moindre répit.

Le jour où ils nous ont transportés au Tribunal, ils nous ont enchaînés de manière sauvage, à l'intérieur même du camion qui nous transportait. Pour que nous ne puissions pas nous défaire de la hantise de la torture, des menaces et de la terreur. Nos mains étaient ligotées entre nos jambes et nos têtes, maintenues brutalement vers le bas. Nous sommes restés dans cette position très douloureuse jusqu'à notre arrivée au Tribunal "Abane Ramdane", où toute une armée de policiers nous attendait, comme pour nous exécuter déjà. Même chez le procureur général, ils nous menacèrent de nous reconduire au Centre de torture si jamais il nous venait à l'esprit de nous rétracter.

Et pour nous terroriser encore plus, seuls des hommes armés jusqu'aux dents et portant des cagoules étaient présents au tribunal. Chez le juge d'instruction, nous sommes restés enchaînés, et ils ont même voulu rentrer avec nous.

Après cela, nous étions dans un tel état que nous avaient été si injustement attribué, et ce de peur de retourner au Centre de torture.

La hantise de la torture ne m'a pas quitté en prison.

Un jour, je me suis réveillé au milieu de la nuit en criant à l'adresse du frère Saïd : "Viens à mon secours ! Ils veulent me tuer !..." Saïd a tout fait pour me calmer. Le gardien est venu aussi auprés de moi et m'a dit : "N'ait pas peur, personne n'est en train de torturer..."

J'ai oublié beaucoup de choses du fait de ma blessure à la tête. Je m'évanouissais souvent, et je ne pouvais faire la différence entre un ami et un... policier.

Lorsque les frères m'ont vu dans cet état, ils ont été trés attristés. Les policiers leur ont dit : "Votre compagnon a voulu se suicider !"

Je me rappelle qu'à l'hôpital de Ain-Naâdja, lorsque le médecin a demandé après les causes de mon état, ils lui ont dit que je me suis cogné la tête contre le mur !

Et je n'ais pas osé lui avouer la vérité par peur de la torture. Chez le juge d'instruction, j'ai parlé de suicide pour la même raison. Je ne voulais plus retourner au Centre de torture.

Je tiens, enfin, à faire quelques remarques au sujet du traitement médiatique de l'affaire, ainsi que sur la manière avec laquelle j'ai été "soigné" à l'hôpital.

Concernant la presse, je dépose plainte contre tous les journaux qui ne se sont pas donnés la peine d'aller au delà de la manigance présentée à la télévision et qui nous ont présentés de fait, à l'opinion publique, comme étant des criminels, et ce avant d'attendre que la justice ne tranche et rétablisse la vérité.

Je dépose également plainte contre les médecins de l'hôpital de Ain-Naâdja, qui ont eu la charge de me soigner. Les séances de soins se faisaient d'une manière barbare, et ces médecins n'ont jamais pu dire aux policiers de m'enlever les menottes et les chaînes.

Je suis resté jeté sur le lit, les mains enchaînées derrière le dos. (Est-ce ainsi que les hommes vivent...).

3.3.27. Récit de torture d'un citoyen porteur d'une prothèse cardiaque

"...J'ai fait un grand effort pour réussir à lui dire que j'étais porteur d'une prothèse cardiaque. Il me répondit tout en continuant à me frapper avec plus d'acharnement : "Je vais te la recharger ta pile!"..."

Je m'appelle Abdelkader Silem. Je suis né le 22 février 1956 à Alger (9ème arrondissement). J'ai été arrêté dans la nuit du jeudi 28 février 1992. Des militaires accompagnés de "civils" dont la majorité portaient des cagoules ont investi notre maison, (94, Parc Ben Omar Kouba, Alger) avec une barbarie inouie. Nous avons été réveillés par un énorme fracas. (Ils venaient de casser la porte d'entrée). J'ai cru, tout d'abord, que j'étais en train de faire un cauchemar. Mais lorsqu'ils m'ont tiré du lit par les cheveux tout en appuyant les canons de leurs armes sur ma tête et ma poitrine, j'ai vite réalisé ce qui était en train de se passer. Ma femme n'a pas été épargnée non plus. J'ai eu le temps de voir son visage déformé par la peur juste au moment où l'un d'entre ces policiers la prit par les cheveux et la poussa par terre. (L'expression qu'avait prit alors son visage restera à jamais gravée dans ma mémoire). Insulte, grossièretés et menaces de mort étaient en même temps proférées à notre encontre.

Mes enfants, agés de deux et quatre ans, ont eu tellement peur qu'ils sont restés traumatisés jusqu'à aujourd'hui.

La dernière image que je garde d'eux est celle de deux enfants en pleurs, complètement affolés. Le plus âgé criait : "Yemma, yemma..." tout en tentant de rejoindre sa mère. Il voulait sans doute la protéger contre ces brutes. L'un des policiers mercenaires le gifla si fort qu'il le fit tomber à la renverse. (je ne peux plus continuer à décrire la suite. ça me fait trop mal).

J'ai ensuite été transporté dans une "enceinte" située à Bouzaréah, où j'ai passé la nuit avec mon frère dans la même cellule. Il n'y avait qu'un seul lit.

Le lendemain de mon arrestation, vers 6h 30 du matin du vendredi 29 février 1992, un gardien m'a demandé mon nom et m'a ordonné de le suivre. Nous sommes rentrés dans une pièce qui se situe hors du "quartier des cellules".

Un grand chauve vêtu d'une veste en cuir noir, d'un pantalon "blue-jean" et portant des lunettes de vue (sa monture recouverte de cuir, genre Ray-Ban) s'y trouvait déjà. Deux autres individus étaient là aussi :

L'un était de taille moyenne et l'autre, un peu plus petit, mesurait 1,60 m environ. (Je tiens à signaler que je me rappelle avoir déjà vu ce grand chauve au bureau de Mr Bouferrache à Hussein-Dey en juin 1990).

Commença alors la première séance de l'interrogatoire. Le grand chauve m'ordonna de m'assoir, me cita plusieurs noms et me relata un certain nombre d'affaires. De tous les noms des personnes citées, je ne connaissais qu'un seul.

Mais quand je lui ai dit cela, il devint comme fou, et me frappa de toutes ses forces. A coups de poings et de pieds. A coups de bâton aussi ; Il faut dire que ce "bâton" était très particulier. Il s'agissait en fait d'une matraque électrique dont une partie est recouverte de cuir et l'autre comporte trois pointes métalliques. J'ai été tellement battu que cette partie de la matraque s'est cassée. Je saignais beaucoup de la tête et du nez et j'avais atrocement mal partout. Après quoi, mon tortionnaire principal demanda qu'on lui ramène un autre type de matériel : un sommier métallique composé d'un seul dossier et penché d'un côté, ainsi qu'une gégène (ou Magnéto). Il m'allongea brutalement sur le sommier métallique, l'autre individu, le plus petit de taille, me passa les menottes en les plaçant très haut, à mi-hauteur du coude, accrocha une paire de pinces métalliques aux lobes de mes oreilles en me disant : "Je vais te placer des boucles d'oreilles, fils de..." Ils étaient très excités.

Puis il actionna la gégène. A plusieurs reprises, j'ai mordu ma langue. La douleur était foudroyante.

Je criais et me débattais comme je pouvais, car mes pieds étaient restés libres. En même temps, le grand chauve s'était remis à me frapper avec une autre matraque électrique au bas ventre. J'ai fait un grand effort pour réussir à lui dire que j'étais porteur d'une prothèse cardiaque. Il me répondit tout en continuant à me frapper avec plus d'acharnement : "Je vais te la recharger ta pile!". Etant sous traitement anti-coagulant, je perdais beaucoup de sang. Et comme je me débattais encore, il ordonna qu'on me passe les menottes aux pieds et actionna lui-même ensuite la gégène.

L'intensité électrique devenait insupportable, et j'ai failli perdre connaissance à plusieurs reprises. J'ai été ainsi torturé jusqu'aux environ de 11h30. (J'ai entendu quelqu'un demander l'heure à 11h45 précises).

Une dizaines de minutes plus tard, trois autres tortionnaires sont venus pour continuer le sale boulot. J'avais très froid et tremblais de tout mon corps. Mes yeux me faisaient très mal et j'avais l'impression qu'ils allaient éclater. Le grand brun s'est mis à me poser les mêmes questions que ces prédécesseurs. Le type à lunettes et le grand blond s'occupaient du reste. Ils se sont ensuite relayés. Sans interruption, j'ai enduré la gégène et les coups jusqu'aux environs de 16h. (Au loin, l'appel à la prière m'a rappelé pendant un laps de temps qu'au dehors, la vie continuait et que beaucoup de gens ne se doutent peut-être même pas de l'existence du lieu maudit où je me trouvais). Je suis resté ainsi enchaîné au sommier métallique jusqu'à la tombée de la nuit. C'est alors que débuta la troisième séance de torture pendant laquelle j'ai dû accepter toutes accusations, aussi fausses les unes que les autres. C'était le seul moyen d'arrêter mon suplice. Mes tortionnaires savaient que je disais n'importe quoi. Et ils savaient très bien pourquoi je le faisais. Mais la recherche de la vérité est leur dernier souci. La torture, c'est leur métier ! Tout indique qu'ils la pratiquent pour le plaisir !
Cette "mascarade" a duré jusqu'au matin du samedi 1er mars 1992. Apès quoi, un homme vêtu d'un costume bleu (et que j'avais déjà vu rentrer et sortir à plusieurs reprises pendant les séances de tortures) me demanda de me lever. J'ai essayé mais je n'ai pas pu me mettre debout, quelques instants plus tard, une ambulance m'emmena à l'hôpital militaire de Ain-Naâdja.

A la salle des urgences, on me plaça sous perfusion avant de me transferer au 3ème étage dans une chambre au fond de couloir, à gauche cette chambre donne sur la cité Jolie-Vue, que j'ai reconnue grâce aux minarets de la mosquée. J'ai passé deux jours à l'hôpital.

Le lundi 3 mars 1992, j'ai été reconduit à Bouzaréah où j'ai encore subi des séances de tortures jusqu'au lendemain. Puis j'ai été conduit une deuxième fois, le mardi 4 mars 1992, à l'hôpital de Ain-Naâdja, où j'ai passé une échographie au 4ème étage (Service de cardiologie). Le médecin de la "Sécurité" et le cardiologue sont sortis, je n'ai pas pu entendre ce qu'ils se disaient.

C'est à partir du mercredi 5 mars que cessèrent les séances de torture. Je parle bien entendu de la torture physique. Car malgré mon état de santé, qui était très critique, les interrogatoires acharnés, avec leur lot d'insultes et de menaces, ont continué toute la nuit. Ils procédaient par groupes et à tour de rôle. J'ai été ensuite emmené dans une cellule où il n'y avait qu'un matelas en éponge (très sale) et une seule couverture malgré que mes tortionnaires savaient que je souffrais du R.A.A. (Rhumatisme Articulaire Aigu). Mais dans ce genre d'endroit et avec des barbares pareils, l'humanisme est absent. C'est donc dans cette cellule, et dans ces conditions que j'ai passé les quelques moments de répit, entre les séances de torture, du 28 février au 5 mars 1992.

J'ai été transféré dans une autre cellule le jeudi 6 mars 1992, où on me donna deux couvertures. Mais là j'ai failli étouffer à plusieurs reprises, surtout le samedi 7, dimanche 8 et lundi 9 mars. Cette cellule ne possède pas de bouche d'aération.

J'ai finalement été consulté par le médecin dans une pièce à côté en compagnie duquel je suis resté près de deux heures avant que je ne me sente quelque peu mieux.

Ce n'est que le mardi 10 mars 1992, que je fus transféré à la prison militaire de Blida.

Mon état de santé étant toujours critique, au 18 mars 1992, je fus transporté de nouveau à l'hôpital de Ain-Naâdja où je suis encore, à ce jour, sous surveillance médicale. Mon état de santé n'est pas très encourageant. Je pense à ma famille.

Je suis triste pour mon pays.

Ceci est mon témoignage. Il est modeste. Mais j'espère qu'il va contribuer à faire un jour cesser la barbarie que j'ai moi-même subie dans ma chair et mon âme.

3.3.28. Témoignage d'un citoyen torturé à Cavaignac

"...Je priais Dieu, pour mourir et m'éviter ainsi ce supplice..."

Le 27 octobre 1992, très tôt le matin, plus précisément à 3 heures, nous sommes réveillés en sursaut par les bruits des coups sauvages assenés à la porte de notre domicile familial, par des hommes en cagoule, munis d'armes automatiques, ils ressemblaient aux terroristes des films policiers.

Un instant après, ma mère d'un âge très avancé ouvre la porte et se trouve nez à nez avec ces hommes étrangers qui lui affirment être de la sureté nationale !?

Dès que j'entendis prononcer mon nom, je me suis présenté à eux, et sans ménagement aucun on me mit les menottes et on me sortit de la maison manu-militari, l'espace d'un instant j'oubliais mon sort, lorsque j'entendis les cris déchirant de ma mère, dans le silence de ce début de matinée, qui ne manquèrent pas de réveiller l'ensemble des voisins.

Je fus donc, embarqué dans leur voiture comme un hors la loi, car tout le quartier de la cité des Annassers a été bouclé, comme s'ils venaient arrêter un criminel notoire.

Ensuite, les deux voitures Peugeot 505 et Nissan des forces d'interventions rapide se dirigèrent vers le 4ème arrondissement de la Wilaya d'Alger (poste de police de Cavaignac).

A trois heures 20 minutes, ma descente de voiture s'effectua avec une volée de coups sur la poitrine et à la tête à l'intérieur, on versa sur mon corps de l'eau froide alors que je me trouvais agenouillé, face contre le mur, sur une grille de ferraille (semblable à celle utilisée pour la construction).

La bastonnade à duré pendant environ deux heures à la suite de laquelle on me fit monter à l'étage supérieur suite aux instructions d'une personne habillée en civil, je fis mon entrée dans le bureau dans un état lamentable, et là aussi une pluie de coups s'abat sur mon corps déjà mortifié, et ce, à l'aide d'une chaise métallique.
La personne en civil devait être un inspecteur de police âgé d'environ 30 ans, celui-ci, tout en proférant des propos obscènes pointa son révolver sur ma tête pour augmenter ma terreur.
Peu après, on me fit descendre dans une cellule où on me fit subir le supplice du chiffon sur le visage, durant 20 minutes, attaché, à la manière dont on lie un gibier.

La cellule avait une surface qui n'excédait pas le 3m x 3,20 m et servait de lieu détention pour 6 personnes.

Et, en raison de la violence des coups je ne pus m'endormir, je restais donc ainsi dans cet état sans nourriture ni boisson jusqu'à une heure et demie.

A partir de ce moment-là le supplice augmenta d'un cran, et éveilla en moi le souvenir horrible des scènes de film de guerre. En effet, on enfonça des clous dans mon corps d'une profondeur de 20 mm, alors que ces clous étaient reliés à des fils électriques.

Voyant que l'heure de la vraie torture avait sonné, je priais Dieu, pour mourir et m'éviter ainsi ce supplice.

Le courant traversait tout mon corps comme si j'étais un conducteur électrique.

Cela a duré environ 20 interminables minutes. Comme je commençais à perdre conscience, on me ramena à la cellule encore une fois.

Je tremblais et grelottais de tout mon corps, j'étais entre la vie et la mort.

A 9 heures du matin, c'est le retour au lieu de la torture, après une heure et demie de chiffon sur le visage, je montais à l'étage supérieur en compagnie de 4 ou 5 civils.

L'interrogatoire était entre-coupé de coups sauvages de la tête contre le mur et à l'aide d'une barre de fer dans le dos et sur la tête, j'étais ensanglanté, mon sang a coulé pendant une heure et demie environ. Et poussés, par une pulsion démoniaque, ils sont allés jusqu'à éteindre leurs cigarettes dans ma main ("Ta main est mon cendrier" a laché l'un d'eux).

Ce jeudi à 9 heures du matin, après le supplice du chiffon (une demi-heure), je me retrouve dans le bureau, selon toute apparence, de l'officier de police ou chef de poste de police, celui-ci m'ordonna de comparaitre devant lui sur les genoux, en plus de cette humiliation j'ai eu droit à des insultes, si vulgaires qu'elles contrastaient avec l'élégance de la tenue de cet officier.

Il avait un âge qui varait entre 44 et 46 ans, de peau brune, taille 1,75 m et de corpulence moyenne.

Il fit un geste à ses hommes présents dans la salle pour reprendre la bastonnade au moyen d'une barre de fer, si bien que le sang a recommencé à gicler de ma tête, pendant 40 minutes.

A la suite de quoi, on posa mes mains attachées sur le chauffage du couloir, à cet instant je me savais plus qui j'étais ni où j'étais...

On ne me relâcha qu'à la nuit tombante pour me retrouver dans le couloir menant aux cellules.

Profitant de cette "accalmie" j'ai essayé de m'endormir, mais je fus réveillé en sursaut par un inspecteur de police, par des crachats sur le visage, et des propos injurieux et obscènes, et des coups de bâtons.

Je demeurais dans cet état lamentable, toujours sans nourriture ni sommeil jusqu'à la fin de la matinée du vendredi où j'ai pu me reposer un peu.

Le samedi 31 octobre 1992, la veille de la commémoration du 1er Novembre 1954, anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution algérienne, et plus exactement à 3 heures de l'aprés-midi, j'ai reçu la visite d'un civil qui m'a demandé de le suivre à son bureau au 1er étage, il était âgé de 33 ans, blanc de peau, portant une moustache noire, ayant 1,70 m de long environ et mince de corpulence et enfin habillé tout en jeans, selon toute vraissemblance, il devait avoir le grade d'inspecteur de police.

L'interrogatoire débuta par des questions sur des sujets que j'ignorais complètement, je répondais toujours par les mêmes réponses (je ne sais pas, je ne le connais pas). Cela a duré environ 25 minutes, je fus conduit par la suite au couloir dans un état de santé inimaginable, assimilable à un mort vivant. Grâce à Dieu, je fus pris en charge par quelques détenus qui m'ont fourni de la nourriture et de l'eau.

Le mardi 3 novembre 1992, le même scénario se répéta ce jour et le jour d'après par les mêmes questions étranges. Mais le vendredi, cette personne, en civil, était accompagnée de deux autres détenus habitant le même quartier que moi, il s'agit en fait de Driss Chanane et de Rachid Laadjimi.

Il nous enferma ensemble un moment en nous épiant d'un trou sur la porte.

Peu après, en ouvrant la porte il nous déclare que nous sommes sauvés parce que nous ne sommes pas concernés par l'affaire ?!

Nous vous demandons a-t-il dit de nous pardonner, Dieu ne pardonne-t-il pas les erreurs des hommes...

L'après-midi on ne sortit de la cellule en m'intimant l'ordre (sous la menace d'un C.R.S.) de signer un P.V. Je me suis exécuté sous la contrainte.

La nuit, à 0 heure précise, je fus transféré au Central (poste central de la sûreté de Wilaya). Le lendemain, jeudi, j'ai été traduit devant le tribunal d'Alger (Abane Ramdhane), qui a décidé la détention préventive. Je souligne que le Procureur de la République et le juge d'instruction étaient témoins de mon état de mort vivant.

Dieu est témoin de ce j'avance.

KAZI Abdenacer - détenu
Né le 7 mai 1965 à Alger Centre. Tailleur.
Cité Diar el-Mahsoul, Bt No10 Escalier 4, No1 Alger

3.3.29. Témoignage d'un citoyen torturé à une brigade de gendarmerie

"...Le supplice dura 14 jours. A la fin ils s'aperçurent que je n'avais rien à voir avec ce qu'ils recherchaient..."

Je m'appelle Boutchiche Mokhtar, injustement détenu à la prison militaire de Blida.

Voici le récit de ce que j'ai enduré de la part des agents des services de sécurité (la sécurité du pouvoir). Cette précision et à faire parce que le peuple algérien n'a au fond jamais connu ni sécurité, ni stabilité.

Je suis un citoyen algérien, marié et père de six enfants, dont le sixième est une fille, née pendant ma détention.

Mon drame commença le jour du 20 janvier 1992 lorsqu'un ami proche me proposa de l'accompagner à la ville de Bousaâda. Mon ami est fellah et possède une terre agricole là-bas. En cours de route, et précisément à Tidjallabine nous avons rencontré un barrage de gendarmerie où on nous ordonna de nous arrêter, chose à laquelle nous avons obtempéré. Après avoir vérifié nos identités, on nous demanda de laisser la voiture sur place et de monter à bord du véhicule de gendarmerie.

Nous fûmes conduits à la brigade de gendarmerie pour "enquête" qui s'est avérée en fait être la torture, et l'humiliation, et c'etait le début d'un calvaire inimaginable dont voici quelques récits :

- Le 21 janvier 1992 c'est-à-dire, le deuxième jour de mon arrestation, je fus conduis dans un véhicule en position à plat-ventre, la tête couverte d'un sac, le véhicule en question semble être une ambulance, d'après ce que j'ai pu entendre. Après un certain moment le chauffeur freine brusquement dans un endroit et on me traîne jusqu'à une salle, et quelle salle !

Et là commenèrent contre moi les actions de torture et de crime :

- On me ligota fortement à l'aide de fils électriques sur un lit, des pieds jusqu'aux épaules.
- Ils enfoncèrent dans ma bouche une serpillière.
- Puis ils renversèrent de l'eau sale.
- Flagellation sur tout le corps.
- A l'aide de tenailles ils me coupèrent la chair et les ongles.
- Le tout accompagné d'insultes, de menaces de morts, de crachats etc.

Et là commença l'interrogatoire :
- où sont les armes ?
- où se trouvent les caches et les refuges des groupes ?

Mais ne pouvant opposer à ces questions que ma surprise et mon ignorance, en affirmant n'avoir aucune relation à leurs interrogations.

Ne pouvant plus supporter l'intensité des douleurs et des sévices je répondais en donnant tous les noms qui me passaient par la tête (mes amis, mes voisins, parents, gens du quartier et employés du travail...) et afin d'echapper à une mort certaine.

Le supplice durra 14 jours à la fin ils s'apercevèrent que je n'avais rien à voir avec ce qu'ils recherchaient.

Ils me menacèrent et on me disant qu'on te relâche à condition de travailler avec nous en nous renseignant sur tout ce qui se passe.

En d'autres termes ils voulaient faire de moi un indicateur. Après quelque temps passé chez eux ils m'ont pris dans un véhicule puis dans un autre, pour me jeter avec violence à proximité de mon quartier.

Mais le 18 janvier 1992, la gendarmerie opéra un grand rattissage dans la région où j'habite, arrivant à ma maison ils m'ont cherché et, ne m'ayant pas trouvé, ils ont menacé et terrorisé mes parents qui leur ont indiqué que je passais la nuit chez mes beaux parents. Cette même nuit ils débarquèrent chez mes beaux parents en tirant des raffales et faisant un vacarme et je fus arrêté ainsi que tous les habitants mâles de la maison, et nous fûmes conduits à leur centre.

Et là je fus stupéfait par les propres termes de celui qui semblait être le responsable en s'adressant à moi en disant : "Tu m'a privé d'une parcelle de terre, et moi aujourd'hui je te prive de la vie, appelle ton Dieu pour te sauver, espèce de X! X! Tu t'en es tiré à bon compte la dernière fois des mains de la sécurité militaire mais cette fois-ci ça va être ta fin" puis il ajouta : "On a arrêté une bande de malfaiteurs, en possession d'un fusil de chasse et on suppose que tu es leur chef".

J'ai nié de toutes mes forces. Il ordonna qu'on m'emmène au sous-sol, où je fus complètement déshabillé et attaché par les chevilles, les épaules et le corps et fouetté avec des câbles électriques, je criais de toutes mes forces, et je suppliais Dieu qu'ils cessent leur violence gratuite. Excédé par mes cris, et mes prières l'un d'eux à pris une serpillière imbibée d'eau nauséabonde qu'il

m'enfonca dans la bouche, après quelques moments le responsable du Centre (un capitaine) prit le fouet et me frappa au sexe jusqu'à évanouissement.

Puis on me réanima par le jet d'un seau d'eau sur le visage ; en ouvrant les yeux je vis un lieutenant tenant une feuille; il me posa des questions sur des gens arrêtés et sur des gens qui habitent mon quartier.

Puis on me força à m'asseoir sur une bouteille. Je répondais simultanément à toutes leurs questions comme ils voulaient.

On me laissa pendant 24 heures dans cet etat, avec la soif et la faim.

On me conduisit à l'étage supérieur, le corps complètement déshydraté et une soif terrible à la gorge, je suppliais qu'on me donne un peu d'eau. L'un des gendarmes me ramena un verre d'eau mais un autre s'y opposa et renversa le verre par terre. Là, je demandais à aller aux toilettes et il me conduisit, j'ai pu enfin ingurgiter de l'eau qu'on ne donnerait même pas à un animal.

J'ai passé 5 jours dans le Centre jusqu'au 22 février 1992 à 14h, moment où arrivèrent des agents de la sécurité militaire qui me conduisirent encore une fois à leur Centre de torture, où je fus immédiatement complètement dénudé, allongé sur un lit et attaché pieds et mains.

L'un d'eux commença à me verser dans la bouche de l'eau savonneuse et sale tandis qu'un autre me fouettait violemment et sans arrêt, sur la poitrine, la tête et des fois sur les parties génitales.

Puis ils se mirent à quatre à sauter sur moi comme des animaux. Ils étaient excités et hurlaient, puis l'un d'eux avec des tenailles m'arrachait la chair. Ils me brûlaient à l'aide de mégots de cigarettes, ils m'ont brûlé la barbe.

Le supplice dura 14 heures environ. Les tortionnaires, cagoulés, s'exprimaient entre eux en français, croyant que je ne le comprenais pas, puis ils me jetèrent dans une cellule à même le sol, sans couverture ni lumière, dans un froid glacial.

Et le lendemain de très bonne heure, ils me reconduisirent au sous sol pour reprendre la torture jusqu'à ce que j’aie vomi du sang. Un médecin m'examina et leur recommanda de m'évacuer à l'hôpital, mais ils refusèrent et me jetèrent dans la cellule, dans un état que je ne peux décrire et le médecin pourra témoigner.

J'ai oublié de dire que l'un de mes tortionnaires urina sur moi.

Je suis resté sans alimentation pendant 11 jours environ à l'exception de quelques gorgées d'eau, à l'issue de quoi on me donna un peu de nourriture.

Le 3 mars 1992 on me restitua à la gendarmerie dans un état physique très faible, et je n'ai pu reprendre des forces que grâce à l'aide de gens de mon quartier que j'ai trouvés, eux aussi détenus, chez la gendarmerie, et qui m'ont aidé à me nourrir.

Le 10 mars 1992 je fus conduit avec d'autres à la prison militaire de Blida, après audition par le procureur militaire (Commandant Boukhari) qui devant mes dénégations m'insulta et proféra à mon encontre des grossiéretés inqualifiables qui ne sont pas à l'honneur de notre armée.

A ce jour, je suis détenu à la prison militaire sans véritable inculpation et sans motif, mais l'histoire jugera.

3.3.30. Témoignage d'un citoyen torturé au groupement de gendarmerie de Bab Ezzouar

"...Ces hommes de loi se sont ensuite acharnés à me brûler la barbe après avoir tenté de me l'arracher avec leurs "propres" mains..."

Je, soussigné, dénonce les pratiques scandaleuses de ceux qui oppriment les enfants libres de l'Algérie sous couvert de la loi et au nom de la défense des libertés, des droits et de la sécurité des citoyens. Je m'adresse à tous ceux qui vivent sur cette noble terre d'Algérie pour défendre les droits des citoyens à la liberté et à la dignité.

Moi, Rait Slimane, né en 1963, profession maçon, je menais avec mon épouse et mes trois enfants une vie paisible, jusqu'à la nuit du 18 février 1992.

Cette nuit là j'ai découvert moi et ma famille le visage sombre de l'Algérie. En effet, les forces d'intervention de la gendarmerie ont investi sauvagement mon domicile, ils étaient plus de 60. Ils ont semé la terreur parmi mes enfants et mon épouse, et m'ont frappé sous leurs yeux.

Après m'avoir immobilisé contre un mur, ils ont éventré et renversé tout sur leur passage, ils ont démoli l'armoire et cassé la vaisselle et se sont même accaparés de sommes d'argent et de mes outils de travail, ainsi que quelques biens immobiliers.

Ils m'ont ensuite conduit au Centre de gendarmerie de Bab Ezzouar où commencèrent les pratiques bestiales envers moi et envers d'autres personnes qui s'y trouvaient.

Ils m'ont mis ensuite dans une cave spécialement aménagée pour la pratique de la torture. Il y régnait une température glaciale, je tremblais de froid et de peur.

Ils m'ont complètement dénudé, j'étais humilié et j'avais honte, je ne trouvais rien pour cacher ma nudité, de plus mon corps était glacé.

Je fus pendu par les mains à l'aide de menottes accrochées à une barre de fer horizontale.

Ils ont enroulé autour de mon corps un câble électrique en serrant très fort au point d'avoir cru que j'allais être dépecé.

Ces hommes de loi se sont ensuite acharnés à me brûler la barbe après avoir tenté de me l'arracher avec leurs "propres" mains.

Ils m'ont ensuite mis sur le visage un chiffon préalablement plongé dans de l'eau d'égoûts pendant une longue durée de manière à m'obliger à boire de cette eau et respirer l'odeur nauséabonde.

L'opération dura toute la nuit jusqu'à ce que je perde connaissance.

Ils se mirent ensuite à me battre à coups de batons sur tout le corps : visage, poitrine, ventre, cuisses, parties génitales, fesses...

Les agents tortionnaires se relayaient l'un après l'autre et je porte encore les traces des coups et des menottes.

A l'issue de la torture ils m'ont donné une veste et un slip et m'ont jeté dans une cellule contenant déjà 12 personnes sans paillasse, ni couverture, ni eau.

On nous a même privés d'aller aux toilettes, ce qui obligea certains de faire leurs besoins devant tout le monde, dans la cellule.

J'ai passé dans cette endroit 22 jours dans cet état et dans ces conditions.

Durant cette période ils nous ont préparé un P.V. d'inculpation et nous ont obligés à le signer.

Arrivés au tribunal militaire nous fûmes obligés, sous la menace de tortures, de ne pas changer les propos du P.V.

Il reste à préciser que les gendarmes du groupement de Bab Ezzouar ont pratiqué la torture au vu et au su de leurs officiers, certains y ont même assisté.

Mais compte tenu des pratiques barbares déjà citées bon nombre de personnes torturées n'osent pas témoigner par peur de représailles sur leurs personnes ou sur des proches parents.

Rait Slimane
Commissariat de Larbaa,
Lundi 22 mars 1992 (l'avant veille de l'Aid).

3.3.31. Témoignage d'un citoyen torturé par des agents de la sécurité militaire

"...J'ai passé ainsi les jours les plus atroces de ma vie. Et je m'oublierai jamais que ceux qui m'ont torturé étaient des Algériens comme moi!..."

Je m'appelle Bouyoucef Mohamed, je suis chaufffeur d'autobus, j'ai 51 ans et je suis père de 7 enfants.

Voici, en résumé mon témoignage sur la période la plus noire de ma vie :

J'ai été arrêté le 7 septembre 1992, à 11 heures, sur la route de Bouarfa, alors que j'étais à bord du véhicule de mon ami, Mr Soumati Ali. J'ai été placé dans un véhicule de type Peugeot J5 banalisé par des agents de la sécurité militaire. Je n'ai pas pu voir dans quelle direction on allait puisqu'on m'a obligé de garder la position à plat-ventre. Lorsque le véhicule J5 s'est arrêté, on m'a mis un bandeau sur les yeux et on m'a introduit dans une cellule. J'ai reçu plusieurs coups sur la tête et le visage tout en ayant le bandeau sur les yeux.

Ensuite, on m'arracha, avec les mains, tout le côté gauche de ma barbe. Après quoi, j'ai été conduit dans une autre cellule. Là, on me "branche" la gégène sur les oreilles. Les coups de poings et de pieds pleuvaient sur mon visage et sur le reste de mon corps. Le sang coulait de mon visage, suite aux coups et à ma barbe arrachée. De tout mon corps, le sang coulait. Quelqu'un qui devait certainement pratiquer le Karaté lança un cri et me donna un coup violant de la plante du pied en plein visage, on me posa des questions et on m'obligea à donner des réponses qui, m'étaient dictées. Je fus ensuite conduit à la gendarmerie, où on me garda 12 jours à l'intérieur d'une cellule, je suis resté ainsi, à même le sol, sans manger, pendant cinq jours, puis quelques gendarmes ont commencé à me donner en cachette un petit sandwich-frites durant 12 jours, toutes les 24 heures environ.

J'ai été l'objet de tortures atroces.

J'ai été battu par tous les moyens, j'ai subi l'électricité, le chiffon imbibé d'eau sale, sur le visage. Parfois le chiffon était imbibé d'un produit chimique dont j'ignore le nom mais qui produit le même effet que le chloroforme. Ils utilisaient aussi une autre substance chimique qui doit certainement être de "l'esprit de sel". Ils imbibaient le chiffon de ces produits chimiques

jusqu'à ce que mon visage, mon cou et mon dos soient brûlés. Des bulles se formaient sur tout mon corps, et elles éclataient en libérant un liquide brûlant.

Ils me forçaient à répondre à leurs questions comme ils voulaient.

J'ai passé ainsi les jours les plus atroces de ma vie. Et je n'oublierai jamais que ceux qui m'ont torturé étaient des Algériens comme moi !

Bouyoucef Mohamed
Le 17 novembre 1992

3.3.32. Témoignage d'un citoyen torturé, détenu à Blida

"...Le sang giclait de mon nez et un bout de ma langue s'est coupé. A la suite de quoi, je n'ai pas pu ouvrir ma bouche pendant deux jours..."

Après mon arrestation, on m'emmena vers un endroit où j'ai commencé à être torturé. On me fit entrer dans une pièce. On me donna une "Combinaison" et on m'ordonna de la mettre. Ils insistèrent pour que je me déshabille devant eux. J'ai considéré cela comme une atteinte à mon honneur. S'en suivit alors les insultes et les pires grossièretés. La torture commença juste après.

Ils m'ont fait asseoir sur une chaise et m'ont placé les menottes, mains derrière le dos. Ensuite, ils me frappèrent au visage. Le sang giclait de mon nez et un bout de ma langue s'est coupé. A la suite de quoi, je n'ai pas pu ouvrir ma bouche pendant deux jours. Je ne pouvais manger que de la nourriture liquide qu'ils me donnaient dans un bol en plastique. Mais la torture continua quand même.

Ils m'ont mis sur un lit en fer, ont ligoté mes mains et mon pied gauche, et m'ont torturé à l'électricité. Je ne peux décrire l'atrocité de la douleur que j'ai ressentie. C'est une douleur indescriptible. Depuis ce temps je suis complètement horrifié. Je sens que les pulsations de mon coeur ont augmenté, et mon corps me donne l'impression qu'il est rempli d'épines. Mais mon principal souci actuellement concerne mon pied gauche. Je ne sais pas s'il s'agit d'une cassure ou d'un hématome. La blessure, très apparente, me fait horriblement mal.

Je termine ce témoignage en signalant que l'un de mes tortionnaires me menaça de sodomisation.

Kaouane Hassen
(E.M.P.R) - Prison militaire de Blida,
Le 26 avril 1992.

3.3.33. Témoignage d'un détenu utilisé comme "bouclier humain"

"...A mon retour à la prison militaire de Blida, je n'arrivais plus à parler. Je bégayais et je pleurais sans cesse..."

Je suis détenu à la prison militaire de Blida.

Un jour, on m'a demandé de me "mettre en position", c'est-à-dire de tourner la tête vers le mur et de ne plus bouger. On m'a bandé les yeux et j'ai été ensuite emmené vers une destination inconnue. (C'était un mercredi à midi).

Le lendemain, vers 4 heures du matin, menottes aux poings, je fus conduit dans un fourgon à la montagne. Le trajet a duré approximativement 2 heures en véhicule. Nous avons ensuite marché pendant 4 heures. Ils m'ont demandé de leur indiquer la cachette des rebelles dont j'ignore complètement l'existence. Malgré cela, nous avons marché pendant de longues heures. Ils me mirent à l'avant de la marche comme bouclier. Nous avons marché de jeudi, 4 heures du matin, jusqu'au vendredi, 4 heures du matin. Pendant tout ce temps, Ils m'ont fait porter des charges (caisses de munition). Arrivés au sommet de la montagne, ils m'ont menacé plusieurs fois de mort. En présence d'agents de la sécurité militaire, un brigadier de la gendarmerie m'a poussé du haut de la montagne. Je fus blessé au genoux, au coude, et j'ai eu une déchirure musculaire à la cuisse gauche. Evanoui, je fus transporté et j'ai repris connaissance à la caserne de la Sécurité militaire, où je suis resté 12 jours (du 18 au 30 mars 1992). J'y suis resté jusqu'à la guérison totale de mes blessures.

A mon retour à la prison militaire de Blida, je n'arrivais plus à parler.

Je bégayais et je pleurais sans cesse.

Je n'arrivais plus à distinguer entre le jour et la nuit, tellement je souffrais de maux de tête atroces.

A la prison, j'ai appris que mon abscence a été justifié officiellement comme étant un transfert à l'hôpital !

Bousous
Prison militaire de Blida

3.3.34. Témoignage d'un juriste torturé à la brigade de Bab El Oued

"...Les policiers assistaient au spectacle en fumant des cigarettes et poussant des cris afin d'exciter les pauvres malades mentaux pour faire subir les pires sevices physiques et surtout moraux au gens arrêtés..."

Je m'appelle Aous Djilali. Marié et père de trois enfants, je suis Juriste de formation.

J'ai été arrêté le 7 octobre 1992 à 3 heures du matin à mon domicile, au 275 Parc Ben-Omar (Kouba, Alger), et ce, sans mandant de perquisition, par la Police Judiciaire de la Daïra de Bab-El-Oued. Mon arrestation s'est effectuée avec force et brimades envers toute ma famille.

J'ai été transféré une première fois au Commissariat central d'Alger avant de l'être à la brigade anti-terroriste de Chateauneuf. Retour au Commissariat central. Retour à la brigade de Bab-El-Oued. J'ai, par la suite été présenté au parquet d'Hussein-Dey le 8 novembre 1992. Ainsi, ma garde à vue a duré 33 jours.

Pendant ce temps, j'ai été isolé dans une cellule. Il est arrivé aussi que je partage une cellule de 2 m x 2 m avec 4 à 6 personnes.

Du 7 au 11 octobre 1992, j'ai été torturé à la brigade de Bab-El-Oued.

La torture allait des coups de poings et de pieds sur toutes les parties du corps, à l'asphyxie avec de l'eau souillée et autres ingrédients, etc...

J'ai également été "menotté" durant plus de vingt jours.

A part l'eau, je n'ai eu droit à aucune nourriture les cinq premièrs jours de ma détention. Et en plus de la torture physique, j'ai subi la torture morale par la Police judiciaire de Bab-El-Oued où j'ai eu à souffrir des brimades, insultes, crachats, innondation de cellule et empêchement de dormir.

A ce jour, je suis détenu à la prison d'El-Harrach, à la salle 4-bis, sous le numéro d'écrou 64586.

NB/ J'ai oublié de dire que le soir, certains policiers faisaient venir les fous du port d'Alger (sales, poux, baves, etc...) et les lançaient dans la salle de torture contre les gens arrêtés, assis sur des chaises, les mains attachées avec des menottes derrières le dos.

Les policiers assistaient au spectacle en fumant des cigarettes et poussant des cris afin d'exciter les pauvres malades mentaux pour faire subir les pires sevices physiques et surtout moraux au gens arrêtés.

Ils crachaient sur leur visages, les embrassaient, les léchaient avec leur bave, et d'autres actes indescriptibles. A la fin, les policiers leur remettaient des batons (planches de bois) avec lesquels ils donnaient des coups sur toutes les parties des corps des gens attachés.

Les policiers riaient et poussaient des cris hystériques.

On se croyait dans un véritable cauchemar.

3.3.35. Témoignage d'un citoyen torturé à la brigade de Aïn Taya

"...Je souffre toujours de douleur dans mon corps, et surtout au niveau de l'anus et j'ai peur à chaque fois que je me rends au WC..."

Arrêté le 15 juillet 92 à 15h30 à la sortie de la mosquée par la gendarmerie.

Après mon arrestation je fus conduit chez moi par des gendarmes qui effectuèrent une "perquisition", en fait ils n'étaient munis d'aucune arrestation, et malgré cela ils n'ont rien trouvé chez moi, à part de vieux journaux (El Mounquid, El Forkane, l'Eveil), qui se vendaient dans tous les kiosques. Ils ont pris le montant de 18750 DA qu'ils n'ont pas déclaré.

Puis ils m'ont conduit à la brigade de gendarmerie de Aïn Taya. Après quatre heures passées dans la cellule, ils commencèrent à me torturer, en enfonçant dans ma bouche une serpillère, puis ils versèrent de l'eau savonneuse, et de l'"esprit de sel". Ils m'attachèrent ensuite à une chaise et me frappèrent avec un bâton sur la plante des pieds le dos au sol. Après avoir fait toute sorte de torture, ils m’ont ordonné avec la force d'enlever mes habits et m'ont attaché de manière à m'enfoncer un bâton dans l'anus.

La torture dura une semaine et j'éprouverai une douleur atroce, à chaque fois que je me rendais aux WC, et tard dans la nuit ils m'ont foueté avec des fils électriques.

Ils m'ont torturé avec l'électricité et l'eau chaude.

Ils m'ont arraché la barbe à l'aide de tenailles.

Le sang coulait à flot de mon visage et de tout mon corps.

Les insultes et humiliations sans arrêt.

Gifles, coups de poings et coups de pieds sur le corps.

Grossièretés et menaces.

Je souffre toujours de douleurs dans mon corps, surtout au niveau de l'anus, et j'ai peur à chaque fois que je me rends au WC.

Ter Ali
Détenu à la prison d'El-Harrach, écrou no 63111.

3.3.36. Témoignage de Bouamama Noureddine

"...Avec des tenailles ils m'ont arraché la chaire et m'ont cassé l'os du nez. Avec des tourne-vis ils m'ont arraché cinq dents..."

J'étais arrêté le 23 septembre 1992 à 2h30 du matin, à mon domicile, par les "Ninja" Police.

Ils ont pillé, dévalisé et ameuté tout le quartier par des raffales et le vacarme.

Ils m'ont conduit au commissariat central Bd Amirouche où je fus accueilli par des policiers civils, par des insultes, des coups, coups de pieds, crachats, pire qu'un criminel.

Durant toute ma détention arbitraire au commissariat central, à Chateauneuf et dans un autre endroit que j'ignore, j'ai été torturé à mort par des éléments, qui cachent lâchement leur visage par des cagoules, et qui ont déversé sur moi toute sorte de haines et d'insultes.

Ils m'ont mis à poil et m'ont fait subir les pires tortures : des coups, l'électricité, l'asphyxie par l'eau et le système de compression, tout en donnant des coups violents simultanés, dans le crâne et la plante des pieds. Des douleurs atroces se concentrent au niveau de l'estomac et bas ventre ce qui entraînera des hémorragies, et perte de sang.

Ils m'ont attaché la tête à l'aide de fil de fer sur un banc, (noeuds très serrés), je sentais que ma tête allait exploser.

Avec des tenailles ils m'ont arraché la chaire et m'ont cassé l'os du nez.

Avec des tourne-vis ils m'ont arraché cinq dents.

Mon visage et mon corps étaient tellement enflés et tuméfiés, que même mes bourreaux étaient incapables de me regarder et l'un d'eux alla chercher de vieux journaux pour me cacher le corps et le visage pour éviter le spectacle.

Mes tortionnaires étaient tous des policiers. Vu mon état de santé, je les ai entendus parler de mon cas, pour se débarasser de moi, et me livrer au tribunal militaire.

Durant la torture, j'ai perdu plusieurs fois conscience. J'ai même failli perdre la vie.

Aujourd'hui, grâce à Dieu, je suis en vie, mais je porte de profondes séquelles physiques, mentales et morales.

Bouamama Noureddine
42 ans marié 4 enfants, commerçant
Détenu à la prison d'El Harrach, écrou 63982, salle 4bis.

3.3.37. Témoignage de Amara Ahmed

"...Le plus révoltant c'est que ces pratiques contre la sécurité, la dignité et la protection des citoyens sont effectuées par ceux-là même qui sont sensés les protéger..."

C'est avec une tristesse profonde qu'à l'occasion du 30ème anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, je découvre qu'il y a des Algériens, qui piétinent les principes de la Révolution du 1er Novembre, et écrasent la dignité de ce peuple par divers moyens, dont le plus ignoble, pratiqué à grande échelle, celui de la torture.

Le plus révoltant c'est que ces pratiques contre la sécurité, la dignité et la protection des citoyens sont effectuées par ceux là même qui sont sensés les protéger.

La nuit du 18 février 1992 restera gravée à jamais dans ma mémoire ainsi de celle de ma famille, car c'est la nuit de la honte et de l'injustice.

Des éléments de la gendarmerie, cette nuit là plus de 60, ont pénétré dans ma demeure, par toutes les issues. Ils ont pointé leurs armes vers nos poitrines ainsi que celles de nos femmes de nos enfants, nos pères et nos mères.

Un des gendarmes a saisi violemment ma mère par la nuque en la bousculant vers la chambre.

Ils ont pénétré avec force et fracas dans ma chambre en saccageant, renversant et déchirant tout sur leur passage, les armoires étaient par terre, ils ont pris 20.000 dinars et des vêtements, laissant derrière eux, une maison saccagée, une famille terrorisée, humiliée, marquée par leur manque d'humanité, en exigeant à mon père un veillard de 75 ans de creuser un trou profond dans le jardin pour bien évidemment ne rien trouver. Comment justifier cet acte gratuit, vide de toute sensibilité humaine, qui est celui de faire sortir un vieillard dans le froid de la nuit, l'obligeant à creuser sans motif un trou dans son jardin ?

Après cette opération inqualifiable. Ils m'ont pris vers le centre de Bab Ezzouar où ils ont commencé à m'insulter et me dévêtir comme toutes les autres personnes qui s'y trouvaient avant moi.

- A l'aide de menottes ils m'ont attaché les mains derrière le dos autour d'un pilier.
- Ils m'ont ligoté le corps à l'aide d'un câble.
- Ils ont mis le feu à ce qui restait de ma barbe après l'avoir arrachée de leurs mains comme ils

ont fait avec les autres sur instruction de leurs officiers.
- Ils m'ont roué de coups sur tout le corps, bien que je leur aie signalé que j'étais asthmatique. C'est là qu'ils ont redoublé les coups en se relayant l'un après l'autre.
- Etant asthmatique je ne fus pas épargné de la pratique du chiffon.
- Je garde aujourd'hui des traces de torture sur ma cuisse.
- Les coups étaient concentrés sur le visage, les parties génitales et autres.
- On était à 12 dans une même cellule, sans nourriture, ni eau, ni couvertures, ni toitures, mais ils venaient de temps à autre pour emmener un ou deux de nous au sous-sol pour retourner à la cellule tout en sang ce qui augmentait notre peur et chacun attendant son tour.

Ces pratiques ont duré 22 jours, suite à quoi nous fûmes transférés au tribunal militaire, menottes aux poignets, dans un état déplorable, et nous fûmes menacés de ne rien changer aux premières déclarations, sinon, là serait le retour à la torture.

Ahmed Amara né 1957
Employé d'une société nationale depuis 17 ans
Détenu au tribunal militaire de Blida.

3.3.38. Témoignage sur la torture de Hanni Faci

"...Ils lui ont mis un chiffon sur le nez pour l'empêcher de respirer ; ils lui ont ensuite introduit un gros tuyau dans la bouche et ouvrirent le robinet au maximum..."

Hanni faci, né le 19 novembre 1969, détenu à la prison militaire de Blida.

- Arrêté le 24 février 1992 à 7h du matin au cours d'un ratissage opéré par le Darak El Watani, il se trouvait à la mosquée où il effectuait des travaux de maçonnerie.

- Il a été transporté vers la caserne d'El Harrach, puis vers le groupement de gendarmerie de Bab Ezzouar (Cité 5 juillet), où il passa la nuit sans couverture, ni nourriture, ni eau, ni toilettes.

- Le lendemain à 8h 30 du matin il est introduit dans le bureau de l'officier, qui l'a reçu avec des injures et des insultes.

- Après avoir donné son nom et sa date de naissance, l'officier ordonna qu'on le conduise à la cave.

- A cet endroit, il a été menacé de voir ses sÏurs violées devant lui et qu'ensuite ça sera son tour s'il ne parle pas.

- Il a été violemment frappé au visage, et aux parties génitales, après avoir été ligoté.

- Il a été fouetté à l'aide d'un câble électrique jusqu'à évanouissement.

- Sa tête a été enfoncée dans un fût plein d'eau jusqu'à étouffement, ils lui demandèrent de reconnaître certains faits, que lui niaient à chaque fois, et de fait le cauchemar dura près de 2 heures jusqu'à ce qu'il gisa par terre.

- Immédiatement après, ils lui ont mis un chiffon sur le nez pour l'empêcher de respirer ; ils lui ont ensuite introduit un gros tuyau dans la bouche et ouvrirent le robinet au maximum.

- Ils enlevèrent le tuyau pour voir s'il acceptait maintenant de prendre en charge sur sa personne les faits qu'on lui dictait.

- Il a été attaché ensuite et fouetté plus de 200 fois, il perdit connaissance au moins quatre fois durant. Il resta 20 jours sans pouvoir uriner à la suite de ce traitement.

- En dernier lieu, ils ont tenté de le faire asseoir sur une bouteille cassée, et comme il a déja vu l'effet que cela donne sur un nommé Mesbah Hamoud, il leur dit qu'il reconnaîtrait tout ce qu'ils veulent.

- Il a donc, sous la contrainte, signé un P.V. sans même le lire.

3.3.39. Témoignage sur la torture de Slimani Mustapha

- Torturé pendant 10 jours.
- Frappé à la tête avec la crosse d'un "Kalachnikov".
- Poignardé aux lèvres (même la langue à été touchée), à l'épaule droite, à la cuisse droite, et la jambe gauche.
- A reçu du gaz lacrymogène en plein visage, ses yeux ont été durement atteints, il ne distinguait absolument rien et finit par s'évanouir.
- Frappé plusieurs fois à coups de pieds au visage, il eut du mal à manger par la suite.
- Torse nu, il a été fouetté sur toute cette partie du corps.
- Suspendu à un mur par une corde durant un jour entier.
- Enchaîné, il a subi la torture du chiffon imbibé d'eau savonneuse, celle de la table, et de la chaise (ligoté à une chaise, ensuite ils la font basculer de telle sorte qu'il tombe sur son visage, cette opération se répète plusieurs fois).
- Torturé à l'électricité.
- Brûlé au visage et aux doigts à la cigarette.
- Menacé de mort pendant toute la durée de "l'interrogatoire", ils lui disaient "nous allons te tuer et dire que tu as essayé de t'enfuir".

- Il fut obligé de signer le P.V. avec un pistolet pointé sur sa tête.

Témoignage de Slimani Mustapha,
rédigé le 17 mai 1992.

3.3.40. Témoignage sur la torture de Hattab Nacereddine

Hattab Nacereddine, né en août 1975, arrêté le 4 avril 1992. Mineur âge 17 ans, écroué à la prison d'El-Harrach.

Enlevé par les policiers du commissariat de Boudouaou au motif qu'ils recherchaient son père. Enlevé de sa classe à l'école, son cartable jeté dans la cour, malgré les protestations du directeur de l'école.

Torturé au commissariat de Boudouaou.
Blessures sur le corps et sur les jambes, transféré de nuit à l'hôpital de Rouiba.

3.3.41. Témoignage sur la torture de cinq citoyens

- Arrêtés par la brigade de gendarmerie de Aïn Taya.
- Acheminés vers la brigade d'intervention rapide de Réghaia.
- Conduits vers le centre de torture de Boudouaou, situé au sous sol, où des personnes étaient pendues par les pieds ou par la poitrine et criaient d'horreur.
- Les gendarmes nous ont mis à poils, attachés pieds et mains et ont fait approcher de nos corps la flamme d'un chalumeau.
- L'un d'eux nous a injectés, avec une seringue, un produit au pénis.
- Il fallait que nous disions des mensonges, car nous n'avions aucune réponse à leurs questions.
- Les sévices étaient atroces, beaucoup d'entre nous ont perdu l'usage d'un membre ou d'un organe.
- Mansouri Smail a perdu la raison, le médecin lui a prescrit des drogues.
- Belkadi Salem est gravement brûlé aux jambes et aux pieds, on doit le transporter pour qu'il puisse faire ses besoins.
- Après Boudouaou, nous avons été transportés à la brigade de gendarmerie de Ouled Moussa où nous entendions des cris effroyables.
- Belkadi Salem a été torturé à la baillonnette au tibia.
- Lorsque notre tour arriva, on nous attacha les pieds et les mains.
- Nous avons été fouéttés avec des fils électriques.
- On nous a fait boire de l'eau chaude.
- On nous a fait introduire des chiffons imbibés d'eau usée, de "grésil" et d'"esprit de sel" dans la bouche.
- Nous avons perdu connaissance à plusieurs reprises.
- Dès notre admission à la prison d'El Harrach, 3 d'entre nous furent gardés à l'infirmerie où les médicaments sont inexistants.
- La torture au niveau de ces centres à duré 17 jours sans aucun motif.

• Belkadi Salem, écrou No 64238 prison d'El Harrach, marié, 9 enfants.
• Berbère Mohamed , écrou No 64237 prison d'El Harrach, célibataire.
• Dahri Abdelaziz, écrou No 64234 prison d'El Harrach, célibataire.
• Mansouri Smaïl, écrou No 64236 prison d'El Harrach, marié, 6 enfants.
• Tibaoui Saïd, écrou No 64235 prison d'El Harrach, marié, 3 enfants.

3.3.42. Témoignage sur la torture de deux citoyens

- Arrêtés par les gendarmes le 9 octobre 1992 à 16h 30mn à la ville de Mila, où nous demeurons.
- Torturés pendant deux jours dans la cellule; torture physique et morale, humiliation, et atteintes à l'honneur.
- Transférés à la brigade de Chelghoum El Aid, puis torturés à nouveau.
- Transférés à la brigade de Sétif, puis à Bordj Bou Arréridj, puis à Bouira, puis à Lakhdaria, puis à Si Mustapha dans un état critique, sans nourriture ni eau pendant trois jours.
- A la brigade de Si Mustapha nous avons été torturés durant 10 jours, et ce dans divers centres : Isser, Bordj Ménaiel, et Naciria à la caserne d'intervention rapide.
- Dans cette caserne, Aiach commençait à perdre la mémoire du fait de la torture qu'il a subie : on lui arracha les ongles et la chair avec des tenailles, ainsi que d'autres sortes de tortures indescriptibles.
- De la brigade de Si Mustapha nous fûmes transférés à la prison d'El Harrach avec 18 autres personnes ayant subit le même sort que nous, en plus des brûlures aux fesses et à la plante des pieds, certains ont été victimes de sodomisation ou de tentatives de sodomisation de la part de leurs tortionnaires.
- 8 personnes parmi les 20 sont sous contrôle médical.

Prison d'El Harrach,
• Benbekouch Aiach, 45 ans, marié, 6 enfants, écrou No64336.
• Larbi Mohamed, écrou No64335.

3.3.43. Témoignage de la famille Slimani

"...Un des gendarmes me mit le canon de son pistolet sur la tempe, en sommant mes enfants de parler sinon il m'achèverait..."

Le 19 novembre 1992 des forces importantes de gendarmes et de Ninja ont investi notre maison située à Ain El Hadjar, Fouka, Wilaya de Tipaza.

Ils ont fouillé la maison de fond en comble sans rien trouver.

Selon eux un groupe armé était caché chez nous, ce qui est totalement faux. Ils ont continué à fouiller en proférant des menaces et des insultes à l'encontre de tout le monde sans distinction d'âge ni de sexe.

Nous avons été emmenés moi et mes enfants les yeux bandés vers une destination inconnue.

Ils n'ont cessé d'affirmer que des informations leurs parvenaient selon lesquelles des gens du M.I.A. (Mouvement Islamique Armé) étaient cachés chez moi.

Un des gendarmes me mit le canon de son pistolet sur la tempe, en sommant mes enfants de parler sinon il m'achèverait.

Nous sommes restés 56 jours dans différents centres de tortures (Centre de torture de Chateauneuf, Commissariat de police de Koléa,É) avant de passer devant la justice.

La torture que nous avons subie consistait à :

- Des brûlures du corps avec des cigarettes.
- Asphyxiés à l'aide de chiffon introduit dans la bouche avec violence, puis versement d'eau souillée tout en maintenant le nez bouché (cette opération s'est répétée plusieurs fois).
- Coups de batons sur les parties génitales et à plusieurs reprises. Uriner devient une souffrance, tellement il ya de douleurs et de brûlures fortes.
- Fouettés à l'aide de ceintures militaires, pieds et mains menottés.
- Trempés entièrement nus dans de l'eau glacée pendant plusieurs heures et durant la nuit.
- Maintenus en état d'insomnie par des réveils en sursauts répétés.
- Ils ont fait asseoir le jeune Rédha sur une bouteille, chose qui l'empêcha de marcher et de s'asseoir pendant plusieurs jours.
- Il a fait l'objet de sodomies par quatre tortionnaires.
- Nous fûmes suspendus par les pieds avec des menottes pendant de longs moments, en recevant des coups.
- Jetés dans une cellule nus pendant un mois.
- Ils ont voulu faire signer Rédha de force un P.V., et devant son refus de signer ce P.V., ils ont menacé de tuer son père d'une balle dans la tête, et il fut donc obligé de signer.
- Notre maison fut détruite à la dynamite, les enfants, les filles et les belles filles sont éparpillées dans les maisons des voisins et des proches.

Famille SLIMANI, détenue à la prison d'El Harrach,
Mohamed (le père), écrou No 65469.
Rédha (fils), écrou No 65470.
Abdelkader (fils), père de 06 enfants.
Mohamed (fils).

3.3.44. Témoignage sur la torture de Guilal Boubekeur

Guilal Boubekeur, demeurant à Khenchela, agent des transmissions, a été arrêté le 7 février 1992 par la police, et emmené au commissariat où il fut sauvagement agressé. Il fut transféré à la prison de Khenchela, sans qu'aucun chef d'inculpation ne lui soit notifié. Dans la cellule glaciale où il fut jeté il commença à ressentir des douleurs spontanées au niveau de son mollet droit. Ces faits furent signalés aux gardiens de la prison, mais sans résultat, refusant de le présenter au médecin. Il a fallu une grève de la faim des détenus pour qu'ils daignent l'emmener à l'hôpital où une simple injection d'antalgique fut realisée. Son état de santé ne faisait que s'aggraver. Le pied droit devenait froid, insensible avec une cyanose des extrêmités. Devant cette détérioration de la situation, ils décidèrent de me libérer, après 5 mois de détention arbitraire et sans aucune justification. A ma libération, je fus hospitalisé en urgence au service de chirurgie vasculaire de Ben Aknoun où le diagnostic d'artérite du membre inférieur droit fut porté. Une première intervention, réalisée le 19 septembre 1992 pour conserver le membre (prothèse vasculaire iliaque), a malheureusement échoué. Une amputation du membre inférieur a été pratiquée.

3.3.45. Témoignage sur la torture de Khechai Abderrachid

Khechai Abderrachid, âgé de 32 ans, demeurant à Baraki, enseignant de profession.

Il a été transféré de la prison de Serkadji à la prison d'El Harrach au mois d'avril 1992. Dès son arrivée, il fut pris en "charge" par le sinistre gardien-tortionnaire Rabah Badjarah qui le tortura pendant 10 jours dans une cellule du quartier d'isolement. Ces sévices consistaient essentiellement en des sodomisations par manche à balai et des coups de bâtons sus les organes génitaux. Ces tortures atroces entraînèrent pendant plusieurs jours des rectorragies abondantes ainsi que des troubles sphinctériens. La victime remarqua quelques semaines plus tard une atrophie testiculaire avec troubles de la miction à type de dysurie et de pollakiurie. Il réclama à plusieurs reprises des soins qui lui furent refusés. L'examen clinique pratiqué par un chirurgien emprisonné pour délit d'opinion en juin 1992 montrait un aspect de dilatation pathologique du sphincter anal et une atrophie testiculaire évocatrice d'une castration. Son état nécessitait une exploration radiologique de son arbre urinaire (urographie intra-veineuse) qui ne fut pas réalisée.

3.3.46. Témoignage sur la torture de Sebane Kamal

Sebane Kamal, demeurant à Dergana, Bordj El Kiffan.

Il a été arrêté dans la rue, et transféré à la brigade de gendarmerie de la localité où il fut torturé durant 17 jours. La salle de torture comportait toute une variété d'instruments dont il se rappelait seulement de quelques uns : pinces coupantes, plâtre, chignole électrique, chalumeau. Les murs étaient sales, tachés de sang. Chaque matin, il était transféré de sa cellule vers cette salle sinistre. On l'attachait à une table après l'avoir déshabillé. Les gendarmes commençaient à lui poser des questions sur ses relations avec certaines personnes et dès que sa réponse ne leur convenait pas, l'un d'eux commençait par lui arracher la peau avec des pinces puis lui fixait des fils électriques sur ses organes génitaux. Il sursautait à chaque décharge. Les douleurs étaient atroces. Il essayait à chaque fois d'arracher ses attaches. Un jour ils ont barbouillé sa barbe de plâtre et ont essayé de l'arracher. La nuit ils emplissaient la cellule d'eau sale et jetaient les prisonniers dedans, nus. Au 17e jour il fut transféré à la prison militaire de Blida. Cela fait une année qu'il est en détention préventive, sans jugement.

3.3.47. Témoignage sur la torture de Benzerga S. F.

J'ai été arrêté au niveau de la Mosquée après la prière du Fedjr par des gendarmes qui m'assenèrent des coups de pieds et de poings tout le long de mon transfert à la brigade. Après avoir pris des renseignements sur ma filiation et m'avoir photographié, ils me jetèrent dans une cellule où je retrouvais d'autres citoyens. De temps à autre on venait prendre l'un d'eux pour interrogatoire. Au bout de quelques heures, mon tour arriva. On me traîna dans une pièce mal éclairée et on m'avertit de répondre rapidement aux questions sans "dribbler" sinon on allait me faire cracher tout avec les "moyens qu'il faut". On me déshabilla de force en m'insultant et en touchant à ma dignité. On voulait me faire reconnaître certains faits que je n'avais pas commis. Des coups pleuvaient de toutes parts. Devant l'atrocité des douleurs je finis par leur dire que j'avais tué Boudiaf et que j'avais une Kalachnikov chez moi, pour échapper au supplice. Les gendarmes, devant ces aveux imaginaires, allèrent perquisitionner chez moi, sans, bien sûr, trouver d'armes. Ils revinrent, furieux, me sortir de la cellule et me transférer dans la salle de supplice où les atrocités reprirent, et ce durant huit jours. J'etais devenu une loque vivante entre les mains de ces barbares. Je n'ai jamais pensé que des Algériens, frères de sang et de religion pouvaient faire cela. Je fus transféré au 8ème jour à la prison d'El Harrach avec l'étiquette de "terroriste". Les gendarmes retournèrent à mon domicile pour arrêter mon frère dont nous sommes sans nouvelles à ce jour.

Benzerga S. F., Dergana, Bordj EL Kiffan.
Prison d'El Harrach. Janvier 1993.

3.3.48. Témoignage sur la torture de Selmane Abdelaziz

Selmane Abdelaziz, âgé de 27ans, sans profession demeurant à la cité Diar El Baraka à Baraki.

Il a été arrêté à son domicile le mardi 6 juillet 1993 à 1 heure, par la police.

Il a été torturé au commissariat : fracture de la base du nez et éclatement de vessie.

Il a été transféré le jour même, devant l'ampleur des dégâts, à l'hôpital Mustapha où il fut admis d'urgence en urologie et opéré de son traumatisme de vessie.

3.3.49. Témoignage sur la torture de Bouhadjar Farid

Bouhadjar Farid dit Mourad, né en 1967, enseignant, demaurant à la rue du jardin-BOUGARA (Wilaya de Blida).

Arrêté fin juin 1993. Sauvagement torturé à la sûreté de Daïra d'Hussein Dey. Fractures de trois côtes et hématome de la cuisse. Hospitalisé durant deux jours à l'hôpital militaire de Aïn Naâdja. Actuellement détenu à la prison de Blida.

3.3.50. Témoignage sur la torture de Chama Rabie

Chama Rabie, âgé de 40 ans, demeurant à Bougara, a été arrêté à son domicile le jeudi 22 juillet 93, par la gendarmerie de Bougara. Il a été affreusement torturé au groupement de la ville et a été totalement défiguré par les coups de poings et les brûlures au visage. Plusieurs dents ont été arrachées. Il était devenu méconnaissable à son arrivée à la prison de Blida où il a été transféré le samedi 31 juillet 93.

3.3.51. Témoignage sur la torture de B. Mohamed

"...Dans chaque quartier existe un centre de torture..."

Je vous parlerais d'un des nombreux centres de torture qui existent sur le territoire national. Je dis bien "l'un des nombreux centres", car la rumeur publique tend à parler uniquement de certains centres spécialisés comme l'école supérieure de police de Chateauneuf, Cavaignac,

les casernes de la sécurité militaire de Ben Aknoun et de Bouzareah..., alors qu'en réalité, il existe dans chaque quartier un centre de torture et parmi ceux-là, celui de la Cité La Montagne situé au sous-sol de son commissariat.

Tout commença par une descente nocturne de la police dans le quartier, occupant et violant les habitations, sans aucun respect, bousculant et brisant tout sur leur passage. La brutalité et les insultes sont leurs moyens de travail préférés, comme au temps de la colonisation.

Les suspects sont conduits à l'exterieur, allongés à plat ventre, leur mettant de gros blocs sur le dos.

Après les perquisitions et après avoir terrorisé femmes et enfants, les policiers raflent tout sur leur passage comme argent, bijoux et objets précieux sous l'oeil de leurs supérieurs.

Après avoir été embarqué, je fus reçu au commissariat par des coups de pied, des gifles et des insultes. Je fus soumis à toute la panoplie de torture allant de la bastonnade par une barre de fer à l'épreuve asphyxiante du chiffon. J'avais en face de moi des monstres en cagoules, frappant sans pitié ni retenue, sous un flot d'insultes. Leur but était l'extorsion d'aveux tels qu'ils les voulaient pour fabriquer des chefs d'inculpation et rédiger des procès-verbaux mensongers que j'ai signé les yeux bandés et sous la menace.

Parmi les techniques de torture endurées, je citerais :

- L'épreuve du chiffon avec obstruction nasale et versement dans la bouche d'eau sale de W.C., d'égout ou savonneuse jusqu'à remplissage de l'estomac et distension de l'abdomen. Puis le tortionnaire se met à boxer l'abdomen. Le malheureux torturé voit la mort défiler devant ses yeux.
- Des incisions sont provoquées au niveau du dos par une lame de rasoir, puis le tortionnaire se met à verser du sel sur les plaies sanglantes prooquant des douleurs atroces.
- La sodomisation par un manche à balai.
- Arrachement des ongles par des pinces, et ce en présence d'autres détenus pour les intimider, voire les terroriser.
- Tentatives de suspension par la verge.
- Suspension du prisonnier par une menotte au poignet et au plafond et ce, durant des périodes variant de 3 à 17 jours, jusqu'à suppuration du poignet et paralysie de la main.
- Interdiction d'aller aux W.C. durant 35 jours pour certains, obligeant le détenu à faire ses besoins sur lui-même.
- Arrosage de la cellule et des détenus avec de l'eau froide, à des heures avancées de la nuit pour les empêcher de dormir.

Quant aux détenus malades ou gravement atteints par les blessures dues aux sévices, ils étaient transférés sous de faux noms vers les hôpitaux de Kouba ou d'El Harrach, ne révélant jamais la nature des blessures aux médecins. Les policiers assistent à l'examen médical, empêchant tout interrogatoire médical, répondant à la place du détenu malade ou blessé. Ils refusent catégoriquement toute hospitalisation, dictant leur volonté aux jeunes médecins. Le malheureux torturé ne bénéficie alors que de l'injection d'un calmant faite sur place. L'éventuelle ordonnance délivrée est déchirée à la sortie par les policiers.

Les détenus sont régulièrement insultés et agressés à chaque occasion (rédaction du P.V., ouverture des geôles,...), et ce par les policiers, mais aussi par les officiers.

C'est ainsi que le régime dictatorial combat le "terrorisme", veut instaurer l'autorité de l'Etat et jeter les jalons de la démocratie pour ainsi résoudre la crise.

Que Dieu nous protege !

B. Mohamed.
Centre de torture du Commissariat de la Cité La Montagne., El Harrach.
Témoignage adressé le 15 février 1994.

3.3.52. Témoignage du docteur Benadda Houssem Eddine, torturé à Cavaignac

"...J'ai passé à Cavaignac 12 jours dans les pires conditions de détention, ne mangeant qu'un morceau de pain par 24 heures et en buvant l'eau des W.C., sans oublier la torture des autres prévenus..."

Je fus arrêté le 22 avril 1993 à 23 heures 30 dans l'enceinte de l'hôpital où j'assurais cette nuit-là ma garde. Je venais de terminer deux interventions chirurgicales dans le cadre de l' urgence. Des policiers armés ont fait irruption dans ma chambre de garde et m'ont demandé avec courtoisie de les accompagner, et ce malgré les protestations de l'équipe médicale et administrative. Je me suis muni de mes papiers d'identité et je me suis exécuté, n'ayant aucun reproche à me faire. Je pensais à une éventuelle formalité, car exercant dans un hôpital qui a été longtemps le lieu de réception de blessés.

Je ne me suis pas formalisé. Ma première stupeur a été de voir toute une armada qui m'attendait dans la cour de l'hôpital et qui allait m'escorter. Il y avait 2 véhicules de type 4X4 Nissan, pleines de policiers et 3 véhicules banalisés. Mon étonnement a été grand également lorsque l'un des policiers me demanda les clés de mon véhicule (une Renault 4) pour l'emmener avec eux. L'attitude courtoise qui avait prévalu au début disparu soudainement pour laisser place à

une attitude agressive avec un flot d'obscénités et d'injures. Un bandeau me fut placé sur les yeux. Le convoi s'ébranla, fit un détour par El harrach, puis prit la direction du centre-ville. Par la suite, j'apprenais que j'étais à Cavaignac. L'arrivée fut houleuse. Je fus littéralement traîné vers une salle obscure (du moins, je la percevais comme telle). Je fus déshabillé, seul mon pantalon du bloc opératoire me fut laissé. Je fus ligoté des pieds, placé sur un banc en bois, les mains bloquées par une paire de menottes, presque nu, tout cela sous un flot d'injures et d'obscénités, témoignant du degré de dépravation de leurs auteurs. Ma seule et unique curiosité était de savoir le pourquoi de tout ceci. Je posais à chaque fois la question et je recevais comme seule réponse une rafale de coups de poings et de pieds avec leurs rangers.

De l'eau froide me fut versée sur tout le corps et je commençais à greloter puis débuta le supplice du chiffon. Il dura jusqu'au petit matin. A l'aube je fus jeté dans la malle d'une Renault 9 et emmené vers le commissariat d'El Madania.

Pendant le temps de la torture, on me demanda si je connaissais un certain Hichem Saci. J'ai nié d'emblée, mais on me ramena un jeune homme totalement défiguré par les coups et répondant à ce nom. En m'identifiant, il m'a foutu dans un pétrin dont j'ignorais les tenants et les aboutissants. J'ai effectivement reconnu cette personne que j'avais reçu à l'hôpital un certain jour. Il m'avait ramené une lettre de recommandation du Docteur Sari qui fut dans le passé mon enseignant à l'hôpital. Il me demandait de prendre en charge une polyfracture. Je signifiais au jeune homme que j'étais à sa disposition et qu'il pouvait ramener le patient quand il le pouvait. Je ne l'ai plus revu jusqu'à ce jour (22 avril 1993) à Cavaignac.

Ma version des faits déplut énormément aux tortionnaires. Des coups pleuvaient sur ma tête et mon corps. On me dit que je me serais déplacé vers le domicile du polyfracturé (?!), que j'aurais vu un blessé par balles et que je lui aurais promis de l'opérer dans notre hôpital, en lui donnant un faux nom.

J'étais donc considéré comme ayant promis à un "terroriste" de l'opérer à l'hôpital où j'étais un modeste résident en fin d'études. J'expliquais à ces messieurs l'impossibilité technique de ce dont ils m'accusaient, mais en vain.

J'ai passé la journée du 23 avril à El Madania. Vers 22 heures environ, je fus ramené à Cavaignac ; le même scénario et les mêmes questions se répétèrent. Je niais tout en bloc.

Le samedi 24 avril, à 8 heures 30, je fus jeté en loques dans une cellule où s'entassaient déjà des dizaines de prévenus. Le 3ème jour, on me força sous la menace de signer un procès-verbal que je n'avais même pas lu. Une tentative de lecture se solda par une pluie de coups de poings et de rangers.

J'ai passé à Cavaignac 12 jours dans les pires conditions de détention ne mangeant qu'un morceau de pain par 24 heures et en buvant l'eau des W.C., sans oublier la torture des autres prévenus.

Au 13ème jour, je fus transféré au commissariat central, Boulevard Amirouche, où j'ai passé 24 heures dans une cellule.

Puis s'en suivit un semblant d'instruction au palais de justice. Le juge d'instruction m'assena d'un chapelet d'accusations. J'ai failli m'évanouir devant la gravité des charges. J'ai tout nié en bloc et lui ai expliqué que la police n'a fait aucun effort dans le sens d'une enquête sérieuse, sur le lieu de mon travail, dans mon quartier. Quel est ce "terroriste" que j'étais supposé aller soigner ?

Comme réponse, le juge me plaça sous mandat de dépôt et ceci le 4 mai 1993 à la prison d'El Harrach. Je suis resté depuis, avec les détenus de droit commun et les prisonniers politiques. Ce jour, date de rédaction de ce témoignage, je suis dans une salle de la prison d'El Harrach, comme un vulgaire voyou et ceci, par la faute d'énergumènes appelés pudiquement "services de sécurité".

Docteur Benadda Houssem Eddine, 32 ans
Chirurgien orthopédiste à l'hôpital Selim Zmirli, El Harrach
Prison d'El Harrach, le 19 juillet 1993.

3.3.53. Témoignage d'un jeune citoyen torturé

"...A ma libération, des médecins m'ont dit que j'avais un syndrome de Volkman sévère, avec paralysie médio-cubitale. Je dois subir une intervention chirurgicale, mais le chirurgien reste sceptique quant à la récupération fonctionnelle..."

C'était le 11 avril 1993. J'étais entrain de bricoler dans notre camion, par un après-midi de printemps ensoleillé. Subitement, des véhicules de gendarmerie surgirent et encerclèrent les lieux. Deux gendarmes, doigt sur la gachette, s'approchèrent de moi, menaçants, pour vérifier mon identité. L'un d'eux me donna brutalement un coup violent avec la crosse de son arme sur la tête, me faisant tomber à terre. Puis ils me mirent les menottes. D'autres gendarmes perquisitionnaient la maison de mes parents, à la "recherche d'armes".

On m'embarqua alors à la brigade de gendarmerie de Bab Ezzouar et je fus

immédiatemment introduit dans une grande salle où m'attendait un groupe de gendarmes, sans cagoules. Cette salle était sombre et il y avait tout un matériel posé sur des tables et accroché aux murs. On se croirait dans un atelier de mécanicien.

La question qui m'était posée avec insistance était : "qui a tué Karima Belhadj ?". Cette dernière (que Dieu ait son âme) a été tuée quelques jours auparavant par des inconnus aux Eucalyptus.

Ce supplice dura deux jours sans interruption. On utilisa la technique du chiffon avec de l'eau sale des W.C. On utilisa également un appareil qui ressemblait à un poste transistor relié à des fiches qu'on m'a placées sur les lobes d'oreilles et sur le sexe. J'étais au préalable immobilisé sur un banc et ficelé par du fil d'acier.

Sous cette contrainte infernale, "j'avouais" tout. Je leur disais que j'étais l'auteur non seulement de l'assassinat de Karima Belhadj mais aussi de cinq policiers et ce, pour que le supplice cesse.

Au troisième jour, après mes "aveux" on me mit dans une autre salle, où il y avait une longue table rectangulaire, aux murs propres non tachés de sang comme la première. Un gendarme m'arrangea mes habits et boutonna ma chemise. Un capitaine, long et maigre, chauve, ayant un accent de l'Est algérien me présenta une feuille écrite en arabe et me demanda de lire chaque paragraphe après chaque question et à haute voix. J'exécutais sans broncher de peur que le supplice reprenne. Il se mit à me poser des questions et je répondais en lisant ce qui était écrit sur les feuilles. Un autre officier me filmait avec une caméra. Les réponses écrites reprenaient mes "aveux" extorqués sous la torture durant deux jours. et allant dans le sens des voeux de l'officier. Il ajouta sur la feuille, en plus des "aveux", que j'avais également participé au hold-up de la poste, de la société algérienne des assurances et du bureau des impôts des Eucalyptus (?!).

Je lisais machinalement tout ce qui était écrit, alors qu'un capitaine continuait à me filmer. Tout un scénario avait été préparé par les services de sécurité, et dont j'étais le "héros" malgré moi. Il y avait un jeune citoyen qui ne devait pas avoir plus de 16 ans à côté de moi et que je ne connaissais pas, qui tremblait constamment et pleurait sans arrêt. A lui aussi on imposa un scénario préfabriqué de toutes pièces. Il "avoua" avoir fait le gué à l'arrivée de la victime et que des "terroristes" lui aurait donné 300 dinars (?!). Des histoires à dormir debout. Ces gens étaient près à tout faire. A ce moment, je compris le drame de l'Algérie !

J'ai su, bien après, que j'avais fait des "aveux" télévisés au journal de 20 heures où je reconnaissais avoir participé à l'assassinat de Karima Belhadj, de cinq policiers et d'avoir dévalisé la poste, les assurances et les impôts des Eucalyptus! Rien que cela !

Au 5ème jour, des parachutistes sont venus m'emmener de Bab Ezzouar, les yeux bandés vers un lieu de détention inconnu.

Chez eux également, des méthodes sauvages et bestiales furent utilisées comme moyens de torture. En plus de la technique classique du chiffon, on m'appliqua sur mon thorax et mon dos, un fer à souder. Je hurlais de douleurs. J'avais tout le thorax et le dos qui brûlaient. On me mit à plat-ventre, en me ceinturant et en m'attachant, et on appliqua le fer à souder sur mon anus. Je sautais malgré les solides attaches. Je sentais des craquements au niveau des os. C'était horrible et atroce. Je les suppliais d'arrêter, leur promettant de dire tout ce que je savais. Je donnais les noms de tous mes parents, mes amis et voisins...

Ces brûlures me faisaient atrocement mal, je ne pouvais plus marcher ni faire mes besoins naturels.

Puis on m'enferma dans une chambre froide, une sorte de congélateur, comme ce que l'on voit chez les bouchers. Je suis resté à l'intérieur, tout nu, la porte verrouillée, pendant près d'une demi-heure environ, je n'avais plus en réalité de notion de temps.

Devant ces supplices, j'étais obligé de dénoncer arbitrairement un voisin qui n'avait rien à voir, que Dieu me pardonne. Je leur avais dit que son domicile servait de cache aux "terroristes". Les parachutistes attaquèrent le domicile de ce malheureux voisin avec des grenades lacrymogènes et terrorisèrent toute sa famille. Ils ne trouvèrent finalement rien chez lui.

J'ai séjourné quinze jours chez les parachutistes. Je n'ai jamais pu localiser le lieu. J'étais isolé 24 heures sur 24, et enchaîné. Seul un morceau de pain rassis m'était jeté de temps à autre.

Puis je fus transféré un bon matin vers l'école de police de Chateauneuf. La torture commença dès mon arrivée. Après les coups de pieds et de poings....d'accueil, je fus jeté dans un W.C. étroit et attaché par une menotte à mon poignet droit sur une barre metallique située au plafond. Je suis resté accroché par la menotte pendant 12 jours, sans boire ni manger. Je faisais mes besoins sur moi, car je ne pouvais pas bouger, "pendu" ainsi par mon poignet. C'était atroce, indescriptible. Je sentais au début des fourmillements et des douleurs terribles à ma main droite comprimée par la menotte. Au bout

de quelques heures je voyais ma main gonfler et devenir cyanosée. Puis, au bout de quelque temps je ne la sentais plus, elle était engourdie. Ce supplice de la traction par la menotte dura douze (12) jours. Au septième jour, je commençais à m'évanouir de plus en plus souvent du fait de l'absence d'alimentation.

J'étais comme un fou, j'essayais de crier mais en vain, je n'avais plus de force. Des gouttellettes de sang et de pus coulaient de mon poignet strangulé par la menotte accrochée au plafond.

Au 12ème jour, on se rappela de moi et on vint me détacher. Je ne sentais plus ma main qui était totalement engourdie et paralysée, bleuâtre. Les doigts, rétractés, ne pouvaient plus s'étendre.

Pendant trois jours on m'appliqua à nouveau la technique du chiffon et des flagellations avec un fil d'acier.

Je fus à nouveau transféré vers un lieu inconnu, les yeux bandés. Je devinais seulement qu'il s'agissait d'un commissariat. Il m'était impossible de situer le lieu. J'ai séjourné trois jours puis à nouveau je fus transféré, les yeux toujours bandés, vers un autre lieu. C'était selon les dires d'un gardien des lieux, et qui avait un peu de miséricorde dans son coeur, une caserne de la Sécurité Militaire. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à ce gardien inconnu qui, voyant mon état de délabrement, m'a pris en sympathie et m'a réconforté moralement.

Je suis resté près de deux mois chez eux. Je mangeais correctement. On me donnait même du café, le matin, dans une pièce où il y avait un lit.
Une seule fois, j'ai été mis en présence d'un officier qui était très respectueux, qui s'enquérait de mon état de santé et qui m'interrogea non pas sur les accusations auxquelles je m'attendais mais sur les techniques de torture que j'avais subies. J'étais étonné de cette gentillesse et de cet égard. S'agissait-il d'une action psychologique ou était-il sincère ? Dieu seul le sait.

Il faut reconnaître que durant les deux mois passés dans ce dernier lieu secret qui paraîtrait être le siège de la Sécurité Militaire selon le geôlier, à aucun moment je ne fus brutalisé ni encore moins torturé. Dieu en est témoin.

Je fus ensuite et à nouveau transféré à l'école supérieure de police de Chateauneuf où, cette fois-ci on me mit avec d'autres détenus et ce, pendant trois mois.

Le 11 décembre, je fus emmené, dans un véhicule et jeté dans une forêt aux environs de Ben Aknoun où je fus lâché dans la nature vers 15 heures. Je ne savais plus où j'étais, totalement désorienté.

A aucun moment, je ne fus présenté à un juge. Du mois d'avril au mois de décembre, je vadrouillais d'une brigade de gendarmerie à une caserne de parachutistes, sans oublier la sinistre école de Chateauneuf, le local de la sécurité militaire et le commissariat.

Pourquoi ne pas me traduire en justice alors que j'avais "avoué" devant le peuple à travers la télévision avoir participé à l'assassinat de Karima Belhadj, de cinq policiers, et avoir dévalisé trois institutions ?

On préféra m'handicaper pour le restant de mes jours avec une main droite totalement paralysée.

A ma libération des médecins m'ont dit que j'avais un syndrôme de Volkman sévère avec paralysie médio-cubitale. Je dois subir une intervention chirurgicale mais le chirurgien reste sceptique quant à la récupération fonctionnelle.

Témoignage recueilli le 10 janvier à El Harrach
Ouarti Mohamed

ABBREVIATIONS

ALN : Armée de Libération Nationale
ANP : Armée Nationale Populaire
APC : Assembée Populaire Communale (Assemblée communale)
APW : Assembée Populaire de Wilaya
BEC : Bureau Exécutif Communal (du FIS)
BEW : Bureau Exécutif de Wilaya (du FIS)
BRB : Brigade de répression du banditisme
CNSA : Comité National de Sauvegarde de l'Algérie
DGSN : Direction Générale de la Sûreté Nationale
DNC : ex-Direction Nationale de la Construction (sous la tutelle du ministère de la défense)
FFS : Front des Forces Socialistes
FIS : Front Islamique du Salut
FLN : Front de Libération Nationale
GPRA : Gouvernement Provisoire de la République Algérienne
HAMAS : Harakat Al-Moudjtamaa Al-Islami (Mouvement pour la Société Islamique)
HCR : Haut Commissariat aux Réfugiés
HCE : Haut Comité d'Etat
HCS : Haut Conseil de Sécurité
INFORBA : Institut de Formation en Bâtiment
MCN : Madjlis Chouri (Organe consultatif) National (du FIS)
MCW : Madjlis Chouri (Organe consultatif) de Wilaya (du FIS)
OAS : Organisation Armée Secrète
OFLA : Office des Fruits et Légumes d'Algérie
OJAL : Organisation des Jeunes Algériens Libres (appelés Escadrons de la mort)
PCO : Poste de Commandement et d'Opération (il s'agit du Service central de lutte anti-terroriste, SCLAT)
PSA : Pari Sportif Algérien
PV : Procès-Verbal
RCD : Rassemblement pour la Culture et la Démocratie
SIT : Syndicat Islamique des Travailleurs
SM : Sécurité Militaire
SONACOME : Société Nationale de Construction Mécanique
SONATRACH : Société Nationale (d'extraction, de raffinage et) de Transport des Hydrocarbures

MOTS D'ORIGINE ARABE OU TIRES DU DIALECTE ALGERIEN

Aïd/Eïd/Id Al Adha : Fête du sacrifice
Aïd/Eïd/Id Al Fitr : Fête de rupture du jeûne, le jour qui suit le mois de Ramadhan
Allahou Akbar : Dieu est grand
Arafat (jour de) : Jour où les pèlerins musulmans se rencontrent au Mont Arafat
Asr : Troisième prière obligatoire de la journée (au milieu de l'après-midi)
Bouchkara : Le cagoulé
Chahada : Martyre, Témoignage (en particulier de l'unicité de Dieu et la prophétie de Mohammad)
Chahid : Martyr
Chéchia : Coiffure traditionnelle
Chouhada : Martyrs
Daawa/Daaoua : Appel à l'Islam
Daïra : Division administrative correspondant à une sous-préfecture
Darak : Gendarmerie
Dhohr : Deuxième prière obligatoire de la journée (à midi)
Djellaba : Habit traditionnel
F'tor : Premier repas de la journée ou après un jeûne.
Fadjr : Première prière obligatoire de la journée (à l'aube)
Fellagas : Nom donné par les Français aux Moudjahidine de la Révolution algérienne
Fellah : Paysan
Gandoura : Habit traditionnel
Harki : Supplétif musulman (algérien) dans l'armée française
Hidjab : Habit féminin respectant les prescriptions islamiques
Icha : Cinquième et dernière prière obligatoire de la journée (la nuit)
Ikhouas/Ikhwas : Frères (Pl. de Akh)
Imam : Personne qui dirige la prière
Kachabia : Habit traditionnel
Kamis : Habit traditionnel
Khobz : Pain
Maghrib : Quatrième prière obligatoire de la journée (au crépuscule)
Maoulid/Mawlid (Al-) Annabaoui : Anniversaire de la naissance du prophète Mohammad
Meïda : Table basse à manger
Moudjahid : Combattant de la liberté (Pl. -oune, -ine)
Muezzin : Personne qui appelle à la prière
Nindjas : Nom donné par les enfants algériens aux services spéciaux de police portant une cagoule
Oulémas : Savants de l'Islam
Raï : Style de musique moderne de l'Oranie (Nord-Ouest algérien)
Ramadhan : Mois du jeûne
S'hor : Dernier repas avant l'aube, précédant un jeûne.
Taghout : Tyran
Taraouih : prière surérogatoire durant le mois de Ramadhan (après la rupture du jeûne)
Wilaya : Département (Il y'en a 48 en Algérie)

INDEX ALPHABETIQUE DES NOMS DES PERSONNES AYANT SUBI UNE EXACTION